



ÉDITION 2010



LA RÉUNION

• La Réunion

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

| | Pages |
|---|-----------|
| Avant-propos | 5 |
| Synthèse | 6 |
| La Réunion en bref | 8 |
| CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES | 11 |
| Section 1 – La géographie et le climat | 12 |
| Section 2 – Les repères historiques | 13 |
| Section 3 – Le cadre institutionnel | 15 |
| CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA REUNION | 19 |
| Section 1 – La population | 20 |
| Section 2 – Les principaux indicateurs économiques | 24 |
| 1. Les comptes économiques | 24 |
| 1.1 Le PIB | 24 |
| 1.2 L’équilibre emplois ressources | 26 |
| 1.3 La valeur ajoutée par branche | 26 |
| 2. L’emploi et le chômage | 29 |
| 2.1 La population active | 29 |
| 2.2 L’emploi | 30 |
| 2.3 Le chômage | 32 |
| 2.4 Les diverses formes d’emplois aidés | 34 |
| 3. Les revenus et salaires | 35 |
| 4. Les prix | 42 |
| 5. Le commerce extérieur | 45 |
| 5.1 Les importations de biens | 45 |
| 5.2 Les exportations de biens | 48 |
| 5.3 La balance commerciale (hors services) | 51 |
| 5.4 Les échanges régionaux | 52 |
| Section 3 – Les politiques et finances publiques | 55 |
| 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre | 55 |

| | |
|---|------------|
| 1.1 Le contrat de projet Etat - Région | 55 |
| 1.2 Les aides européennes | 57 |
| 2. Le système fiscal | 58 |
| 2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux | 58 |
| 2.2 Une fiscalité locale spécifique | 60 |
| 2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques | 61 |
| 3. Les finances publiques locales | 64 |
| 3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité | 64 |
| 3.2 Les transferts en provenance de la métropole | 65 |
| 3.3 Les finances des collectivités locales | 66 |
| | |
| CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE | 73 |
| | |
| Section 1 – Aperçu général | 74 |
| | |
| Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche | 76 |
| 1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise | 76 |
| 2. L'agriculture | 76 |
| 3. L'élevage | 81 |
| 4. La pêche | 83 |
| | |
| Section 3 – L'industrie et l'artisanat | 86 |
| 1. L'industrie et l'artisanat dans l'économie réunionnaise | 86 |
| 2. L'industrie | 86 |
| 3. L'artisanat | 88 |
| | |
| Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement | 90 |
| 1. L'énergie, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise | 90 |
| 2. L'énergie électrique | 90 |
| 3. L'eau | 94 |
| 4. L'environnement | 95 |
| | |
| Section 5 – La construction | 96 |
| 1. La construction dans l'économie réunionnaise | 96 |
| 2. Le BTP | 97 |
| 3. Le logement | 98 |
| 4. Le logement social | 100 |
| 5. Construction et travaux publics | 102 |
| | |
| Section 6 – Le commerce | 103 |
| | |
| Section 7 – Le tourisme | 109 |
| 1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise | 109 |
| 2. La fréquentation touristique | 110 |
| 3. Les types d'hébergement | 111 |

| | |
|---|------------|
| 4. La fréquentation hôtelière | 112 |
| Section 8 – Le transport | 113 |
| 1. Le transport dans l'économie réunionnaise | 113 |
| 2. Activités portuaires | 114 |
| 3. Activités aéroportuaires | 117 |
| 4. Le transport routier | 120 |
| Section 9 – Les services non marchands | 123 |
| 1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise | 123 |
| 2. La santé | 123 |
| 3. L'éducation | 125 |
| CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE | 127 |
| Section 0 – Remarques méthodologiques | 128 |
| Section 1 – La structure du système bancaire | 130 |
| 1. Les faits marquants de l'exercice | 130 |
| 2. Organisation du système bancaire | 133 |
| 3. La densité du système bancaire | 137 |
| 4. Les moyens de paiement | 141 |
| 5. L'activité des fonds de garantie | 143 |
| Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire | 146 |
| 1. Les taux d'intérêt | 146 |
| 2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques | 151 |
| 3. Les performances financières des banques locales | 155 |
| 4. Eléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières | 166 |
| Section 3 – L'évolution de la situation monétaire | 170 |
| 1. Les avoirs financiers des agents économiques | 170 |
| 2. Les crédits à la clientèle | 174 |
| 3. La circulation fiduciaire | 179 |
| 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité | 181 |
| Perspectives | 183 |
| Annexes | 185 |
| 1. Statistiques économiques | 186 |
| 2. Statistiques monétaires et financières | 195 |
| 3. Chronologie des principaux événements de l'année 2009 | 201 |
| 4. Lexique des principaux sigles utilisés | 203 |
| 5. Liste des publications de l'IEDOM | 204 |

Avant Propos

Caractérisée par de fortes turbulences enregistrées notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, comme dans celui des transports, ainsi que par des troubles sociaux au premier trimestre, l'année 2009 marque probablement la fin d'un cycle dans l'histoire économique de La Réunion.

L'activité économique a suivi au long du premier semestre la tendance baissière enregistrée depuis septembre 2008 pour atteindre un point bas en milieu d'année. La consommation des ménages se dégrade, parallèlement les chefs d'entreprise et les ménages, sensibles au contexte, réduisent leurs investissements. Dans le même temps, les collectivités locales, pour des raisons de calendrier électoral mais aussi du fait d'une diminution de leurs ressources, ont retardé plusieurs programmes d'infrastructure.

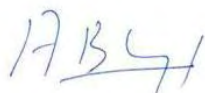
Toutefois, des signes de stabilisation sont apparus en fin d'année. Outre une reprise de la consommation sous l'effet notamment d'un léger rebond du marché automobile, d'autres indicateurs se sont redressés. L'économie a atteint un palier inférieur aux niveaux enregistrés les années précédentes, comme en témoigne, en fin d'année, la baisse des encours de crédits à la consommation en glissement annuel après 25 années de croissance continue.

De nombreux signes de préoccupation demeurent. Sur le marché de l'emploi, la barre symbolique des 100 000 chômeurs a été franchie pour la première fois depuis 2003. Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement a crû de 51%. Les entreprises ont été largement touchées (les créances douteuses des établissements de crédit locaux augmentent de 40%), même si des plans de soutien et des mécanismes de facilitation (plan de relance, protocole Novelli) étaient opérationnels dès le début d'année et ont montré leur efficacité. Toutefois, sans reprise de l'activité, tous ces dispositifs risquent d'atteindre leurs limites au début 2010. Enfin, la signature des premiers décrets d'application de la LODEOM qui n'est intervenue que fin décembre, en a annulé le potentiel de relance sur l'année 2009.

Dans le prolongement des Etats Généraux pour l'Outre-mer, la création du Conseil Interministériel pour l'Outre-Mer a permis la publication en novembre 2009 d'une première série de mesures destinées à favoriser la reprise du développement économique et social de La Réunion comme des autres départements et collectivités.

Dans cette période de transition, le rôle d'observateur économique de l'IEDOM prend une importance particulière. L'agence de La Réunion souhaite s'y consacrer pleinement en renforçant la qualité de ses publications périodiques. Du fait de sa désignation comme médiateur du crédit aux entreprises, l'Institut d'Emission s'est également engagé au sein du dispositif de soutien de l'économie institué par le gouvernement.

Cette monographie présente les caractéristiques structurelles de l'économie de La Réunion ainsi que les dynamiques conjoncturelles récentes, avant d'aborder les différents secteurs d'activité puis l'évolution monétaire et financière du département.



Arnaud BELLAMY-BROWN

Synthèse

A la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des régions au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constatée dans les pays avancés, au second semestre 2009, s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

A La Réunion, le début de l'année 2009 a été marqué par une poursuite du ralentissement de la croissance de l'économie débuté au second semestre 2008. L'indicateur du climat des affaires (ICA) – indicateur synthétique de l'activité marchande – a plongé à son plus bas niveau historique au deuxième trimestre. En fin d'année, l'économie locale a amorcé une remontée laissant entrevoir qu'un point bas de la crise économique aurait été dépassé.

Le ralentissement de la **consommation des ménages**, observé en fin d'année 2008, s'est poursuivi durant le premier semestre. Toutefois, cette dégradation s'est atténuée sur la seconde moitié de l'année, sous l'effet notamment de la bonne tenue du marché automobile réunionnais au quatrième trimestre. Parallèlement, la baisse des importations destinées aux ménages (biens d'équipements et biens courants) s'est affaiblie en fin d'année. Cette orientation globalement défavorable s'est traduite dans la diminution de 2,1 % des encours de crédits à la consommation en glissement annuel, rompant ainsi avec plusieurs années de croissance continue.

L'affaiblissement de l'activité économique a constitué un véritable frein à **l'investissement**. Les chefs d'entreprise ont réduit fortement leurs intentions d'investir, ce qui a conduit à un recul de l'encours de crédits d'investissement des entreprises de 2,3 % entre décembre 2008 et décembre 2009 (contre +6,6 % un an auparavant). Toutefois, cette forte dégradation a semblé se résorber en fin d'année : les importations de biens d'équipement se sont stabilisées et les réponses des chefs d'entreprises, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, font état d'une amélioration de leurs intentions d'investir. L'encours des crédits d'investissement a cessé de diminuer. L'investissement des ménages a suivi les mêmes évolutions : après avoir marqué le pas en début d'année, l'encours des crédits à l'habitat a enregistré sa plus forte hausse au dernier trimestre.

Dans ce contexte de forte dégradation de la conjoncture, **le secteur non marchand** (État, collectivités locales et associations) a joué un rôle d'amortisseur économique par son poids dans la création de richesse (36,4 % de valeur ajoutée totale en 2005) ainsi que d'amortisseur social (un tiers des réunionnais bénéficie de minima sociaux en 2008).

La quasi-totalité **des secteurs marchands** a été impactée par ces difficultés, en particulier le secteur de la construction et des travaux publics dont la chute d'activité a occasionné la destruction de plus de 5 000 emplois en un an. En effet, l'achèvement de chantiers de grande envergure, au premier rang desquels figure la route des Tamarins, et l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur. Parallèlement, le resserrement de l'accès au crédit et un net ralentissement de la

demande en biens immobiliers, alimentés par les incertitudes relatives à la LODEOM, ont quasiment gelé les ventes de biens immobiliers neufs et les mises en chantier depuis la fin de l'année 2008. En lien avec l'évolution du BTP dont elle est fortement tributaire, l'activité de l'industrie manufacturière a poursuivi son repli. Par ailleurs, l'atonie de la consommation des ménages a conduit à un affaiblissement de l'activité dans le commerce et dans l'industrie agro-alimentaire. En revanche, le tourisme ne semble pas avoir pâti de la crise mondiale.

Le **marché de l'emploi** a été touché de plein fouet par l'inflexion de la conjoncture, amplifiant le retournement intervenu depuis début 2008. Avec une forte progression du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (+24,0 % à fin décembre 2009 en glissement annuel), la barre symbolique des 100 000 demandeurs a été franchie pour la première fois depuis 2003.

Le **ralentissement de l'économie** a engendré également une réduction de la demande de **biens importés** (hors acquisition d'avion) après une forte croissance en 2008, ce qui a entraîné une baisse des recettes de l'octroi de mer de 14,2 %. Parallèlement, les **exportations** de produits agro-alimentaires se sont contractées en valeur sur l'année en dépit d'une bonne campagne sucrière.

Comme en métropole, mais de façon plus accentuée, l'**inflation** a été contenue en 2009. Le ralentissement de l'activité économique et la répercussion de l'effondrement des cours mondiaux du baril de pétrole fin 2008 sur les prix des produits pétroliers ont conduit à une hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages de 0,3 % en glissement sur l'année (+0,9 % pour la métropole).

Le **système bancaire** réunionnais n'a pas été affecté par les difficultés financières internationales nées de la crise des subprimes et de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Néanmoins, quelques établissements bancaires locaux ont été impactés par la hausse des taux sur le marché interbancaire et la montée des risques de crédits consécutifs au **ralentissement de l'activité économique**. Ils ont été également confrontés à une baisse de la demande de financement, provenant tant des particuliers que des entreprises. Le retour à une **plus grande rigueur dans les règles d'octroi des concours** a contribué également à limiter la distribution des crédits.

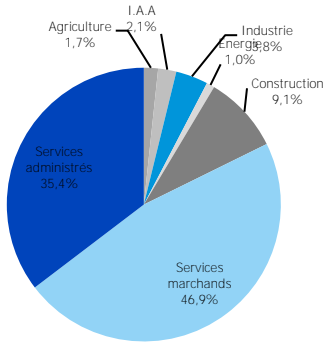
L'**encours des crédits consentis localement** a progressé très légèrement sur l'année 2009 (+1,3 %), grâce à un redressement des octrois au quatrième trimestre. Les crédits consentis aux particuliers, après plusieurs trimestres moroses, ont bénéficié en fin d'année d'une reprise de la demande des ménages, en net retrait néanmoins par rapport à l'année précédente (+2,1 % à fin 2009 contre +5,2 % à fin 2008 en glissement annuel). A l'inverse, les encours de crédit aux entreprises ont diminué sur l'année 2009 (-4,1 % par rapport à fin 2008), en liaison avec le recul du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises.

Parallèlement, les créances douteuses brutes portées par le système bancaire réunionnais ont progressé **fortement sur l'année 2009 (+33% par rapport à 2008) pour atteindre 820 millions d'euros**, impliquant une hausse de la charge de provisionnement pour les banques.

En matière de rentabilité, la progression du produit net bancaire des établissements de crédit locaux devrait être contrariée en 2009 par la diminution des volumes de crédits consentis mais également des commissions prélevées. Les résultats nets dégagés par la majeure partie des banques devraient cependant être en ligne avec ceux des années précédentes.

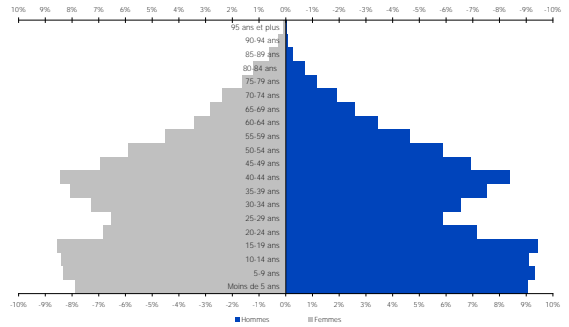
La Réunion en bref

Répartition du PIB de la Réunion en 2006



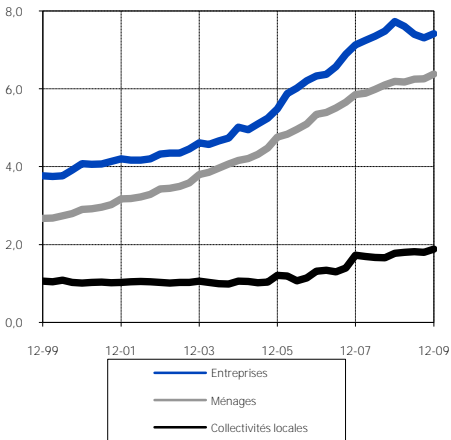
Source : Insee

Pyramide des âges au 1er janvier 2008



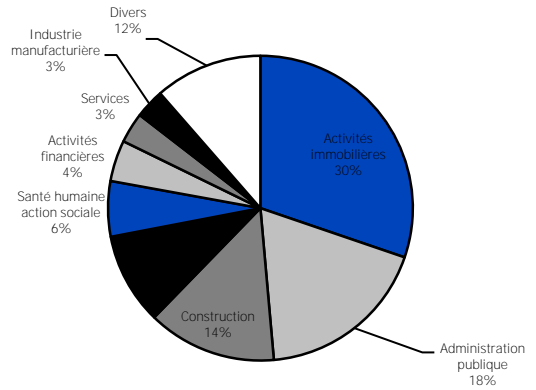
Source : Insee

Evolution des encours de crédits à la clientèle non financière au 31 décembre (en milliards d'€)



Source : IEDOM

Encours sectoriels de la Réunion au 31 décembre 2009



Source : BdF

Les chiffres clés de La Réunion

| | 2000 | 2009 | Métropole 2009 |
|---|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Population | | | |
| Population totale (en milliers) | 716 | 817 | 62 469 |
| Taux de croissance de la population | 1,6% | 1,4% | 6,8% |
| Taux de natalité | 20,2‰ | 18,5‰ (2008) | 12,7‰ |
| Taux d'accès d'une classe d'âge au niveau BAC | 57% (2002) | 64,4% | 71,7% |
| Densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants | 150 | 163 | 196 |
| Environnement | | | |
| Superficie totale | 2 520 km ² | 2 520 km ² | 543 965 km ² |
| Surfaces cultivées (% surface totale) | 19% | 19% | 53% |
| Energies renouvelables (% de l'énergie utilisée) | 46% | 36% | 14% (2008) |
| Economie | | | |
| PIB (€ constants) | 8,6 mds d'€ | 14,7 mds d'€ (2008) | 1 950,1 mds d'€ (2008) |
| Taux de croissance du PIB en volume (% annuel) | 3,3% | 7,0% | 0,4% |
| PIB / habitant (en euros) | 12 070 € | 18 250 € | 30 413 € |
| Consommation électrique (kW/hab/an) | 2 454 kWh | 3 196 kWh | 7573 kWh (2007) |
| Taux d'inflation | 2,0% | 0,3% | 0,9% |
| Taux de chômage | 32,4% | 27,2% | 9,5% |
| Indicateurs sectoriels | | | |
| Importations de ciment (tonnes) | 421 000 | 427 000 | n.s. |
| Créations d'entreprises | 4 338 | 6 740 | 327 000 |
| Nombre de touristes | 263 000 | 421 900 | 78 449 000 |
| Indicateurs monétaires et financiers | | | |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 8 673 | 3 552 | 1 612 (2008) |
| Nombre d'habitants par guichet automatique | 2 891 | 1 685 | 1 198 (2008) |
| Nombre de comptes bancaires par habitant | 2,10 | 2,29 | 3,8 (2008) |
| Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux | 5,7 mds € | 10,4 mds € | 1 515 mds d'€** |
| Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux | 5,4 mds € | 11,9 mds € | 1 954 mds d'€** |
| Taux de créances douteuses | 7,7% | 6,5% | 3,1%** |
| Nombre de dossiers de surendettement | 379 (2001) | 1 142 | 216 396 |

***encours à fin septembre 2009*



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la métropole...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

Seul département français de l'hémisphère Sud, l'île de La Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 Km de Paris, 210 Km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 Km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à plus de 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de -4 000 mètres. Le relief est très accidenté, particulièrement en dehors du littoral et les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ont creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2631 m) - connaît régulièrement des périodes d'éruption. La présence de ce volcan dans le Sud-Est de l'île rend tout développement impossible sur ce secteur qui demeure relativement vierge.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun site de port naturel et les baies sont ouvertes, n'offrant qu'une protection très faible.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » de mai à octobre avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés, l'été austral ou « saison des pluies » de novembre à avril avec des températures plus élevées, une humidité et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier significatif fut le cyclone Gamède en février 2007 qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes et l'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île) : à la côte « au vent », orientée Nord/Est, soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison est opposée la côte dite « sous le vent » orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide.

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Escale sur les routes commerciales de l'Océan Indien bien avant le XV^{ème} siècle, appréciée en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages, l'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu de XVII^{ème} siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon qui lui est concédée par le Roi de France avec pour mission sa mise en valeur et son développement grâce aux plantations de café. En 1665, elle y place le premier gouverneur de l'île qui compte alors une trentaine de personnes. Tandis que la culture du café se développe au début du 18^{ème} siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

A la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île en 1764. Celle-ci compte alors 22 000 personnes dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,...) introduits par Pierre Poivre ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

Essor de la canne à sucre

Au début du XIX^{ème} siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie désormais sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines "d'usines" attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires.

L'ère post-esclavagisme

Le 20 décembre 1848, est proclamée **l'abolition de l'esclavage** à La Réunion qui **reprend son nom actuel la même année**. **L'île compte alors 103 000 habitants** dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, **soit de rester auprès de leurs anciens maîtres**. **Durant le siècle** qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « **l'engagisme** » basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » **d'origine Indienne (Malabars)**, chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à la Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique demeura bien relative. En 1870, la création du canal de Suez en Égypte eut pour effet d'écartier l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes, ce qui en aggrava la situation socio-économique. La Réunion sombra ensuite lentement dans l'oubli, car, à partir de 1880, le gouvernement français concentra son intérêt sur Madagascar. En 1926, la population réunionnaise avait atteint les 182 000 habitants et la colonie vivota jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946 La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais **l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique, que social et sanitaire**. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. **L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1ère circonscription de Saint-Denis en 1963** constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase de **départementalisation**. **C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires**. Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de répondre à un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis la Réunion devient région européenne en 1992 et en 1997, le **traité d'Amsterdam** donne à l'île sa place **dans l'ensemble des régions ultra-périphériques de l'Europe**.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne qui possède un niveau **d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié**. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la métropole, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à la Réunion, qui relève des **Départements et Régions d'Outre-mer**, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

3.1 DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

3.1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars **1946**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**.

Depuis la loi du 31 décembre **1982**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont également des **Régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la **Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer**. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du **28 mars 2003** a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-mer** » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

3.1.2 Possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

3.1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclu dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière....
- **la fiscalité**² : les **taux de T.V.A.** sont **allégés** pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; **l'impôt sur le revenu** est **réduit** de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : **l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations** sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt ans par tous les Gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en

¹ C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint Martin et Saint Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

² Cf Section 2 - § 2. Le système fiscal.

faveur de l'emploi, il existe, dans les DOM-ROM, de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés, et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à **fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

3.1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'Outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

3.2 DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires Outre-mer de ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**² (RUP) qui concerne les **départements et régions d'Outre-mer**. Le second régime est celui des **pays et territoires d'Outre-mer** (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit **l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire**. A l'instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE** et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP¹ (35 euros par an et par habitant) soit un total de **3 178 millions d'euros sur la période 2007-2013** (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire en revanche peut créer des **distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins** (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

Evolutions statutaires des Départements d'Outre-mer

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements d'Outre-mer**.

2 mars 1982 : les 4 départements d'Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRADIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'Outre-mer.

¹ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie
de La Réunion

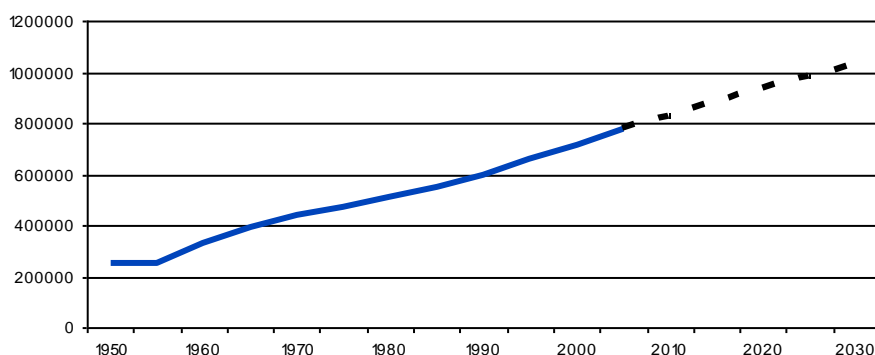
Section 1

La population

Selon les estimations provisoires de l'INSEE, la population réunionnaise atteint 817 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, soit une augmentation d'environ 11 000 personnes par rapport à 2008. Le rythme de progression du nombre d'habitants de l'île, s'affichant à +1,4 %, ralentit légèrement (+1,5 % entre 2007 et 2008) mais il demeure, tout de même, plus rapide qu'en France métropolitaine où il est estimé à +0,6 % en 2009. La Réunion devrait franchir la barre symbolique du million d'habitants à l'horizon 2030.

Population de La Réunion depuis 1950

(Projection en pointillé selon scénario central 2005 – Source : INSEE)



Avec 324 habitants au km² (contre 282 en 1999), La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, ex-æquo avec le Nord Pas de Calais et derrière l'Île de France (978 habitants au km²) et la Martinique (356 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

Principaux indicateurs démographiques

| | 1990 | 2007 | 2008 | Variation 2007/2008 |
|---|--------|--------|-----------|------------------------|
| Nombre de naissances (a) | 13 877 | 14 808 | 14 927 | 0,8% |
| Nombre de décès (b) | 3 153 | 3 974 | 4 115 | 3,5% |
| Accroissement naturel (c = a – b) | 10 724 | 10 834 | 10 812 | -0,2% |
| Solde migratoire (d) | -200 | 559 | 688 | 23,1% |
| Variation totale de la population (c + d) | 10 524 | 11 393 | 11 500 | 0,9% |
| Indicateur conjoncturel de fécondité ¹ | 2,56 | nd | 2,44 (06) | nd |

Source : INSEE

¹ L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

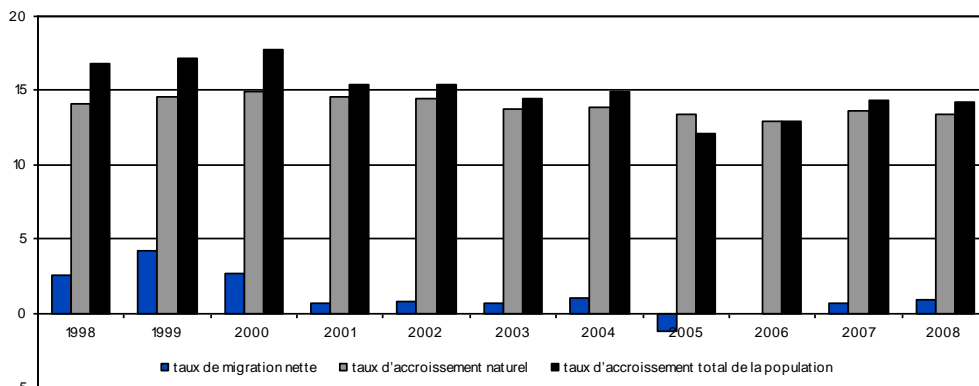
L'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 74,6 ans pour les hommes et 81,8 ans chez les femmes pour l'année 2007. Elle demeure inférieure à celle mesurée en France métropolitaine (77,5 ans chez les hommes et 84,3 ans pour les femmes), mais les écarts se réduisent. Par ailleurs, l'espérance de vie des hommes continue de progresser plus rapidement que celle des femmes entre 2006 et 2007 (respectivement +1,4 an et +0,9 an). L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (7,2 ans) se comble peu à peu mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Un accroissement naturel stable et un solde migratoire qui redevient positif

L'accroissement naturel est le principal contributeur à la croissance totale de la population réunionnaise. En 2008, il explique seul près de 95 % de l'augmentation de la population. Par ailleurs, le taux d'accroissement naturel (13,4 ‰ en 2008) est proche de celui enregistré au cours des cinq années précédentes (13,5 ‰ en moyenne par an). Il est toutefois en retrait par rapport à la moyenne décennale (14,0 ‰).

Le solde migratoire, négatif en 2005 et 2006, est redevenu positif les deux années suivantes (respectivement +559 et +668 migrants en 2007 et 2008). Ainsi, sur la période 2000-2008, le solde migratoire est ramené à 4 424 personnes, soit une augmentation moyenne de 553 personnes chaque année, très nettement inférieure à celle constatée pour les années 90 (+1 822 migrants en moyenne chaque année).

Evolution du taux de croissance de la population réunionnaise et de ses déterminants (pour 1000 habitants)



Source : INSEE

Pour mémoire, durant les années 60 et 70, les nombreux départs vers la métropole, expliqués par le regroupement familial et l'étréitesse du marché de l'emploi à La Réunion, se sont traduits par un solde migratoire négatif. Une inversion de la tendance du solde migratoire a été observée au cours des années 80, en raison d'une nette diminution des départs et du maintien du rythme des arrivées. Entre les recensements de 1990 et de 1999, le nombre des entrants a progressé plus vite (+53 %) que celui des sortants (+33 %), ce qui a entraîné un solde migratoire positif de 16 398 personnes, quatre fois plus important que sur la décennie précédente. Cette évolution résulte à la fois de la baisse des départs liée à la moindre

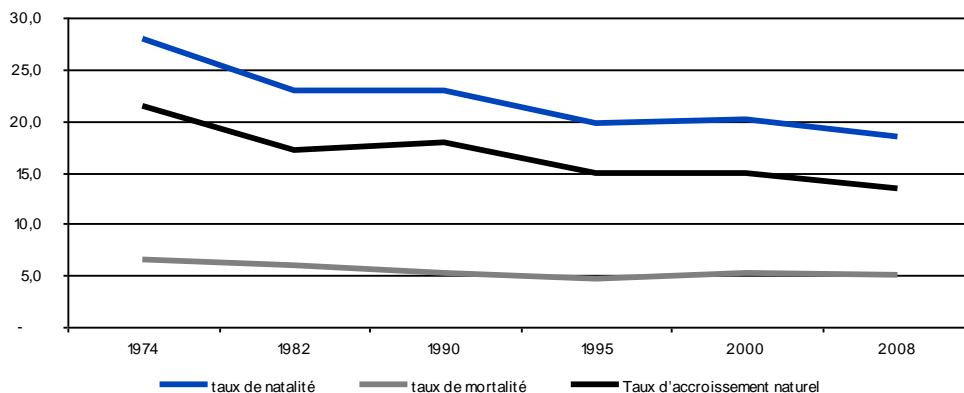
attractivité du marché de l'emploi en métropole mais aussi du dynamisme de l'économie réunionnaise durant cette période.

En outre, le recensement de 2006 estime que 94 % des réunionnais vivaient déjà sur l'île cinq ans auparavant, soit environ 737 000 personnes. Parmi eux, 85 % n'ont pas changé de commune et 69 % vivent dans le même logement.

Poursuite de la transition démographique

Les données provisoires de l'INSEE situent le nombre de naissances vivantes à 14 927 en 2008 (contre 14 808 un an auparavant). Depuis 2003, le nombre de nouveaux nés n'a cessé de croître chaque année (en moyenne +0,5 %). Parallèlement, le taux de natalité¹ diminue tendanciellement et atteint 18,5 ‰ en 2008 (contre 18,6 ‰ en 2007 et 20,2 ‰ en 2000). Il demeure cependant bien supérieur à celui de la métropole (12,4 ‰).

Taux d'accroissement naturel, de natalité et de mortalité pour 1000 habitants à La Réunion



Source : INSEE

En 2006, l'indice conjoncturel de fécondité demeure stable à 2,44 enfants par femme à comparer à celui de la métropole : 1,98 enfant par femme contre 1,92 estimé en 2005. La valeur théorique pour permettre le remplacement des générations étant de 2,1 enfants par femme.

Le nombre de décès est inscrit dans une tendance à la hausse qui s'explique à la fois par l'accroissement et le vieillissement de la population. En 2008, 4 115 décès ont été enregistrés à La Réunion. Les décès augmentent ainsi à nouveau (+3,5 %), la baisse de 2007 (-8,1 %) étant liée à la surmortalité enregistrée en 2006 du fait de l'épidémie de chikungunya.

En 2008, le taux de mortalité s'établit à 5,1 ‰ (5,0 ‰ en 2007 et 5,3 ‰ en 2000). Il est relativement faible par rapport au niveau constaté en métropole (8,3 ‰). Cette situation s'explique principalement par la jeunesse de la population réunionnaise ; la mortalité par tranche d'âge demeurant supérieure.

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 habitants.

Vieillesse de la population

| | 1999 | % | 2008 | % | Projection 2030 | % |
|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|------------------|---------------|
| 0 à 19 ans | 255 499 | 36,2% | 281 680 | 35,0% | 269 211 | 26,2% |
| 20 à 39 ans | 233 573 | 33,1% | 224 689 | 27,9% | 256 977 | 25,0% |
| 40 à 59 ans | 146 417 | 20,7% | 207 738 | 25,8% | 251 232 | 24,5% |
| 60 ans et plus | 70 691 | 10,0% | 91 393 | 11,3% | 248 968 | 24,3% |
| Total | 706 180 | 100,0% | 805 500 | 100,0% | 1 026 388 | 100,0% |

Source : INSEE

Les chiffres provisoires de 2008 confirment le vieillissement de la population réunionnaise. La part des habitants âgés de moins de 20 ans est relativement stable par rapport à l'année précédente (respectivement 35,0 % contre 34,9 %), tandis que la population de 20 à 39 ans passe de 28,5 % à 27,9 % entre ces deux périodes. Dans le même temps, les 40-59 ans qui représentaient 25,3 % de la population totale en 2007, affichent un poids en progression de 0,5 point en 2008 (25,8 %). La part des plus de 60 ans demeure stable à 11,3 %. Les projections faites par l'INSEE à partir du recensement partiel de 2005 indiquent que La Réunion poursuit sa transition démographique et que sa population sera répartie plus ou moins à part égale entre les quatre classes d'âges citées ci-dessus à l'horizon 2030.

En 2006, La Réunion compte 261 300 ménages, soit 4 300 de plus qu'en 2005 et 46 256 de plus qu'en 1999. Le nombre de ménages progresse ainsi de 2,8 % en moyenne par an sur la période 1999-2006, soit quasiment deux fois plus rapidement que la population (+1,5 % en moyenne par an). La taille moyenne des ménages se réduit (3,26 personnes en 1999 contre 2,97 en 2006). A titre de comparaison, la moyenne métropolitaine est de 2,30 personnes par ménage en 2006 contre 2,40 en 1999.

A l'horizon 2030, le nombre de ménages devrait approcher les 421 000 unités avec une taille moyenne de ménage qui atteindrait 2,41 personnes.

Section 2

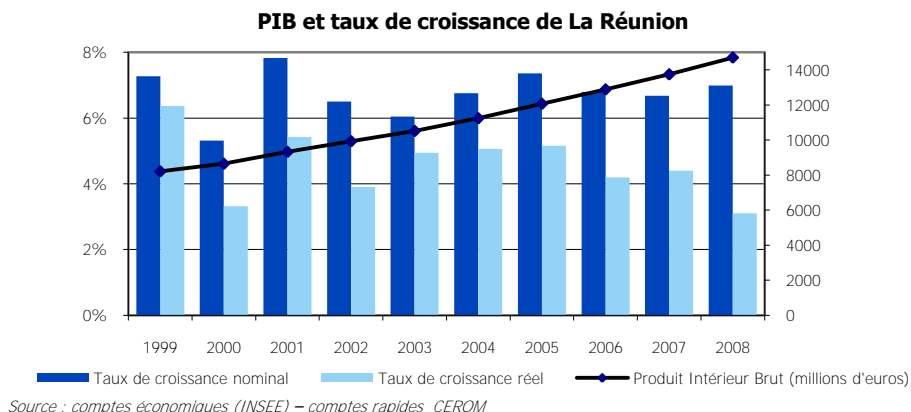
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Une économie toujours dynamique en 2008 mais en retournement au dernier trimestre

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) de l'économie de La Réunion est estimé à 14,7 milliards d'€, en euros courants. Avec un taux de croissance de +6,9 % par rapport à 2007, l'économie réunionnaise demeure très dynamique, et progresse à un rythme légèrement supérieur à celui de ces dix dernières années (hausse du PIB de 6,8 % en moyenne par an entre 1998 et 2008).



Ce bon résultat est affecté par la forte hausse des prix en 2008 (+3,7 % entre 2007 et 2008) du fait notamment des hausses des prix des biens investis (+5,3 %) et des biens importés (+6,2 %). Ainsi, en volume, c'est-à-dire en euros constants¹, l'économie de La Réunion croît de 3,1 %, soit la plus faible croissance qu'aient connue La Réunion depuis 1996.

Toutefois, confronté à la crise financière puis économique internationale, ce résultat reste positif comparé aux résultats de la France métropolitaine (+0,4 %), ainsi qu'à ceux de la Guadeloupe (+1,1 %) et de la Martinique (-1,3 %). Seule la Guyane fait mieux avec un taux de croissance réel de 3,4 %. En outre, l'exercice 2008 est marqué au second semestre par une inflexion brutale liée à la conjonction de facteurs tant externes qu'internes : aux premiers rangs figurent les incertitudes relatives au projet de loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) et la fin programmée de grands travaux publics d'équipement qui ne sont pas immédiatement relayés par un nouveau train de commande publique.

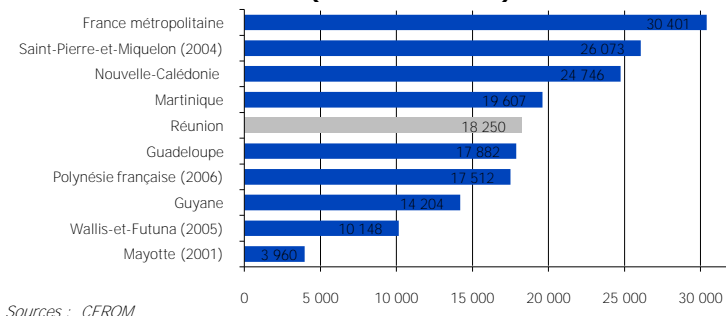
¹ Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base (base : 1995).

Un PIB par habitant en progression

La Réunion continue à combler son retard en terme de richesse par habitant par rapport à la France entière avec un gain de près de 10 points en 10 ans. En dépit de cette progression, le PIB par habitant, estimé à 18 250 € en 2008, ne représente toujours que 60,0 % du niveau national car le rattrapage est ralenti par la croissance démographique réunionnaise, plus de deux fois supérieure à celle de la métropole (respectivement +1,5 % par an en moyenne sur les dix dernières années contre +0,7 %).

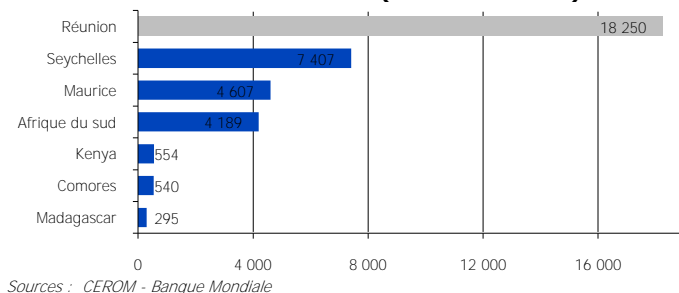
La richesse par habitant progresse à un niveau supérieur à celui des autres départements et collectivités d'Outre-mer, mais elle demeure dans la moyenne en valeur absolue. Le PIB par habitant de Saint-Pierre et Miquelon (chiffre 2004) et de la Nouvelle-Calédonie lui sont supérieurs de 43 % et 36 %. La Martinique continue d'être au dessus de La Réunion mais l'écart de richesse par habitant se réduit de 10 points entre 2005 et 2008. En outre, le département distance désormais la Guadeloupe et la Polynésie française (chiffre 2006) alors qu'il se situait en deçà en 2005.

Comparaison du PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2008 (en euros courant)



Dans la zone Océan Indien, La Réunion possède sans conteste le PIB par habitant le plus élevé. En tenant compte des différents taux de change selon la méthode de l'Atlas de la Banque Mondiale, la richesse par habitant dans l'île est 2,5 fois plus élevée que celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone et plus particulièrement avec Madagascar où cet indicateur y est 62 fois plus bas qu'à La Réunion.

Comparaison du PIB par habitant à La Réunion et dans différents pays de la zone Océan Indien en 2008 (en euros courant)



1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Avec un taux de croissance annuel moyen de 6,9 % entre 1998 et 2008, le PIB réunionnais a presque doublé sur cette période. Principal moteur de la croissance de l'économie réunionnaise, la consommation finale s'est accrue de 6,0 % en moyenne par an sur cette période. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations (+10,0 % par an entre 1998 et 2003), la consommation finale tire son dynamisme de ces cinq dernières années de la dépense des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a triplé en une décennie et en particulier depuis 2003 avec les mesures fiscales de soutien à l'économie de la nouvelle loi de Programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers qui ont stimulé l'activité du BTP.

Cet essor économique n'a pas permis de réduire significativement la part des importations dans l'économie de l'île dont le poids par rapport au PIB ne baisse que de 1,2 point entre 1998 et 2008. En outre, le département est peu ouvert économiquement vers l'extérieur. Le taux d'exportation reste en dessous des 10 % et décroît de manière régulière sur les dix dernières années pour atteindre 3,8 % en 2008.

| en millions d'euros | 1998 | part | 2007 | 2008 | évol 07/08 | évol 98/08 en moy. |
|----------------------------------|-------|-------|--------|--------|------------|--------------------|
| Ressources | | | | | | |
| PIB | 7 649 | 51,6% | 13 740 | 14 690 | 6,9% | 6,7% |
| Importations (biens et services) | 2 444 | 16,5% | 4 018 | 4 525 | 12,6% | 6,4% |
| Emplois | | | | | | |
| Consommation des ménages | 5 518 | 37,3% | 8 770 | 9 224 | 5,2% | 5,3% |
| Consommation des administrations | 2 751 | 18,6% | 5 410 | 5 586 | 3,3% | 7,3% |
| FBCF | 1 344 | 9,1% | 3 507 | 3 865 | 10,2% | 11,1% |
| Exportations | 501 | 3,4% | 565 | 557 | -1,5% | 1,1% |

Source : INSEE - CEROM

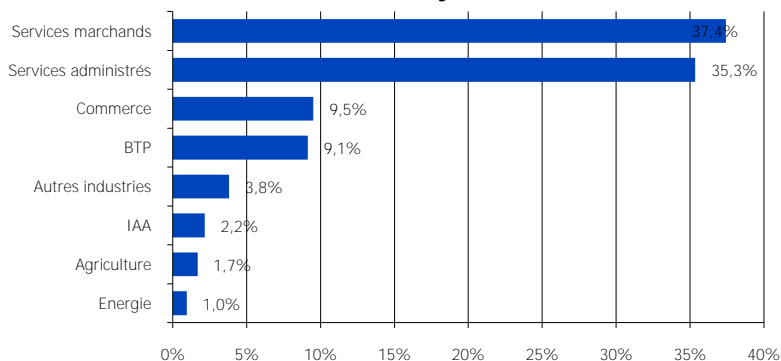
Croissance soutenue de la consommation des ménages en 2008

La consommation des ménages demeure dynamique et progresse de 5,2 % en 2008 par rapport à 2007 (en euros courants). Elle constitue toujours le principal moteur de la croissance malgré une évolution en volume plus faible (+2,2 % en 2008 contre +4,8 % en 2007). Au second rang, la hausse de l'investissement décélère avec une augmentation de 4,6 % contre 7,5 % en 2007 et 11,0 % en 2006, sous l'effet de la fin des grands chantiers. La balance commerciale, structurellement déficitaire, pénalise la croissance avec un solde négatif qui progresse de 14,9 % en glissement annuel. En effet, les importations de biens sont en forte hausse (+12,6 %) tandis que les exportations diminuent (-1,5 %).

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services représente les trois quarts de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2006. Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) en liaison avec la faiblesse relative du secteur industriel, les difficultés sociales et la jeunesse de la population. En effet, ces derniers contribuent pour 35,3 % à la richesse de l'île alors qu'en France métropolitaine ils ne représentent que 21,6 % du PIB la même année.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale en 2006



Source : Insee - Comptes définitifs

Les services marchands, première source de création de richesses dans l'île

Cependant, les services administrés **ne sont plus la branche d'activité la plus importante** de La Réunion. Avec **37,4 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2006**, les services marchands¹ les dépassent de 2,1 points. Cette contribution au PIB reste, toutefois, inférieure à celle des services marchands en métropole où ils représentent 40,7 % de la VA.

Plus du tiers de la VA de la branche provient des activités immobilières. Cette **prédominance de l'activité de promotion immobilière et d'agences (location et intermédiation immobilière)** est le signe **d'un marché immobilier très dynamique** en raison des incitations fiscales encourageant la production de logements.

La construction **bénéficie de la vitalité du marché de l'immobilier et voit son poids dans la VA totale progresser de 1,6 point en un an pour représenter 9,1 % de la VA totale en 2006**. Ce poids est supérieur de 3,1 points à celui du BTP en métropole. Le commerce, en se situant dans des niveaux comparables à la France hexagonale, est une branche importante à La Réunion avec 9,5 % du PIB réunionnais.

Le poids du secteur industriel de l'île reste très éloigné de ce qu'il est dans l'hexagone. **Alors que l'industrie locale (hors industrie agro-alimentaire) représente 3,8 % de la VA totale à La Réunion, cette part est de 12,7 % en métropole**. En revanche, la **place de l'industrie agroalimentaire dans l'économie de La Réunion (2,2 % de la VA) est légèrement supérieure à celle qu'elle occupe en France métropolitaine (1,7 %)**.

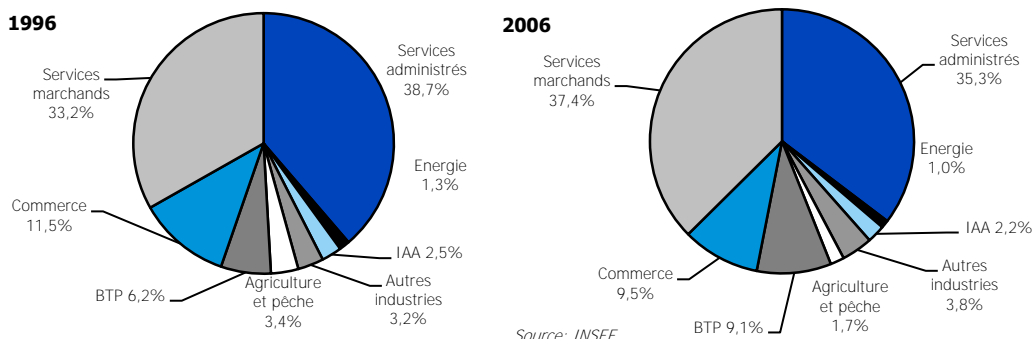
Enfin, le **poids de la branche agriculture et pêche dans l'économie est plus faible à La Réunion (1,7 % de la VA contre 2,1 % dans l'hexagone)**.

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

Les transformations dans l'économie de l'île au cours des dix dernières années

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. Toutefois, l'absence d'un déflateur permet seulement de faire des comparaisons en valeurs nominales. L'analyse doit donc être nuancée pour tenir compte d'une évolution des prix hétérogène selon les branches. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de 6,8 % par an.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale



Si en 1996, l'économie de l'île est déjà fortement tournée vers les services (près du trois quart du PIB réunionnais), les services administrés ont alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteint 38,7 % du PIB en 1996 contre 33,2 % en 2006. Tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ (+11,3 % en moyenne par an) et les services aux particuliers (+9,5 %), les services marchands connaissent une forte croissance annuelle (de 8,1 % en moyenne).

Le BTP se développe au cours de cette période et avec un taux de croissance annuel moyen de 10,9 %, la part de ce secteur dans la VA passe de 6,2 % en 1995 à 9,1 % en 2006. La construction permet également à l'industrie de se développer. En effet, l'industrie (hors agro-alimentaire) a progressé à un rythme très soutenu de 8,7 % en moyenne annuelle. Cette croissance provient principalement des fortes évolutions à la hausse dans les industries de biens d'équipements et de produits minéraux (respectivement 11,2 % et 9,8 % en moyenne par an) qui sont fortement orientées vers la production de biens destinés à la construction et au BTP.

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active en hausse

La population active¹ réunionnaise au sens du Bureau International du Travail (BIT) est passée de 318 500 à 323 900 **actifs (actifs occupés ou à la recherche d'un emploi) entre le deuxième trimestre 2008 et la même période en 2009, soit une hausse de 1,7 %, identique à celle enregistrée en 2008. Cette augmentation résulte à la fois d'une hausse du nombre d'actifs masculins (+1,2 % après deux années de baisse) et de celle, relativement plus importante, des actifs féminins (+2,3 %).**

Ce dernier constat montre que la part des femmes dans la population active réunionnaise poursuit sa progression en 2009. Entre 1999 et 2009, la part de la population féminine dans la population active totale est passée de 44,8 % à 46,1 %. Elle demeure toutefois toujours inférieure à celle observée en France métropolitaine (47,5 % en 2008). En outre, de fortes disparités homme/femme persistent : alors que 68,0 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont actifs, seules 53,6 % des femmes de la même tranche d'âge le sont.

Répartition de la population active selon le sexe

| | 1999 (RP) | 2008 (BIT) | 2009 (BIT) | Var 09/08 | Var an moy 09/99 |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|------------------|
| Population active | 298 847 | 318 500 | 323 900 | 1,7% | 0,8% |
| Hommes | 165 098 | 172 500 | 174 500 | 1,2% | 0,6% |
| Femmes | 133 749 | 146 000 | 149 400 | 2,3% | 1,1% |
| Population active occupée | 173 677 | 240 500 | 235 700 | -2,0% | 3,1% |
| Hommes | 100 634 | 133 200 | 129 800 | -2,6% | 2,6% |
| Femmes | 73 043 | 107 300 | 105 900 | -1,3% | 3,8% |
| Taux d'activité (en %) | 58,0% | 59,8% | 60,5% | 0,7 pt | 0,3 pt |
| Hommes | 66,0% | 67,3% | 68,0% | 0,7 pt | 0,2 pt |
| Femmes | 50,4% | 52,7% | 53,6% | 0,9 pt | 0,3 pt |

Source : Enquête Emploi - INSEE

La population active progressant plus rapidement que celle des 15-64 ans, le taux d'activité² progresse de 0,7 point entre 2008 et 2009 : 60,5 % en 2009 contre 59,8 % en 2008 ; ce qui est supérieur à la progression annuelle moyenne enregistrée au cours des dix dernières années (+0,3 point). A titre de comparaison, le taux d'activité en France métropolitaine s'élève à 70,1 % en 2008.

¹ Personnes qui ont travaillées au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise familiale, personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes, personnes qui déclarent être militaire du contingent, apprenti ou stagiaire rémunéré, personnes qui déclarent être sans emploi, disponible dans les 15 jours et à la recherche active d'un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

En 2009, La Réunion compte 235 700 actifs occupés soit 4 800 de moins que l'année précédente ; c'est la première diminution enregistrée depuis 2003. Cette baisse résulte de la crise économique et de l'achèvement des grands travaux fin 2008. Le taux d'emploi¹ de la population réunionnaise diminue de 1,2 point pour atteindre 43,9 % en 2009. Il se situe bien en dessous du niveau de la France métropolitaine (64,8 % en 2008). Les hommes sont les plus touchés par cette baisse, le taux d'emploi masculin s'établissant à 50,4 % en 2009 contre 51,9 % en 2008 (-1,5 point) alors que le taux d'emploi féminin est en retrait de 0,7 point à 38,0 %. Les disparités entre les sexes diminuent légèrement (13,2 points en 2008 contre 12,4 points en 2009) mais demeurent élevées par rapport à la métropole (8,3 points).

2.2 L'EMPLOI

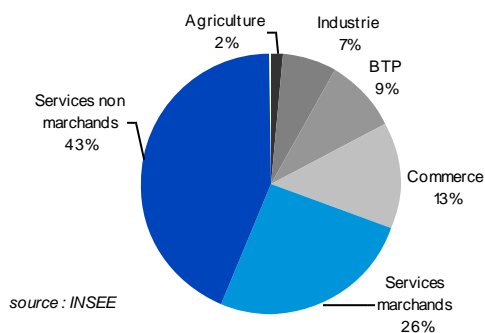
Poids important des services non marchands

Le nombre d'emplois à La Réunion est estimé à 233 238 au 31 décembre 2007 (estimation INSEE) : 88,6 % de ces emplois sont des emplois salariés, contre 91,1 % en métropole et 96,1 % pour les autres DOM.

L'économie réunionnaise est fortement orientée vers le secteur des services qui emploie 69,3 % des salariés de l'île. Parmi eux, 62,9 % travaillent dans les services non marchands en 2007. Toutefois cette forte part du non-marchand tend à diminuer en longue période (-1,1 point en moyenne par an depuis 2002).

Entre 2006 et 2007, au sein des services principalement non marchands, le nombre d'emplois augmente pour les postes santé et action sociale (+5,2 % soit +899 emplois) ainsi que pour l'administration (+3,0 % soit +1 407 emplois) alors que l'éducation voit ses effectifs diminuer de 922 individus (-3,7 %).

Estimation de l'emploi salarié à La Réunion au 31 décembre 2007



La fonction publique (toutes catégories confondues) emploie 57 728 personnes en 2007. Les effectifs progressent de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Plus précisément, les

¹ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

fonctions publiques territoriales et hospitalières ont augmenté leurs effectifs respectivement de 8,5 % et 2,0 % alors que la fonction publique d'Etat a perdu une partie de ses emplois (-1,1 %).

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

| | 2000 | 2006 | 2007 | Variations 2007/2006 | Var an moy 2007/2000 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------|
| Fonction publique de l'Etat | 23 603 | 25 831 | 25 548 | -1,1% | 1,1% |
| Fonction publique territoriale | 18 653 | 22 922 | 24 879 | 8,5% | 4,2% |
| Fonction publique hospitalière | 5 141 | 6 665 | 6 801 | 2,0% | 4,1% |
| Total | 47 397 | 55 418 | 57 228 | 3,3% | 2,7% |

Source : INSEE

Par ailleurs, le nombre d'emplois aidés a progressé en 2007 (+4,8 % par rapport à 2006) alors que la tendance est à la réduction depuis plusieurs années (-3,5 % de progression moyenne par an entre 2000 et 2007).

Les emplois aidés des collectivités territoriales sont les seuls à avoir bénéficié d'une hausse (+5,2 %) contrairement à ceux de l'Etat (-8,0 %) et de la fonction hospitalière (-2,7 %).

Evolution de l'emploi aidé au 31 décembre

| | 2000 | 2006 | 2007 | Variations 2007/2006 | Var an moy 2007/2000 |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------|
| Etat | 142 | 175 | 161 | -8,0% | 1,8% |
| Collectivités territoriales | 13 949 | 10 375 | 10 914 | 5,2% | -3,4% |
| Hopitaux | 385 | 221 | 215 | -2,7% | -8,0% |
| Total | 14 476 | 10 771 | 11 290 | 4,8% | -3,5% |

Source : INSEE

L'emploi salarié marchand pénalisé par un climat économique morose

Entre 2007 et 2008, les effectifs du secteur marchand enregistrent leur première diminution (-1,0 %) depuis 1995, rompant avec le dynamisme observé depuis plus d'une dizaine d'années (+4,2 % en moyenne par an entre 1998 et 2008).

Le poste « autres activités de services » est le plus affecté par ce ralentissement avec une perte de plus de 2 300 emplois entre 2007 et 2008 (-18,9 %). Dans le même temps, les activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien enregistrent également une diminution en 2008 mais d'une moindre ampleur : -425 emplois soit -2,2 % par rapport à 2007.

Les effectifs de la construction, après des années de forte croissance (+11,8 % chaque année en moyenne entre 2003 et 2007), se contractent entre 2007 et 2008 (-1,9 % soit - 390 emplois) en lien avec une conjoncture qui s'est dégradée en fin d'année dans le secteur.

Le secteur d'activité qui a créé le plus d'emplois marchands en 2008 est celui regroupant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec une progression de 4,2 % des effectifs par rapport à l'année précédente (+631 emplois).

Dans le commerce, l'emploi continue de croître en 2008 (+1,6 %, soit +466 emplois) mais à rythme moins soutenu que celui observé au cours des dix dernières années (+3,3 % de croissance annuelle en moyenne).

Enfin, le secteur de l'industrie manufacturière (hors industries agroalimentaires), qui concentre 6,2 % de l'emploi marchand, a recruté 337 salariés en 2008, soit une augmentation de 4,1 % par rapport aux effectifs de 2007.

Evolution de l'emploi salarié marchand par secteur d'activité

| | 1998 | 2007 | 2008 | Part en 2008 | 08/07 | Var an moy 08/98 |
|--|---------------|----------------|----------------|---------------|--------------|------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 2 407 | 2 382 | 2 331 | 1,7% | -2,1% | -0,3% |
| Industries agroalimentaires | 4 718 | 5 354 | 5 382 | 3,9% | 0,5% | 1,3% |
| Autres industries manufacturières | 6 549 | 8 179 | 8 516 | 6,2% | 4,1% | 2,7% |
| Energie, eau et gestion des déchets | 1 359 | 2 317 | 2 391 | 1,7% | 3,2% | 5,8% |
| Construction | 10 463 | 20 197 | 19 807 | 14,5% | -1,9% | 6,6% |
| Commerces | 21 517 | 29 319 | 29 785 | 21,8% | 1,6% | 3,3% |
| Transports | 4 508 | 7 845 | 7 948 | 5,8% | 1,3% | 5,8% |
| Hébergement et restauration | 3 842 | 6 069 | 6 169 | 4,5% | 1,6% | 4,8% |
| Information et communication | 1 432 | 2 750 | 2 752 | 2,0% | 0,1% | 6,8% |
| Activités financières et d'assurance | 3 254 | 5 092 | 5 061 | 3,7% | -0,6% | 4,5% |
| Activités immobilières | 1 224 | 1 759 | 1 835 | 1,3% | 4,3% | 4,1% |
| Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn | 9 483 | 19 625 | 19 200 | 14,0% | -2,2% | 7,3% |
| Admin. pub., enseign., santé & act. soc. | 12 554 | 14 888 | 15 519 | 11,3% | 4,2% | 2,1% |
| Autres activités de services | 7 138 | 12 574 | 10 202 | 7,5% | -18,9% | 3,6% |
| Total | 90 448 | 138 350 | 136 898 | 100,0% | -1,0% | 4,2% |

Sources : Unistatis - pôle emploi

2.3 LE CHOMAGE

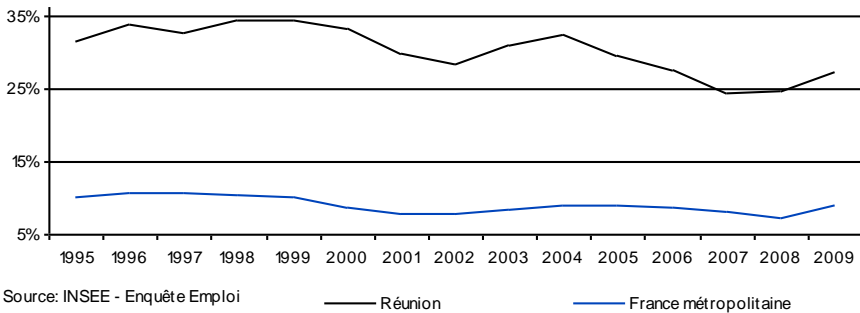
Le chômage connaît une forte progression

Au deuxième trimestre 2009, La Réunion compte 88 200 chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'INSEE, soit une hausse de 13,1 % par rapport à 2008 (+10 200 chômeurs). Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été observé à la fin 2008 ; ils s'expliquent par l'effet conjoint de l'achèvement des grands travaux et la crise internationale.

À La Réunion comme ailleurs, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes (respectivement 29,1% et 25,6 %), la population active féminine étant plus faible que celle des actifs masculins alors que le nombre des chômeurs se répartit à part quasi-égale entre les deux sexes. Toutefois, l'écart s'est légèrement réduit par rapport à 2008, il était de 3,7 points contre 3,5 points en 2009. Par ailleurs, la hausse du chômage de 2009 affecte les deux sexes à des rythmes très proches (+2,8 points pour les hommes et +2,6 points pour les femmes).

L'âge est également un facteur discriminant face au chômage. Le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) est toujours très élevé à 51,1 % (+2,2 points par rapport à 2008) alors que celui des seniors (50 ans et plus), nettement plus faible (15,8 %), reste inchangé par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage des 25-49 ans s'établit quant à lui à 26,3 % ; c'est la classe d'âge qui a connu la progression la plus forte en 2009 (+4,2 points).

Evolution du taux de chômage en sens du BIT à La Réunion depuis 1995



Forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi

La dégradation du marché du travail observée sur la seconde moitié de 2008 s'est poursuivie en 2009 en raison du ralentissement de l'activité économique. Le Pôle Emploi enregistre 101 180 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A¹ au 31 décembre 2009, soit 19 570 demandeurs supplémentaires en un an (+24,0 %).

Les chômeurs de longue durée (plus d'un an), qui représentent 41,0 % des chômeurs de catégories A, B² et C³ (39,2 % en 2008), voient leur nombre progresser de 28,6 % par rapport à 2008.

Comparativement aux autres DOM et aux régions métropolitaines, La Réunion connaît la plus forte dégradation du marché du travail à fin 2009 (en glissement annuel). Le nombre de DEFM de catégorie A progresse de 11,8 % en Guadeloupe, 12,7 % en Martinique et 14,0 % en Guyane. En France métropolitaine - où le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 18,8 % - l'Alsace est la région la plus touchée (+23,4 %) devant les régions Rhône-Alpes (+22,0 %) et Pays de la Loire (+22,0 %).

Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A (en fin d'année)

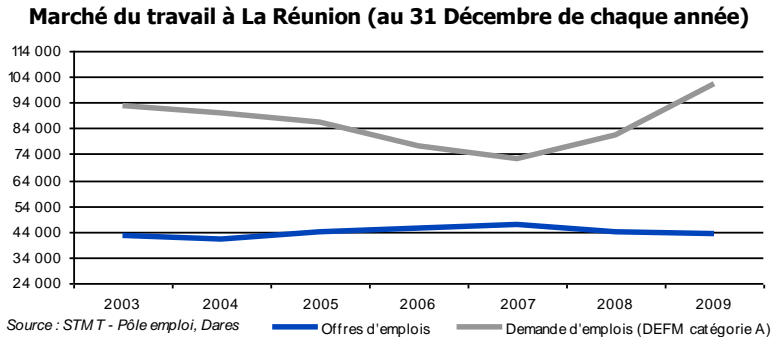
| | 2007 | 2008 | 2009 | Var 09/08 |
|---------------------------------------|--------|--------|---------|-----------|
| DEFM catégorie A | 72 130 | 81 610 | 101 180 | 24,0% |
| Hommes | 34 300 | 39 740 | 51 560 | 29,7% |
| Femmes | 37 830 | 41 870 | 49 620 | 18,5% |
| 15-24 ans | 13 990 | 15 380 | 18 760 | 22,0% |
| 25-49 ans | 50 480 | 56 970 | 69 880 | 22,7% |
| 50 ans et plus | 7 670 | 9 260 | 12 550 | 35,5% |
| Catégories A, B et C | 84 220 | 93 320 | 114 810 | 23,0% |
| dont demandeurs d'emploi longue durée | 36 470 | 36 620 | 47 100 | 28,6% |

Source : DDTEFP (données brutes)

- ¹ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
- ² Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
- ³ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Diminution du nombre d'offres d'emplois et de la durée des contrats

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année 2009, les offres d'emplois enregistrées sont en baisse de 2,6 % par rapport à 2008 (-5,3 % entre 2008 et 2007). Cette contraction s'explique par la forte diminution des offres d'emplois durables observée pour la deuxième année consécutive (-15,6 % en 2009 soit 3 130 offres en moins) et une augmentation relativement faible des offres d'emplois temporaires (+8,3 % soit 2 000 offres). Par ailleurs, il est à noter que depuis 2007 les offres d'emplois temporaires affichent une évolution positive contrairement aux offres d'emplois durables, signe d'une précarisation du marché du travail.



Hausse du nombre d'allocataires chômage

La progression du nombre de chômeurs indemnisés au Pôle Emploi s'accroît en 2009 (+24,4 % à fin décembre en glissement annuel) par rapport à 2008 (+13,7 %). En comparaison, le Pôle Emploi enregistre également une hausse du nombre d'allocataires en métropole, mais dans une moindre mesure comparée à La Réunion (+12,7 % en glissement annuel).

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDES

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

| | 2008 | 2009 | Var 09/08 |
|---|-------|--------|-----------|
| Contrats de formation en alternance | | | |
| Contrats d'apprentissage | 1 938 | 2 542 | 31,2% |
| Contrats de professionnalisation | 2 288 | 3 663 | 60,1% |
| <i>dont jeunes de moins de 26 ans</i> | 2 039 | 2 405 | 17,9% |
| Contrats aidés secteur marchand | | | |
| Contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM) | 1 508 | 981 | -34,9% |
| Contrats unique d'insertion (CUI) | 2 238 | 2 050 | -8,4% |
| <i>dont allocataires du RMI</i> | 2 032 | 1 706 | -16,0% |
| <i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i> | 206 | 344 | 67,0% |
| Contrats aidés secteur non marchand | | | |
| Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) | 8 199 | 13 589 | 65,7% |
| Contrats unique d'insertion (CUI) | 5 104 | 6 208 | 21,6% |
| <i>dont allocataires du RMI</i> | 4 637 | 5 403 | 16,5% |
| <i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i> | 467 | 805 | 72,4% |
| Insertion et formation des jeunes | | | |
| CIVIS | 2 895 | 2 910 | 0,5% |
| PIJ création (nb de créateurs) | 275 | 308 | 12,0% |
| PIJ mobilité | 736 | 1 015 | 37,9% |
| Aide à la création ou reprise d'entreprise | | | |
| NACRE (nb de projets) | - | 612 | - |

Sources : DTEFP - ASP

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

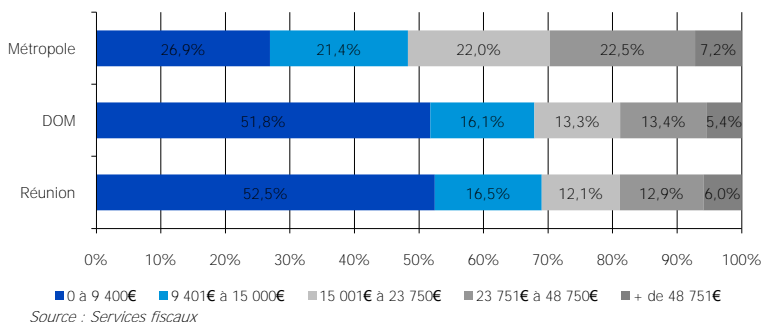
3.1.1. Les différentes catégories de revenus

Un peu plus de la moitié des foyers fiscaux réunionnais déclare moins de 9 400 € de revenus en 2007

L'analyse des données des services fiscaux fait ressortir une prépondérance des faibles revenus à La Réunion. En 2007, 51,5 % des foyers fiscaux réunionnais² déclarent un revenu annuel inférieur à 9 400 euros contre 25,8 % en métropole. De plus, les deux tiers des foyers fiscaux de l'île déclarent moins de 15 000 € contre un peu moins de la moitié en France métropolitaine.

De fortes disparités de revenus existent à La Réunion. Les foyers fiscaux dont le revenu est le plus faible (inférieur à 9 400 euros), représentent 51,5 % de l'ensemble des foyers fiscaux de l'île mais seulement 9,0 % des revenus fiscaux de référencement, alors que, dans le même temps, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 751 euros concentrent 6,3 % des foyers fiscaux de l'île et 35,0 % des revenus totaux déclarés. Cette disparité est plus forte à La Réunion qu'en métropole où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (7,8 %) mais concentrent moins de richesses (31,4 %). Cette forte proportion de faibles revenus dans la société réunionnaise conjuguée à l'abattement fiscal de 30 % consenti dans le département entraîne une plus forte représentativité de foyers fiscaux non imposable qu'en métropole et dans les autres DOM. Ainsi 72,3 % des foyers fiscaux déclarés en 2007 n'ont pas été soumis à l'impôt contre 71,6 % dans l'ensemble des DOM et 45,3 % dans l'hexagone.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2007



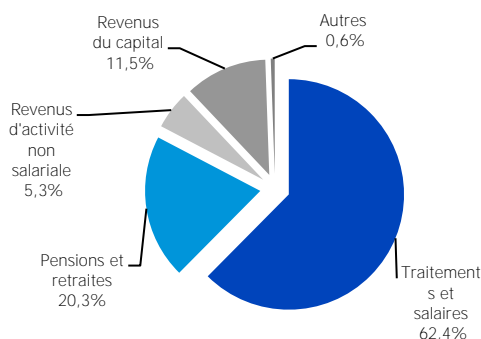
¹ Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise. Ce dispositif est destiné à certains demandeurs d'emploi, aux jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi et aux salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire. Il remplace des aides Eden et les chéquiers conseil depuis le 1^{er} janvier 2009. Il intervient dès le montage du projet suivant un parcours coordonné en trois phases : aide au montage du projet, appui au financement du projet et appui au développement de l'entreprise.

² Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

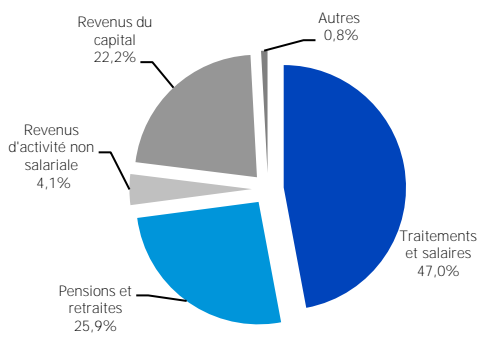
Prépondérance des traitements et salaires dans les revenus des foyers fiscaux réunionnais par rapport aux foyers fiscaux métropolitains

En 2006, 62,4 % des foyers fiscaux réunionnais déclaraient des traitements et salaires comme l'un de leur revenu. En comparaison ils n'étaient que 47,0 % des foyers fiscaux métropolitains à indiquer cette ressource de revenu. Cette prépondérance des revenus d'activité salariale à La Réunion par rapport à l'hexagone provient, d'une part, d'une proportion de foyers fiscaux percevant des pensions et retraites plus faible dans l'île (20,3 % dans le département contre 25,9 % en métropole) en raison d'une population âgée plus faible (les plus de 60 ans à La Réunion représentent 11,0 % de la population totale contre 21,1 % en France hexagonale) ; et d'autre part une proportion de revenus du capital moindre dans le département (11,5 % à La Réunion contre 22,2 % en métropole) et plus particulièrement concernant les revenus de capitaux mobiliers¹ (5,2 % dans l'île contre 14,9 % en France métropolitaine).

Répartition du nombre de foyers fiscaux selon les catégories de revenus en 2006



Source : DGI



Source : DGI

Des revenus en progression

La somme totale des revenus déclarés a progressé de 7,4 % en 2006 (6,9 milliards d'euros) par rapport à 2005 (6,5 milliards d'euros) suivant ainsi le rythme moyen annuel constaté depuis 2001. Cette croissance soutenue en 2006 provient essentiellement de la hausse des traitements et salaires déclarés (+6,2 %) qui représentent 70,8 % de la somme totale déclarée. Cependant, les montants de pensions et retraites ont augmenté plus rapidement (13,6 %) du fait de meilleurs niveaux de pensions dont bénéficient progressivement les nouveaux retraités par rapport à leurs aînés. Les revenus de capital (c'est-à-dire les revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers et autres) ont fortement augmenté (+22,6 %) en 2006 profitant des hausses des loyers et des ventes de biens immobiliers à La Réunion (+19,6 %), et de celles des actions sur les places boursières (augmentation de 18,7 % du CAC 40 entre janvier 2005 et janvier 2006).

¹ Les revenus de capitaux mobiliers englobent les produits des actions ou parts sociales et revenus assimilés, et les revenus des créances, dépôts et cautionnements.

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'€)

| | 2005 | 2006 | Evol 06/05 | Part en 2006 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| Traitement et salaires | 4 660 | 4 950 | 6,2% | 70,9% |
| Revenus d'activité non salariaux | 658 | 655 | -0,4% | 9,4% |
| Bénéfices agricoles | 43 | 48 | 12,4% | 0,7% |
| Bénéfices industriels et commerciaux | 308 | 308 | 0,0% | 4,4% |
| Bénéfices non commerciaux | 307 | 299 | -2,7% | 4,3% |
| Pensions et retraites | 834 | 947 | 13,6% | 13,6% |
| Revenus fonciers | 260 | 319 | 22,7% | 4,6% |
| Autres | 93 | 114 | 22,2% | 1,6% |
| Total | 6 505 | 6 985 | 7,4% | 100,0% |

Source : DGI

3.1.2. Le revenu minimum d'insertion

Institué par la loi n°88-1088 du 1er décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit, depuis maintenant plus de 15 ans, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

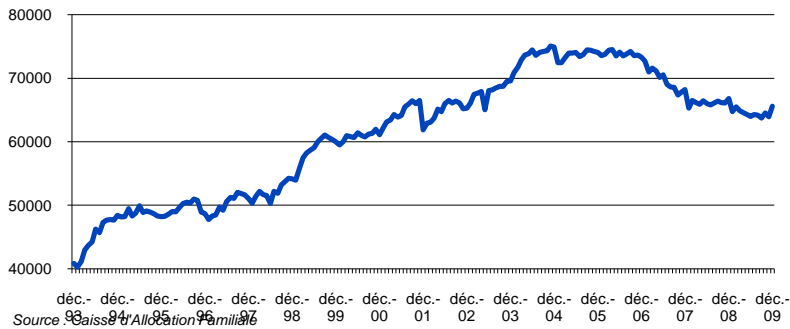
La loi d'orientation pour l'Outre-mer, promulguée le 13 décembre 2000, a modifié le décret du 20 janvier 1989 en arrêtant le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de métropole au plus tard dans un délai de trois ans. La première étape de l'alignement est intervenue le 1er janvier 2001 en réduisant le différentiel de 7 points et la deuxième étape a abouti à l'alignement total le 1er janvier 2002.

Le nombre d'allocataires du RMI continue de baisser en dépit de la détérioration du marché de l'emploi

Au 31 décembre 2009, 65 626 allocataires du RMI sont dénombrés contre 66 828 fin 2008 soit une baisse de 1,8 % en glissement annuel. Cette diminution s'inscrit dans une tendance observée depuis le début de l'année 2005, qui a vu le nombre de bénéficiaires se réduire de 10 650 personnes, soit 3,0 % en moyenne par an (entre fin décembre 2004 et fin décembre 2009). Les effectifs du RMI restent ainsi orientés à la baisse malgré la détérioration du marché du travail car la conjoncture se répercute avec un certain décalage sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social.

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

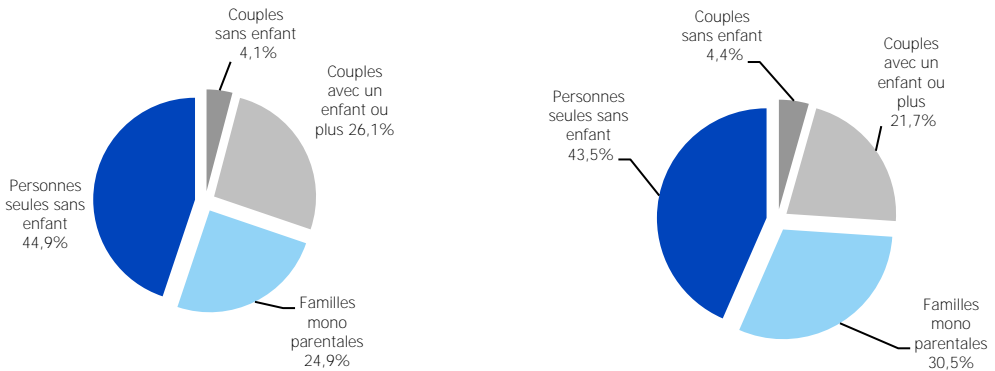
Evolution du nombre d'allocataires du RMI depuis décembre 1993 à La Réunion



Fort progression des familles monoparentales parmi les allocataires

La situation économique et sociale des familles monoparentales est souvent difficile. Ainsi, alors qu'elles représentent 19,7 % des ménages du département en 2006, elles forment 30,5 % des allocataires du RMI en 2009. Outre, cette surreprésentation par rapport à la répartition des types de ménages, cette proportion croît 3,5 fois plus vite parmi les rmistes que dans la population réunionnaise : +5,6 points entre 1999 et 2009 dans la répartition des allocataires selon la situation familiale contre +2,17 points entre 1999 et 2006 dans la répartition des ménages. A l'inverse, parmi les autres types de ménages dans la population rmiste, les couples avec enfant(s) voient leur proportion se réduire passant de 26,1 % en 1999 à 21,1 % en 2009. Enfin, les personnes seules sans enfants forment la catégorie la plus importante en nombre d'allocataires avec 43,5 % mais leur part diminue (-1,4 point).

Répartition du nombre d'allocataires du RMI selon la situation familiale en 1999 et en 2009



Source : CAF

La structure par âge a évolué entre 1999 et 2009. Bien que la part des allocataires âgés de 25 à 39 ans demeure dominante en 2009 (43,4 % du total), sa représentativité décroît fortement (-9,3 points). Parallèlement, la proportion d'allocataires âgés de 40 à 49 ans passe de 22,4 % en 1999 à 31,0 % soit 8,6 points de plus.

Presque un réunionnais sur cinq est concerné par le RMI

Au 31 décembre 2009, les allocataires du RMI et leur famille représentent un peu moins d'un réunionnais sur cinq (19,2 % de la population). Les allocataires à eux seuls comptent pour **8,0% des habitants de l'île**. Rapporté à la population active (des 15 ans et plus), l'ensemble des allocataires en représente 20,3 % alors que ce ratio ne dépasse pas 3,5 % en France métropolitaine en 2008.

Quasi stagnation des montants malgré la baisse du nombre d'allocataires

Alors que le nombre d'allocataires diminue entre 2008 et 2009, les montants versés par la Caisse d'Allocations Familiales ont quasiment stagné (baisse de 0,6 % des montants versés). Cette évolution s'explique par une revalorisation du RMI de 1,5 % au 17 février 2009 qui a limité l'impact de la réduction du nombre d'allocataires.

Une approche de la précarité et de la pauvreté à La Réunion

Sont considérés comme pauvres, les ménages qui ont un niveau de vie inférieur à un seuil de ressources donné, soit la moitié du niveau de vie médian¹. Le seuil de pauvreté calculé selon cette définition **s'élève à 473 euros par mois en 2006 à La Réunion**. Selon cette définition, un peu moins de 17 % de la population de l'île vit en dessous de ce seuil. Si l'on se réfère au seuil national (1 280 euros), 52 % des réunionnais seraient considérés comme pauvres.

La pauvreté monétaire a augmenté entre 2001 et 2006. En effet, si on prend en 2001 ce même seuil de 473 euros **déflaté par l'indice des prix à la consommation, on constate que 15 %** de la population avaient un niveau de vie inférieur à ce seuil. Ceci traduit une aggravation de la pauvreté monétaire de 2 points en 5 ans.

Une approche plus administrative consiste à prendre en compte toutes les personnes qui reçoivent des aides - les minimas sociaux - parce que leurs revenus sont **en-dessous d'un** niveau jugé minimum. Ainsi, à fin 2009, les allocataires de minima sociaux représentent plus du quart des réunionnais.

La précarité et la pauvreté peuvent également prendre d'autres formes. En termes d'éducation, environ 100 000 personnes âgées de 16 à 65 ans éprouvent de grande difficulté dans les exercices simples de communication par écrit en 2007. Le taux d'illettrisme tend à diminuer mais il demeure élevé par rapport à celui de métropole. En effet, ce taux est de 21 % à La Réunion et de 9% en métropole, soit **plus du double dans l'île**.

En 2009, de nombreux signes **font craindre une aggravation de la précarité d'une partie** de la population réunionnaise. **Sur le marché de l'emploi**, la barre symbolique des 100 000 chômeurs a été franchie pour la première fois depuis 2003. Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement croît de 51 % et semble avoir atteint un nouveau palier qui paraît persister. Néanmoins, le taux de dépôt de dossier de surendettement (150 réunionnais sur 1 000 000) **n'atteint que la moitié du taux métropolitain**.

Le dispositif d'insertion

¹ C'est-à-dire la valeur qui sépare la population en deux sous-ensembles égaux: la moitié des ménages a un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié a un niveau de vie inférieur.

Le dispositif d'insertion à La Réunion est géré depuis 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement public local à caractère administratif en 1999 et qui dispose de 12 antennes réparties dans toute l'île. L'ADI élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI) qui prend en compte les orientations retenues par le Département en faveur des populations défavorisées.

En 2008, l'ADI a reçu 85 millions d'€ de la part du Département ce qui représente quasiment la totalité de ses ressources, auxquels s'ajoutent 280 000 € du CNASEA¹. 13 467 mesures d'insertion ont été mises en œuvre, dont 11 447 mesures en faveur de l'emploi et la formation. Les contrats aidés concentrent la moitié de l'ensemble des mesures mise en place par l'ADI correspondant à un montant engagé de 61,83 millions d'€.

| Nombre de mesures d'insertion mises en place en 2008 par type d'action | |
|--|------------------|
| | Nombre d'actions |
| Emploi Formation et social | 13 467 |
| Emploi Formation | 11 447 |
| Contrats aidés | 6 723 |
| Formations collectives | 2 765 |
| Chèques compétence (hors lutte contre l'illettrisme) | 1 447 |
| Aides Financières à l'insertion professionnelle (AFIP) | 184 |
| Mobilité* | 328 |
| Social | 2020 |
| Aides Financières à l'Insertion (AFI) | 101 |
| Accompagnement social | 760 |
| Chèques compétences lutte contre l'illettrisme | 202 |
| Actions collectives de proximité | 957 |

3.2 LES SALAIRES

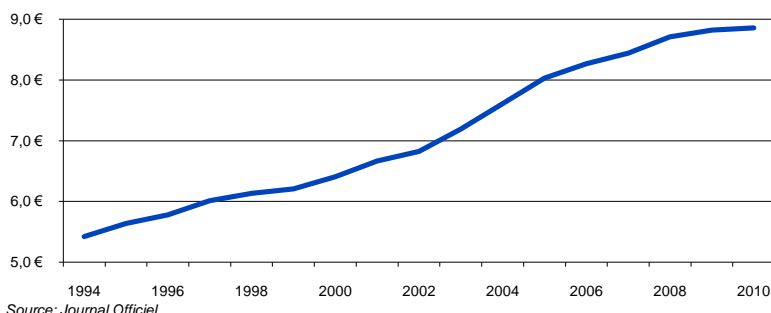
3.2.1. L'évolution du SMIC

Conséquence de la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) intervient désormais au premier janvier de chaque année. Ainsi, par Décret publié au Journal Officiel du 19 décembre 2009, le SMIC horaire brut a été fixé à 8,861 € au 1er janvier 2010 sur le territoire métropolitain et dans les Départements d'Outre-mer. Par conséquent, le SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 345 €.

La croissance plus modérée observée entre 2005 et 2008 (+2,7 % en moyenne par an contre +4,5 % entre 2001 et 2004) se poursuit en 2009 et 2010 avec respectivement une hausse de 1,3 % en 2009 par rapport à 2008 et de 0,5 % en 2010 par rapport 2009. Parallèlement, l'indice moyen des prix à la consommation des ménages réunionnais s'est renchéri de 0,3 % sur la même période, procurant un gain de pouvoir d'achat de 0,2 point pour les salariés rémunérés au SMIC.

¹ Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

Evolution du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) depuis 16 ans



3.2.2. L'évolution des principaux salaires

Un salaire annuel net moyen en hausse

En excluant les agents des organismes de l'État, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extraterritoriales, le salaire annuel net¹ moyen à La Réunion a été de 20 536 € en 2007 contre 20 194 € en 2006 soit une progression de 1,7 %.

Les salaires réunionnais ont progressé à un rythme moins soutenu que ceux de la France métropolitaine (+3,2 % entre 2006 et 2007) ainsi que ceux des autres départements d'Outre-mer (+1,9 % en Guyane, +2,4 % à la Guadeloupe et +2,9 % en Martinique). Néanmoins, le salaire net moyen en métropole est 17,2 % plus élevé à celui de La Réunion, en Guadeloupe 6,0 % plus élevé, à la Martinique 6,3 %, et en Guyane 13,7 %.

La Réunion occupe le 23^{ème} rang régional (sur 26 régions) et perd trois places par rapport à 2006. Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les rémunérations salariales nettes annuelles moyennes les plus élevées pour les professions intermédiaires (6^{ème} position) et les cadres (7^{ème} rang) ; tandis que le salaire moyen des employés réunionnais et celui des ouvriers font partie des plus faibles (respectivement 20^{ème} et 25^{ème} position). La part prépondérante de ces derniers dans l'ensemble des travailleurs explique la faiblesse du salaire net annuel moyen d'ensemble.

Salaires nets annuels moyens par région pour les emplois à temps complet en 2007

| | Ensemble | Cadres* | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers |
|------------------|---------------|---------------|----------------------------|---------------|---------------|
| Métropole | 24 062 | 47 993 | 24 208 | 16 717 | 17 583 |
| Réunion | 20 536 | 46 341 | 24 461 | 16 281 | 16 586 |
| Guadeloupe | 21 773 | 46 645 | 25 120 | 16 876 | 16 446 |
| Guyane | 23 344 | 49 860 | 27 478 | 17 290 | 17 431 |
| Martinique | 21 822 | 48 344 | 25 097 | 16 604 | 16 589 |

*y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : Salaires nets annuels moyens des salariés à temps complet.

Source : DADS (exploitation au 1/12 en 2007), Insee

¹ Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS). Dans la fonction publique d'Etat, le salaire est calculé à partir des fichiers de paye de la comptabilité publique.

4. Les prix

Réglementation des prix

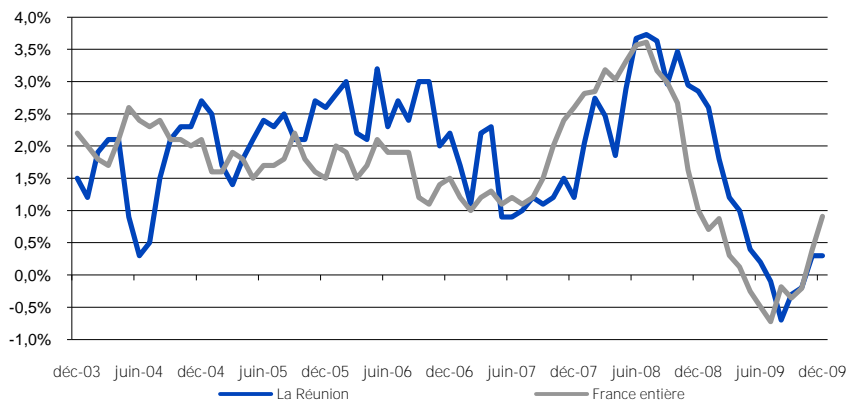
Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : produits pétroliers et gaz domestique, ciment, farine, riz, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet à La Réunion sur recommandation de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional.

Inflation contenue en 2009

Contrairement à la tendance de l'année 2008 où l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE (IPC) avait augmenté de 2,9 %, l'inflation a été contenue en 2009. Une légère hausse de 0,3 % de l'IPC est constatée à fin décembre 2009 en glissement annuel. Cette stabilité des prix s'explique par le ralentissement de l'activité économique à La Réunion et la répercussion de la baisse des cours mondiaux du baril de pétrole fin 2008 sur les prix des produits pétroliers (-10,9 % à fin 2009).

Evolution en glissement annuel de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages



A La Réunion, la hausse des prix a été plus modérée que dans les autres Départements d'Outre-mer (Martinique : +0,6 %, Guadeloupe : +0,8 % et Guyane : +0,8 %) et qu'en France métropolitaine (+0,9 %). Cet écart provient principalement d'évolutions différenciées des prix du tabac et des produits pétroliers. En effet, dans les autres départements d'Outre-mer, la baisse des prix des produits pétroliers a été plus modérée qu'à La Réunion (-8,7 % à la

Guadeloupe à décembre 2009 en glissement annuel, -7,2 % en Martinique et -4,2 % en Guyane contre -10,9 % à La Réunion) tandis que ces prix ont augmenté de 3,6 % en métropole.

Progression modérée des différents postes à l'exception de l'« énergie » et du « tabac »

L'indice du poste « énergie » a enregistré une diminution de 7,6 % en glissement sur l'année 2009. Cette baisse est intervenue au cours du premier semestre durant lequel les prix de l'énergie ont chuté de 10,7 % en lien avec les variations des cours du baril de pétrole. Dans la seconde moitié de l'année, ils sont repartis à la hausse sous l'effet conjugué d'un relèvement tarifaire de l'électricité de 1,9 % et d'une hausse des prix des produits pétroliers de 3,5 % intervenue le 15 septembre (+6 et +2 centimes d'euro concernant respectivement le litre de sans plomb et de gazole et +1 euro pour la bouteille de gaz). A fin décembre 2009, les prix des produits pétroliers ont fléchi de 10,9 % en glissement annuel.

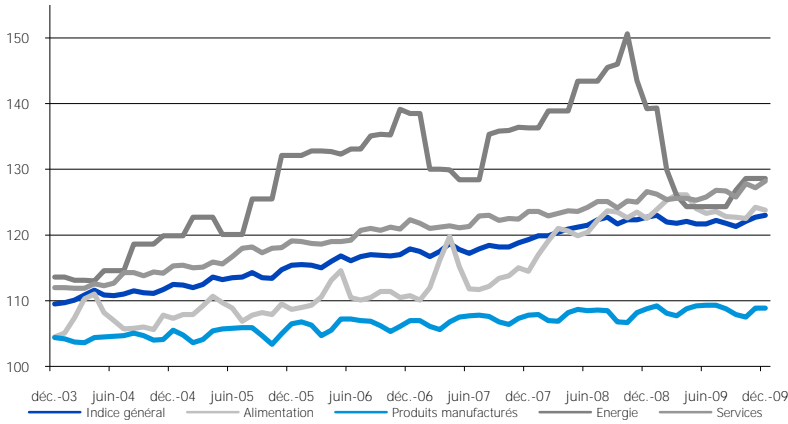
| Indice des prix à la consommation | | | | |
|--|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| | Pondération 2008 | Fin 2008 | Fin 2009 | Glissement 09/08 |
| Indice général | 10 000 | 122,7 | 123,0 | 0,3% |
| Indice général hors tabac | 9 799 | 120,5 | 120,7 | 0,2% |
| Indice général hors énergie | 9 255 | 121,4 | 122,5 | 0,9% |
| Alimentation hors tabac | 2 067 | 122,5 | 123,8 | 1,1% |
| <i>produits frais</i> | 253 | 97,5 | 104,8 | 7,5% |
| Produits manufacturés | 2 879 | 108,8 | 108,9 | 0,1% |
| Services | 4 108 | 126,6 | 128,2 | 1,3% |
| <i>loyers et services rattachés</i> | 1 114 | 131,7 | 135,0 | 2,5% |
| <i>services de santé</i> | 421 | 123,8 | 124,5 | 0,6% |
| <i>transports et communications</i> | 582 | 142,6 | 145,7 | 2,2% |
| Energie | 745 | 139,2 | 128,6 | -7,6% |
| <i>produits pétroliers</i> | 555 | 155,3 | 138,4 | -10,9% |
| Tabac | 201 | 310,8 | 326,7 | 5,1% |
| Indice France entière | - | 118,8 | 119,9 | 0,9% |
| Indice Guadeloupe | - | 119,4 | 120,4 | 0,8% |
| Indice Martinique | - | 121,2 | 122,0 | 0,6% |
| Indice Guyane | - | 121,5 | 122,5 | 0,8% |

Source : IPC - INSEE

A l'inverse, le poste « tabac » se distingue comme étant le poste de consommation qui a connu la plus forte hausse des prix suite au nouvel arrêté ministériel augmentant les tarifs du tabac, avec une augmentation de 5,1 % à fin 2009 en glissement annuel.

Les autres postes ont connu une augmentation des prix modérée. En dépit de la hausse sur les produits frais (+7,5 %), les prix de l'alimentation sont restés relativement stables en 2009 avec une légère progression de 1,1 % à fin décembre en glissement annuel contre 7,0 % un an auparavant. Les tarifs des « services » ont progressé de 1,3 % suite à la hausse des loyers et des services attachés et des transports et communications. Enfin, les prix des « produits manufacturés » sont demeurés stables (+0,1 %).

Evolution mensuelle de l'indice des prix par poste de consommation (base 100=1998)

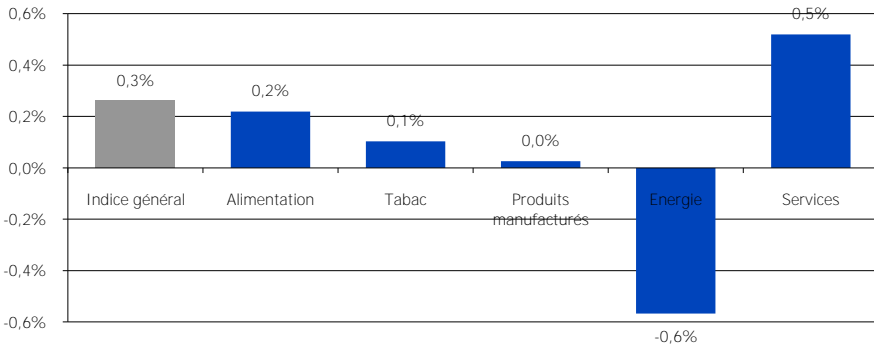


Source: INSEE - IPC

Le poste « énergie », premier contributeur au ralentissement de l'inflation

Le poste « énergie » participe fortement au ralentissement de l'inflation avec un fléchissement de 0,6 point en glissement annuel à fin décembre 2009. Parallèlement, la hausse des prix des autres postes de l'IPC est restée contenue. Le poste « services » est le principal contributeur à l'augmentation de l'indice des prix à fin décembre 2009 en lien avec son poids dans la structure de consommation des ménages (41 % de l'ensemble de la pondération de l'indice) et contribue pour 0,5 point à l'inflation. Les postes « alimentation » et « tabac » participent également à la hausse des prix pour respectivement 0,2 point et 0,1 point.

Contribution des principaux postes dans l'évolution de l'indice des prix en glissement annuel



Source: INSEE - IPC

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est structurellement déficitaire. En 2009, de par la baisse des importations, plus importante que celle des exportations, le solde de la balance commerciale réunionnaise (-3 930 millions d'€) s'est légèrement amélioré par rapport à 2008. Ainsi, à La Réunion, le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur se situe à 5,9 % en 2009. A noter que le déficit commercial touche l'ensemble des familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et du poisson.

Toutefois, le taux d'importation qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, reste relativement faible (28,4 % en 2008¹) en comparaison d'autres petites économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (42,6 % à Chypre et 74,1 % aux îles Fidji).

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

| Importations en valeur (millions d'euros) | 2008 | 2009 | Variation 09/08 |
|---|---------|---------|-----------------|
| Agriculture, sylviculture, pêche | 93,7 | 83,5 | -11,0% |
| Industries agricoles et alimentaires | 646,3 | 643,2 | -0,5% |
| Industries des biens de consommation | 875,9 | 821,7 | -6,2% |
| Industrie automobile | 611,6 | 463,5 | -24,2% |
| Industries des biens d'équipement | 686,1 | 875,6 | +27,6% |
| Industries des biens intermédiaires | 986,4 | 875,7 | -11,2% |
| Energie | 591,9 | 396,0 | -33,1% |
| Produits divers | 22,9 | 17,5 | -23,5% |
| Total | 4 514,8 | 4 176,8 | -7,5% |

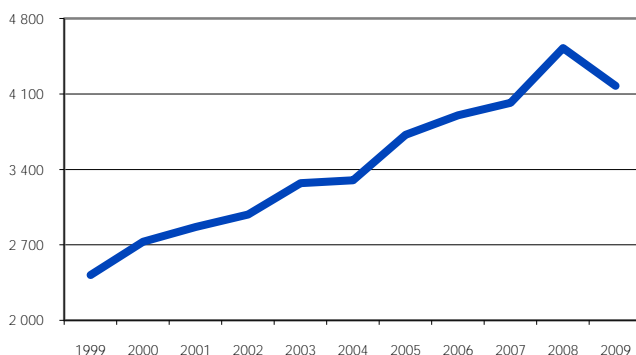
Source : Douanes

En 2009, les importations en valeur sont en retrait de 7,5 % à 4,2 milliards d'€, faisant suite à une croissance de 12,7 % en 2008 et de 1,8 % en 2007. Cette évolution est contenue par la hausse des entrées des biens d'équipement (+27,6 %) qui comprend notamment la livraison de trois avions dans le département. En effet, après élimination du poste navigation aérienne, la décroissance globale des importations en valeur ressort à -13,5 % et celle de l'industrie des biens d'équipement atteint -12,2 %. L'ensemble des autres secteurs contribue à cette régression. L'industrie automobile et le secteur énergie, représentant respectivement 11,1 % et 9,5 % du total, enregistrent les plus fortes baisses (-24,2 % et -33,1 %).

¹ Estimation du PIB : travaux CEROM.

Importations en valeur

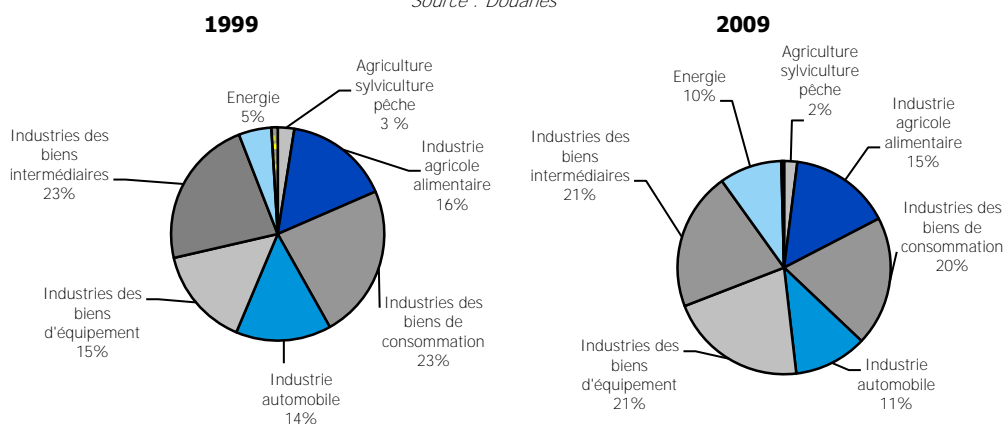
Source : Douanes en millions d'euros



La comparaison de la répartition des produits importés entre 1999 et 2009 révèle principalement la part grandissante de l'industrie des biens d'équipement qui représente 21 % du total contre 15 % en 1999. Cependant, hors avions, ce pourcentage se maintiendrait à 15 % en 10 ans. Les plus fortes baisses concernent la part des biens de consommation qui est ramenée de 23 % à 20 % et celle des produits de l'automobile (de 14 % à 11 %).

Répartition des produits importés

Source : Douanes

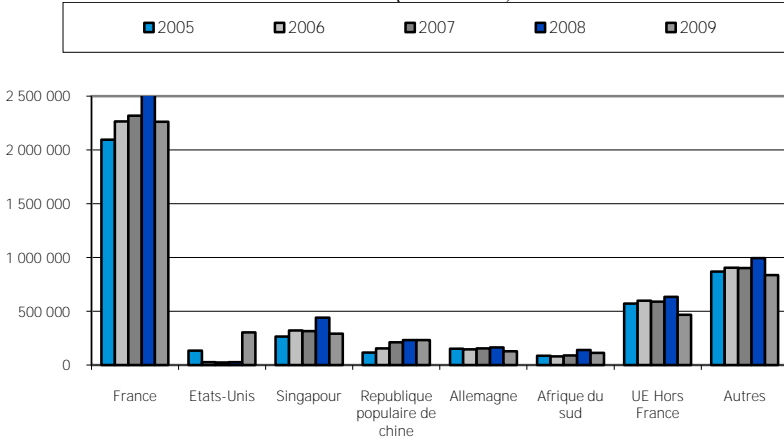


5.1.2 Les principaux fournisseurs

La métropole reste de très loin le principal fournisseur de l'île avec plus de 54 % du total importé. En 2009, 2,3 milliards d'€ sont acheminés jusqu'à La Réunion, soit 10,1 % de moins qu'en 2008. Hors métropole, les importations s'élèvent à 1,9 milliard d'€ et ne diminuent que de 4,2 %. Les Etats-Unis se positionnent en premier pays exportateur vers La Réunion grâce notamment aux avions. Singapour (293 millions d'€ contre 442 millions d'€ en 2008) se positionne au second rang malgré la forte baisse enregistrée en 2009 (-33,6 %). Seule la Chine enregistre une variation positive bien que très faible (+ 1 % ; 234 millions d'€).

Evolution par pays des produits importés en valeur

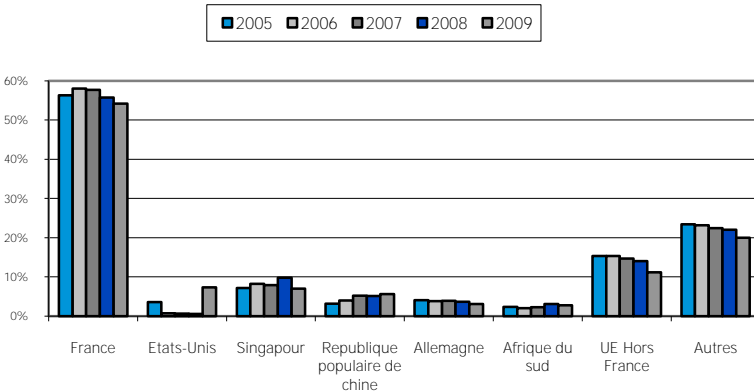
Source : Douanes (milliers d'euros)



L'évolution du poids des différents pays fournisseurs entre 2005 et 2009 révèle la diminution tendancielle de la part de la France métropolitaine qui passe de 59,0 % à 54,2 % en 5 ans. Il en est de même de l'Union Européenne hors France dont la part se réduit progressivement, passant de 15,4 % à 11,2 % entre 2005 et 2009. L'Italie reflète cette tendance notamment entre 2008 et 2009 avec une part de 2,1 % qui diminue de 1,6 point sur la période. En revanche, le report s'effectue en faveur des Etats-Unis qui représentent 7,3 % du marché uniquement en raison de l'acquisition d'avions. Pour les pays limitrophes, Singapour maintient sa position de premier fournisseur après la France (en excluant les Etats-Unis) malgré la baisse conséquente de sa part de marché entre 2008 et 2009; cette dernière passe de 9,8 % à 7,0 %. Il s'agit principalement de produits pétroliers, Singapour étant le premier fournisseur en la matière. Hors Etats-Unis, la Chine est le seul pays à voir sa part de marché augmenter (+0,4 point ; 5,6 % du total).

Répartition par pays des produits importés en %

Source : Douanes (%)



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

| Exportations en valeur (millions d'euros) | | | |
|--|-------------|-------------|------------------------|
| | 2008 | 2009 | Variation 09/08 |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 6,4 | 6,1 | -4,0% |
| Industries agricoles et alimentaires | 161,6 | 152,5 | -5,7% |
| Industries des biens de consommation | 9,9 | 9,2 | -7,8% |
| Industrie automobile | 20,5 | 20,1 | -1,8% |
| Industries des biens d'équipement | 24,9 | 31,4 | 26,1% |
| Industries des biens intermédiaires | 36,3 | 26,8 | -26,1% |
| Energie | 0,2 | 0,3 | 87,4% |
| Produits divers | 0,1 | 0,1 | -48,5% |
| Total | 259,9 | 246,5 | -5,2% |

Source : Douanes

Les exportations de biens, qui représentent moins de la moitié des exportations totales dominées par les services et en particulier le tourisme, se sont élevées à 247 millions d'€ en 2009, en baisse de 5,2 % par rapport à 2008.

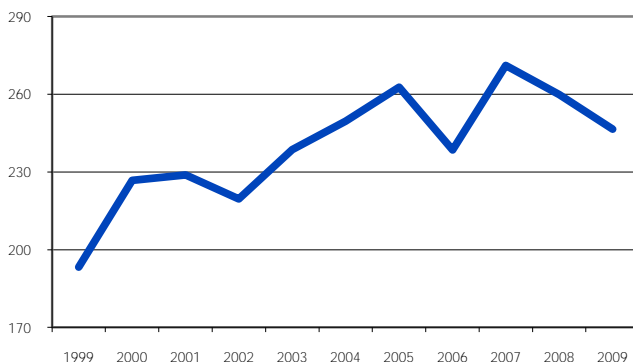
Près de 62 % des exportations de biens, soit 153 millions d'€, concernent les produits alimentaires (- 5,7 % après -7,9 % en 2008) au sein desquels 49,5 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2009, les exportations de sucre qui représentent 29 % du total des exportations¹ n'ont atteint que 75 millions d'€ et ont diminué de 7,9 % par rapport à 2008. Cette baisse doit toutefois être relativisée car elle a été engendrée par le recul du prix de la tonne de sucre sur le marché européen, les volumes exportés étant eux supérieurs de 17,8 % par rapport à l'année dernière. Les produits de la pêche constituent la deuxième source de revenus à l'export et s'élèvent à 46,4 millions d'€, en retrait de 3,1 %, passant de 18,5 % du total des exportations en 2008 à 17,9 % en 2009. Les boissons affichent un revenu à l'export en hausse en 2009 (+4,3 % à 16,9 millions d'€). Elles concernent pour 91 % le rhum¹ qui enregistre une progression de 10,8 % en 2009 par rapport à 2008, une croissance toutefois moins importante que celle de 2008 (+ 12,7%), en lien avec la contraction de la demande enregistrée sur les marchés mondiaux.

En 2009, après plusieurs années de forte hausse (+24 % en 2007 après +20 % en 2006) et une rupture en 2008 (-38 %), les biens d'équipement constituent de nouveau le second poste de biens exportés (troisième rang en 2008) et s'inscrivent en hausse de 26,1 % par rapport à l'année précédente. Les biens intermédiaires constituent le troisième poste, ils ne représentent toutefois que 10,9 % du total des produits exportés en liaison notamment avec une baisse de 40,1 % des exportations de métaux et produits métalliques. Enfin, la vente à l'étranger de véhicules d'occasion, qui représente l'essentiel du poste « automobile » (20,1 millions d'€), régresse de 1,8 % en 2009.

¹ Cf. Chapitre III – LES SECTEURS D'ACTIVITE / Section 3 – L'industrie et l'artisanat / 1. L'Industrie / 1.2 Le sucre et le rhum.

Exportations en valeur

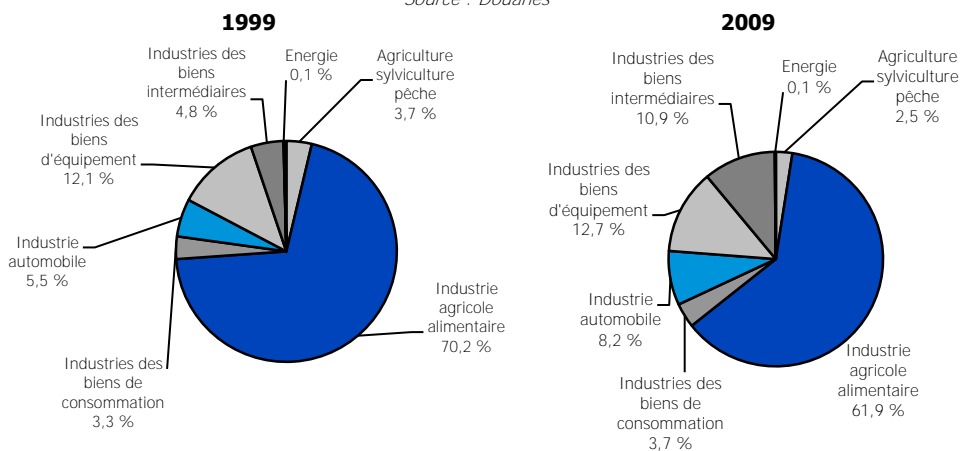
Source : Douanes en millions d'euros



En 10 ans, la prépondérance du secteur industrie agricole et alimentaire s'amointrit au profit notamment des industries des biens intermédiaires. Au sein de l'industrie agricole, le sucre s'élevait à 104 millions d'€ en 1999 et représentait 76,5 % du secteur. En 2009, le sucre, qui a diminué de 27,3 % en valeur entre ces deux périodes, n'équivaut plus qu'à 49,5 % du secteur. La part des produits chimiques, des métaux et produits métalliques et des composants électriques s'est en revanche accrue, passant respectivement de 1,8 %, 1,3 % et 0,6 % en 1999 à 2,8%, 3,8 % et 2,7 % en 2009.

Répartition des produits exportés

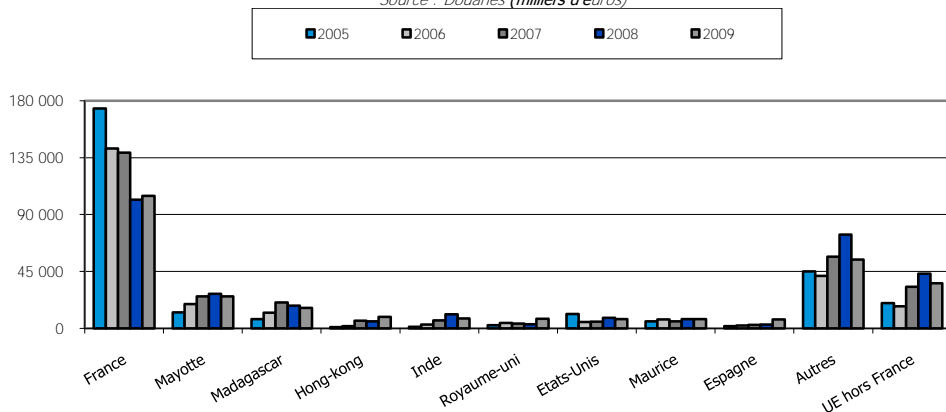
Source : Douanes



5.2.2 Les principaux clients

Evolution par pays des produits exportés en valeur

Source : Douanes (milliers d'euros)



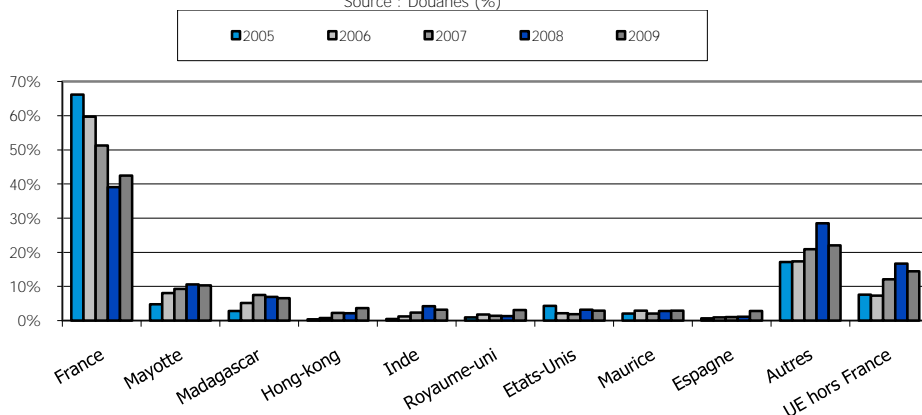
Les exportations à destination de la métropole, largement majoritaires, progressent de 2,9 % par rapport à 2008, après **trois reculs successifs, passant de 174 millions d'€ en 2005 à 104,7 millions d'€ en 2009**. Hors métropole, les exportations diminuent de 10,4 %.

Hors métropole, Mayotte maintient sa position de premier **partenaire commercial de l'île**. Les achats qui s'élevaient à 25 millions d'€, régressent de 7,7 % en 2009. Madagascar, devancé par l'Allemagne en 2008, retrouve en 2009 la seconde position, et ce, malgré une baisse de 10,3 %. Après deux **années de forte progression, l'Allemagne a considérablement réduit ses achats en 2009 (- 66 %)**, notamment de sucre (- 86 %).

Même si leur part dans le total des exportations n'est pas très élevée, Hong-Kong, le Royaume-Uni et l'Espagne connaissent les plus fortes augmentations avec respectivement + 63 % (principalement du poisson), + 127 % (du sucre et dans une moindre mesure du poisson) et + 141 % (principalement du sucre).

Répartition par pays des produits exportés en %

Source : Douanes (%)



Le poids de la métropole a de nouveau augmenté en 2009 (42,5 % du total contre 39,0 % en 2008) au détriment **de l'Allemagne (-66,0 %)** perdant 13,4 millions d'€ de marché,

et du Japon (-63,6 %, -11,2 millions d'€). **Le trafic vers l'Asie** progresse toujours (+12,8 %) représentant 12,3 % du total contre 10,4 % en 2008 et ce malgré une baisse des ventes vers **l'Inde** (-28,8 % ; -3,2 millions d'€) et vers la **Thaïlande** (-72,5 % ; -1,7 million d'€) compensée par une progression de celles-ci à destination de Hong Kong (+62,5 %), de Singapour (+89,7 %) et de Taiwan qui achètent pour **2,9 millions d'€ de poissons réunionnais en 2009**.

Le sucre réunionnais est écoulé principalement en métropole (67,0 % en 2009 contre 58,3 % en 2008), mais également au Royaume-Uni (9,2 % du total), en Espagne (7,7 %), en Roumanie (5,6 % ; nouveau client), en Italie (5,5 %), en Allemagne (3,2 %) et dans une moindre mesure en Irlande, en Grèce, en Belgique, au Portugal, en Pologne, à Mayotte, en Bulgarie et à Maurice. Le rhum est acheté pour 67 % par la métropole et pour 22 % par l'Allemagne.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est réduit en 2009 (-7,6 %). Cette évolution exceptionnelle relève d'un retrait des importations (-7,5 %) et d'une baisse moins sensible des exportations (-5,2 %). Hors énergie, la variation du déficit est moindre (-3,5 %) et hors navigation aérienne, le déficit atteint -3 657, soit -14,0 % entre 2009 et 2008. Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur s'améliore de 0,14 point et se situe à 5,9 %.

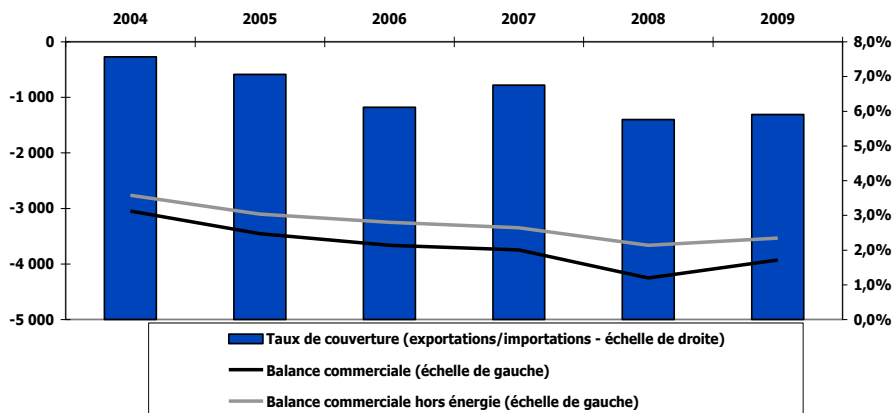
Balance commerciale hors services (millions d'euros)

| | 2008 | 2009 | Variation 09/08 |
|---|----------------|----------------|------------------------|
| Importations | 4 515 | 4 177 | -7,5% |
| Exportations | 260 | 246,5 | -5,2% |
| Balance commerciale | - 4 255 | - 3 930 | -7,6% |
| Balance commerciale hors énergie | - 3 663 | - 3 535 | -3,5% |
| Taux de couverture (exportations/importations) | 5,8% | 5,9% | + 0,14 pt |
| Agriculture, sylviculture, pêche | -87,4 | -77,3 | -11,5% |
| Industries agricoles et alimentaires | -484,6 | -490,8 | 1,3% |
| Industries des biens de consommation | -866,0 | -812,5 | -6,2% |
| Industrie automobile | -591,1 | -443,4 | -25,0% |
| Industries des biens d'équipement | -661,2 | -844,2 | 27,7% |
| Industries des biens intermédiaires | -950,1 | -848,9 | -10,7% |
| Energie | -591,7 | -395,7 | -33,1% |

Source : Douanes

Balance Commerciale hors services

Source : Douanes (millions d'euros)



Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum et dans une moindre mesure les peaux et cuirs. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations pour la deuxième année consécutive. Cet aspect positif se dégrade toutefois, la balance commerciale diminuant de 21 % entre 2008 et 2009.

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

5.4.1 Le contexte institutionnel

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) ont permis une réorientation vers l'intégration économique. En juillet 2005, à Madagascar, le 3ème Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement a mis en avant les nouvelles orientations de la COI définies selon les axes prioritaires suivants :

- la coopération politique et diplomatique,
- la coopération économique et commerciale,
- le développement régional durable,
- le renforcement de l'identité culturelle régionale.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community) composée de 14 pays, la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa) composée de 20 pays, ou encore l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les Etats riverains de l'Océan indien (19 états), font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.4.2 Les échanges

En 2009, La Réunion a importé pour 180 millions d'€ de biens provenant des pays de la zone (contre 205 millions d'€ en 2008), soit 4,3 % de ses importations (4,6 % en 2008). Ces mêmes pays ont acheté pour 50,5 millions d'€ de biens à La Réunion, soit 20,8 % des exportations réunionnaises (contre 52,9 millions d'€, soit 21 % en 2008).

Echanges en valeur dans la région

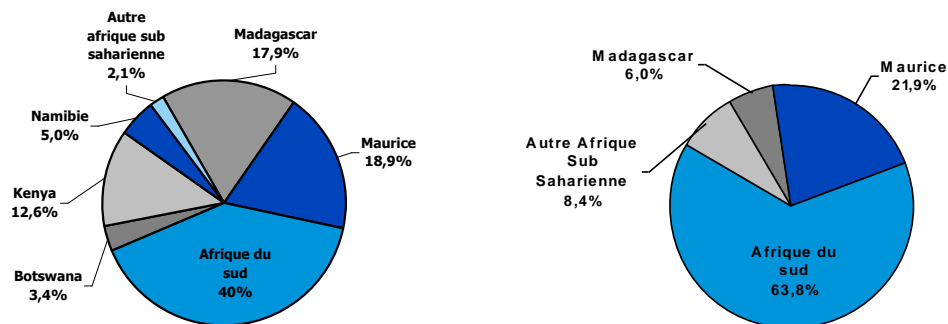
en milliers d'€

| | Importations | | | Var, annuelle moyenne | Exportations | | |
|---|----------------|----------------|-------------|--------------------------|---------------|--------------|--------------------------|
| | 1999 | 2009 | | | 1999 | 2009 | Var, annuelle moyenne |
| Mayotte | 332 | 351 | 0,6% | 9 416 | 25 176 | 10,3% | |
| Madagascar | 18 760 | 10 731 | -5,4% | 8 124 | 16 146 | 7,1% | |
| Comores | 25 | 2 | -22,2% | 752 | 1 813 | 9,2% | |
| Maurice | 19 747 | 39 282 | 7,1% | 4 611 | 6 580 | 3,6% | |
| Seychelles | 585 | 367 | -4,5% | 306 | 75 | -13,1% | |
| Total COI | 39 117 | 50 382 | 2,6% | 13 793 | 24 614 | 6,0% | |
| Afrique du sud | 42 059 | 114 501 | 10,5% | 596 | 624 | 0,5% | |
| Swaziland | 1 045 | 4 813 | 16,5% | 0 | 0 | n.s. | |
| Botswana | 3 548 | 2 416 | -3,8% | 0 | 0 | n.s. | |
| Kenya | 13 200 | 1 604 | -19,0% | 0 | 4 | n.s. | |
| Namibie | 5 200 | 3 321 | -4,4% | 0 | 18 | n.s. | |
| Tanzanie | 181 | 2 135 | 28,0% | 4 | 34 | n.s. | |
| Total Afrique de l'est et du sud | 65 233 | 128 791 | 7,0% | 600 | 680 | 1,3% | |
| TOTAL | 104 682 | 179 524 | 5,5% | 23 809 | 50 469 | 7,8% | |

Source : Douanes

Il est important de souligner que les exportations des entreprises réunionnaises sur la zone ont augmenté à un rythme plus élevé (+7,8 % par an en moyenne) que les importations (+5,5 %) au cours de ces dix années.

Répartition par pays des importations en valeur (source : Douanes)

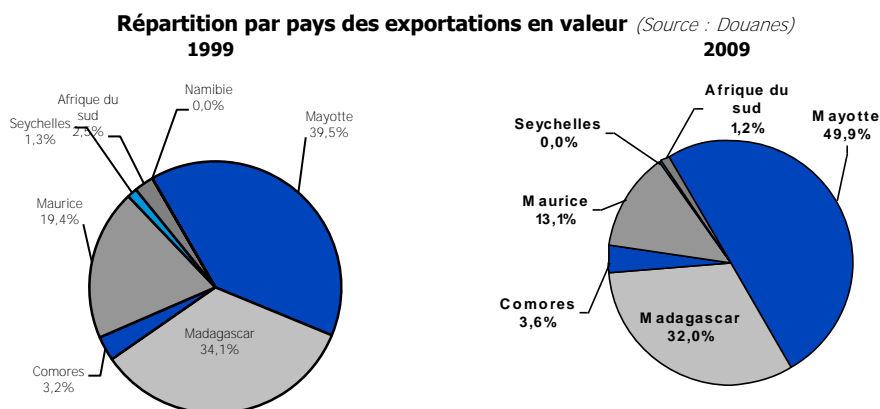


L'Afrique du sud occupe toujours la position de principal fournisseur régional avec plus de 64 % des achats de La Réunion dans la région (+10,5 % par an en moyenne sur 10 ans), en liaison avec la fourniture de charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge (56 % du total importé).

L'île Maurice demeure le second fournisseur régional de l'île (39 millions d'€ en 2009), en forte progression sur les 10 dernières années (+7,1 % par an en moyenne), devant

Madagascar dont les ventes à La Réunion ont diminué de 5 % par an en moyenne au cours de ces dix années.

Les achats en provenance du Kenya sont de nouveau en forte baisse à 1,6 million d'€ (-19 % par an en moyenne sur 10 ans), avec la disparition des importations de ciment en 2009, alors que le Swaziland enregistre la plus forte progression sur la même période (+16,5 %) grâce à des entrées d'huiles essentielles et de produits divers des industries chimiques qui se sont établies depuis deux ans.



Près de 99 % des produits expédiés depuis La Réunion vers son environnement régional concernent Mayotte et les Pays de la COI (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles), tandis que les ventes aux pays d'Afrique de l'est et du sud restent marginales. Mayotte, avec 25,2 millions d'€, est le principal client de la zone devant Madagascar (16 millions d'€) et Maurice (6,6 millions d'€).

A Mayotte, les exportations ont progressé de 10,3 % en moyenne au cours des dix dernières années, grâce notamment aux ventes d'appareils électriques pour la téléphonie qui ont doublé entre 2009 et 2008 pour atteindre 6,2 millions d'€ en 2009. Les ventes de véhicules, avec 2,2 millions d'€ de voitures réexportées ou d'occasion, (soit 8,8 % du total), représentent le second poste d'exportation.

Sur les dix dernières années, le rythme de croissance des ventes à destination de Madagascar s'établit à +7,1 % par an en moyenne, passant de 8 millions d'€ en 1999 à 16 millions d'€ en 2009. En 2009, près de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux » et notamment pour les crevettes, soit 8,5 millions d'€. Les véhicules représentent le second débouché avec 13 % des ventes (2 millions d'€) en 2009.

Au cours des dix dernières années, les ventes à destination de Maurice se sont accrues de 3,6 % par an en moyenne. Les machines, appareils et engins mécaniques (25 % du total), les machines, appareils et matériels électriques (15 %), les produits chimiques divers (10 %), les ouvrages en fer et d'acier (8,8 %) et les voitures (4,8 % contre 10 % en 2008) représentent les principales exportations vers Maurice.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son « retard de développement » (environ 57,6 % du PIB par habitant de la métropole et 64 % de la moyenne européenne à 27 pays) et au titre de son « ultrapériphéricité », La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'Etat et de l'Union Européenne à travers la mobilisation des fonds structurels au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

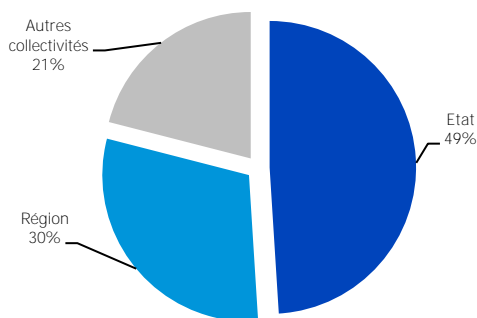
La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'Etat, l'Union Européenne, la Région et le Département portant sur un montant global de 4,33 milliards d'€ répartis comme suit :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| - Etat : | 1,087 milliard d'€ |
| - Union Européenne : | 1,998 milliard d'€ |
| - Région ¹ : | 1,133 milliard d'€ |
| - Département : | 112 millions d'€ |
| Total : | 4,33 milliards d'€ |

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT - REGION

Le partenariat Etat-Région, dénommé Contrat de Projet Etat Région couvre la période 2007-2013 (CPER 2007-2013). Elaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial, il se concentre sur un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier. La contribution de l'Etat représente 49 % (257,6 millions d'€), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'€) et les autres collectivités (y.c. le Département) 21 % (112,2 millions d'€).

Répartition des contributions du CPER 2007-2013



Source: Préfecture

Le montant total des crédits ouverts atteint 531,8 millions d'€ (contre 748 millions d'€ pour le précédent Plan Etat-région qui couvrait la période 2000-2006). L'agriculture et la pêche

¹ Dont Partenariat Public Privé pour le Tram-Train.

captent 156,8 millions d'€, soit 29,5 % du total, essentiellement fléchés vers la gestion durable et le développement rural. Deuxième bénéficiaire, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie bénéficie de 82,8 millions d'€, soit 15,6 % du total.

Pour la première année d'exécution effective, 7,4 millions d'€ ont été engagés, soit 1,4 % des crédits ouverts.

CPER 2007-2013

| Projets | Crédits ouverts | | Crédits engagés au 31/12/2008 | | Crédits versés au 31/12/2008 | |
|--------------------------------------|-----------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| | millions d'€ | en % des crédits ouverts | millions d'€ | en % des crédits ouverts | millions d'€ | en % des crédits ouverts |
| 1. Agriculture et Pêche | 156,8 | 0,1 | 0,1 | 0,1% | 0,04 | - |
| 2. Forêt | 1,4 | - | - | - | - | - |
| 3. Ecologie et développement durable | 40 | - | - | - | - | - |
| 4. ADEME | 82,8 | 7,3 | 8,8 | 8,8% | - | - |
| 5. Economie et industrie | 4,7 | - | - | - | - | - |
| 6. Emploi | 14,1 | - | - | - | - | - |
| 7. Enseignement supérieur | 37,8 | - | - | - | - | - |
| 8. Recherche | 28,4 | - | - | - | - | - |
| 9. Equipement Transports* | 15,3 | - | - | - | - | - |
| 10. Aménagement, urbanisme | 18,7 | - | - | - | - | - |
| 11. Aménagement du territoire | 58,6 | - | - | - | - | - |
| 12. Culture | 47,8 | - | - | - | - | - |
| 13. Santé et solidarités | 6 | - | - | - | - | - |
| 14. Tourisme | 1 | - | - | - | - | - |
| 15. Outre-mer | 18 | - | - | - | - | - |
| Total | 531,8 | 7,4 | 1,4 | 1,4% | 0,04 | - |

Source : Préfecture

* les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Un protocole spécifique a été conclu en 2007 entre l'Etat et la Région pour le financement des deux infrastructures majeures que sont, d'une part, la première tranche du Tram-Train entre St-Marie et St-Paul et, d'autre part la future route du littoral. Le changement de majorité au conseil régional intervenu en mars 2010 remet en cause le projet du tram-train. Le nouvel exécutif régional renégocie de nouveaux accords avec l'Etat pour le financement de trois projets : une nouvelle route du littoral en six voies sur la mer, la réalisation d'un TCSP¹ et la création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire afin de développer les aéroports de Pierrefonds et de Roland Garros en complémentarité.

Ainsi, le montant de l'aide publique pour la route du littoral serait abondé de 435 millions d'euros ce qui le porterait à 1,4 milliard d'euros. Près de 250 millions d'euros devrait être alloués à la réalisation d'un TCSP (Trans Eco Express) sur toute l'île et 300 millions d'euros pour le GIE aéroport.

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels qui succèdent au Document unique de programmation (DOCUP) de la période précédente. Le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) sont reconduits, mais le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) sont remplacés respectivement par le fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le fonds européen pour la pêche (FEP). De nouvelles règles seront appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités des stratégies de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (Développement Durable) et les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique préalable sur leur impact environnemental.

PO 2007-2013

| Projets | Crédits ouverts | Crédits engagés au 31/12/2009 | Crédits versés au 31/12/2009 | | |
|--|-----------------|-------------------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| | | | en % des crédits | | |
| | | | millions d'euros | en % des crédits | millions d'euros |
| FEDER | 1 015 | 294 | 28,9% | 128 | 12,6% |
| Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain | 158 | 28 | 17,5% | 4 | 2,8% |
| Axe 2: Développement économique et emploi | 134 | 37 | 27,4% | 9 | 6,5% |
| Axe 3: Aménagement du territoire et environnement | 517 | 223 | 43,1% | 113 | 21,8% |
| Axe 4: Ultrapériphéricité: compensation des handicaps | 206 | 6 | 3,0% | 2 | 1,0% |
| FEDER Coopération | 35 | 5 | 15,0% | 0,4 | 1,3% |
| Axe 1: Développement durable et environnement | 15 | 3 | 18,5% | 0 | 0,0% |
| Axe 2: Intégration économique régionale | 10 | 0,3 | 2,7% | 0,1 | 0,6% |
| Axe 3: Formation et solidarité | 10 | 2 | 21,9% | 0,4 | 3,8% |
| FSE | 517 | 214 | 41,4% | 26 | 5,0% |
| Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle | 180 | 80 | 44,4% | 12 | 6,8% |
| Axe 2: Cohésion sociale, qualification et professionnalisation | 337 | 134 | 39,8% | 14 | 4,0% |
| FEADER | 319 | 72 | 22,7% | 26 | 8,1% |
| Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers | 227 | 48 | 21,0% | 9 | 4,1% |
| Axe 2: Environnement et espace rural | 52 | 21 | 40,2% | 16 | 31,4% |
| Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification des activités | 22 | 3 | 14,0% | 0 | 1,6% |
| Axe 4: Stratégies locales de développement | 17 | 1 | 3,3% | 0 | 0,0% |
| Axe 5: Assistance technique | 1 | 0 | 10,2% | 0 | 0,1% |
| FEP | 13 | 2 | 14,7% | 0,2 | 1,3% |
| Total | 1 899 | 587 | 30,9% | 180 | 9,5% |

Source : AGILE

Après une première année effective en 2008 du programme principalement occupée au montage des dossiers, cette seconde année montre une montée en puissance des engagements et versements intervenus en 2009. Ainsi, au 31 décembre 2009, 587 millions d'€ ont été engagés, ce qui représente 30,9 % des crédits ouverts (contre 11,6 % en 2008) et 180 millions d'€ ont été versés, soit 9,5 % des crédits ouverts (contre 1,4 %).

Près des deux tiers des crédits engagés proviennent du FEDER et en particulier « l'axe 3 : aménagement du territoire et environnement » qui concentre près de la moitié des montants engagés en 2009.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'Outre-mer se distingue de celle de la métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM. En 2008, le nombre de bénéficiaires de cette mesure est estimé par les services fiscaux à environ 321 000 ménages, soit plus de la moitié du total des ménages domiens. Le coût de cette dépense fiscale représenterait en 2009 environ 270 millions d'euros.

2. **Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés**⁴ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM⁵ est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessous). Le nombre d'entreprises éligibles est estimé entre 27 000 et 40 000 entreprises.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux départements d'Outre-mer. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

² <http://legifrance.gouv.fr/>.

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'en fin 2013.

⁵ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

Au total, on estime que la base d'imposition des sociétés sera seulement de 43 % dans une ZFA et de 14 % dans une ZFA bonifiée.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

| (Art. 4 à 7) | Sur l'ensemble du territoire | Les ZFGA bonifiées |
|--------------------------------------|---|---|
| Les taux d'abattement | 50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB | 80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP |
| Plafonds de réduction d'impôt | 200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP | 300 k€ pour l'IS et la TP. |
| Les impôts concernés | <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. | |
| Les entreprises éligibles | Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€ | |
| | 6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> • R&D • TIC • Tourisme • Agro-nutrition • Environnement • Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> • La Guyane ; • Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; • Communes rurales de La Réunion¹ ; | |

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

| | | |
|----------------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 <p>Pour les Antilles et La Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche |
| Durée d'application | 2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019 | |

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun², il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

1. Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des

¹ Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

² Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). En outre, ces économies étant encore fortement dépendantes de l'extérieur (les produits en provenance de la métropole sont considérés comme des biens importés), l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale. La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières¹.

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales :

| | des communes | | du département | | de la région | |
|------------|--------------|------|----------------|------|--------------|------|
| | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 |
| La Réunion | 50% | 40% | - | - | 27% | 34% |
| Guyane | 45% | 44% | 25% | 19% | 39% | 45% |
| Martinique | 52% | 52% | - | - | 42% | 42% |
| Guadeloupe | 39% | 40% | - | - | 44% | 39% |

Sources : comptes administratifs

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défisiscalisation des investissements

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum²) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des Outre-mer³. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans l'objectif de

¹ Pour plus de précisions, cf. la partie sur le système fiscal dans l'édition précédente du rapport annuel (édition 2009).

² Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

³ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

renforcer les contrôles, et à limiter divers avantages (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les Outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers réglementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projets de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹.

Les derniers chiffres disponibles évaluent à environ 4 200 le nombre d'entreprises bénéficiant de réduction d'impôts sur les sociétés au titre de leurs investissements productifs réalisés dans les DCOM, à 38 350 le nombre de ménages bénéficiant de réduction d'impôts sur le revenu au titre de leurs investissements locatifs et de réhabilitation de logements situés dans les DCOM et à 13 370 le nombre de ménages bénéficiant d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre d'investissements productifs réalisés dans les DCOM. Le coût de ces dépenses fiscales est estimé, en 2009, respectivement à 150, 300 et 800 millions d'euros.

2.3.2 Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC

de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3 L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliard d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat².

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction... Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

(secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Globalement, les comptes de l'Etat dans le département de la Réunion se dégradent en 2009 avec une hausse du déficit de 12,3 % qui s'établit à 3,3 milliards d'euros. L'accentuation de ce déficit est liée principalement à la forte hausse des dépenses de l'Etat dans le département (+12,9 %) ainsi qu'à la baisse de ces recettes (-0,8 %).

Un recul des recettes

Les recettes 2009 totales de l'Etat dans le département qui s'élèvent à 2,114 milliards d'euros, reculent de 0,8 % par rapport à 2008. La baisse du budget général, qui représente plus de la moitié de ces recettes, explique ce fléchissement.

Le budget général est constitué à hauteur de 94 % des recettes fiscales et à hauteur de 6 % des recettes non fiscales. Ainsi, les recettes fiscales subissent le ralentissement de l'économie en se contractant de 3,8 %. En effet, les impôts indirects diminuent de 6,3 % en raison de la baisse des échanges ce qui réduit la TVA perçue (-7,5 %).

En revanche, les impôts directs, calculés sur les revenus et l'activité 2008, progressent de 2,7 %. La part supérieure de la fiscalité directe sur la fiscalité indirecte est une particularité qui s'explique par le fait que les recettes issues de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants ne sont pas considérées comme des recettes fiscales du budget général de l'Etat dans la mesure où elles sont reversées aux collectivités locales.

Les recettes non fiscales chutent de 30,2 % ; en particulier les taxes, redevances et recettes assimilées qui décroissent de 22,6 %. Près de 90 % de cette perte (16,3 millions d'euros) est imputée aux produits des jeux dans les casinos qui basculent des recettes non fiscales en 2008 en recettes fiscales en 2009.

Parallèlement, les comptes spéciaux s'accroissent de 5,4 % en 2009 en raison d'une hausse des principaux comptes : +6,3 % pour les comptes d'affectations spéciales, +3,7 % pour les comptes de concours financiers et +44,4 % pour les comptes de commerce.

Une hausse soutenue des dépenses

Les dépenses de l'Etat dans la collectivité augmentent de 6,9 % en 2009. Le plan de relance mis en place dans l'île par l'Etat explique en partie cette hausse en particulier celle des dotations aux collectivités (+12,9 %). En effet, 88,6 millions d'euros des 90,1 millions d'euros débloqués par ce plan sont alloués aux collectivités locales.

Par ailleurs, le relèvement des prix de l'essence et du gazoil dans l'année accroît les montants reversés au Département d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI) ce qui participe à l'élévation de 8,8 % de la ligne de dépenses « avances impôts et TIPP », c'est-à-dire des avances faites aux collectivités locales au titre des impôts locaux (versement par douzième sur la base des rôles émis). Cette dépense contribue pour 1,5 point à la hausse globale des dépenses.

Principales dépenses de l'Etat dans l'île (41,3 % du total), les dépenses de personnel progressent légèrement (+1,5 % par rapport à 2008) et participent peu (0,7 point) au creusement du déficit du compte de l'Etat à La Réunion.

Les dépenses de l'Etat au titre des fonds européen de développement régional (FEDER) bondissent de 54,7 % tandis que celles pour l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et au Fonds social européen décroissent. Globalement, les dépenses de l'Etat à l'ensemble des fonds européen s'élevaient de 4,3 % en 2009.

A l'inverse, les dépenses en investissement continuent de diminuer fortement (-32,8 % en 2009 après une baisse de 35,0 % en 2008).

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA METROPOLE

Le solde net (différence entre les dépenses locales et les recettes locales) des transferts publics à La Réunion peut être estimé à 5,6 milliards d'€, soit une légère diminution de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 6 980 € par habitant. Cette baisse du solde net est le résultat d'une stabilisation des dépenses réalisées par l'Etat dans l'île ou bien des prestations des organismes sociaux ainsi que de la bonne tenue des cotisations encaissées (+4,4 %) et des recettes de l'Etat dans le département (+6,7 %).

Solde net des transferts en provenance de la métropole

| | 1998 | 2007 | 2008 | Evol. 07/08 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Budget de l'Etat | | | | |
| Recettes | 1 133 | 1 998 | 2 131 | 6,7% |
| Dépenses | 2 360 | 5 034 | 5 137 | 2,0% |
| Recettes hors budget* | 331 | 805 | 919 | 14,2% |
| Dépenses hors budget** | 662 | 805 | 919 | 14,2% |
| Solde net de l'Etat (dépenses totales - recettes totales = (a)) | 1 227 | 3 036 | 3 006 | -1,0% |
| Organismes sociaux | | | | |
| Recettes | 1 105 | 1 913 | 1 997 | 4,4% |
| Dépenses budgétaires | 135 | 159 | 154 | -3,1% |
| Prestations | 2 352 | 4 417 | 4 494 | 1,7% |
| dont RMI + RMA | 181 | 375 | 381 | 1,6% |
| <i>assurance maladie</i> | 919 | 1 914 | 1 984 | 3,6% |
| <i>assurance vieillesse - veuvage</i> | 302 | 482 | 497 | 3,1% |
| Solde net des transferts sociaux (dépenses - recettes = (b)) | 1 382 | 2 663 | 2 651 | -0,5% |
| Solde net des transferts (a+b) | 2 609 | 5 699 | 5 657 | -0,7% |

Source : Trésorerie Générale, CAF, CGSS & Pôle Emploi

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales

** Reversement aux collectivités territoriales

3.3 LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

Les vingt-six collectivités locales territoriales du département gèrent en 2008 un budget total de 3,6 milliards d'€. Les dépenses de fonctionnement représentent 62,5% (2,2 milliards d'€) des dépenses totales, constituées notamment de frais de personnel (22% des dépenses totales soit 0,8 milliard d'€), pour l'essentiel portés par les finances des communes (73%). Les intérêts de la dette se montent à 58 millions d'€, soit 2% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales s'élèvent pour leur part à 1,3 milliard d'€ en 2008 après 1,5 milliard d'€ en 2007.

| | Montants en millions d'€ | | | Var. 08/07 | Structure en 2008 |
|---|--------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------------|
| | 2004 | 2007 | 2008 | | |
| Recettes réelles totales (*) | 2897,9 | 3640,8 | 3566,2 | -2,0% | 100,0% |
| Recettes de fonctionnement | 2 284,8 | 2 532,1 | 2 605,2 | 2,9% | 73,1% |
| Recettes fiscales | 1 335,6 | 1 495,5 | 1 534,6 | 2,6% | 43,0% |
| Impôts directs | 274,8 | 341,6 | 362,4 | 6,1% | 10,2% |
| (dt) <i>taxe d'habitation</i> | 72,6 | 92,7 | 98,2 | 6,0% | 2,8% |
| (dt) <i>taxe foncière</i> | 133,0 | 163,5 | 172,5 | 5,5% | 4,8% |
| (dt) <i>taxe professionnelle</i> | 41,6 | 50,4 | 52,6 | 4,5% | 1,5% |
| Impôts indirects | 1 060,8 | 1 153,8 | 1 172,1 | 1,6% | 32,9% |
| (dt) <i>taxe sur les carburants</i> | 200,0 | 197,3 | 198,6 | 0,7% | 5,6% |
| (dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i> | 257,6 | 312,8 | 320,1 | 2,3% | 9,0% |
| Dotations et subventions reçues | 775,9 | 862,4 | 896,7 | 4,0% | 25,1% |
| Recettes d'investissement | 613,1 | 1 108,7 | 961,1 | -13,3% | 26,9% |
| (dt) <i>emprunts</i> | 175,0 | 479,2 | 349,6 | -27,0% | 9,8% |
| Dépenses réelles totales | 2 773,0 | 3 644,0 | 3 584,3 | -1,6% | 100,0% |
| Dépenses de fonctionnement | 1 877,2 | 2 182,1 | 2 248,5 | 3,0% | 62,7% |
| (dt) <i>frais de personnel</i> | 616,2 | 738,7 | 782,4 | 5,9% | 21,8% |
| (dt) <i>intérêts de la dette</i> | 58,9 | 48,2 | 58,0 | 20,3% | 1,6% |
| Dépenses d'investissement | 895,8 | 1 461,9 | 1 335,8 | -8,6% | 37,3% |
| (dt) <i>remboursement de dette</i> | 168,9 | 205,4 | 220,4 | 7,3% | 6,1% |
| Résultat de l'exercice | 125,0 | -3,2 | -18,1 | 461,0% | -0,5% |
| Fonds de roulement | 397,2 | 186,7 | 169,0 | -9,5% | 4,7% |
| Epargne nette | 245,2 | 221,3 | 215,5 | -2,6% | |
| Dette en capital au 1er janvier | 992,1 | 1 408,9 | 1 635,9 | 16,1% | |
| Remb. de la dette en année d'épargne brute | 2,4 | 3,9 | 4,7 | | |

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source AFD

Les recettes de fonctionnement représentent 73,1% des recettes totales des collectivités locales territoriales réunionnaises (soit 2,6 milliards d'€). Les impôts indirects constituent la principale recette des collectivités territoriales, au premier rang desquels figurent l'octroi de mer (9% des recettes totales soit 320 millions d'€) et la taxe sur les carburants (6% soit 199 millions d'€). La taxe foncière rapporte au total 173 millions d'€ (5% des recettes totales) aux collectivités territoriales, la taxe d'habitation 98 millions d'€ (3% des recettes) et la taxe professionnelle 53 millions d'€ (2% des recettes). Les dotations et subventions reçues au titre du fonctionnement s'élèvent au total à 0,9 milliard d'€ soit 25% des recettes totales. Les

recettes d'investissement se montent à 1 milliard d'€, comportant la souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 350 millions d'€ en 2008.

Les collectivités locales territoriales du département font ainsi apparaître un résultat total¹ de -18,1 millions d'€ pour l'exercice fiscal 2008 et une épargne brute (ou autofinancement) de 347 millions d'€. Leur dette en capital s'élève à 1,6 milliard d'€ à fin 2008 en hausse de +16,1% par rapport à 2007 (1,4 milliard d'€) représentant 4,7 années d'épargne brute.

3.3.2 Analyse des finances de la Région

Une situation financière toujours saine en dépit de la réalisation d'un programme d'investissement important

Sur les quatre dernières années, la Région Réunion a mis en œuvre un programme d'investissement de 1,8 milliard d'€ dont 0,9 milliard d'€ pour la Route des Tamarins. Au final, à fin 2010, cette dernière représentera une dépense de 1,15 milliard d'€.

Ce programme d'investissement aura principalement été financé par l'autofinancement de la Région, des transferts publics de l'Etat ou de l'Europe et de manière accessoire par le recours à l'emprunt (500 millions d'€ ont été tirés entre 2005 et 2008 sur une pré-réserve de 700 millions d'€ d'emprunts initialement prévue).

A fin 2008, la Région Réunion affiche une bonne santé financière caractérisée par un niveau d'épargne élevé (168 millions d'€ en 2008). Sa dette atteint cependant 488 millions d'€ à fin 2008, en hausse de +36,5% par rapport à 2007 et de +779,1% par rapport à 2004, mais elle ne représente néanmoins que 2,9 années d'épargne brute.

Dans ce contexte, l'agence de notation internationale Standard & Poor's a confirmé la note à long terme favorable de la collectivité locale à BBB⁺², avec une perspective à « négative » en raison du programme d'endettement lié au Tram-train.

Une progression mesurée des recettes

Hors recours à l'emprunt (154 millions d'€ en 2008 contre 300 millions en 2007), les recettes totales s'élèvent à 550 millions d'€ en 2008, en hausse de +5,5% par rapport à 2007. Elles sont principalement composées de dotations et subventions (51%) et du produit de la fiscalité (46%).

Les recettes de fonctionnement demeurent stables en 2008 (+0,8%) pour atteindre 408 millions d'€. La fiscalité indirecte représente la principale source de recettes (225 millions d'€), en progression de +2,9% par rapport à 2007. Les principaux postes demeurent la taxe sur les carburants (118 millions d'€ en 2008 en hausse de +1,0%) et les droits additionnels à l'octroi de mer régional (71 millions d'€ en hausse de +6,2%).

¹ Nota : Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales. L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée de l'amortissement de la dette budgétaire.

² Note identique depuis 2003.

La fiscalité directe représente un montant très faible des ressources du Conseil régional (29 millions d'€, dont 15 millions d'€ de taxe professionnelle). Les transferts de l'Etat et de l'Europe sous forme de dotations et de subventions s'établissent à 145,2 millions d'€ en 2008, en baisse de -5,9%. La Région bénéficie ainsi de transferts de nouvelles compétences notamment sur les routes (la dotation générale de décentralisation progresse ainsi de +119,7% entre 2007 et 2008). Le mouvement continuera en 2009 avec le transfert des personnels TOS des lycées.

Détail des dotations de fonctionnement perçues par la Région Réunion

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 08/04 | 08/07 |
|--|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Dotations de fonctionnement | 89,3 | 82,6 | 107,3 | 107,9 | 120,7 | 35,1% | 11,9% |
| (dt) Dotation globale de fonctionnement | 21,3 | 22,8 | 24,1 | 25,1 | 26,1 | 22,6% | 3,7% |
| (dt) Dotation générale de décentralisation | 0,3 | 0,3 | 8,9 | 10,0 | 21,9 | 6881,0% | 119,7% |
| (dt) Dotation formation | 49,8 | 42,4 | 41,6 | 33,5 | 34,5 | -30,7% | 3,0% |
| (dt) CD apprentissage | 9,9 | 17,1 | 21,9 | 30,4 | 31,9 | 223,6% | 5,1% |
| (dt) Autres dotations | 8,1 | 0,0 | 10,8 | 8,9 | 6,3 | -22,2% | -29,3% |

Source : Comptes administratifs 2008 de la Région Réunion

Les recettes d'investissement, essentiellement les dotations et subventions reçues au titre de la section d'investissement, s'établissent pour leur part à 133 millions d'€, en hausse de +58,2% par rapport à 2007 grâce à des recettes du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en liaison avec la réalisation de la route des Tamarins.

Des dépenses en baisse

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en baisse de -12,4% entre 2007 et 2008 pour s'établir à 217 millions d'€. Les frais communs en représentent une faible part à 37 millions d'€ (-6,4% par rapport à 2007) soit 17% des dépenses de fonctionnement et 5% de l'ensemble des dépenses de la collectivité. Les dépenses d'intervention constituent au contraire l'essentiel des dépenses de fonctionnement, malgré une baisse de -17,4% entre 2007 et 2008, s'expliquant essentiellement par une baisse des dépenses dans le domaine de la formation professionnelle (-16,6% à 77 millions d'€) suite à des modifications de passation de marché public. Les autres postes importants de dépenses d'intervention de fonctionnement concernent l'enseignement secondaire et supérieur (+13,6% à 20 millions d'€) et l'économie (-45% à 23 millions d'€).

Les dépenses d'investissement sont également en baisse de -14,7% en 2008 mais demeurent néanmoins à un niveau très élevé de 469 millions d'€, en tenant compte de 23 millions d'€ de remboursement de dettes.

Les routes et les transports publics captent à nouveau l'essentiel des interventions (347 millions d'€ en baisse de -7,2% par rapport à 2007), dont 74% pour la route des Tamarins (258 millions d'€). Hors cet investissement exceptionnel dans la route des Tamarins, les dépenses d'intervention de la Région Réunion au cours des dernières années demeurent proches d'un niveau annuel normal d'investissement de l'ordre de 200 millions d'€, dont près de la moitié pour l'entretien du réseau routier.

3.3.3 Analyse des finances du Département

En 2008, les finances du Conseil général de La Réunion font apparaître un écart croissant (-48,3 millions d'€ en 2008 après -16,2 millions d'€ en 2007) entre les recettes réelles totales (1.435 millions d'€ en hausse de +0,8% par rapport à 2007) et les dépenses réelles totales (1.483 millions d'€ en hausse de +3,1%). A la fin de l'exercice 2008, le fond de roulement (également appelé résultat cumulé d'exécution) s'établit à -27,9 millions d'€ (contre +20,4 millions d'€ à fin 2007).

La dette en capital s'élève à 531 millions d'€ à la fin de l'exercice 2008, représentant 4,9 années d'épargne brute, soit un ratio encore relativement limité. Les intérêts de la dette s'élèvent à 20,9 millions d'€, en hausse de +16,8% par rapport à 2007, mais ceux-ci ne représentent néanmoins que 3,2% de l'ensemble des recettes fiscales.

Un poids important de la fiscalité dans les recettes de fonctionnement

Depuis le versement par l'Etat d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue sur le territoire national pour financer le transfert de compétence à la collectivité du RMI-RMA, le produit de la fiscalité (654 millions d'€ en 2008) représente plus de la moitié (55%) des recettes réelles de fonctionnement du Conseil général, et 46% de ses recettes totales (investissement compris).

Les impôts indirects en constituent la plus grande partie (570 millions d'€ en 2008). Leur poids dans les recettes de fonctionnement atteint 48%. Ils s'inscrivent en hausse de +1,8% entre 2007 et 2008 (+13,5% entre 2004 et 2008). Au sein des impôts indirects figurent le produit de la TIPP pour 328,6 millions d'€ (auxquels il faut rajouter un complément d'encaissement de 1,5 million d'€ en couverture de nouveaux transferts issus de la loi du 13 août 2004) mais également le produit de la taxe sur les tabacs pour 139,3 millions d'€ (en hausse de +4,0% malgré une modification des modalités de perception de cette recette à compter d'octobre 2008). Il est toutefois à noter que la TIPP, contrepartie financière des dépenses RMI/RMA, ne repose sur aucune base fiscale locale et pourrait être assimilée à un transfert budgétaire de l'Etat.

Le produit de la fiscalité directe s'établit à 84 millions d'€ en 2008 (soit 7% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse de +5,3% par rapport à 2007. La taxe professionnelle s'élevant à 32 millions d'€.

Les concours financiers de l'Etat, principalement la DGF (dotation globale de fonctionnement) et la DGD (dotation de décentralisation), progressent de +7,3% en 2008 pour atteindre 512 millions d'€ soit 43% des recettes réelles de fonctionnement.

Un poids des dépenses sociales importantes

Les dépenses de fonctionnement progressent de +7,1% sur l'année 2008, pour s'établir à 1.104 millions d'€. Les frais de personnel atteignent 179 millions d'€ (16% des dépenses de fonctionnement) en hausse de +7,3% par rapport à 2007. Les dépenses d'intervention en faveur des différentes politiques publiques demeurent le principal poste de dépenses (922 millions d'€ soit 84% des dépenses de fonctionnement) et s'inscrivent en hausse de +7,1% en 2008. 53% de ces dépenses correspondent à des dépenses sociales transférées par l'Etat : revenu minimum d'insertion (RMI) pour 334 millions d'€ (63.902 bénéficiaires), revenu

minimum d'activité (RMA) pour 12 millions d'€ (7.072 bénéficiaires), revenu de solidarité (RSO) pour 40 millions d'€ (7.360 bénéficiaires) et allocation aux personnes âgées (APA) pour 103 millions d'€ (12.608 bénéficiaires).

Outre la participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours - SDIS (49 millions d'€ en 2008), les autres interventions du Département se concentrent sur l'enseignement (32 millions d'€), les actions sportives et culturelles (9 millions d'€), le développement économique (12 millions d'€), l'aménagement et l'environnement (8 millions d'€), les transports (financement du réseau Car Jaune et du ramassage scolaire pour 34 millions d'€) et l'entretien des routes (7 millions d'€).

Des investissements importants

Les dépenses d'investissement du Conseil général s'établissent à 379 millions d'€ dont 51,9 millions de remboursement de la dette en capital. Les dépenses d'immobilisation représentent 64% des dépenses d'investissement hors dette en hausse de +3% par rapport à 2007. Les travaux sur les collèges représentent l'un des principaux postes de dépenses (49 millions d'€ en hausse de +16,6%). Les opérations d'aménagement hydraulique (projet d'irrigation du littoral ouest) ont représenté pour leur part une dépense de 57 millions d'€ (-11,9%). Enfin, les travaux de voirie s'élèvent à 33 millions d'€ (+9,6%).

Le recours à l'emprunt du Conseil général s'est élevé à 84 millions d'€ en 2008 (81 millions d'€ en 2007).

3.3.4 Analyse des finances des communes

Une situation d'ensemble globalement tendue avec de fortes disparités

Les recettes totales agrégées des 24 communes du département s'élèvent à 1.426 millions d'euros en 2008 (derniers comptes administratifs disponibles), soit un niveau proche de celles du Conseil Général. Elles progressent de +2,2% (+30,5 millions d'€) par rapport à 2007 et de +18,5% par rapport à 2004. Elles sont constituées à hauteur de 70% de recettes de fonctionnement et à 30% de recettes d'investissements (la proportion s'élevait à 75% et 25% en 2004). La fiscalité contribue aux recettes totales à hauteur de 44% (626 millions d'€), les dotations à hauteur de 30% et le recours à l'emprunt pour 8%.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2008 de l'ensemble des communes s'établit en équilibre à +12 millions d'€ contre -11 millions d'€ en 2007, de même que le fonds de roulement (+85,2 millions d'€ en 2008) ou l'épargne nette (+13,2 millions d'€). Cette situation globalement équilibrée masque néanmoins de fortes disparités. Ainsi, sur les vingt-quatre communes du département, dix d'entre elles présentent un résultat positif ou équilibré en 2008 et quatorze un résultat négatif (la proportion était la même en 2007). Elles sont par ailleurs treize à présenter une épargne nette positive en 2008 (de même qu'en 2007).

Les intérêts de la dette des communes s'élèvent à 24 millions d'€ en 2008, soit 3,8% des recettes fiscales. La dette en capital des 24 communes s'établit pour sa part à 617 millions d'€, en hausse de +11,3% par rapport à l'année précédente, et représente 9 années d'épargne brute de l'ensemble des communes. Ce ratio moyen, incluant également d'importantes disparités, est d'un niveau relativement élevé, notamment en comparaison de la moyenne des communes françaises qui ressort à 5,7 années en 2008, pour une dette de 57,3 milliards d'€.

Un poids important des recettes fiscales directes et indirectes

Parmi les recettes réelles de fonctionnement des vingt-quatre communes de la Réunion, la fiscalité indirecte représente une proportion de 38% en 2008 (relativement stable au cours des cinq dernières années). Le produit de l'octroi de mer (250 millions d'€ en 2008) en constitue la principale source (25% des recettes de fonctionnement), en hausse de +1,3% par rapport à 2007 et de +13,4% par rapport à 2004), à côté de la taxe prélevée sur les carburants (45 millions d'€).

La fiscalité directe représente une proportion de 25% des recettes réelles de fonctionnement en 2008, au sein de laquelle la part communale de la taxe foncière représente 130 millions d'€ (13%) et la part communale de la taxe d'habitation 80 millions d'€. Les dotations et subventions de fonctionnement perçues, notamment en provenance de l'Etat, s'élèvent à 239,6 millions d'€ en 2008, en hausse de +3,6% par rapport à 2007 (mais +3,5% seulement par rapport à 2004). La somme des dotations et subventions d'investissement perçues par les communes réunionnaises est de 422 millions d'€.

Au niveau national, on observe une situation un peu différente, avec un poids de la fiscalité indirecte très faible (8% des recettes de fonctionnement en 2008) et une fiscalité directe plus importante (38%) sans compter la fiscalité reversée (11%). Le poids des dotations et autres compensations perçues de l'Etat au sein des recettes de fonctionnement des communes ressort par contre à un niveau relatif un peu plus élevé (31% contre 24%).

L'importance des charges de personnel dans les dépenses totales

Les dépenses de fonctionnement agrégées des vingt-quatre communes s'élèvent à 927 millions d'€, en hausse de +2,7% par rapport à 2007 et de +16,1% par rapport à 2004. Les charges de personnel constituent leur principal poste de dépenses (61,7% des dépenses de fonctionnement et 40,4% du total des dépenses). Leur poids tend à se renforcer au fil des années. Il doit être noté qu'elles sont couvertes à hauteur de 44% par les droits additionnels à l'octroi de mer (contre 48% en 2004). Au niveau national, les frais de personnel représentent 51% des charges de fonctionnement des communes et 35% de leurs dépenses totales.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 487 millions d'€ en 2008 (en baisse de -3,4% par rapport à 2007). Les dépenses d'équipement s'inscrivent en baisse de -4,3% entre 2007 et 2008 à 339 millions d'€. L'autofinancement ne couvre que 15% du financement des dépenses d'investissement des communes de la Réunion (et 5% des recettes totales), alors qu'il constitue la principale source de financement des communes à l'échelle nationale (43% des emplois d'investissement et 11% des recettes totales).

Comparaison des finances des communes (exercice 2008)

| (millions d'€) | Ensemble des communes françaises | | Communes réunionnaises | |
|--|----------------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Produits de fonctionnement | 70 799 | 79% | 1 001 | 70% |
| (dt) Impôts directs | 27 104 | 30% | 250 | 18% |
| (dt) Impôts indirects et taxes | 5 921 | 7% | 377 | 26% |
| Charges de fonctionnement | 60 833 | 68% | 927 | 66% |
| (dt) Charges de personnel | 31 219 | 35% | 572 | 40% |
| Autofinancement | 9 966 | 11% | 74 | 5% |
| Ressources d'investissement (hors dette) | 11 229 | 13% | 314 | 22% |
| Emplois d'investissement (hors dette) | 23 251 | 26% | 342 | 24% |
| Remboursement de dettes | 5 611 | 6% | 145 | 10% |
| Souscription de dettes | 7 589 | 8% | 112 | 8% |
| Total produits | 89 617 | 100% | 1 426 | 100% |
| Total charges | 89 695 | 100% | 1 414 | 100% |
| Variation du FDR | -78 | 0% | 12 | 1% |

Source : Ministère des finances - AFD



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Une nette prépondérance des services dans la valeur ajoutée et l'emploi

Comme présenté au Chapitre II, la structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la prépondérance des services – marchands et non marchands – qui totalisent près des trois quarts de la valeur ajoutée du département (chiffres 2006) et un peu plus des deux tiers des emplois (chiffres 2007).

Les services marchands constituent le premier secteur avec 37,4 % de la valeur ajoutée d'ensemble, dont 14,1 % pour les activités immobilières, 5,4 % pour les activités financières et 3,4 % pour les transports. Les services non marchands apparaissent au deuxième rang avec 35,3 % de la valeur ajoutée totale alors qu'ils constituaient la première source de création de richesse jusqu'en 2000. Le commerce (9,5 % de la valeur ajoutée totale) et le BTP (9,1 %) constituent les deux autres secteurs significatifs devant l'industrie (6,0 %), l'agriculture et la pêche (1,7 %) et l'énergie (1,0 %).

Les services non marchands représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île en 2007 répartis à hauteur de 20,7 % dans l'administration, 10,1 % dans l'éducation et 7,9 % dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Les services marchands captent 22,8 % des emplois salariés et constituent le second secteur du département en terme d'emploi.

Une majorité d'entreprises dans les services et le commerce

44 954 entreprises étaient recensées à La Réunion au 1^{er} janvier 2008 (source INSEE). Deux secteurs drainent plus de la moitié des entreprises : les services marchands, qui représentent 29,6 % des entreprises et renforcent leur prépondérance, et le commerce avec 23,1 % du total.

Soutenu durant plusieurs années par une commande publique dynamique et par les incitations fiscales en matière de logement, le secteur de la construction renforce progressivement son positionnement ; il représente 11,7 % des entreprises en 2009.

L'évolution récente par secteur

En 2009, la **production agricole** continue de croître mais cette croissance fait apparaître de fortes disparités entre les filières. Tandis que la bonne campagne cannière dynamise la production totale, les cultures fruitières et maraîchères ainsi que les produits d'élevage enregistrent une mauvaise année avec un recul de la production.

L'industrie s'est fortement développée au cours de la période récente, en s'appuyant notamment sur le principe de l'import-substitution et sur un marché intérieur très dynamique. Au sein de ce secteur, l'industrie agroalimentaire, première branche en termes d'emploi et de valeur ajoutée créée, subit l'atonie de la consommation des ménages conduisant à un affaiblissement de son activité, dont les deux-tiers de la production sont destinés au marché intérieur. L'activité manufacturière (industrie de biens d'équipements et de biens intermédiaires), fortement tributaire du BTP, est en repli. A l'inverse, les résultats de l'industrie

sucrière sont positifs en raison des hausses du tonnage de cannes manipulées et de la richesse moyenne par canne enregistrées en 2009.

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du secteur de la **construction** et des **travaux publics** s'est très nettement dégradée en 2009, occasionnant la destruction de plus de 5 000 emplois en un an. L'achèvement de chantiers de grande envergure, au premier rang desquels figure la route des Tamarins, ainsi que l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur. Parallèlement, le resserrement de l'accès au crédit et un net ralentissement de la demande en biens immobiliers, alimenté par les incertitudes autour de la LODEOM, ont quasiment gelé les ventes de biens immobiliers neufs et les mises en chantier depuis la fin de l'année 2008. La combinaison de ces difficultés devrait faire reculer le chiffre d'affaires du secteur de plus de 30 % en 2009 par rapport à 2008, selon le CER BTP.

L'atonie de la consommation des ménages a conduit également à un affaiblissement de l'activité dans le **commerce**. Son évolution récente porte plus sur une redistribution des enseignes que sur un développement quantitatif.

De son côté, l'**activité touristique** ne subit pas trop les conséquences de la crise internationale et La Réunion retrouve en 2009 un niveau de fréquentation supérieur à celui de 2005, soit avant la "crise du chikungunya", mais encore inférieur à ceux du début des années 2000.

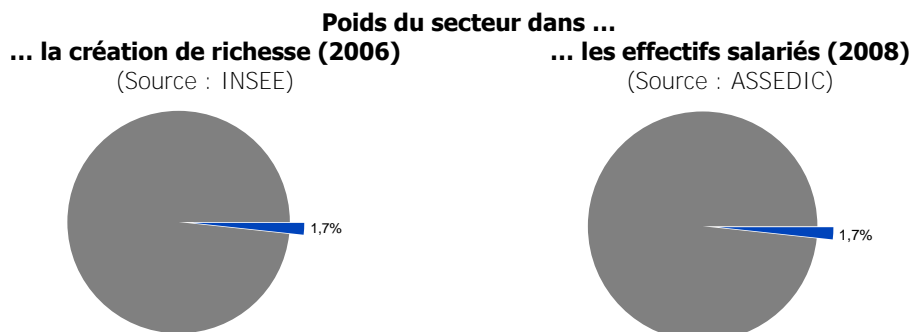
Par ailleurs, le **transport de marchandises** souffre du ralentissement de l'économie de l'île tandis que le **transport aérien** bénéficie des bons résultats du tourisme.

Enfin, les **services non marchands** continuent de se développer au rythme de l'évolution démographique différenciée qui impacte tant le domaine de l'éducation (réduction du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire) que celui de la santé et de l'action sociale (accroissement du nombre de personnes âgées).

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,7 % à la création de richesse en 2006 et emploie 1,7 % des effectifs salariés à La Réunion en 2008, soit **2 331 employés**. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur (95,7 % de la VA) et les trois quarts des emplois salariés.

2. L'agriculture

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Une légère baisse de la surface agricole utilisée

Les statistiques agricoles annuelles provisoires de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) font état d'une légère baisse (0,2 %) de la surface agricole utilisée (SAU) entre 2008 et 2009, après plusieurs années consécutives de progression.

Répartition du territoire départemental en hectares

| | 2006 | 2007 | 2008 (sd) | 2009 (p) | Evol 08/09 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Surface agricole utilisée | 47 425 | 47 291 | 47 465 | 47 389 | -0,2% |
| Terres arables | 35 040 | 34 361 | 34 079 | 33 809 | -0,8% |
| <i>dont cannes</i> | 25 569 | 24 833 | 24 528 | 24 332 | -0,8% |
| Cultures fruitières permanentes | 1 959 | 1 989 | 2 018 | 1 961 | -2,8% |
| Surfaces toujours couvertes d'herbe | 10 250 | 10 941 | 11 150 | 11 400 | 2,2% |

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

sd : semi-définitif

p : provisoire

Cette diminution s'explique par la perte de terres arables et de surfaces pour la culture fruitière (respectivement -0,8 % et -2,2 %) en dépit d'une hausse des surfaces toujours couvertes d'herbe (+4,5 %). La SAU atteint désormais 47 389 hectares, ce qui représente 18,8 % de la surface totale de La Réunion.

Un nouveau recul des terres dédiées à la canne à sucre

Les terres arables, principale utilisation de la SAU (71,3 % en 2009), reculent une nouvelle fois en 2008 (-0,8 % entre 2008 et 2009). Cette contraction provient du repli des surfaces utilisées par la culture de la canne (-0,8 %) dont la superficie continue de décroître depuis 2003 (-8,0 % entre 2003 et 2009).

Répartition des terres arables en hectares

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 (p) | Evol 08/09 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Terres arables | 34 309 | 34 361 | 34 079 | 33 809 | -0,8% |
| Céréales | 550 | 350 | 250 | 200 | -20,0% |
| Cultures industrielles et aromatiques | 26 300 | 25 404 | 25 103 | 24 905 | -0,8% |
| <i>dont canne à sucre</i> | <i>25 569</i> | <i>24 833</i> | <i>24 528</i> | <i>24 332</i> | <i>-0,8%</i> |
| Cultures légumières | 1 799 | 1 917 | 1 962 | 1 920 | -2,1% |
| Cultures fruitières semi permanentes | 925 | 990 | 980 | 950 | -3,1% |
| Cultures fourragères | 1 600 | 1 921 | 2 060 | 2 110 | 2,4% |
| Autres | 3 866 | 3 779 | 3 644 | 3 644 | 0,0% |

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Une croissance moins soutenue de la production agricole

Après un bon exercice 2008 (+11,6 % de la production agricole au prix de base par rapport à 2007, en incluant les subventions sur les produits), la production agricole continue de progresser en 2009 mais à rythme moins soutenu (+2,2 %). Ce ralentissement est lié à des baisses de production qui concernent les cultures fruitières et maraîchères (respectivement -19,2 % et -2,9 % entre 2008 et 2009) ainsi que les produits d'élevage (-2,3 %). A l'inverse, la culture de plantes industrielles bondit de 25,8 % entre 2008 et 2009 en lien avec la bonne campagne cannière 2009. Par ailleurs, la hausse des rendements agricoles, de 4,0 % en glissement annuel, contribue à la progression de la production en dépit de la baisse du SAU.

Répartition de la production de la branche agriculture en millions d'euros¹

| | 2007 | 2008 | 2009 (p) | en % | Evol 08/09 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Cultures industrielles | 94,2 | 108,4 | 136,4 | 35,7% | 25,8% |
| Légumes frais et secs | 64,2 | 74,0 | 71,9 | 18,8% | -2,8% |
| Cultures fruitières | 69,2 | 78,7 | 63,6 | 16,7% | -19,2% |
| Autres cultures | 0,8 | 1,3 | 1,3 | 0,4% | 0,2% |
| Produits d'élevage | 106,3 | 111,0 | 108,4 | 28,4% | -2,3% |
| Total | 334,7 | 373,4 | 381,7 | 100,0% | 2,2% |

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Compte de l'agriculture

(1) Y compris les subventions sur les produits agricoles

p : provisoire

Réduction et vieillissement de l'emploi agricole

Entre 2000 et 2007, le secteur agricole réunionnais a perdu près d'un quart des exploitations. Cette évolution reflète la concentration des terres, les petites exploitations

disparaissant progressivement au profit de structures de plus grande envergure. Les exploitations de moins 10 hectares ont vu leur nombre se contracter respectivement de 28,3 % entre 2000 et 2007, alors que dans le même temps les entreprises dont la superficie dépasse 20 hectares ont vu leur population s'accroître de 40,1 %.

Répartition des exploitations selon leur taille

| Surface agricole utilisée | 2000 | | 2007 | | Evol 2000/2007 |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|----------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Moins de 1 ha | 2 242 | 22,7% | 1 081 | 13,6% | -51,8% |
| De 1 à 5 ha | 4 365 | 44,2% | 3 339 | 42,0% | -23,5% |
| De 5 à 10 ha | 2 059 | 20,8% | 1 796 | 22,6% | -12,8% |
| Plus de 10 ha | 605 | 6,1% | 864 | 10,9% | 42,8% |
| Total | 9 876 | 100,0% | 7 944 | 100,0% | -19,6% |

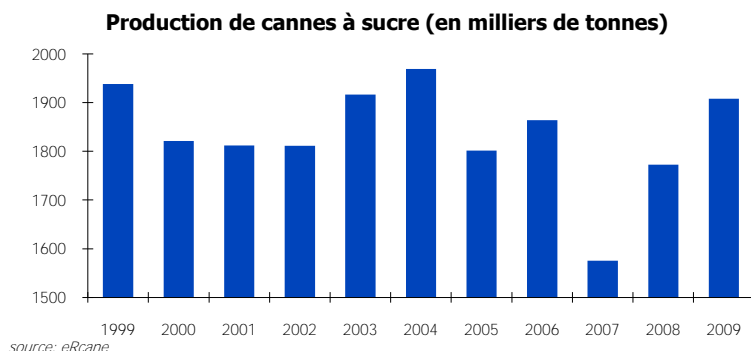
Source : Recensement général de l'agriculture, enquête structure (DAF)

La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une baisse continue de la population active occupée agricole de 10,8 % sur la même période et d'un vieillissement de la population des chefs d'exploitation et des co-exploitants (hausse de 5,5 points de la population appartenant à la tranche d'âge des 40-49 ans).

2.2 LA FILIERE CANNE

2.2.1 Une bonne campagne cannière 2009

Les usines de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1 907 630 tonnes de cannes en 2009 soit 7,6 % de plus qu'en 2008 et 4,5 % de plus que la moyenne décennale. La campagne est marquée d'une part par la fermeture de l'usine de Bois Rouge du 30 août au 28 septembre suite à l'arrêt de la centrale thermique, et d'autre part par un mouvement social qui a perturbé le fonctionnement de l'usine du Gol au début du mois de décembre. Malgré ces événements, ces bons résultats s'expliquent par la progression de la technicité des planteurs, des conditions climatiques globalement favorables et les opérations de replantations.



2.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de La Réunion, les modalités d'octroi des aides de l'Etat et de l'Union Européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières ainsi que le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels

sont définis par la convention canne signée le 4 juillet 2006 pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation.

Les aides directes

Les producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide à la production de l'Etat destinée à compenser les handicaps structurels de la production à La Réunion applicable aux agriculteurs à titre principal. En outre, une aide au transport financée par la Commission Européenne dans le cadre du POSEI a été instaurée en faveur des producteurs depuis 2001. Enfin, un accord a été signé le 21 décembre 2009 entre planteurs et usiniers, sur la revalorisation de la prime bagasse. Sur les 13 euros de prime par tonne de cannes, les planteurs toucheront 11,30 euros et les industriels 1,70 euro. Cet accord devrait entrer en vigueur dès le premier trimestre 2010.

Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'un certain nombre d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de collecte et le transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de Consolidation de l'Economie Sucrière (PCES Canne), dont l'origine remonte à 1983, et qui s'est prolongé à partir de la campagne 2000-2001 dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional cofinancé par l'Union européenne, l'Etat et les collectivités.

Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière ainsi que l'ouverture ou la remise en état de voiries d'accès aux exploitations et, d'autre part, la replantation de surfaces en cannes pour accroître la productivité de la sole cannière par l'utilisation de variétés à fort potentiel et adaptées aux différentes zones cannières. Cette combinaison des actions "améliorations foncières", "irrigation dans certaines zones" (Ouest) et "plantation de canne" permet en outre la mise en valeur de zone en friches ou de moindre productivité. L'appui à la replantation intervient par l'attribution d'une prime de 1 142,37 euros par hectare en plantation manuelle et de 990,92 euros par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et 30 % par l'Etat. S'y ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 d'euros pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires.

Enfin, des aides indirectes à la filière canne, financées à hauteur de 60 % par le FEAGA et 40 % par les collectivités locales, sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), à ErCanne (ex-Centre d'essai, de recherche et de formation) et au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et aux différents organismes de travaux.

2.3 LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Baisse de la production de légumes ...

Après une très bonne année 2008, la production locale de légumes s'est contractée de 10,5 % en 2009 en raison des fortes précipitations durant l'été austral avec les épisodes climatiques Gaël et Jade. Cette baisse touche toutes les cultures : -8,4 % par rapport à 2008

pour les légumes frais (86 % de la production totale de légumes), -17,4 % pour les légumes secs et -21,5 % pour les tubercules.

Production de légumes (en tonnes)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 (p) | Evol 08/09 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Légumes frais | 34 190 | 33 277 | 41 839 | 38 305 | -8,4% |
| Légumes secs | 480 | 360 | 457 | 375 | -17,9% |
| Tubercules, racines, bulbes | 7 273 | 6 395 | 7 425 | 5 825 | -21,5% |
| Total production de légumes | 41 943 | 40 032 | 49 721 | 44 505 | -10,5% |

(p) provisoire

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Parallèlement, les importations de légumes ont continué de progresser en 2009 (+3,0 %) augmentant leur part dans le marché local, cette dernière représentant un tiers de la consommation totale en 2009.

... et de fruits

Les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre. Ainsi, aux bonnes performances de 2008 succède une campagne 2009 dont la production fruitière se contracte de 19,2 %. Les productions de letchis et de mangues sont les plus touchées avec des baisses respectives de 67,2 % et de 53,3 %.

Production de fruits (en tonnes)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 (p) | Evol. 08/09 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Agrumes | 7 664 | 6 156 | 7 327 | 6 489 | -11,4% |
| Ananas | 16 000 | 16 890 | 18 000 | 16 980 | -5,7% |
| Letchis | 7 219 | 6 571 | 8 014 | 2 625 | -67,2% |
| Bananes | 10 000 | 6 000 | 10 000 | 9 000 | -10,0% |
| Mangues | 3 848 | 1 956 | 3 780 | 1 767 | -53,3% |
| Total production fruits | 51 569 | 44 587 | 55 866 | 45 141 | -19,2% |

(p) provisoire

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Par ailleurs, les entrées de fruits à La Réunion décroissent légèrement (-1,3 %) mais leur part de marché progresse tout de même de 4,0 points. Les importations représentent le tiers de l'offre totale.

La filière fruits et légumes est pour l'instant assez peu organisée. On estime son taux d'organisation à environ 30 % (en y incluant le Marché de gros de St Pierre). La structuration de cette filière est en train de se mettre en place par la mise en œuvre des programmes d'organisation de l'OCM fruits et légumes.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

Stabilisation de la production de vanille

La production de vanille verte, traitée par le secteur organisé (c'est-à-dire bénéficiant du versement de l'aide Poseidom) s'élève environ à 10 000 kg en 2009 contre 7 085 kg en 2008 selon Provanille. En tenant compte des vanilles produites et commercialisées hors du circuit organisé, la production globale de l'île serait comprise entre 12 000 et 15 000 kg de vanille verte.

Après une année 2007 en retrait en raison notamment des dégâts occasionnés sur les cultures par le passage du cyclone Gamède, **la production réunionnaise d'huile essentielle de géranium a augmenté de 25,7 % en 2008 pour s'établir à 2 074 kg** sur une superficie de production de 150 ha.

3. L'élevage

3.1 LA FILIERE AVICOLE

La consommation avicole locale progresse de 5,4 % en 2009 après une année 2008 en berne (-2,4 %). Cette hausse bénéficie aux importations qui **s'élèvent** de 10,2 % et renforcent leur part **de marché à un peu plus d'un tiers**. La production locale diminue pour la deuxième année consécutive (-3,1 % en 2009 après -12,8 % en 2008). Par ailleurs, la production **réunionnaise d'œufs** se contracte de 12,0 % en lien avec la **baisse de production de l'élevage intensif** (-12,3 %) qui représente 97,5 % de la production totale.

Production avicole (tonnes équivalent carcasse)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Evol 08/09 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Volailles consommées (tonnes) | 23 817 | 24 345 | 23 751 | 25 044 | 5,4% |
| Production avicole | 9 020 | 9 695 | 8 457 | 8 191 | -3,1% |
| Importations | 14 797 | 14 650 | 15 294 | 16 853 | 10,2% |

Source : Ariv, Douanes

3.2 LA FILIERE PORCINE

La consommation porcine locale continue de baisser en 2009 (-2,2 % par rapport à 2008) après une **première contraction observée l'année passée** (-1,5 %). Cette diminution de la consommation se traduit par une baisse des importations de porcs de 6,5 % alors que la production locale augmente de 2,1 % gagnant des parts de marché sur les importations : **52,2 % de la consommation porcine est d'origine locale en 2009**.

Le marché de la viande de porc à La Réunion (en tonnes)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Evol 08/09 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Abattages contrôlés de porcs locaux | 12 368 | 12 357 | 11 554 | 11 802 | 2,1% |
| Importations de viande porcine | 10 462 | 11 075 | 11 537 | 10 789 | -6,5% |
| Total | 22 830 | 23 432 | 23 091 | 22 591 | -2,2% |

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

3.3 LA FILIERE BOVINE

La consommation bovine locale se redresse fortement en 2009 (+11,0 %) après la baisse enregistrée un an auparavant (-2,2 %). Cette hausse profite surtout aux importations qui

progressent de 16,6 % alors que la production locale n'augmente que de 1,4 %. Ainsi, les importations représentent les deux tiers de l'offre de viande bovine.

Le marché de la viande bovine à La Réunion (en tonnes)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Evol. 08/09 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Production locale | 1 859 | 1 915 | 1 783 | 1 808 | 1,4% |
| Importations | 3 116 | 3 076 | 3 097 | 3 610 | 16,6% |
| Consommation totale | 4 975 | 4 991 | 4 879 | 5 417 | 11,0% |

Sources : SICA REVIA, Douanes

3.4 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait se contracte à nouveau en 2009 (-8,1 % en glissement annuel) pour la troisième année consécutive (-5,6 % en 2008 et -2,3 % en 2007) en lien avec une nouvelle baisse du nombre de vaches de traite : -15,2 % en 2009 après une diminution de 22,0 % en 2008. Parallèlement, les quantités de lait et de produits laitiers importées sont en hausse (+22,5 %).

Production de lait

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Evol. 08/09 |
|---|--------|--------|--------|--------|-------------|
| Collecte SICA-Lait (milliers de litres) | 24 614 | 24 041 | 22 707 | 20 879 | -8,1% |
| Importations de lait et de produits laitiers (tonnes) | 17 080 | 18 034 | 17 911 | 21 949 | 22,5% |

Sources : SICA Lait - Douanes

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV**

L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention - la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.

- **SICA Viande pays**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE**

La Sica-Aucre, créée en 1995, est une usine de traitement de déchets animaux située à l'Étang-Salé.

La filière porcine

- **CPPR**

La Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (240 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2007).

- **CRIAP**

Centre régional d'insémination artificielle porcine, qui contrôle la reproduction dans la filière porcine.

- **SICABAT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage, qui assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole Réunion-Viande, qui rassemble 315 éleveurs de bovins. Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseur et assure l'abattage des animaux issus d'élevages non adhérents.

- **SICABO**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait (170 adhérents en 2007), créée en 1962, qui assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV**

L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par un groupement d'éleveurs : Avi-pôle Réunion (106 éleveurs). Créé en novembre 2006 suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, Avi-pôle Réunion compte dans ses rangs depuis le 1^{er} janvier 2008 le GEVE, qui avait succédé au GEVGM après la création d'Avicom en 2002. Cet organisme fait partie de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PECHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.

4.1.1 La pêche artisanale et la pêche au large

La pêche artisanale

La petite pêche est celle qui est exercée pour des durées inférieures à 24 heures à proximité des côtes de l'île. En 2009, le nombre de marins (296) pratiquant la petite pêche inscrits au rôle diminue de 3,9 % en 2009 par rapport à 2008 en lien avec la baisse du nombre d'unités armées de petite pêche (-3,2 %) et il s'inscrit ainsi dans le prolongement des

évolutions enregistrées en 2006 (-5,9 %) et 2005 (-3,9 %). Les prises de ce type de pêche sont destinées en quasi totalité à l'approvisionnement du marché local.

La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre 24 et 96 heures. En 2009, le nombre de marins (258) pratiquant la pêche côtière ainsi que sa flotte restent stables par rapport à 2008. Par ailleurs, la pêche côtière comme la petite pêche, peut s'appuyer sur les 34 Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) existant autour de l'île pour exercer son activité.

La pêche au large qui se déroule sur des durées de sorties en mer comprises entre 96 heures et 21 jours progresse en nombre de marins de 13,2 % (258) en 2009 tandis que le nombre de navires demeure stable (29).

Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil Régional en matière d'investissement (plan de modernisation de la flotte, aides à l'équipement de l'île en dispositifs de concentration de poissons, infrastructures) et de fonctionnement de la profession (Caisse intempéries - chômage, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins).

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) le 1er janvier 2007, prévoit le versement de 12,9 millions d'€ pour La Réunion au cours de la période 2007-2013. Il a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

4.1.2 La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à compter du début des années 90, cette filière s'est stabilisée au cours des années récentes. En 2009, le nombre de marins inscrits au rôle s'inscrit à nouveau en progression (+1,8 %) tandis que le nombre de navires se stabilise (53 unités). Les captures de ces navires sont majoritairement écoulées à l'exportation.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements basés à La Réunion, qui redéplient leur activité vers la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine mais également la pêche à la langouste, aux raies, et aux grenadiers.

L'exercice de ces pêches est soumis à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. L'objectif de ces quotas établis par l'administration des TAAF et le muséum national d'histoire naturelle est d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet afin d'atteindre in fine le rendement maximum soutenable. L'arrêté n° 2009-75 du 31 août 2009 fixe le total admissible de capture de légine et sa répartition en quota entre les différents armateurs. Le total admissible de capture est de 5 800 tonnes pour la campagne 2009-2010, soit une baisse de 300 tonnes par rapport à 2008 en raison de la déprédation des orques qui pillent 30 à 50 % du poisson levé par les palangriers.

Répartitions des quotas de pêche à la légine 2009-2010 entre armateurs

| (en tonnes) | Kerguelen | Crozet | Total |
|------------------|--------------|------------|--------------|
| TOTAL | 5 100 | 700 | 5 800 |
| Pêche Avenir | 622 | 159 | 781 |
| Sapmer | 1 420 | 165 | 1 585 |
| Cap Bourbon | 868 | 132 | 1 000 |
| Armement Réunion | 692 | 57 | 749 |
| Comota | 788 | 85 | 873 |
| Armas Pêche | 709,6 | 100,9 | 810,5 |

Source : TAAF

Par ailleurs, L'arrêté n° 2009-116 du 3 novembre 2009 porte sur la fixation des totaux admissibles de capture de langoustes. Le quota de pêche est établi à 400 tonnes pour la campagne 2009/2010 et il se répartit entre deux armateurs : la Sapmer (53,7 % de la pêche admissible) et Armas Pêche (46,3 %).

4.2 LES RESULTATS DE LA FILIERE

Les dernières statistiques relatives aux quantités pêchées remontent à 2007 et enregistrent une progression de 2,2 % pour s'établir à 9 909 tonnes réparties entre 6 088 tonnes (61 %) pour la grande pêche industrielle, 3 319 tonnes pour la pêche palangrière (33 %) et le solde, 502 tonnes, pour la pêche côtière (5 %).

Produits de la pêche : exportations et importations

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Evol 08/09 |
|--|-------|-------|-------|-------|------------|
| Exportations (tonnes) (1) | 3 628 | 566 | 1 035 | 641 | -38,0% |
| Exportations (millions d'euros) | 36,7 | 34,6 | 47,8 | 46,1 | -3,6% |
| Importations (tonnes) (1) | 9 916 | 7 449 | 7 625 | 7 754 | 1,7% |
| Importations (millions d'euros) | 46,0 | 45,3 | 46,5 | 45,1 | -3,0% |

Source : Douanes

(1) Exportations et importations de poissons, crustacés et autres invertébrés aquatiques

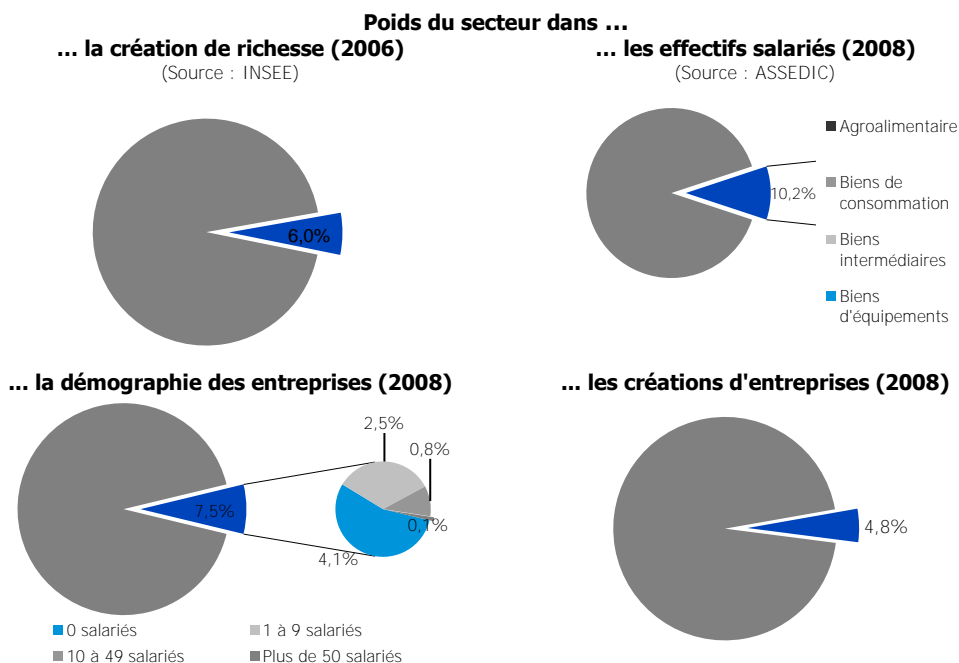
L'année 2009 s'est caractérisée par une hausse des échanges de 11,0 % en volume en lien avec une forte hausse des entrées de produits de la pêche. En valeur, les échanges diminuent (-3,3 %) en raison d'une baisse de prix internationaux. La Réunion a continué d'afficher un excédent commercial (0,9 million d'euros d'excédent en 2009 et 1,1 million d'euros en 2008), ce qui ne s'était pas produit depuis 2002.

Les exportations se sont contractées de 3,1 % en volume en 2009 et de 3,6 % en valeur. La légine est la principale exportation du département avec près des trois quarts des exportations de produits de la pêche en 2009. L'Asie est le meilleur client de l'île avec 60,2 % des exportations qui partent en destination de ce continent.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie et l'artisanat dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de l'industrie, comprenant l'industrie agroalimentaire, de biens de consommation, de biens intermédiaires et de bien d'équipements, contribue à hauteur de 6,0 % à la création de richesse en 2006 et emploie 10,2 % des effectifs salariés à La Réunion en 2008, soit 13 898 personnes. L'industrie se caractérise par une forte proportion de très petites entreprises : près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés en 2008. L'artisanat garde une place importante dans le secteur, qui englobe 4,8 % des créations d'entreprises totales en 2008.

2. L'industrie

2.1 PANORAMA GENERAL

L'industrie agroalimentaire conserve une place prépondérante dans le tissu industriel réunionnais dont elle concentre plus du tiers de la valeur ajoutée et de l'emploi. Le poids de

cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum et le développement de l'importation-substitution. En 2007, la branche de la production de boissons domine l'industrie agroalimentaire en concentrant près du quart du chiffre d'affaires et des effectifs ainsi que le tiers de la valeur ajoutée créée.

L'industrie des biens intermédiaires, tributaire du secteur de la construction et des travaux publics, regroupe 35,0 % des entreprises et réalise le deuxième chiffre d'affaires du secteur (36,6 %). Ces industries recouvrent des activités qui produisent des productions le plus souvent destinées à être réincorporées dans d'autres biens ou qui sont détruites par leur utilisation.

L'industrie des biens d'équipements à La Réunion (16,5 % du CA du secteur) se caractérise par la place dominante de l'industrie des équipements mécaniques (83,3 % du CA de l'industrie des biens d'équipements). Secteur orienté vers la construction, il est composé pour l'essentiel d'entreprises fabriquant des éléments en métal. On y trouve également des producteurs de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques.

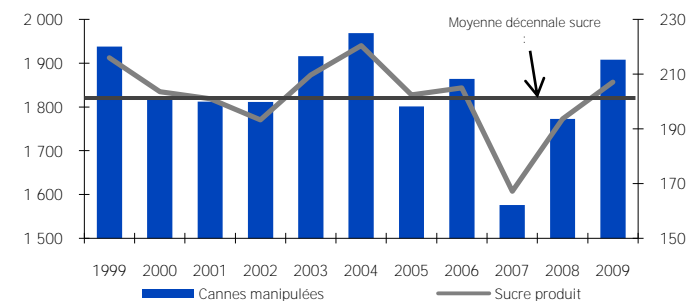
2.2 LE SUCRE ET LE RHUM

2.2.1 Le sucre

Une bonne campagne sucrière 2009

Après une campagne sucrière 2007 calamiteuse où la production a atteint le plus bas niveau de ces vingt dernières années, la campagne 2009 poursuit la tendance à la reprise observée en 2008 (+15,9 % entre 2007 et 2008) avec une progression de 6,9 % de la production sucrière. Avec 207 millions de tonnes de sucre produit, elle se situe au dessus de la moyenne décennale (+3,4%).

Résultats des campagnes sucrières en cannes manipulées et en sucre produit de 1999 à 2009 (en milliers de tonnes)



Source: eRcane

Ces bons résultats s'expliquent par une hausse des volumes de cannes manipulées (+7,6 %) liée à une amélioration de la technicité des planteurs, au climat globalement favorable et à la progression des replantations ; et ceci, en dépit, d'une part, de l'arrêt de plusieurs jours à l'usine de Bois Rouge suite à une panne technique à la centrale thermique et, d'autre part, d'un mouvement social qui a perturbé le fonctionnement de l'usine du Gol au début du mois de décembre. Par ailleurs, la qualité de la canne broyée reste stable avec une richesse

saccharimétrique très proche de la moyenne décennale : 13,87 % en 2009 contre 13,96 % en moyenne sur les dix dernières années.

Enfin, la production de mélasse, principal sous-produit du sucre utilisé en distillerie pour **la fabrication des rhums industriels et légers, s'améliore** de 8,5 % en glissement annuel.

Les exportations de sucre en volume augmentent sensiblement entre 2008 et 2009 (+17,8 %). **Cette hausse est supérieure à celle de la production de l'année car** les exportations **de l'année 2009** sont composées de sucre produit en 2009 mais également en 2008, dans la mesure où la campagne sucrière prend fin début décembre et que les exportations de 2008 **s'étaient contractées** (-10,0 % entre 2007 et 2008). Par ailleurs, le recul du prix de la tonne de sucre sur le marché européen engendre une baisse de ces exportations en valeur (-7,9 % en glissement annuel).

2.2.2 Le rhum

La production réunionnaise de rhum comprend le rhum traditionnel agricole réalisé à partir du jus de canne et les rhums légers ainsi que les rhums industriels de sucrerie issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par **hectolitre d'alcool pur** (HAP) pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

La production de rhum diminue de 6,7 % en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, cette baisse est à relativiser car les résultats de 2008 correspondent à la meilleure performance historique avec 119 032 HAP produit. En 2009, la production est bien orientée avec un résultat supérieur de 14,8 % à la moyenne décennale. Hormis la production de rhum agricole qui bondit de 224,9 % mais qui ne représente que 0,9 % de la production totale, les productions de rhum industriel (47,5 % de la production totale) et de rhum léger (51,6 % de la production totale) décroissent respectivement de 10,0 % et de 4,7 %.

La demande en rhum en **hectolitre d'alcool pur** (somme des exportations et de la consommation locale) **continue d'augmenter en 2009 (+22,9 % par rapport à 2008)** et demeure sur la tendance haussière observée ces dernières années (+15,7 % en 2006, +6,0 % en 2007 et +7,2 % en 2008). Les exportations bondissent de 26,8 % et dépassent les 100 000 HAP en 2009 (108 621). **En outre, la consommation du marché local s'accroît** de 2,0 % rompant avec les baisses enregistrées en 2007 et 2008 (respectivement -5,7 % et -4,3 %), en dépit de **l'application d'une taxe d'octroi de mer de 23 %** sur le rhum mise en place par la Région en début d'année.

La baisse de production et la hausse de la demande entraînent une diminution des stocks de rhum (-1,6 % entre 2008 et 2009), en particulier des stocks de rhum léger (-9,7 %), tandis que ceux de rhum agricole continuent de progresser (+13,4 %).

3. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 15 020 artisans en 2009, soit **0,3 % de plus qu'en 2008**. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (**40,3 % du nombre total d'entreprises artisanales inscrites**), devant celui des services

(26,3 %), de la production (22,3 %) qui comprend les métaux, le bois, le textile, l'imprimerie et la bijouterie et l'alimentation (10,8 %).

Répartition des artisans par secteurs professionnels

| | 1999 | 2008 | 2009 | 09/08 | 09/99 |
|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Alimentation | 1 158 | 1 580 | 1 626 | 2,9% | 3,5% |
| Bâtiment | 3 350 | 6 270 | 6 057 | -3,4% | 6,1% |
| Production | 2 961 | 3 193 | 3 350 | 4,9% | 1,2% |
| Services | 2 418 | 3 932 | 3 987 | 1,4% | 5,1% |
| Total | 9 887 | 14 975 | 15 020 | 0,3% | 4,3% |

Source : Chambre des métiers de La Réunion

L'inversion de tendance qui s'est déclarée en 2008, s'est renforcée en 2009. En effet, les inscriptions ont cessé de progresser, diminuant même fortement en 2009 (- 32,2 %), alors que les radiations progressent de 7,8 %. Il en résulte un ralentissement de la croissance des artisans inscrits.

Inscriptions et radiations au registre des métiers

| | 1999 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|--------------|------------|--------------|------------|-----------|--------|
| Inscriptions | 1 274 | 2 219 | 2 196 | 1 489 | -32,2% |
| Radiations | 971 | 1 134 | 1 312 | 1 414 | 7,8% |
| Solde | 303 | 1 085 | 884 | 75 | - |
| Variations | 88% | 11% | -19% | -92% | - |

Source : Chambre des métiers de La Réunion

L'artisanat occupe 40 021 personnes, soit près de 17 % de la population active occupée, dont 26 139 salariés. Le chiffre d'affaires total régresse (- 4,2 %) après une croissance de 13,5 % en 2008 et atteint 1 523 millions d'€ contre 1 590 en 2008. En repli de 10,6 % (+16 % en 2008), le chiffre d'affaires du bâtiment, seul secteur en retrait, représente 45 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des artisans. Les branches travaux publics et gros-œuvre sont les plus concernées avec respectivement -14,6 % et -11,2 %. Les progressions des autres branches sont toutefois limitées et varient entre +0,7 % (production) et +3,3 % (alimentation). Le chiffre d'affaires moyen par entreprise décroît en 2009 et s'élève à 109 682 € contre 115 139 € en 2008.

Les chiffres clés de l'artisanat à La Réunion

| Activité principale | en millions d'€ | | | | | |
|---------------------|----------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Nombre d'entreprises | | Nombre d'actifs (1) | | Chiffre d'affaires | |
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| . Alimentation | 1 454 | 1 500 | 4 732 | 4 834 | 165 | 171 |
| . Production | 2 381 | 2 403 | 7 964 | 7 983 | 297 | 299 |
| . Bâtiment | 6 161 | 6 104 | 19 085 | 16 976 | 767 | 686 |
| . Services | 3 811 | 3 875 | 10 079 | 10 228 | 361 | 368 |
| Total | 13 807 | 13 882 | 41 860 | 40 021 | 1 590 | 1 523 |

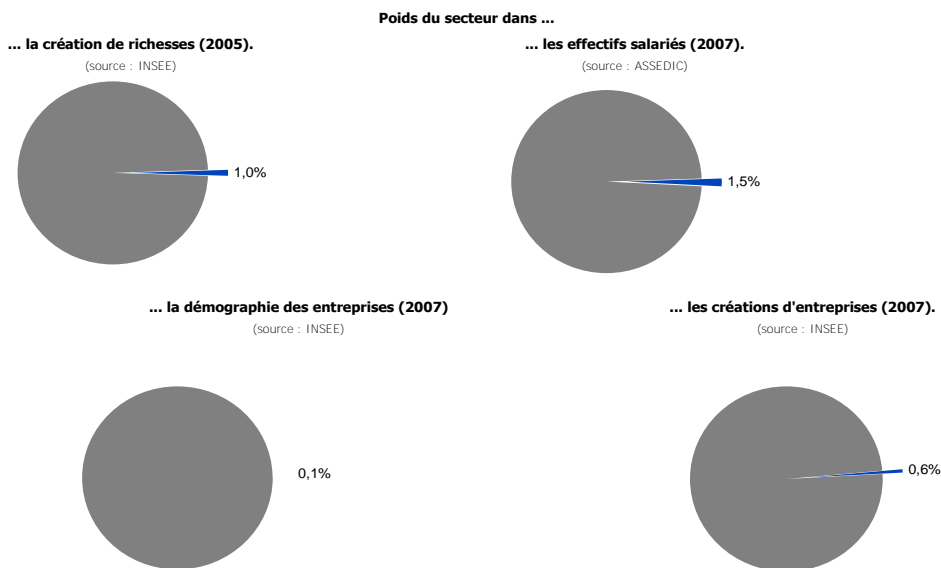
Source : Observatoire économique de l'artisanat

(1) Y compris les apprentis

Section 4

L'énergie, l'eau et l'environnement

1. L'énergie, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est toujours tendu sur une région non interconnectée au réseau national. Cette situation **nécessite encore plus qu'ailleurs la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser** la croissance de la consommation et une constante adaptation des moyens de production.

La stratégie énergétique de la France est fixée par la loi du 13 juillet 2005. Celle-ci prévoit un taux de couverture de 10 % des besoins énergétiques en ressources renouvelables pour 2010. A La Réunion, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique électrique atteint déjà 32,5 % en 2009. Ce positionnement est à comparer avec l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020, fixé pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'environnement.

L'atteinte de cet objectif nécessite de miser sur de nouvelles énergies renouvelables : biogaz, photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), éolien, géothermie et énergies des mers (houle et courants marins). De nombreux projets sont d'ailleurs à l'étude ou en cours de réalisation.

Par ailleurs, à La Réunion, la commercialisation et le transport d'électricité sont effectués par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. Compte tenu du déficit structurel de ces activités, en liaison notamment avec le système de péréquation tarifaire en vigueur au niveau national, la loi du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, a été complétée par la loi du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le « transport » et la « commercialisation ». EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est produite par des producteurs de plus en plus nombreux et divers, qui évoluent dans un marché ouvert à la concurrence.

2.1 LA TARIFICATION

En matière d'électricité et dans le cadre de la mission de service public assignée à EDF, tous les clients bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou choisir un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif réglementé.

2.2 L'EVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Le rythme de croissance de l'énergie consommée en 2009 a sensiblement baissé par rapport à 2008. La progression de l'énergie délivrée au réseau¹ a été limitée à +2,8 % en 2009 (après +3,5 % en 2008), soit 2 618 millions de kWh.

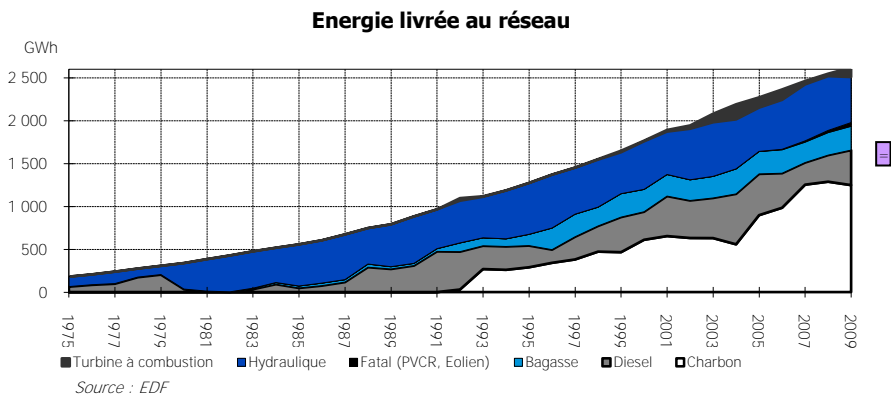
Par ailleurs, le record de puissance appelée en pointe a été battu en 2009 avec un pic enregistré à 423 MW, en hausse de 3,7 % par rapport au précédent record de 408 MW en 2008.

Le nombre de clients enregistrés par les services d'EDF atteint 328 715 à fin 2009 (+2,7 % par rapport à fin 2008), dont 291 460 ménages (88,7 % des clients), 27 428 professionnels (8,3 %), 8 401 collectivités (2,6 %) et 1 426 grandes entreprises (0,4 %). Toutefois, en matière de consommation, les particuliers ne représentent que 44,2 % des achats devant les grandes entreprises (29,3 %), les professionnels (16,2 %) et les collectivités (10,3 %). En outre, il est intéressant de noter que, contrairement aux autres types de client, le nombre de grandes entreprises clientes d'EDF est en baisse de 4,8 % entre 2008 et 2009, ce qui peut être rapproché des difficultés économiques rencontrées par celles-ci sur l'année 2009.

La production d'énergie électrique est réalisée à partir de quatre sources principales, de nature renouvelable (l'eau et la bagasse) ou non (le fioul et le charbon). Au cours de l'année 2009, les deux centrales mixtes (bagasse + charbon) ont fourni 58,2 % de l'électricité livrée au réseau, contre 20,3 % pour l'hydraulique et 19,8 % pour les moteurs diesels et les turbines à

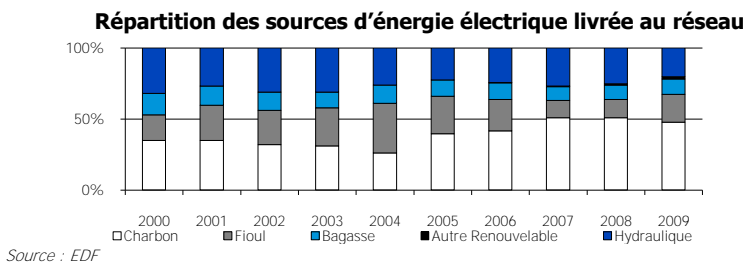
¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

combustion (une nouvelle turbine à combustion d'une puissance de 40 MW a été mise en service en août 2009).



Entre 2008 et 2009, les ratios de production ont évolué favorablement pour le fioul (+7,0 points) et la bagasse (+0,6 point), alors que les productions hydraulique et du charbon ont reculé (-4,9 points et -3,4 points).

D'autres sources sont également apparues ou ont conforté leur rôle de producteurs d'électricité à La Réunion ces dernières années : en 2009, les installations photovoltaïques ont été multipliées par quatre passant de 10 MW à 42 MW dont 15 MW de la ferme photovoltaïque de Sainte Rose, l'une des plus grandes de France. Toutefois, le biogaz, l'éolien et le photovoltaïque ne représentent encore que 1,6 % de la production d'énergie en 2009 (+0,6 point par rapport à 2008).

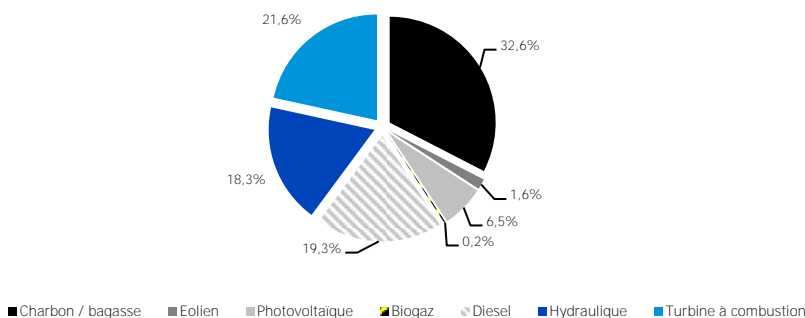


En termes de puissance installée, la capacité totale atteint 625 MW fin 2009 (soit +60 MW par rapport à 2008). La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres :

- les indisponibilités qui affectent tout moyen de production : entretien programmé, pannes fortuites...
- les contraintes structurelles des moyens mis en œuvre.
 - Pour l'hydraulique, l'impossibilité de fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures (stocks insuffisants)
 - Le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir actuellement leur niveau de production instantanée, totalement dépendant des conditions météorologiques.

Au final, la capacité de puissance garantie ou disponible est inférieure à la puissance totale installée (pour rappel, elle était de 460 MW en fin d'année 2008).

Puissance électrique totale installée à fin 2009



Source : EDF

2.3 DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

La programmation des investissements relatifs aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement, au niveau national, d'un document de référence appelé « planification pluriannuelle des investissements (PPI) » décliné localement à travers un « bilan prévisionnel pluriannuel des investissements ».

L'actuelle PPI a été validée en milieu d'année 2009 et décline les objectifs de construction de moyens de production supplémentaires à horizon 2020 :

- Elle souligne l'importance de la réalisation de l'extension du barrage de Rivière de l'Est et du renouvellement de la centrale diesel de Port Est respectivement en 2010 et 2011.
- Elle est favorable au développement des énergies intermittentes dans la limite d'acceptabilité du réseau en restant vigilant à ce que les centrales photovoltaïques ne soient pas réalisées sur des terres agricoles.
- Le recours à des technologies innovantes permettant d'exploiter l'énergie thermique des mers et l'énergie de la houle est également encouragé. La PPI souligne l'intérêt de forages d'exploration afin de quantifier le potentiel géothermique de l'île.

D'autre part, l'augmentation continue des moyens de production induit également de lourds investissements dans le cadre du développement des réseaux de transports, que ce soit pour des lignes à haute tension, les postes fixes (transformateurs) ou les lignes de distribution de basse tension.

2.4 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

En termes de maîtrise de la demande, les mesures prises à La Réunion sont de grande ampleur et particulièrement ambitieuses ; la coordination étroite entre les différents acteurs locaux a permis de :

- placer 1,7 million de lampes basse consommation dont 530 000 en 2008 ; EDF SEI estime l'impact de cette mesure à 65 GWh évités en énergie annuelle et à plus de 30 MW évités à la pointe ;

- placer 90 000 chauffe-eau solaires dont 10 500 en 2008 ; EDF SEI estime l'impact de cette mesure à 140 GWh évités en énergie annuelle et 45 MW effacés à la pointe de consommation.

3. L'eau

3.1 LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU A LA REUNION

La Réunion, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹, dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse chronique et dispose de ressources 10 fois inférieures à l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes littorales pérennes existent dans les bas mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation des aquifères par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution prévisible des besoins en eau liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant différentes structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, représentant les collectivités, les services de l'Etat ainsi que les usagers, dont le rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à La Réunion.
- Un « Office de l'Eau », établissement public local, créé en 2003 et rattaché au Département, dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau ainsi que des milieux aquatiques et littoraux, (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages, et (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux, en lien avec la perception de redevances.

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), adopté en 2001, détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le projet emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Ce projet, caractérisé par la construction de conduits d'eau d'un versant de l'île à l'autre, a pour but de répondre à un double objectif de développement économique : satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (estimés à 40 millions de m³ par an) et renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an). Il devrait être achevé en 2013.

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes plus courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson.

3.2 LE SYSTEME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

En 2008, parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR) et à la SAPHIR. Ce mode de gestion concerne 98,5 % des abonnés.

Environ 219 millions de m³ d'eau ont été prélevés sur le milieu aquatique en 2008 (-5 % par rapport à 2007) et sont répartis à hauteur de : 144 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 60 millions de m³ pour l'irrigation, 11 millions de m³ pour l'usage industriel, 4 millions de m³ pour les autres usages. 66,1 % de l'eau qui a été prélevée est d'origine superficielle et 33,9 % d'origine souterraine.

4. L'environnement

La Réunion est engagée dans un ambitieux projet de développement à horizon 2030, visant à faire de l'île un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de « duplicabilité » sur d'autres régions du monde. Plusieurs documents cadres ont été élaborés dans ce sens.

Ainsi, la Région a adopté fin 2006 le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D) qui met en adéquation les besoins du monde économique et de l'aménagement du territoire tout en préservant la cohésion sociale. De son côté, le Département a mis en place le Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D).

Deux projets de développement économique axés autour du Développement Durable ont été initiés en 2007. Le premier projet dénommé « Réunion Ile Verte » est promu par l'association « La Réunion Economique » qui regroupe des représentants du monde économique local. Son objectif est de créer un nouveau modèle de société en transformant La Réunion en une économie mettant en œuvre des technologies propres, utilisant les ressources de manière rationnelle, recherchant une viabilité sociale et environnementale, communicante et valorisant ses spécificités. Pour y parvenir La Réunion deviendra une zone d'expérimentation et de recherche, présentant les savoir-faire nationaux tout en valorisant les compétences locales, en focalisant son action sur quatre grands domaines d'activité stratégiques : l'agro-nutrition, l'énergie, le tourisme et les TIC.

Pour sa part, l'Etat porte le projet GERRI, acronyme de « Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation », qui se fixe l'objectif de faire de La Réunion le premier territoire au monde, d'ici 2030, d'intégration dans une société de toutes les innovations environnementales intéressant la mobilité, l'énergie et ses usages, l'urbanisme, la construction et le tourisme.

A noter enfin la création en 2007 du Parc National des Hauts (105 000 ha) et de la Réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île. De même, La France a officialisé la candidature de La Réunion, sous le thème « Pitons, cirques et remparts », au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une réponse est attendue en Juillet 2010 lors de la 34^{ème} session annuelle de l'UNESCO.

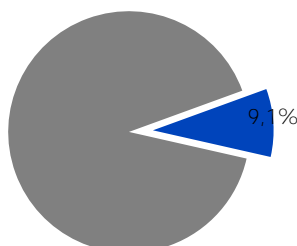
Section 5

La construction

1. La construction dans l'économie réunionnaise

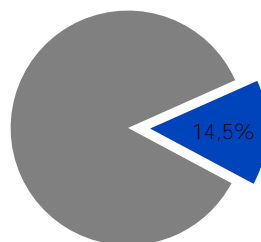
Poids du secteur dans ...
... la création de richesse (2006)

(Source : INSEE)

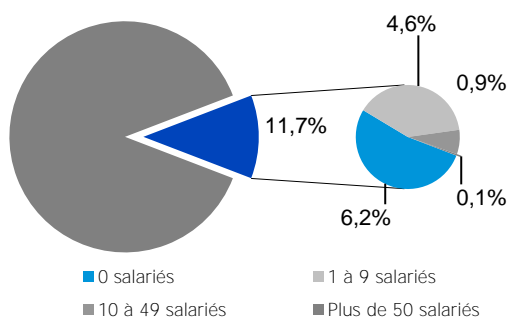


... les effectifs salariés (2008)

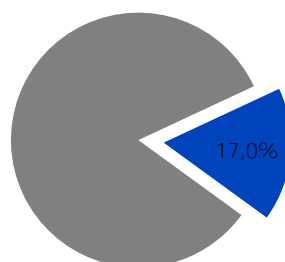
(Source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2008)



... les créations d'entreprises (2008)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de la construction contribue à hauteur de 9,1 % à la création de richesse en 2006. Depuis 2000, la valeur ajoutée du secteur croît au rythme moyen de 10,2 % par an ce qui en a fait l'un des secteurs moteurs de la croissance économique de l'île de ces dernières années. Il emploie près de 20 000 personnes en 2008, soit 14,5 % des effectifs salariés à La Réunion. Le BTP est une activité de main d'œuvre, son poids est plus élevé en nombre d'emplois que dans la valeur ajoutée. En outre, il concentre 5 241 entreprises soit 11,4 % du nombre total d'entreprises en 2008. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : 50,8 % d'entre eux ne comportent pas de salarié et 42,6 % ont moins de 10 salariés.

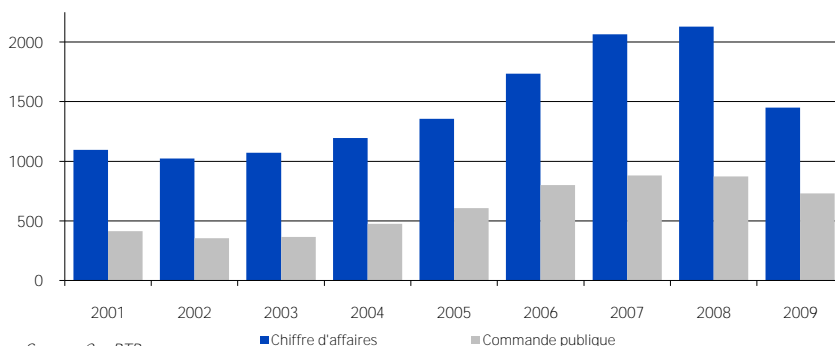
En 2007, ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros dont les deux tiers dans le gros œuvre, plus particulièrement dans la construction immobilière qui représente 56,2 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur. Les travaux publics génèrent 351 millions d'euros de CA soit 20,2 % du total. Les deux principales activités de cette branche sont le terrassement et les travaux de construction (respectivement 41,0 % et 42,7 % du CA des travaux publics). Le second œuvre qui correspond à l'activité de finition de la construction (charpente, couverture, installation électrique, isolation, plomberie, peinture, etc.) produit 293 millions d'euros de CA soit 16,8 % du secteur.

2. Le BTP

Un « trou d'air » dans l'activité du BTP

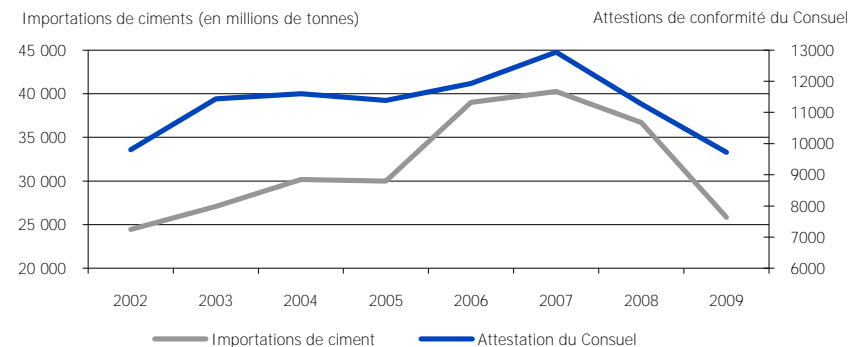
Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du secteur de la construction et des travaux publics s'est très nettement dégradée en 2009. L'achèvement de chantiers de grande envergure, au premier rang desquels figure la route des Tamarins, et l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur. Parallèlement, le resserrement de l'accès au crédit et le net ralentissement de la demande en biens immobiliers, alimenté par les incertitudes autour de la LODEOM, se sont traduits par une nette contraction des ventes de biens immobiliers neufs (baisse de 13,8 % des attestations de conformité du Consuel entre 2008 et 2009) et le gel de nombreuses mises en chantier depuis la fin de l'année 2008. La combinaison de ces difficultés devrait faire reculer le chiffre d'affaires du secteur de plus de 30 % en 2009, selon le CER BTP.

Evolution du chiffre d'affaires du BTP et de la commande publique (en millions d'euros)



Il en résulte une diminution en volume des importations de ciment de 25,6 % en glissement annuel ramenant les entrées de ciment au niveau de 2002. En outre, les effectifs du BTP se sont réduits de 22,3% à fin décembre 2009, en glissement annuel, le secteur perdant ainsi un peu plus de 5 000 emplois.

Evolution des importations de ciment et des attestations de conformité à La Réunion



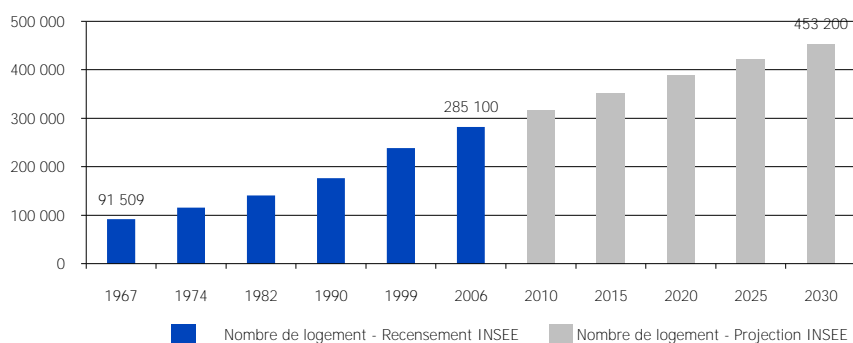
Source: Douanes & Consuel

3. Le logement

Un boom de l'immobilier en réponse à la croissance démographique

La Réunion poursuit sa transition démographique et continue d'être l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de croissance de sa population : +1,55 % en moyenne par an entre 1999 et 2006 contre +0,64 % en France métropolitaine. La progression du nombre de ménages est encore plus soutenue (+3,2 % par an en moyenne entre 1990 et 2006) en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation (désaffection des modes « traditionnels » de cohabitation), qui réduisent le nombre de personnes par ménage. Ce dernier point se traduit notamment par un renforcement de la demande de logements de petites tailles. **L'INSEE estime selon un scénario « tendanciel 90-99 »** que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit plus de 170 000 habitations supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Evolution du parc de logements à La Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario tendanciel 90-99



Source: Recensement - INSEE

Les ventes d'appartements neufs, moteur de la croissance du marché de l'immobilier

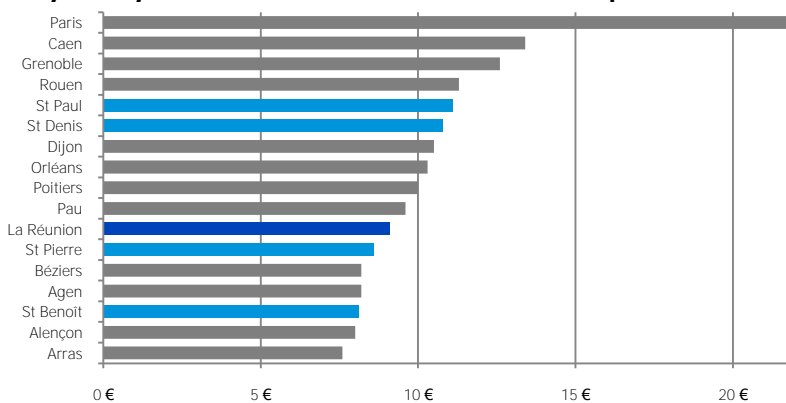
Entre 2000 et 2006, les ventes d'appartements neufs ont constitué le moteur de la croissance du marché de l'immobilier avec près de quatre ventes de biens bâtis sur dix en 2006, alors que cette proportion ne dépassait à peine une vente sur dix en 2000. On estime que plus de 70 % des acquéreurs de ces appartements neufs résident hors du département, ce qui explique que, durant cette période, la part de propriétaires parmi les ménages réunionnais n'a pas significativement évolué (55%). Cette croissance des ventes d'appartements neufs s'explique essentiellement par l'accélération des programmes collectifs privés bénéficiant des mécanismes de défiscalisation.

Le tassement des prix des loyers se confirme

Alimenté par trois sources (données CAF¹, enquête ADIL², et petites annonces saisies dans la presse gratuite³), l'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion calcule des « loyers de marché ». Les données CAF constituent la fourchette basse des prix. Ils correspondent à 64 % des loyers pratiqués et concernent des biens locatifs faisant l'objet d'une allocation logement. Les annonces locatives de la presse gratuite constituent la fourchette haute, dans le sens où ils correspondent aux attentes du bailleur.

Selon les résultats de l'Observatoire, le tassement des prix des loyers se confirme en 2008. Après une évolution des loyers deux fois moins importante en 2007 par rapport à 2006 (+3,1 % en 2007 contre 6,1 % en 2006), le prix moyen des loyers s'élève seulement de 2,3 % en 2008, soit 0,6 point de moins par rapport à la hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages.

Niveaux de loyers moyens au m² à La Réunion et en France métropolitaine en 2008 (en €/m²)



Source: Agorah & Clameur

- ¹ Le fichier des bénéficiaires d'une aide au logement de la caisse d'allocations familiales (30 000 références) constitue la fourchette basse.
- ² L'enquête réalisée par l'Agence départementale d'information sur le Logement (1 000 références) constitue la fourchette moyenne.
- ³ Le relevé des annonces locatives (issu des gratuits) collectées par l'AGORAH (7 320 références) constituent la fourchette haute de l'échantillon.

Ainsi, le loyer moyen à La Réunion passe de 8,9 €/m² en 2007 à 9,1 €/m² en 2008. Ce montant est inférieur au loyer moyen observé sur l'ensemble de la métropole (12 €/m²). Par département, Paris possède le loyer moyen le plus élevé de France (21,7 €/m²) alors que les Vosges se situe en queue de classement (6,1 €/m²). Par commune, Saint Paul, ville la plus chère de l'île, se rapproche de Rouen en terme de loyers pratiqués et de population (11,1 €/m² et 100 818 habitants pour Saint Paul contre 11,1 €/m² et 110 276 habitants pour Rouen) tandis que Saint Benoît est proche d'une ville comme Agen (8,1 €/m² et 33 474 habitants pour Saint Benoît contre 8,2 €/m² et 35 121 habitants pour Agen).

4. Le logement social

Depuis le 1er janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finance (LOLF). Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'Etat privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer, totalement fongible et laissant au niveau local des possibilités d'adaptation. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie outre-mer ».

Des engagements financiers à la hausse

En 2009, 92,3 millions d'€ ont été engagés en faveur du logement social hors prêt à taux zéro (PTZ), soit une hausse de 14,2 % par rapport à 2008. Cette progression provient, d'une part, d'une augmentation soutenue des aides à la pierre, et d'autre part, d'une dotation supplémentaire d'autorisation d'engagement de 2,6 millions d'euros initiée par le volet logement du plan de relance de l'Etat.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme concernant les aides de l'Etat au logement social

| en millions d'€ | 2008 | 2009 | Evol 08/09 |
|---|-------------|-------------|--------------|
| Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ) | 80,8 | 92,3 | 14,2% |
| Logement (aides à la pierre) | 72,9 | 84,5 | 15,9% |
| Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu - Paq) | 2,9 | 0,1 | -95,8% |
| Résorption de l'habitat insalubre (RHI) | 5,1 | 7,8 | 52,9% |
| Plan de relance | - | 2,6 | n.s. |

Source: CDH - DDE

Ce niveau élevé de financement par rapport aux dernières années permet de relancer la production de logements aidés. Ainsi, 2 563 logements sociaux ont été financés en 2009, soit un niveau proche des meilleures années (de 1995 à 1999). Parmi ces logements, près de 1 286 d'entre eux proviennent de ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de programmes dévolus initialement au parc privé et réorientés en logements aidés, soit la moitié des engagements en 2009.

Un nouveau dispositif de financement des logements sociaux

Le projet de loi pour le développement économique (voir section 3 - Les politiques et finances publiques de l'Outre-mer) recouvre un double objectif, d'une part, créer dans les départements d'Outre-mer une zone franche qui permette une large exonération fiscale des

entreprises, d'autre part, en tenant compte des différentes évaluations réalisées, réformer certains mécanismes dont le dispositif de défiscalisation du logement en le recentrant sur le logement locatif social. En créant notamment ce nouvel instrument, la Lodeom s'inscrit dans le vaste plan pour la relance du logement social outre-mer, qui comporte des mesures de mobilisation du foncier public disponible, la revalorisation des paramètres du locatif social et de l'amélioration de l'Habitat, la réévaluation des crédits budgétaires sur 2009-2011 (LBU) et une augmentation au cours de l'année 2009 de l'allocation logement.

L'habitat à La Réunion : analyse des décalages entre l'offre et la demande de logement*

Sous l'impulsion des différentes politiques d'aide à la pierre, notamment les incitations fiscales pour la production de logements privés, le rythme annuel de production de logement a atteint le niveau record de 12 000 logements par an sur la période 2003-2008, contre une moyenne annuelle de 9 000 logements au cours des quatre années précédentes. Le parc locatif a pleinement bénéficié de cette dynamique pour se développer mais à des rythmes différents entre le parc locatif privé et le parc locatif social. Depuis 2000, les mécanismes de défiscalisation ont principalement bénéficié aux logements collectifs à destination du secteur privé intermédiaire et du secteur libre (près de 80 % de la construction de ces dernières années), au détriment des logements sociaux dont la production n'a cessé de décliner (1 066 logements construits en moyenne par an entre 2005 et 2008).

Or, selon les critères réglementaires d'attribution en vigueur (plafonds de ressources et taille du ménage), près des trois quarts des ménages réunionnais, soit 197 000 ménages, peuvent prétendre à un logement dans le parc locatif social et intermédiaire. Au 1er janvier 2009, plus de 25 000 ménages avaient déposé une demande de logement auprès des bailleurs sociaux. Un décalage **s'est ainsi constitué** entre la demande qui porte essentiellement sur le secteur social, en situation de sous-offre, et l'offre du secteur libre en surproduction de logements qui ne correspondent pas à la demande.

Le volume de production de logements aidés s'est contracté en raison de l'altération des conditions d'équilibre des programmes. En effet, le développement de l'immobilier du secteur libre a engendré une forte demande de foncier et de facteurs de production entraînant une inflation des prix du foncier et des coûts de construction alors que les paramètres de financement du logement social restent stables. En outre, le manque de disponibilité de foncier aménagé constitue également un véritable **frein à la construction d'un volume significatif de logements sociaux** dans des délais courts.

En 2009, le retournement de conjoncture lié à la crise économique et financière ainsi que les nouvelles dispositions prises par les pouvoirs publics devraient jouer en faveur du logement social. En effet, deux facteurs pourraient se conjuguer pour relancer vigoureusement le logement social à La Réunion : une volonté politique forte (le Plan Marshall du conseil général **et le recentrage par l'Etat de sa politique de financement du logement sur le logement aidé** dans le cadre de la LODEOM) et une conjoncture économique favorable à l'habitat social (tassement des loyers et diminution des prix de la construction).

*cf Note Expresse de l'IEDOM n°63 : « L'habitat à La Réunion : analyse des décalages entre l'offre et la demande de logement »

5. Construction et travaux publics

Reprise de la construction de lycées

En 2009, le marché de la construction publique (hors hôpitaux et armée) repart à la hausse (+6,5 %), passant de 121,7 en 2007 à 129,6 millions d'euros. Après la contraction observée en 2008, rompant avec trois années de forte croissance (+38,6 % en 2005, +42,8 % en 2006 et +26,9 % en 2007), les crédits de paiement progressent sous l'impulsion de la région Réunion qui accroît sa commande de 61,2 % en particulier dans la construction et la réhabilitation de bâtiments d'enseignement, universitaires et culturels (+56,9 %).

Le Département en revanche a réduit sa dépense de 26,4 %, principalement dans les collèges (-26,2 %). Toutefois, 7 collèges sont toujours en chantier en 2009.

Constructions publiques (crédits de paiement) en millions d'euros

| | 2007 | 2008 | 2009 | Evol. 08/09 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Maîtrise d'ouvrage Région | 76,8 | 44,8 | 72,2 | 61,2% |
| dont enseignement et formation | 69,3 | 38,5 | 60,4 | 56,9% |
| Maîtrise d'ouvrage Département | 69,1 | 75,0 | 55,3 | -26,4% |
| dont enseignement | 46,5 | 56,1 | 41,4 | -26,2% |
| Maîtrise d'ouvrage Etat | 14,9 | 1,8 | 2,1 | 17,1% |
| dont enseignement | 0,0 | 0,7 | 2,1 | 211,8% |
| Aéroport | 0,7 | 0,0 | 0,0 | n.s. |
| dont Aérogare passagers (CCIR) | 0,7 | 0,0 | 0,0 | n.s. |
| dont Aérogare fret (CCIR) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | n.s. |
| Total | 161,5 | 121,7 | 129,6 | 6,5% |

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Par ailleurs, il est essentiel de signaler les investissements réalisés par les autres maîtres d'ouvrages publics tels que les administrations hospitalières, notamment le bloc principal du CHD Félix Guyon et le pôle sanitaire Est, qui représentent également des budgets importants (investissement de plus 157 millions pour ces deux chantiers).

Chute des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil continuent de décroître en 2009 avec une baisse de 41,1 % après -10,7 % en 2008 et -27,6 % en 2007. Cette chute des montants réalisés s'explique par la fin du chantier du Port Est (baisse de 43,8 % dans les travaux portuaires et aéroportuaires) et la fin d'une partie des travaux correspondant à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest (-42,2 %).

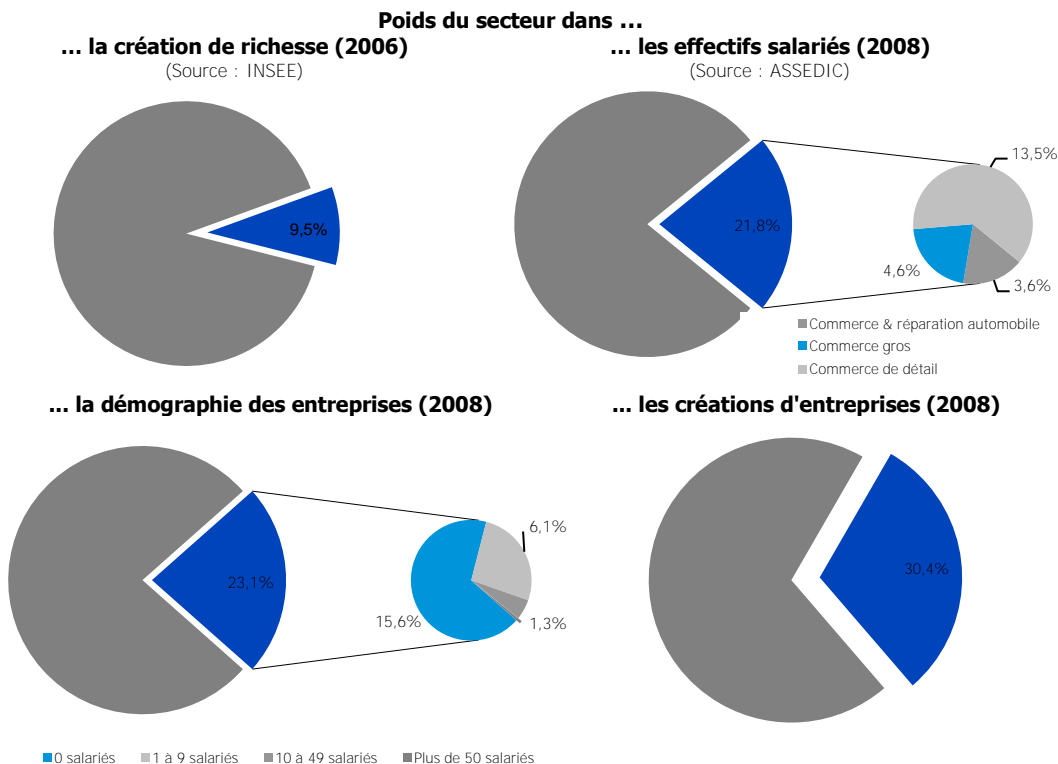
Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés) en millions d'euros

| Opérations | 2007 | 2008 | 2009 | EvoL. 08/09 |
|--|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Travaux portuaires et aéroportuaires | 21,1 | 19,7 | 11,1 | -43,8% |
| Endiguement de ravines | 0,6 | 0,1 | 0,0 | n.s. |
| Gestion de l'eau / réalisation de périmètres irrigués | 63,4 | 56,2 | 30,3 | -46,1% |
| dont transfert Est/Ouest | 60,0 | 51,3 | 29,7 | -42,2% |
| Recherche en eau | 0,0 | 0,3 | 1,1 | 274,2% |
| Total investissements (hors EDF) | 85,1 | 76,4 | 45,0 | -41,1% |

Section 6

Le commerce

1. Le commerce dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur du commerce contribue pour 9,5 % de la création de richesse en 2006 et emploie 21,8 % des effectifs salariés à La Réunion en 2008 dont la moitié dans le commerce de détail. Le commerce représente près d'un quart des entreprises de l'île qui ne comportent pas de salariés pour les deux tiers d'entre elles. Enfin, en 2008, 30,4 % des créations d'entreprises sont classées en commerce.

2. L'équipement commercial

La loi de Modernisation de l'Economie (LME) promulguée le 5 août 2008 vise notamment à réformer le domaine de l'urbanisme commercial. Elle modifie le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale et relève à compter du 1^{er} janvier 2009 le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m². Ainsi, les regroupements de surfaces de vente de magasins voisins, sans création de surfaces supplémentaires, n'excédant pas 2 500 m², ou 1 000 m² lorsque l'activité nouvelle est à prédominance alimentaire, ne sont pas soumis à une autorisation d'exploitation commerciale. De même, les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles ne sont pas soumis à l'autorisation d'exploitation commerciale.

En application de cette nouvelle loi, un décret de novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial, précise les nouvelles règles de composition de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) qui remplace désormais la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Cette nouvelle commission est composée de cinq élus locaux et de personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire, excluant ainsi les chambres consulaires. Par ailleurs, lorsqu'elle statue sur l'autorisation d'exploitation commerciale, la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs. Les critères d'impacts économiques ne sont désormais plus évalués.

De par ces nouvelles dispositions, les statistiques tenues par la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) sont désormais fiables uniquement pour les surfaces commerciales hors alimentaires. En effet, des agrandissements éventuels pour une surface totale inférieure à 1 000 m² pourraient ne pas être recensés.

Surfaces commerciales (12/2009)

| | Nombre | % | Surface | % |
|---|--------------|---------------|----------------|---------------|
| <i>Commerces à dominante alimentaire > 300 m²</i> | 125 | 6,8% | 166 846 | 58,7% |
| . Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ² | 16 | 12,8% | 75 231 | 45,1% |
| . Supermarchés | 109 | 87,2% | 91 615 | 54,9% |
| <i>Commerces à dominante alimentaire < 300 m² (1)</i> | 1 704 | 93,2% | 117 270 | 41,3% |
| Total commerces à dominante alimentaire | 1 829 | 36,1% | 284 116 | 36,3% |
| <i>Commerces spécialisés > 300 m²</i> | 270 | 8,4% | 272 693 | 54,6% |
| . Equipement de la personne | 75 | 27,8% | 57 765 | 21,2% |
| . Equipement de la maison | 159 | 58,9% | 177 428 | 65,1% |
| . Jardinerie | 19 | 7,0% | 23 849 | 8,7% |
| . Culture et loisirs | 17 | 6,3% | 13 651 | 5,0% |
| <i>Commerces spécialisés < 300 m² (1)</i> | 2 961 | 91,6% | 226 450 | 45,4% |
| Total commerces spécialisés | 3 231 | 63,9% | 499 143 | 63,7% |
| Total | 5 060 | 100,0% | 783 259 | 100,0% |

Source : DDCCRF et Etude SDUC

(1) Données 1997

En termes de nombre comme de surface, les commerces à La Réunion ont peu évolué entre 2008 et 2009. Le nombre de commerces à dominante alimentaire dont la surface est supérieure à 300 m² a augmenté, avec deux supermarchés supplémentaires et une

augmentation des surfaces se limitant à + 0,7 %. En ce qui concerne les commerces non alimentaires dont la surface excède 300 m², leur nombre¹ reste identique alors que leur surface diminue légèrement (- 0,3 %). **Les commerces spécialisés pour l'équipement** de la personne et de la maison, notamment en meubles et en électroménagers sont les seuls à se développer. La **répartition de la surface de vente par branche d'activité** montre toujours la prédominance du commerce non alimentaire qui occupe un petit tiers du marché.

2.1 L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ALIMENTAIRE

Faible augmentation de l'équipement commercial alimentaire

En 2009, l'équipement commercial alimentaire à La Réunion a augmenté en nombre, avec 2 supermarchés supplémentaires, et en surface, de 1,2 % par rapport à 2008. Les surfaces autorisées et non encore construites (8 535 m²) ont diminué de 25 % par rapport à 2008 et ne représentent plus que 4,9 % de l'appareil commercial actuel (surfaces exploitées ou fermées depuis moins de deux ans) contre 6,7 % en 2008 et 8,4 % en 2007. Les nouveaux projets autorisés concernent plus particulièrement les supermarchés (4 426 m²) parmi lesquels **une seule autorisation relève de l'année 2008 (1 420 m² à Saint-Pierre)**, les autres étant plus anciennes (entre 2003 et 2007).

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m²) s'élève à 173 681 m² **en début d'année 2009, dont 6 835 m² sont fermés depuis moins de deux ans et peuvent donc bénéficier d'une réouverture sans passage** devant la Commission départementale à l'équipement commercial (CDEC). Ce niveau **d'équipement commercial représente une densité² moyenne** de 210 m²/1 000 habitants. En tenant compte des surfaces autorisées par la CDEC, la densité réunionnaise atteindrait 221 m² pour 1 000 habitants³.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² (12/2009)

| | Exploités | | Fermés | | Extension | | Création | | Total | |
|------------------|------------|----------------|-----------|--------------|-----------|--------------|----------|--------------|------------|----------------|
| | Nb | Surf. | Nb | Surf. | Nb | Surf. | Nb | Surf. | Nb | Surf. |
| Hypermarchés TGS | 16 | 75 231 | | | 1 | 1 161 | 0 | 0 | 16 | 76 392 |
| Supermarchés | 109 | 91 615 | 10 | 6 835 | 4 | 2 948 | 5 | 4 426 | 124 | 105 824 |
| Total | 125 | 166 846 | 10 | 6 835 | 5 | 4 109 | 5 | 4 426 | 140 | 182 216 |

Source : DDCCRF

La densité des surfaces de plus de 300 m² à vocation alimentaire par zone géographique **s'est modifiée en 2009** pour les zones Est et Ouest. L'**Est** poursuit sa progression en terme de niveau d'équipement avec une densité de 272 m²/1 000 habitants. Tandis que dans l'**Ouest**, l'effet inverse se produit, la densité baisse de 4m²/1 000 h par l'absence de nouvelle surface, associée à un **accroissement du nombre d'habitants**.

¹ A noter, la disparition des données pour les surfaces commerciales relatives aux automobiles et activités liées qui ne sont plus soumises à l'autorisation d'exploitation commerciale.

² Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population par zone géographique de l'INSEE disponibles (janvier 2007).

³ Ce chiffre est à comparer à 316 m²/1 000 habitants en métropole (données 2006).

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (12/2009)

| | Surfaces existantes | | | | Surfaces sup. (1) | | |
|---|---------------------|----------------|-------------|------------|-------------------|--------------|------------|
| | Nb | S | % | Dens. | Nb | S | Densité |
| Grandes surfaces à dominante alimentaire | | | | | | | |
| . Zone Nord | 21 | 34 862 | 21% | 180 | 0 | 0 | 180 |
| . Zone Est | 20 | 31 345 | 19% | 272 | 1 | 390 | 275 |
| . Zone Sud | 52 | 62 547 | 37% | 222 | 2 | 7 551 | 248 |
| . Zone Ouest | 32 | 38 092 | 23% | 188 | 1 | 594 | 191 |
| Total | 125 | 166 846 | 100% | 210 | 4 | 8 535 | 221 |

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants, calculée à partir de l'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2007

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

La répartition par enseigne a sensiblement évolué en 2009. Les magasins, autrefois sous enseigne Leader Price ont rejoint l'enseigne Leclerc en début d'année. En fin d'année, les magasins Champions et Dia (groupe Caillé) sont passés sous enseignes Leader Price et Géant Casino. Cette restructuration a engendré une séparation des activités entre les groupes Caillé et Hayot (qui reste franchisé Carrefour). Par ailleurs, plusieurs magasins, autrefois sous enseigne Casino, se sont rapprochés du groupe Système U en récupérant des enseignes Super U, Marché U ou Hyper U.

Répartition des surfaces commerciales alimentaires par grands groupes (12/2009)

| Groupes | Surface existante | Surface autorisée | Surface Totale | % Surf. totale |
|----------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Vindémia (1) | 54 240 | 200 | 54 440 | 31,0% |
| dont Oké | 3 825 | | 3 825 | 2,2% |
| Caillé (2) | 32 841 | 1 716 | 34 557 | 19,7% |
| Hayot (3) | 12 975 | | 12 975 | 7,4% |
| Divers Système U (4) | 30 646 | 2 503 | 33 149 | 18,9% |
| Distridom - CFC(5) | 15 419 | 1 290 | 16 709 | 9,5% |
| Divers | 20 725 | 2 826 | 23 551 | 13,4% |
| Total | 166 846 | 8 535 | 175 381 | |

Source : DDCCRF

(1) Jumbo Score, Score, Oké

(2) Géant Casino, Leader Price, Shopi

(3) Carrefour

(4) Super U, Hyper U, Marché U

(5) Leclerc

2.2 L'EQUIPEMENT COMMERCIAL SPECIALISE

Baisse de 2,3 % de la densité de l'équipement commercial spécialisé

En 2009, le commerce spécialisé, connaît une baisse apparente de 29,7 % de la densité moyenne (343 m²/1 000 hab.). Cette baisse n'est cependant pas significative, elle est principalement liée à la suppression du suivi concernant les surfaces relatives au commerce d'automobiles et de motocycles. Hors distribution automobile, la densité totale diminue légèrement (- 2,3 %), passant de 351 à 343 m²/1 000 hab.

A périmètre constant d'une année à l'autre, la répartition géographique se rééquilibre. Le Nord et le Sud, conservent leur prédominance, mais leurs niveaux de densité se rapprochent fortement de celui des autres zones.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (fin 2009)

| | Surfaces existantes | | | | Surfaces sup. | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|---------------|------------|---------------|---------------|------------|
| | Nb | Surf. | % | Dens. | Nb | Surf. | Dens. |
| Grandes surfaces spécialisées | | | | | | | |
| . Zone Nord | 71 | 75 040 | 27,5% | 387 | 12 | 17 788 | 479 |
| . Zone Est | 35 | 34 640 | 12,7% | 301 | 9 | 11 438 | 400 |
| . Zone Sud | 111 | 109 498 | 40,2% | 388 | 19 | 32 201 | 502 |
| . Zone Ouest | 53 | 53 515 | 19,6% | 264 | 3 | 4 066 | 284 |
| Total | 270 | 272 693 | 100,0% | 343 | 43 | 65 493 | 426 |

Source : DDCCRF et CCIR

"Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Les niveaux d'équipement de l'appareil commercial réunionnais varient fortement selon le type de produits. Le secteur de la culture et des loisirs est très nettement sous représenté dans le département (17 m²/1 000 hab. contre 60 en métropole en 2006). De même, La Réunion accuse un retard en matière d'équipement commercial dans le secteur de l'équipement de la maison (217 m²/1 000 hab. à la Réunion contre 363 en métropole). Ce retard ne sera pas comblé malgré les importants projets approuvés par la CDEC pour 39 912 m² supplémentaires. Il convient de noter la surreprésentation à La Réunion du niveau d'équipement de la personne (89 m²/1 000hab.) comparé à la métropole (73 m²/1 000hab.)

Répartition par activité des surfaces de plus de 300 m² - fin 2009

| | Surfaces existantes | | | | Surfaces sup. | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|-------|------------|---------------|---------------|------------|
| | Nb | Surf. | % | Dens. | Nb | Surf. | Dens. |
| Grandes surfaces spécialisées | | | | | | | |
| . Equipement de la personne | 75 | 57 765 | 21,2% | 71 | 10 | 14 551 | 89 |
| . Equipement de la maison | 159 | 177 428 | 65,1% | 217 | 26 | 39 912 | 266 |
| <i>dont bricolage</i> | 61 | 87 743 | 32,2% | 107 | 6 | 11 336 | 121 |
| . Jardinerie | 19 | 23 849 | 8,7% | 29 | 2 | 5 561 | 36 |
| . Culture et loisirs | 17 | 13 651 | 5,0% | 17 | 5 | 5 469 | 23 |
| Total | 270 | 272 693 | | 334 | 43 | 65 493 | 414 |

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants, calculée à partir de l'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2009.

"Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

2.3 LES AUTORISATIONS DE LA CDEC

Diminution des nouvelles autorisations

Le tableau ci-après retrace les surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Le nombre de projets de création ou d'extension de surfaces commerciales de plus de 300 m² présenté à la CDEC s'est élevé à 11 en 2009 contre 22 en 2008, 24 en 2007 et 33 en 2006. Sur ces 11 projets étudiés, 1 seul a été refusé. En termes de surface, les autorisations de l'année 2009 sont en repli de 17,7 % par rapport à celles enregistrées en 2008, notamment en raison de la forte baisse dans

le secteur de l'équipement de la maison (- 69,2 %). En revanche, les autorisations du secteur alimentaire ont progressé de 23,4 % et celles du secteur culture et loisirs ont doublé après une année 2008 très peu dynamique.

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC

| Secteur d'activité | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | en m ² |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|
| Alimentaire | 8 341 | 5 737 | 4 028 | 1 115 | 4 920 | 6 069 | |
| Equipement de la maison | 4 499 | 7 484 | 9 717 | 10 722 | 14 451 | 4 451 | |
| Equipement de la personne | 3 000 | 2 158 | 4 497 | 5 089 | 3 372 | 3 063 | |
| Culture et loisirs | 1 000 | 0 | 5 374 | 3 733 | 1 490 | 2 842 | |
| Voiture et équipement auto | 5 736 | 4 408 | 2 896 | 3 000 | 0 | | |
| Autres et ens commerciaux | 6 601 | 3 025 | 7 237 | 7 592 | 5 101 | 7 703 | |
| Total | 29 177 | 22 812 | 33 749 | 31 251 | 29 334 | 24 128 | |

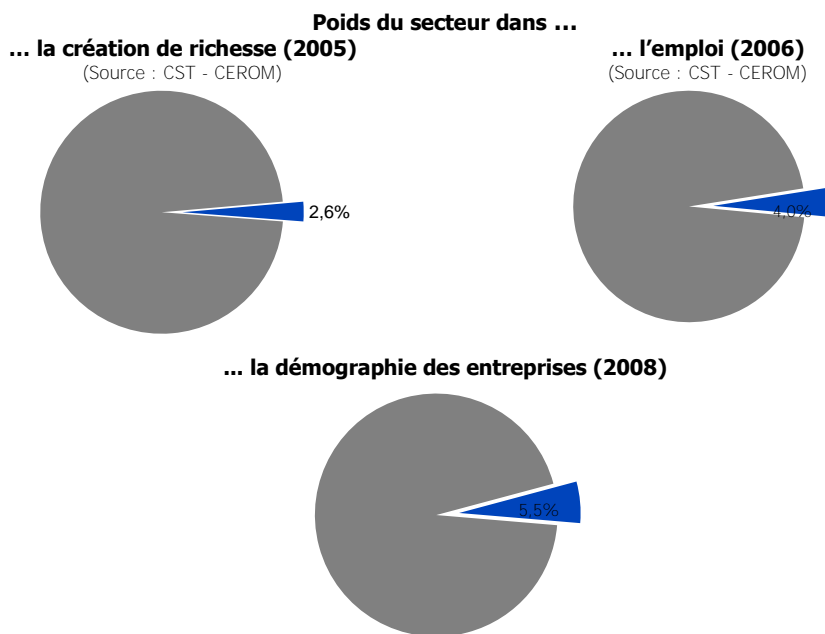
Source : DDCCRF

Parmi ces projets, il convient de noter la transformation d'un supermarché en hypermarché dans l'Ouest, l'agrandissement d'un hypermarché et la création d'un supermarché dans le Sud. Dans le domaine alimentaire, les premiers projets étudiés de 2010 concernent la création d'un supermarché et d'un hypermarché toujours dans le Sud.

Section 7

Le tourisme

1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse et d'emploi (salarié et non salarié) présentées ci-dessus sont issues du compte satellite du tourisme (CST) réalisé par l'IEDOM et l'INSEE dans le cadre du partenariat CEROM ainsi que des comptes économiques et du recensement. Les données sur la démographie des entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises. Ces résultats sont une estimation basée sur les degrés de touristicité du CST et appliqués aux activités liées au tourisme présent dans ce champ.

Contrairement à d'autres secteurs d'activités tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme reste difficile à appréhender car il ne se définit pas par la fourniture d'une gamme spécifique de produits aisément identifiables, mais par l'ensemble des activités développées par un visiteur pour un voyage et pendant ce voyage. Afin d'appréhender l'impact global de cette activité sur l'économie de La Réunion, l'IEDOM et l'INSEE ont développé, au sein d'un partenariat CEROM, un Compte Satellite du Tourisme qui fournit des données détaillées sur l'activité touristique en suivant les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Ainsi, la valeur ajoutée directe générée par l'ensemble des activités qui fournissent des biens et services aux visiteurs (hébergement, restauration, transports, agences de voyage, location de voitures mais également le commerce) est estimée à 290 millions d'euros soit 2,6 % de la valeur ajoutée totale créée dans le département en 2005, ce qui positionne le tourisme comme une activité émergente pour l'île. Les branches d'activités concernées par les dépenses des visiteurs emploient près de 9 000 personnes (salariés ou indépendants), soit 4 % de l'ensemble des emplois de l'île, selon le recensement de 2006. L'estimation du caractère

touristique des branches et la prise en compte de leurs entreprises permet d'évaluer leur nombre à 2 450 soit 5,5 % du champ étudié.

2. La fréquentation touristique

Un niveau de fréquentation touristique supérieur à celui de 2005 mais avec une structure de clientèle différente

L'activité touristique a peu subi les conséquences de la crise internationale en 2009. La Réunion a ainsi accueilli 421 900 touristes non résidents, soit une progression de 6,4 % par rapport à 2008. Après une année 2006 marquée par la crise sanitaire liée au chikungunya qui a entraîné une chute de la fréquentation touristique de l'île (-31,8 %), le nombre d'arrivées touristiques se rapproche de ceux des meilleures années du début de la décennie et dépasse de 3,2 % la fréquentation enregistrée en 2005. Ces bons résultats sont à mettre au crédit de la clientèle affinitaire, c'est-à-dire les touristes qui viennent à La Réunion voir leurs amis ou leur famille, dont le nombre progresse de 12,6 % en 2009. Le développement du tourisme affinitaire, déjà observé les années passées, se confirme et s'amplifie : désormais il compose plus de la moitié des touristes (52,9 % contre 45,1 % en 2005). Le tourisme d'agrément augmente également en 2009 (+5,3 %) mais il se situe bien en deçà des niveaux des années 2000 : -11,5 % par rapport à 2005 et -31,7 % par rapport à 2003. Par ailleurs, le nombre de ménages ou familles venus à La Réunion en vacances diminue de 1,5 % entre 2008 et 2009 mais cette baisse est compensée par la taille moyenne des ménages, en hausse de 8,0 %.

Evolution de la fréquentation touristique de 2005, 2008 et 2009

| | 2005 | 2008 | 2009 | Evol 08/09 | Part en 2009 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|---------------|
| Type de touristes | | | | | |
| Touristes d'agrément | 161 900 | 136 100 | 143 300 | 5,3% | 34,0% |
| Touristes affinitaires | 184 400 | 197 800 | 222 800 | 12,6% | 52,8% |
| Touristes d'affaires | 46 900 | 50 000 | 41 100 | -17,8% | 9,7% |
| Autres catégories | 15 800 | 12 500 | 14 700 | 17,6% | 3,5% |
| Pays de résidence | | | | | |
| France métropolitaine | 330 000 | 311 000 | 344 300 | 10,7% | 81,6% |
| Autres pays d'Europe | 14 100 | 17 200 | 15 400 | -10,5% | 3,7% |
| Maurice | 24 800 | 20 800 | 20 300 | -2,4% | 4,8% |
| Autres pays | 40 100 | 47 400 | 41 900 | -11,6% | 9,9% |
| Mode d'hébergement principal | | | | | |
| Hôtel et résidences de tourisme | 135 200 | 121 500 | 112 800 | -7,2% | 26,7% |
| <i>Dont Hôtel classé</i> | | | 89 200 | <i>n.s.</i> | 21,1% |
| Village-vacances, gîtes | 45 100 | 34 700 | 36 100 | 4,0% | 8,6% |
| Location | 30 700 | 31 500 | 42 600 | 35,2% | 10,1% |
| Parents, amis | 190 400 | 200 700 | 218 100 | 8,7% | 51,7% |
| Autre hébergement | 7 600 | 8 000 | 12 300 | 53,8% | 2,9% |
| Total | 409 000 | 396 400 | 421 900 | 6,4% | 100,0% |

Sources : enquête annuelle INSEE et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

Cette évolution de la structure de clientèle touristique extérieure modifie la fréquentation des hébergements. Les touristes ont privilégié l'hébergement chez des amis ou la famille (+8,5 %) ou la location dont le choix en tant qu'hébergement principal a bondi de 35,2 %. Dans le même temps, l'hébergement en hôtel ou résidence de tourisme se contracte de 7,2 %

en lien avec la baisse de fréquentation de la clientèle d'affaires (-17,8 %). Par ailleurs, les touristes restent, en moyenne, un jour de moins qu'en 2008 (16,3 jours contre 17,3 jours auparavant).

Stabilisation de la consommation des touristes extérieurs

Durant leur séjour, les touristes dépensent 305,8 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2009 soit quasiment le même niveau qu'en 2008 (305,6 millions d'euros). Cette stabilisation de la consommation touristique en dépit de la hausse de la fréquentation provient d'une diminution de 6,0 % des dépenses par personne lors du séjour en glissement annuel. Si les dépenses liées à l'hébergement augmentent (+15,2 %), les dépenses liées à la restauration, à l'achat de souvenirs et aux loisirs diminuent sensiblement. Les dépenses liées à la location automobile demeurent stables.

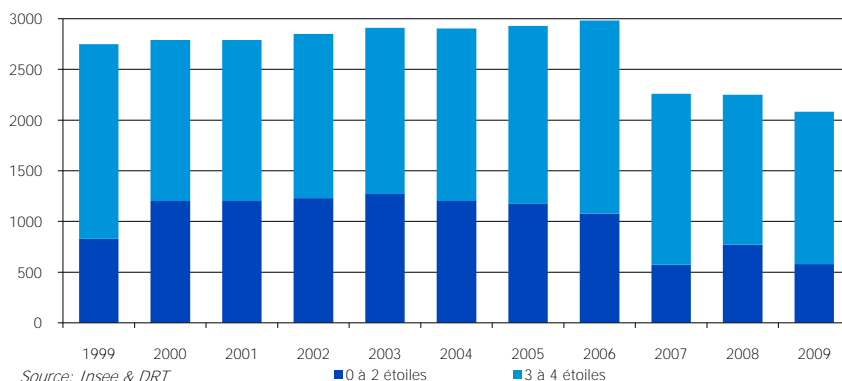
3. Les types d'hébergement

3.1 L'OFFRE HOTELLIERE CLASSEE

Nouvelle baisse de la capacité d'accueil

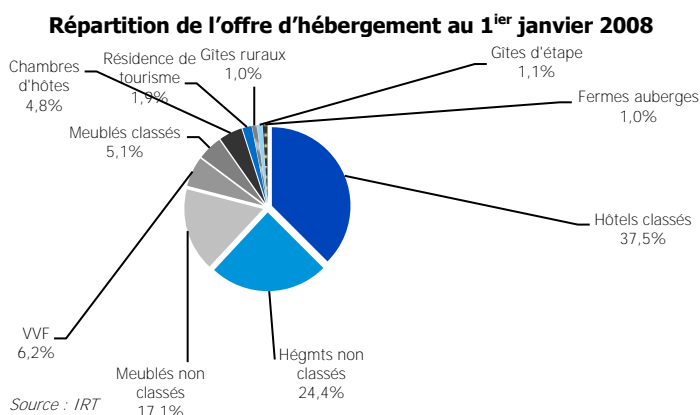
En 2009, La Réunion compte 50 établissements hôteliers classés avec une capacité d'accueil en chambre qui diminue de 7,4 % par rapport à 2008 poursuivant la tendance observée depuis 2006 (-30,1 % entre 2006 et 2009). Entre 2005 et 2009, le nombre de chambres classées passe de 2 982 chambres à 2 084 en 2009 soit une baisse de près du tiers de la capacité d'accueil consécutive aux fermetures et transformations de plusieurs hôtels en résidences hôtelières pendant la crise sanitaire liée au chikungunya. Par ailleurs, le parc hôtelier réunionnais (en nombre de chambres) se compose aux trois quarts d'hôtels de catégorie trois et quatre étoiles. Enfin, le département se classe avant dernier (derrière la Guyane) en terme de nombre de chambres classées en comparaison avec les autres départements français.

Evolution de la capacité hôtelière classée en chambre de 1999 à 2009



3.2 LES AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud, qui représente un peu moins des deux tiers de l'offre en hébergement de l'île au premier janvier 2008. Cette offre se caractérise par une prédominance de l'hébergement non classé (63,4 % de la capacité d'accueil en parahôtellerie) qui a progressé de 139 % entre 2000 et 2008 alors que l'offre en hébergement classé hors hôtellerie (meublés de tourisme, chambres d'hôtes Gîte de France, Clévacances, etc.) a baissé de -17,6 % durant la même période.



4. La fréquentation hôtelière

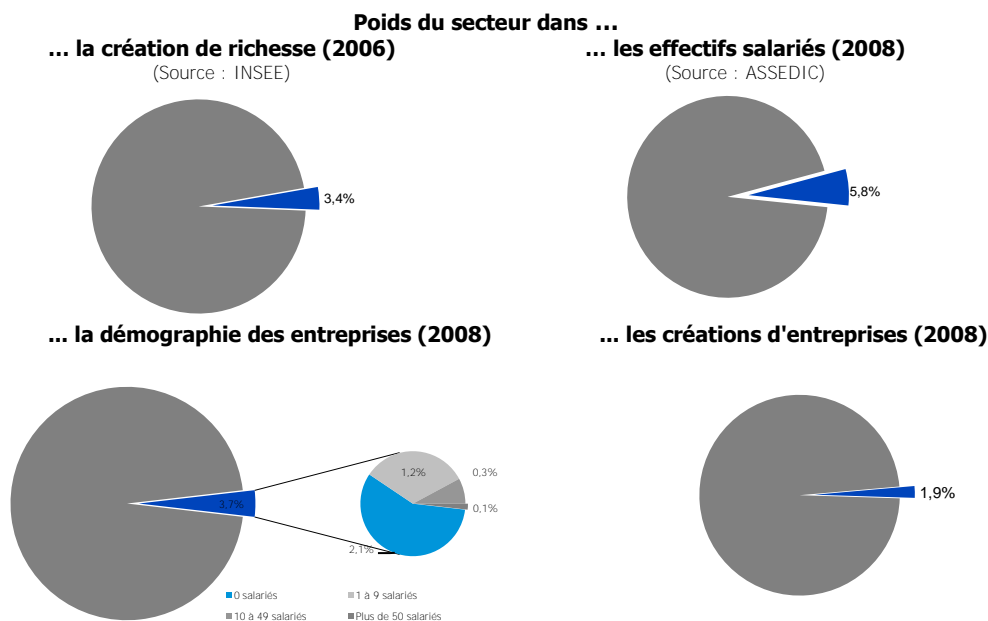
L'enquête de fréquentation des hôtels classés de La Réunion réalisée par l'INSEE montre une contraction de la fréquentation des hôtels classés de l'île, en dépit de la contraction du nombre de chambres : le taux d'occupation passe de 59,1 % en 2008 à 57,1 % en 2009. Cette évolution est plus ou moins marquée selon la catégorie des hôtels. L'hôtellerie moyen et haut de gamme connaît plus de difficultés (-3,7 points pour les hôtels classés trois étoiles et -2,4 % en quatre étoiles) tandis que la fréquentation de l'hôtellerie d'entrée de gamme demeure stable (-0,2 point).

Le positionnement stratégique et la segmentation de la clientèle des hôtels influent également sur leurs résultats. Les 22 établissements adhérents à l'Union des Hôteliers Réunionnais (UHR), fleurons de l'hôtellerie la plus touristique de l'île, enregistrent des taux d'occupation supérieurs de 11,9 points par rapport à la moyenne du département observée par l'INSEE en 2009. Par ailleurs, la fréquentation de ces hôtels sur l'ensemble de l'année est en hausse de 0,6 point par rapport à 2008 en raison d'une fin d'année très dynamique (+1,8 point sur le dernier trimestre en glissement annuel).

Section 8

Les transports

1. Le transport dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur des transports, comprenant le transport de voyageurs, le transport aérien et maritime, le transport routier de marchandises, la manutention **et** l'entreposage, la gestion des infrastructures, l'organisation de fret et les agences de voyages, contribue à hauteur de 3,4 % à la création de richesse en 2006 et emploie 5,8 % des effectifs salariés à La Réunion en 2008, soit 7 948 personnes. Les entreprises de cette branche représentent 3,7 % de l'ensemble des entreprises (champ ICS). En outre, près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés en 2008.

En 2007, les 163 entreprises de transport de plus de 9 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, le regroupement des activités de transports de voyageurs, de transport aérien et maritime concentre près de 40 % de la valeur ajoutée créée et plus de la moitié du chiffre d'affaires de cette branche. Par ailleurs, le transport routier de marchandises crée près du quart de la valeur ajoutée de l'ensemble des transports.

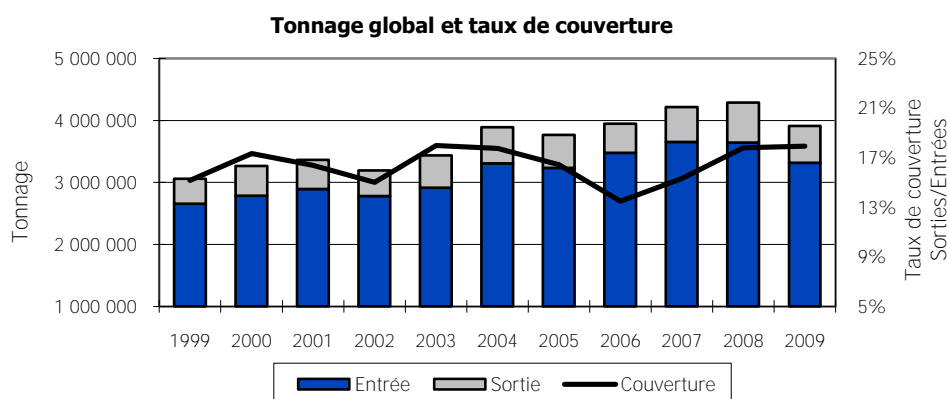
2. Activités portuaires

Port Réunion est un port d'intérêt national, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)¹ jusqu'en 2018. La réforme portuaire, d'ores et déjà mise en place en métropole, visant à favoriser la libéralisation des services (portant notamment sur le statut des salariés), n'a toujours pas été décidée pour les Départements d'Outre-Mer.

Deux grands ensembles, à proximité l'un de l'autre, constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

A l'instar des autres îles de l'Océan Indien, La Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.



Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, a diminué de 8,8 % à 3,911 millions de tonnes en 2009, après une hausse de 1,8 % en 2008. Cette évolution, essentiellement liée à la crise internationale, est le résultat d'une baisse des quantités en sortie (-8,3 %) aussi importante que celle des volumes en entrée (-8,9 %). La valeur des marchandises manipulées régresse de 15,1 % à 3 602 millions d'€ (après +2,6 % en 2008). Elle se répartit à hauteur de 3 324 millions d'€ d'importations (-17,9 %) et de 278 millions d'€ d'exportations (-10 %).

Cette baisse est principalement due au trafic de conteneurs EVP « équivalent Vingt Pieds », mesuré en poids, qui s'inscrit en repli de 12,3 % avec 1,741 million de tonnes transportées. En nombre de conteneurs, la baisse est plus importante, soit -18,3 % avec 208 597 unités en 2009.

¹ Pour des informations complémentaires : cf. la note des Instituts d'Emission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».

Les matières solides importées contribuent fortement à cette évolution. Le trafic de vrac diminue de 5,1 % à 1,303 million de tonnes. La réduction des entrées de ciment et de clinker (-30,4 %) explique cette variation alors que les importations de charbon sud-africain progressent de 8,7 %. Par ailleurs, les exportations de sucre diminuent légèrement avec 159 274 tonnes en 2009 contre 166 467 tonnes en 2008.

En revanche, la part du transport maritime réalisée en vrac liquide, constituée en grande partie de produits pétroliers se stabilise (789 237 tonnes, soit +1,1 %). **Hormis l'huile végétale, cette hausse concerne tous les types d'entrées et plus particulièrement le kérosène, l'essence, le gazole et le fioul lourd et dans une moindre mesure le gaz liquéfié et le bitume.**

Enfin, l'activité liée au transbordement (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port Réunion) a retrouvé son niveau des années 2005 et 2006 avec 3 545 conteneurs EVP de marchandises embarquées et débarquées (20 505 en 2008).

Tous trafics confondus, les échanges extérieurs de La Réunion en volume sont toujours dirigés vers l'Europe et l'Asie. **La part de l'Europe s'élève à 35,6 % sur le total du trafic tandis que l'Asie atteint 33,3 %¹.** La région Océan Indien participe activement au trafic avec 24 % du total tandis que les échanges avec le Moyen-Orient (3,9 %), les Amériques (1,4 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Entre l'Europe et La Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 72,4 % du trafic européen ; cependant les volumes transportés en 2009 diminuent de 4,8 % par rapport à 2008. Parmi les autres destinations européennes, le trafic avec la Belgique régresse de 38 % en 2009. En dépit de cette baisse, la Belgique concentre 7,4 % des échanges européens.

Au niveau régional, les échanges sont en baisse de 8,6 % après avoir progressé de 5,3 % en 2008. **L'Afrique du Sud reste le principal partenaire avec 82,9 % du total régional,** les volumes échangés étant en hausse de 1,1 % sur un an. Parmi les autres pays de la zone, l'île Maurice, Madagascar et Mayotte ont diminué leurs relations commerciales avec La Réunion en 2009, régressant respectivement de 35,2 % (8,2 % du total régional), 30,7 % (5,7 % du total régional) et 69,1 % (1,6 % du total régional). Les relations avec le Kenya se réduisent encore (-49 %), les importations de ciment ayant disparu, le ciment provenant désormais de Malaisie et de Thaïlande.

Les tonnages importés d'aliments pour bétail depuis l'Argentine continuent de diminuer en 2009 (-5,2 %). **A l'inverse, les relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient s'inscrivent en forte hausse (+27,8 % après +29,2 % en 2008), ainsi qu'avec l'Inde (+43,5 %).** Ces dernières concernent surtout les sorties de fer et acier et des déchets de papier. Avec l'Asie, les échanges se réduisent (-10,7 %), le trafic entre La Réunion et Singapour diminue de 1,7 %, en liaison avec un repli de 21 % du trafic conteneurs alors que le trafic en vrac (produits pétroliers) progresse de 4 %. Les liaisons en provenance de Thaïlande et de Malaisie diminuent également de respectivement 27,7 % et 44,2 %. Seules les relations commerciales avec la Chine et le Japon augmentent (+41,6 % et +63,3 %).

¹ Cette part est principalement constituée de produits pétroliers importés de Singapour.

Trafic de marchandises de Port-Réunion

| | tonnes | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Variations 2009/2008 |
| Nombre d'escales de navires marchands | 714 | 709 | 699 | 652 | -6,7% |
| Marchandises débarquées | 3 478 113 | 3 652 564 | 3 639 062 | 3 316 842 | -8,9% |
| dont : | | | | | |
| Produits agricoles et alimentaires | 716 964 | 712 516 | 688 707 | 739 662 | 7,4% |
| Produits énergétiques | 1 291 700 | 1 370 630 | 1 418 782 | 1 466 567 | 3,4% |
| <i>dont charbon et tourbe</i> | 539 230 | 679 181 | 626 050 | 681 388 | 8,8% |
| <i>dont produits pétroliers</i> | 752 470 | 691 449 | 792 732 | 785 179 | -1,0% |
| Minéraux et matériaux de construction | 667 490 | 693 287 | 571 796 | 398 935 | -30,2% |
| Produits chimiques | 86 762 | 80 709 | 80 709 | 73 867 | -8,5% |
| Produits manufacturés divers | 559 109 | 633 503 | 740 130 | 543 608 | -26,6% |
| <i>dont voitures particulières</i> | 35 633 | 42 072 | 43 844 | 27 240 | -37,9% |
| Marchandises embarquées | 469 350 | 559 545 | 648 901 | 594 719 | -8,3% |
| dont : | | | | | |
| Produits agricoles et alimentaires | 202 765 | 229 224 | 220 137 | 239 112 | 8,6% |
| <i>dont sucre</i> | 166 341 | 185 063 | 166 467 | 159 274 | -4,3% |
| Minerais et déchets pour la métallurgie | 20 966 | 38 651 | 40 130 | 53 460 | 33,2% |
| Produits métallurgiques | 838 | 1 395 | 4 194 | 2 656 | -36,7% |
| Produits chimiques | 26 361 | 24 971 | 40 386 | 54 559 | 35,1% |
| Produits manufacturés divers | 210 394 | 258 860 | 341 440 | 244 627 | -28,4% |
| <i>dont conteneurs vides</i> | 151 735 | 180 396 | 175 570 | 171 235 | -2,5% |
| Trafic total de marchandises | 3 947 463 | 4 212 109 | 4 287 963 | 3 911 561 | -8,8% |

Sources : Direction départementale de l'équipement - Service des Ports et des Bases Aériennes

2.2 LE TRAFIC PASSAGER

23 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées en 2009 contre 24 en 2008. Cette baisse (- 4,2 %) n'a pas paradoxalement fait diminuer le nombre de touristes ayant, par ce biais, effectué un bref séjour de découverte de l'île, puisque 17 840 personnes de plus qu'en 2008 ont été enregistrées. L'activité de croisière qui se développe depuis décembre 2008 avec notamment le croisiériste italien Costa Croisières (rotations de quatorze jours dans l'Océan indien) contribue à cette évolution. Par ailleurs, le trafic de passagers avec l'île sœur a augmenté de 7,6 % (26 476 passagers) sans pour autant retrouver son niveau de 2007. Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 130 escales à La Réunion en 2009.

Trafic de passagers

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Variations 2009/2008 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Nombre d'escales | 187 | 164 | 165 | 155 | 160 | 3,2% |
| <i>dont croisières</i> | 32 | 22 | 13 | 24 | 23 | -4,2% |
| <i>dont inter-îles</i> | 147 | 134 | 145 | 124 | 130 | 4,8% |
| Nombre de passagers | 48 755 | 37 677 | 39 536 | 53 394 | 73 094 | 36,9% |
| <i>dont croisières</i> | 17 287 | 11 700 | 8 644 | 28 778 | 46 618 | 62,0% |
| <i>dont inter-îles</i> | 31 468 | 25 977 | 30 892 | 24 616 | 26 476 | 7,6% |

Sources : Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port Réunion à l'horizon 2015 afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^{ème}

génération transportant jusqu'à 3 000 EVP «Equivalent Vingt Pieds». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de trois grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'€ et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

En 2009, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat se sont élevés à 3,2 millions d'€ TTC, tandis que ceux sous maîtrise d'ouvrage de la CCIR ont atteints 16,7 millions d'€ HT (chiffres provisoires). Ils ont concernés la mise en service des quais 20 et 21. Des travaux ont démarré tels que l'aménagement des terre-pleins et chaussées à l'arrière des quais, le reconditionnement de trois portiques et la construction d'un magasin polyvalent au Port Est. D'autres se sont poursuivis comme la construction du terminal céréalier du Port Est.

Pour 2010, le budget d'investissement du port s'élèverait à environ 23 millions d'euros.

3. Activités aéroportuaires

3.1 LE TRAFIC PASSAGER

En 2009, le trafic aérien global a progressé de 5,3 % à 1,877 million de passagers, soit un rythme de progression légèrement supérieur à celui de 2008 (+3,8 %) mais bien en deçà de celui de 2007 (+16,1 %), année de la reprise suite à la crise du chikungunya en 2006. Le trafic passager, transit inclus, représente toutefois un record de fréquentation et ce, dans un contexte de crise économique mondiale qui a fortement touché l'économie du transport aérien à travers le monde. La progression enregistrée à La Réunion en 2009 résulte de la bonne tenue de l'activité au cours des huit derniers mois de l'année, la variation du trafic cumulé, hors transit, est redevenue positive au mois de juin (+ 0,5 %) après une plus forte baisse (- 4 %) au mois de mars.

Evolution du trafic aérien

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------|
| Mouvements d'avions commerciaux (nombre) | 15 400 | 13 806 | 13 505 | 14 446 | 15 720 | 8,8% |
| Passagers (nombre) | 1 686 764 | 1 478 167 | 1 715 839 | 1 781 779 | 1 876 609 | 5,3% |
| Arrivée | 825 268 | 708 825 | 822 693 | 859 095 | 910 518 | 6,0% |
| Départ | 826 757 | 713 542 | 818 405 | 854 546 | 912 655 | 6,8% |
| Transit | 34 739 | 55 800 | 74 741 | 68 138 | 53 436 | -21,6% |
| Fret (tonnes) | 27 878 | 28 463 | 28 813 | 26 922 | 27 546 | 2,3% |
| Arrivée | 19 968 | 20 710 | 21 058 | 19 506 | 20 147 | 3,3% |
| Départ | 7 910 | 7 753 | 7 755 | 7 416 | 7 399 | -0,2% |
| Poste (tonnes) | 4 522 | 4 581 | 4 627 | 5 159 | 5 642 | 9,4% |
| Arrivée | 3 277 | 3 600 | 3 489 | 3 821 | 3 915 | 2,5% |
| Départ | 1 245 | 981 | 1 138 | 1 338 | 1 727 | 29,1% |

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros dont le nombre de passagers augmente de 5,8 %, en incluant le transit, à 1,75 million et de 7 % hors transit. En outre, 6,7 % des passagers, soit 126 651 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers s'est quasiment stabilisé par rapport à 2008 (-0,8 %). La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris a concerné 32 629 personnes, en hausse de 9,3 % par rapport à 2008.

Le trafic des passagers en transit, uniquement sur l'aéroport Roland Garros, a subi une baisse de 21,5 % pour des raisons techniques. Le changement d'avion à La Réunion pour les passagers sur la ligne régulière Métropole/Réunion/Mayotte implique une modification de statut de ces passagers en passagers locaux alors qu'ils étaient considérés en passagers en transit lorsqu'ils restaient sur le même aéronef pendant tout le voyage. Ce trafic de passagers en transit est désormais principalement alimenté par la ligne Tananarive/Réunion/Bangkok.

Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais. Les trois premières, Air Austral (51,6 % de parts de marché), Air France (19,4 %) et Corsair International (14,8 %), ont capté près de 86 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar détiennent respectivement 11,5 % et 2,8 %.

Trois opérateurs se sont répartis les 996 042 passagers de la ligne Réunion-Métropole, qui représente 54,6 % du trafic hors transit. Ce marché s'est renforcé de 5,3 % en 2009, il dépasse le niveau de 2005 de 6,8 % (932 483 passagers). Corsair international a enregistré une baisse de 12,4 % sur cette liaison (27 % de part de marché sur la ligne Réunion-Métropole), tandis que les compagnies Air Austral (37,4 %) et Air France (35,4 %) enregistrent des progressions respectives de 29,2 % et de 1,1 %.

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien (+7,6 %) a progressé plus rapidement que le trafic passager global. Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice qui capte 61 % du trafic régional (+1,8 % par rapport à 2008), suivi de la ligne Réunion-Mayotte (19 % du trafic régional; +25,3 %). Seules les destinations des Comores et de Madagascar enregistrent une baisse du trafic liée à l'instabilité politique (-10,6 % et -11,5 %). Les liaisons avec l'Afrique du Sud, les Comores, la Thaïlande, les Seychelles restent encore marginales, mais ces deux dernières destinations se développent rapidement (respectivement +19,4 % et +27,8 %). Depuis le 12 avril 2009, les Réunionnais peuvent se rendre en Australie et en Nouvelle-Calédonie par un vol direct mis en place par Air Austral à fréquence bi-hebdomadaire.

Evolution du trafic aérien dans la zone Océan Indien

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | % | 09/08 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----|-------------|
| Ile Maurice | 436 074 | 441 107 | 375 714 | 430 665 | 455 261 | 463 249 | 61% | 7,8% |
| Mayotte | 122 810 | 111 965 | 101 838 | 113 974 | 116 578 | 146 031 | 19% | 25,3% |
| Madagascar | 81 306 | 87 300 | 88 943 | 101 590 | 103 052 | 91 152 | 12% | -11,5% |
| Afrique du Sud | 18 168 | 13 255 | 11 010 | 10 303 | 10 881 | 14 266 | 2% | 31,1% |
| Thaïlande | - | - | 697 | 8 686 | 10 396 | 12 410 | 2% | 19,4% |
| Comores | 10 505 | 9 629 | 7 546 | 7 129 | 5 656 | 5 057 | 1% | -10,6% |
| Total | 674 013 | 667 385 | 587 281 | 675 774 | 707 651 | 761 462 | | 7,6% |

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Avec 55 % de part de marché, la compagnie Air Austral est le premier transporteur sur la destination Ile Maurice devant Air Mauritius (45 % du marché en 2009). Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 45 % et 55 % du trafic sur cette liaison). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols par semaine desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), les Seychelles, la Thaïlande, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

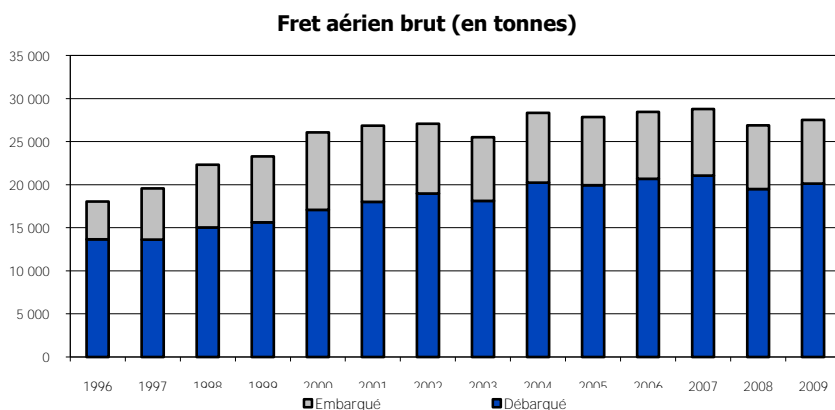
En 2009 le nombre de mouvements d'avions a augmenté de 8,8 %, résultant d'une hausse de 10,3 % des mouvements à l'aéroport de Roland Garros et de 2,5 % pour l'aéroport de Pierrefonds.

Le nombre de sièges offerts a progressé de 7,5 % (+7,7 % à Roland Garros, +3,9 % à Pierrefonds). De ce fait, le taux de remplissage s'est établi à 69,8 % (70,2 % à Roland Garros, 64,9 % à Pierrefonds) et diminue de 1,4 point par rapport à 2008. le nombre de passagers n'évoluant pas au même rythme que le nombre de sièges offerts, le taux de remplissage en 2009 n'est que légèrement supérieure à celui de l'année 2006 (69,5 %), la moins bonne année depuis l'an 2000.

A noter que l'aéroport Roland Garros a reçu pour la première fois l'Airbus A380 au mois de novembre 2009 pour un vol d'essai. Cet événement a rencontré un véritable succès populaire. Par ailleurs, Air Austral s'est pourvu de deux ATR 72 500 en 2009, baptisés aux noms de Auguste Lacaussade et Eugène Dayot, deux poètes réunionnais.

3.2 LE FRET AERIEN

Avec 27 546 tonnes transportées en entrée et en sortie, le fret aérien a progressé de 2,3 % en 2009. La hausse du tonnage résulte d'un accroissement des importations (+ 3,3 %) et de la réduction des exportations (- 0,2 %).



Source : *Chambre de Commerce et d'Industrie – Syndicat Mixte de Pierrefonds*

Les compagnies Air France, Corsair, Air Austral, Air Mauritius et Air Madagascar se partagent le marché. 20 147 tonnes ont été acheminées par avion en 2009 vers La Réunion, ce qui représente une hausse de 3,3 % du volume importé par rapport à 2008. Seulement, 0,2 % de ces importations sont débarquées à l'aéroport de Pierrefonds. Les exportations par avion se sont établies à 7 399 tonnes, en diminution de 0,2 % par rapport à 2008.

La compagnie Air France conserve sa position dominante sur ce marché avec 41,1 % du volume total transporté (46,6 % en 2008), devant les transporteurs Air Austral (28,7 %), Air Mauritius (18,1 %), Corsair (10,9 %) et Air Madagascar (1,2 %).

Le fret aérien (entrées et sorties) acheminé sur l'axe Nord-Sud représente 19 319 tonnes (+ 0,2 % par rapport à 2008), soit 70,2 % du total transporté en 2009. Le solde correspond au

trafic régional, dont le niveau progresse de 7,6 % en 2009, du fait de la hausse des échanges avec Maurice et Mayotte. Seuls les échanges avec Madagascar s'inscrivent en baisse de 41,4 %, plus du fait des exportations que des importations.

3.3 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

Les investissements réalisés en 2009 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à environ 2,9 millions d'€. Le remplacement du système de gestion automatisé des parkings autos a nécessité 0,6 million d'€. Concernant la sécurité, une mise en conformité réglementaire avec l'achat et l'installation de 8 caméras a coûté 0,4 million d'€. Les investissements seront plus importants pour l'année 2010 (7,8 millions d'€) et concerneront en outre, pour 1,4 million d'€, l'adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de gros porteurs.

L'investissement de l'aéroport de Pierrefonds a été très limité en 2009, atteignant 31 230 €. Pour 2010, les prévisions sont plus importantes et s'élèvent à 2 millions d'€. L'investissement concerne l'extension de l'aérogare passagers.

Enfin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a pour objectif de transformer dans un proche avenir l'aéroport de Roland Garros en société aéroportuaire dont l'Etat détiendra 60 % des parts, la CCI 25 % et les collectivités locales 15 %. Pour l'heure, elle dispose d'un contrat de concession aéroportuaire qui court jusqu'en 2013.

Avec des investissements à hauteur de 200 millions d'€, la CCI a adopté en 2009 un nouveau plan de composition générale qui s'articule autour de 3 séquences :

2010-2015 : élargissement des pistes, prolongement des taxiways, agrandissement de l'aérogare passagers vers le Sud et l'Ouest, création d'une zone réservée aux hélicoptères

2015-2020 : agrandissement de l'aérogare passagers vers l'Est, construction d'une nouvelle tour de contrôle, d'une nouvelle caserne de pompiers et d'un nouveau poste de contrôle d'accès aux pistes, création d'un parking autos sur 2 niveaux;

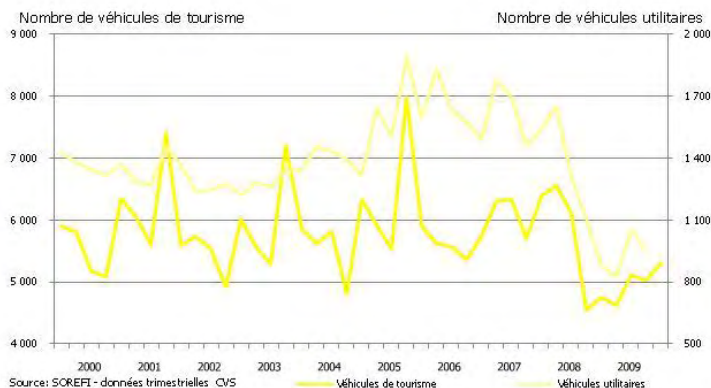
2020-2025 : nouvelle extension de l'aérogare passagers, création d'un nouveau taxiway, déplacement du dépôt de carburant.

4. Le transport routier

4.1 CHUTE DES VENTES DE VEHICULES NEUFS

Le marché automobile est durement touché par le ralentissement économique que connaît l'île depuis le deuxième semestre 2008. En 2009, les ventes de véhicules neufs chutent de 19,8 % par rapport à 2008 dont les ventes étaient déjà en repli (-4,9%). Cette dégradation s'observe dans les deux segments qui composent le marché automobile : -16,5 % des ventes de véhicules de tourisme et -33,7 % des véhicules utilitaires. Les ventes de véhicules de tourisme subissent le ralentissement de la consommation des ménages, la baisse des immatriculations de véhicules utilitaires traduit la volonté des chefs d'entreprise de modérer leurs investissements en temps de crise.

Ventes de véhicules neufs à La Réunion

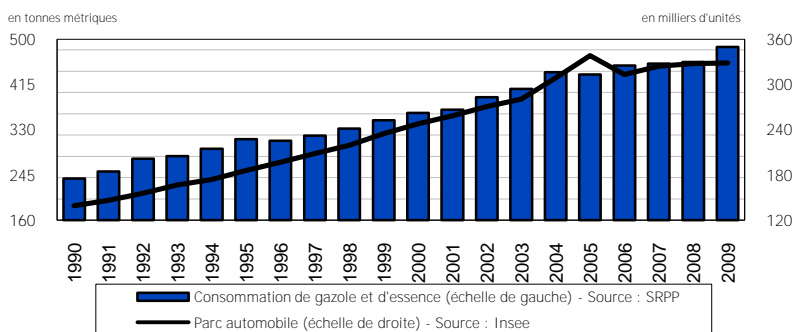


Toutefois, cette dégradation, plus marquée sur le premier semestre, s'est atténuée sur la seconde moitié de l'année sous l'effet d'achats par anticipation générés par la baisse annoncée de la prime à la casse et le durcissement de la grille du bonus-malus écologique début 2010 (hausse de 10,9 % des ventes de véhicules de tourisme en glissement annuel).

4.2 LA CONSOMMATION DE PRODUITS PETROLIERS

Selon le fichier central des automobiles, 328 847 voitures étaient en circulation au 1^{er} janvier 2009 à La Réunion. L'estimation du parc automobile a connu une rupture de série à partir de 2006; seuls les véhicules particuliers en circulation à La Réunion depuis moins de 15 ans sont désormais recensés. De ce fait, la baisse enregistrée en 2006 sur le graphique ci-dessous n'est pas significative. Le parc automobile « particuliers » est composé à 76 % de véhicules dont la puissance administrative est comprise entre 1 et 6 chevaux fiscaux et à 21,3 % de véhicules dont la puissance administrative se situe entre 7 et 11 chevaux.

Evolution de la consommation de produits pétroliers

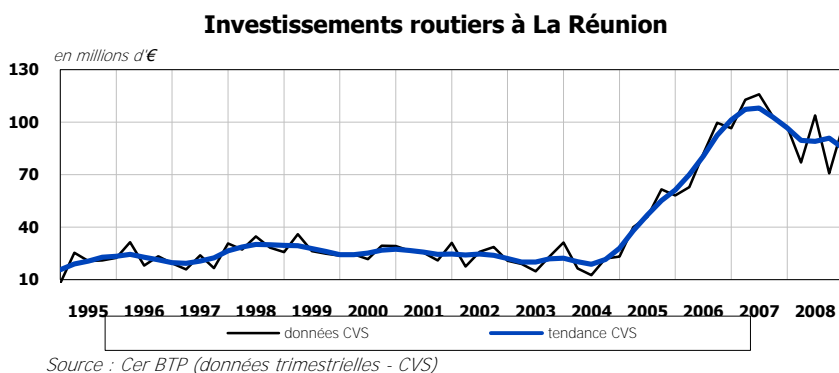


La consommation de gazole et d'essence relevée par la SRPP (Société réunionnaise de produits pétroliers) a fortement progressé en 2009 (+6,2 %). Pour mémoire, elle a augmenté de 40 % au cours des 10 dernières années. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 76 % du total des volumes en 2009. Les tonnages consommés de gazole

ont été multipliés par près de 3,5 entre 1990 et 2008 tandis que l'essence continue à être moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (-9 %).

4.3 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 357,3 millions d'€ en 2008, soit 15 % de moins que l'année précédente. En 2009, sur les 9 premiers mois de l'année, 162 millions d'€ ont été investis contre 209 en 2008, soit 22,5 % de moins. Sur l'année 2009, 128,8 millions d'€ ont concerné la route des Tamarins et 24,8 millions d'€ les routes départementales (- 25% par rapport à 2008). Le pic observé à partir de 2005 est imputable à la route des Tamarins représentant 74 % des investissements d'infrastructures du département au cours des années 2005-2008. Hors route des Tamarins, les investissements routiers progressent de 3,3 % sur les neuf premiers mois de l'année 2009 comparés à la même période de 2008 tandis qu'ils régresaient de 24,5 % entre 2008 et 2007.



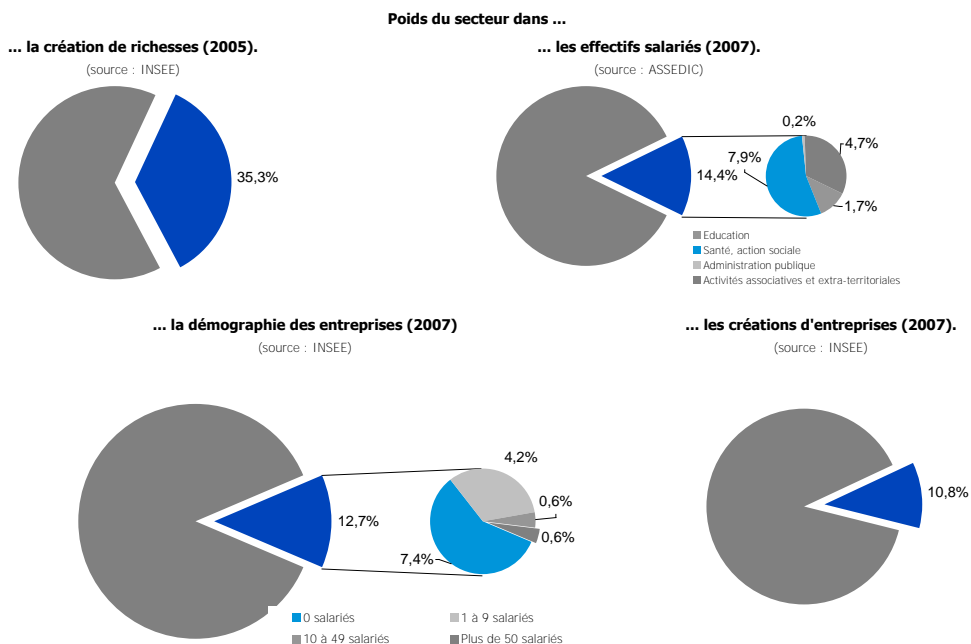
La route des Tamarins, route expresse de 33,7 km à mi-pente entre Saint-Paul et l'Étang-Salé, a été ouverte le 23 juin 2009. Elle est desservie par 9 échangeurs routiers (Saint-Paul, Plateau Caillou, l'Eperon, l'Hermitage, le Barrage, les Colimaçons, Stella, Le Portail, l'Étang-Salé) et présente 4 ouvrages d'art exceptionnels, 2 tranchées couvertes, 1 tunnel, 23 ponts non courants, plus de 120 ravines traversées, sur 25 hectares, soit 2,5 km² d'emprise foncière. Son coût s'est élevé à 1,15 milliard d'€, financé à 85 % sur fonds propres par la Région, le solde ayant été pris en charge par l'Europe. 6 années de travaux ont été nécessaires. Saint-Pierre et Saint-Denis peuvent dorénavant être reliés en 1 heure. Le trafic sur cette route varie de 29 000 à 59 600 véhicules par jour (Saint-Paul 59 600; Stella/Colimaçon 29 100; Etang salé 32 900). L'augmentation du trafic s'est élevée à + 20 % entre Cambaie et Savanna avec 80 800 véhicules par jour.

Par ailleurs, sur le réseau national, la déviation de Grand-Bois dans le Sud de l'île (60 millions d'€) a été achevée en 2009. Des travaux de sécurisation de la route du Littoral avec la pose de filets (30 millions d'€) ont également été réalisés. Parmi les grands projets de 2010, les travaux du nouveau pont de la rivière Saint-Etienne, pont reliant Saint-Pierre à Saint-Louis qui s'est effondré le 25 février 2007 lors du cyclone Gamède, ont démarré en 2010 pour une durée de 28 mois. Les études ont déjà été effectuées. Le coût du projet est évalué à 84 millions d'€.

Section 9

Les services non marchands

1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. La santé

Une importante augmentation des effectifs d'infirmiers

La Réunion compte 10 818 professionnels de santé au premier janvier 2010, soit une progression de 2,2 % par rapport au premier janvier 2009. Les principaux corps de métiers du secteur sont tous en progression, mais ce sont principalement les infirmiers diplômés d'Etat qui contribuent à cette croissance (+13,0 %). Les infirmiers représentent désormais 51,2 % de l'effectif total de santé. Le nombre de masseurs kinésithérapeutes, pour sa part, enregistre une progression de 6,1 %.

En dépit de cette progression, le nombre de professionnels de santé rapporté à la population réunionnaise reste en dessous du niveau observé en métropole : au premier janvier 2009, La Réunion compte 1 296 professionnels de santé pour 100 000 habitants contre 1 564 dans l'hexagone.

Concernant les médecins (généralistes et spécialistes), la densité pour 100 000 habitants est également plus faible à La Réunion ; elle s'affiche à 253 contre 322 pour la métropole.

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés, inclus les remplaçants

| | 2008 | 2009 | 2010 | 10/09 | Structure 2010 |
|---|--------------|---------------|---------------|-------------|----------------|
| Ensemble des professionnels de santé | 9 992 | 10 587 | 10 818 | 2,2% | 100,0% |
| dont ensemble des médecins | 2 010 | 2 068 | 2 104 | 1,7% | 19,4% |
| <i>Médecins généralistes</i> | <i>1 135</i> | <i>1 158</i> | <i>1 176</i> | <i>1,6%</i> | <i>10,9%</i> |
| <i>Médecins spécialistes</i> | <i>875</i> | <i>910</i> | <i>928</i> | <i>2,0%</i> | <i>8,6%</i> |
| dont chirurgiens-dentistes | 444 | 451 | 455 | 0,9% | 4,2% |
| dont sages femmes | 340 | 354 | 363 | 2,5% | 3,4% |
| dont infirmiers diplômés d'Etat | 4 564 | 4 899 | 5 534 | 13,0% | 51,2% |
| dont masseurs kinésithérapeutes | 949 | 1 109 | 1 177 | 6,1% | 10,9% |
| dont pharmaciens | 613 | 617 | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |

Source : Fichier ADELI et FITNESS - ARS

Données au premier janvier de chaque année

n.d. : non disponible

La capacité d'accueil hospitalière en légère progression

Au premier janvier 2009, La Réunion compte 2 790 lits installés. La capacité d'accueil en hospitalisation augmente légèrement par rapport à l'année précédente (+46 lits installés dans le secteur privé). Plus des deux tiers de ces lits concernent le secteur hospitalier public. De même, 68,3 % d'entre eux sont dévolus aux soins de courte durée.

Côté activité, 90,3 % des 140 056 entrées totales sur l'année 2008 concernent des soins de courte durée. Dans le secteur public, les soins de courte durée sont caractérisés par la prédominance de la médecine (58,4 %) tandis que dans le secteur privé, ce sont les soins de chirurgie qui représentent la plus forte proportion de soins de courte durée (59,7 %).

Capacité d'accueil hospitalière en nombre de lits installés à la Réunion

| | 2008 | | 2009 | | Evol08/09 | |
|---------------------------|--------------|------------|--------------|------------|-------------|---------------|
| | Public | Privé | Public | Privé | Public | Privé |
| Médecine | 862 | 177 | 885 | 132 | 2,7% | -25,4% |
| Chirurgie | 319 | 256 | 323 | 244 | 1,3% | -4,7% |
| Obstétrique | 228 | 98 | 231 | 90 | 1,3% | -8,2% |
| Soins courte durée | 1 409 | 531 | 1 439 | 466 | 2,1% | -12,2% |
| Psychiatrie générale | 277 | 71 | 247 | 71 | -10,8% | 0% |
| Psychiatrie infanto-juv. | 10 | | 10 | | 0% | - |
| Psychiatrie | 287 | 71 | 257 | 71 | -10% | 0% |
| Soins de suite | 115 | 252 | 115 | 363 | 0% | 44,0% |
| - dont réa. fonctionnelle | 61 | 52 | 61 | 82 | 0% | 57,7% |
| Soins longue durée | 79 | | 79 | | 0% | |
| Total sect. hôpit. | 1 890 | 854 | 1 890 | 900 | 0% | 5,4% |

Source : SAE - ARS

Au 1er janvier 2008, La Réunion disposait de 1 940 lits pour accueillir des personnes âgées répartis entre maisons de retraites (56,1 %) et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (43,9 %). Ce dispositif est complété de 434 places en soins à

domicile, 79 places en soins de longue durée, 22 places en accueil de jour et enfin, 3 lits en hébergement temporaire.

Le taux d'équipement en structure d'hébergement pour personnes âgées est très inférieur à La Réunion par rapport à la métropole (44,7 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 117,9 dans l'hexagone). Cela s'explique à la fois par une moindre proportion de personnes âgées dans la population réunionnaise et un pourcentage de personnes âgées vivant à domicile supérieur dans l'île. De même, le taux d'équipement en lits médicalisés est largement inférieur (38,1 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 97,7 dans l'hexagone). A l'inverse, le département enregistre un taux d'équipement en places de services de soins à domicile légèrement plus fort qu'en métropole : respectivement 17,8 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 17,4.

Par ailleurs, 679 lits sont installés pour l'accueil des adultes handicapés. A cela viennent s'ajouter 805 places en établissement et service d'aide par le travail, 40 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 225 places en services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

3. L'éducation

Légère baisse de l'ensemble des effectifs de l'enseignement

A la rentrée 2008-2009, le rectorat de La Réunion comptabilise 223 544 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier degré et du second degré, soit un nombre presque équivalent à celui de la rentrée précédente (baisse de -0,3 % soit 650 élèves de moins). Concernant les établissements du second degré, le nombre d'élèves scolarisés continue de diminuer : à la rentrée 2008-2009 les effectifs avaient baissé de 0,2 %, après -0,7 % l'année précédente. Le premier cycle (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) constitue 57,7 % des effectifs du second degré.

Effectifs de l'enseignement du 1er degré, du 2nd degré et de l'enseignement supérieur

| | 2007-2008 | 2008-2009 | Evol 08-09 | Part en 2009 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|
| Préélémentaire | 45 220 | 44 814 | -0,9% | 36,6% |
| Elémentaire | 76 297 | 76 234 | -0,1% | 62,3% |
| CLIS | 1 198 | 1 250 | 4,3% | 1,0% |
| Total premier degré | 122 715 | 122 298 | -0,3% | 100,0% |
| 1er cycle | 58 770 | 58 411 | -0,6% | 57,7% |
| 2nd cycle général + techno. | 23 774 | 23 632 | -0,6% | 23,3% |
| 2nd cycle professionnel | 16 454 | 16 748 | 1,8% | 16,5% |
| SEGPA (1) | 2 482 | 2 455 | -1,1% | 2,4% |
| Total second degré | 101 480 | 101 246 | -0,2% | 100,0% |
| Université | 9 909 | 9 781 | -1,3% | 58,5% |
| IUFM (2) | 1 176 | 1 057 | -10,1% | 6,3% |
| STS-CDG | 3 158 | 3 234 | 2,4% | 19,3% |
| IUT | 439 | 472 | 7,5% | 2,8% |
| CGPE | 520 | 551 | 6,0% | 3,3% |
| Autres établissements | 1 591 | 1 631 | 2,5% | 9,8% |
| Total enseignement supérieur | 16 793 | 16 726 | -0,4% | 100,0% |

(1) Lycées d'enseignement général et technologique

(2) y compris spécialisation des titulaires

Source : Rectorat de la Réunion

L'enseignement supérieur est majoritairement représenté par l'université qui concentre 58,5 % de l'ensemble des effectifs ; en dépit de la baisse de 1,3 % observée à la rentrée 2008-2009. Cette diminution (ajoutée à celle des effectifs de l'IUFM) est compensée aux deux tiers par la progression des effectifs dans les filières au cursus plus court comme les IUT et les sections de technicien supérieur et assimilé. Dans l'ensemble, les effectifs de l'enseignement supérieur ont légèrement baissé de 0,4 %.

Des taux de réussite aux diplômes qui se rapprochent de ceux de la métropole

La Réunion affiche des taux de réussite aux diplômes du second degré (brevet, CAP, BEP, BTS et baccalauréat) inférieurs à ceux observés dans l'hexagone. L'écart de réussite le plus réduit se situe au niveau du baccalauréat : à la session de juin 2008, 7 655 candidats ont obtenu le baccalauréat soit 81,0 % des présents aux examens à La Réunion contre 83,3 % en France métropolitaine. La différence est encore plus faible pour le baccalauréat général où La Réunion avec 87,3 % de taux de réussite en juin 2008 atteint presque le taux métropolitain (87,8 %). A l'inverse, l'écart entre La Réunion et la métropole est le plus important au brevet où le taux de réussite réunionnais est inférieur de 6,5 points à celui de la métropole en juin 2008 (75,3 % à La Réunion contre 81,8 % dans l'hexagone).

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

| | 2007 | | 2008 (p) | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Réunion | Métropole | Réunion | Métropole |
| Brevet | 73,0 | 81,7 | 75,3 | 81,8 |
| Série collège | 73,4 | 82,3 | 75,2 | 82,9 |
| série professionnelle | 66,5 | 73,4 | 76,6 | 68,0 |
| Diplômes d'enseignement technique | | | | |
| CAP | 75,1 | 79,6 | 73,2 | n.d. |
| BEP | 65,7 | 75,0 | 68,3 | n.d. |
| BTS | 66,4 | 67,2 | n.d. | n.d. |
| Baccalauréat | 81,0 | 83,4 | 81,0 | 83,3 |
| Baccalauréat général | 84,1 | 87,7 | 87,3 | 87,8 |
| Baccalauréat technologique | 79,5 | 79,3 | 77,1 | 80,2 |
| Baccalauréat professionnel | 75,6 | 78,5 | 71,6 | 76,6 |

(p) : provisoire

n.d. : non disponible

source: Rectorat de la Réunion



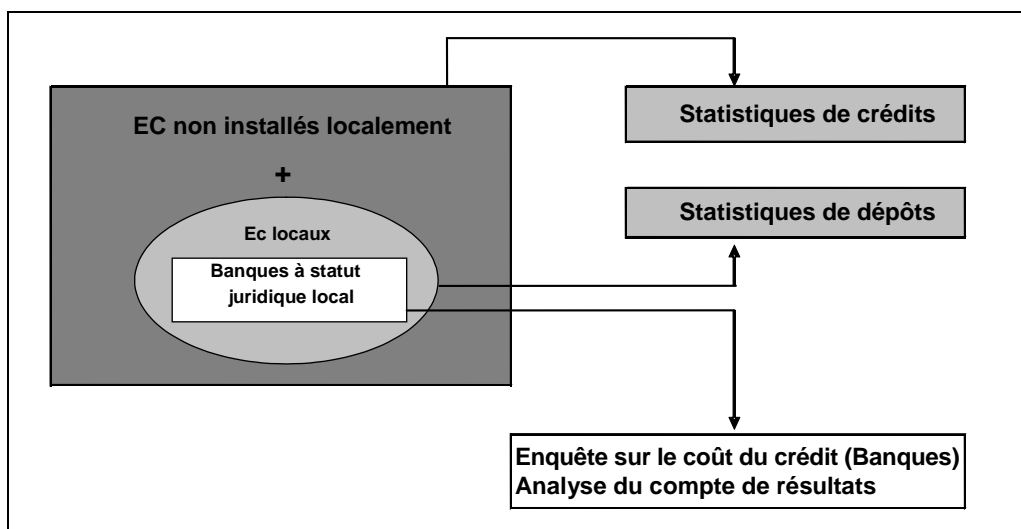
CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents périmètres qui sont retenus.



Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 2 du chapitre) et la situation agrégée est plus complexe. En effet, les EC peuvent être soumis à un découplage territorial. Certains établissements locaux voient leurs activités de back-office s'exercer dans un département de la zone (ils sont alors dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Il peut être difficile pour ces cas de distinguer la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département ou la zone, sauf lorsque les activités de back-office sont refacturées distinctement, la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut alors s'en trouver affectée. Les résultats publiés dans la section 2 concernent uniquement les EC pour lesquels le découplage territorial ne fausse pas les données et ayant un agrément de banque de plein exercice.

S'agissant des extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, elles permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle sur laquelle les établissements de crédit effectuent leurs déclarations. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les Dom directement auprès du SCR de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25.000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45.000 euros dans les Dom et 75.000 euros en métropole précédemment).

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département, soit un échantillon proche des établissements retenus pour l'analyse de la situation financière des EC.

Enfin, la nomenclature des agents économiques retenue dans le cadre de la section 3 (**actifs financiers et concours consentis à la clientèle**) n'a pas varié par rapport à l'année précédente. Pour la partie concernant les actifs financiers collectés auprès de la clientèle, les ménages regroupent les particuliers, les entrepreneurs individuels et les administrations privées. Les entreprises correspondent aux sociétés non financières, tandis que les administrations publiques locales concernent les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale. Enfin, les autres agents rassemblent les sociétés d'**assurance et fonds de pension**.

Pour la partie concernant les concours consentis à la clientèle, les entrepreneurs individuels sont éclatés entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, **les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés** dans les encours des ménages (avec les données des particuliers) tandis que les autres catégories de crédit des entrepreneurs individuels ont été intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des sociétés non financières).

Ainsi, pour les entreprises (SNF et **EI selon les cas**), **les crédits d'exploitation regroupent** les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et **l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail**. Pour les ménages (particuliers, administrations privées et entrepreneurs individuels selon les cas), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail. Enfin, les autres agents regroupent **les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations centrales et de sécurité sociale**.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2009 constitue la troisième année d'une des plus sévères crises financières que le monde ait connue depuis 1929. Cette crise, dont on date le début au mois d'août 2007, trouve son origine aux Etats-Unis dans la croissance, au cours des années 2000, des crédits immobiliers consentis à des populations peu solvables (dits crédits 'subprimés').

Bien que le département de la Réunion n'ait pas été concerné par des défaillances d'établissements de crédit installés ou représentés localement, le pessimisme ambiant, le ralentissement économique et la diminution des investissements et de la consommation des ménages qui en a découlé ont fortement touché l'économie du département dès le quatrième trimestre 2008. Les ressources collectées et les crédits consentis se sont ainsi inscrits en baisse jusqu'au troisième trimestre 2009, dans une situation économique d'ensemble déprimée.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Dans un contexte économique beaucoup plus contraignant que les années précédentes, la place financière réunionnaise a montré une capacité de résistance significative. En effet, à l'exception d'une banque, qui a dû passer d'importantes provisions sur ses encours de créances douteuses, les établissements de crédit réunionnais ont continué à faire preuve d'une exploitation maîtrisée.

La concurrence sur le marché bancaire réunionnais n'a pas été fortement modifiée au cours des dernières années en dehors de l'implantation de Groupama Banque à compter de 2005 et de la création de la Banque Postale, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2006 les anciennes activités financières de La Poste. En 2008, deux nouveaux établissements se sont implantés, BRED Cofilease, filiale des Banques Populaires, et Cafinéo, filiale du groupe Cetelem/ Crédit Moderne. Cafinéo a démarré son activité de crédit à la consommation dans l'ensemble de l'outre-mer en 2009.

Il est toujours prévu que le Crédit Municipal de Bordeaux ouvre une agence à la Réunion, qui devrait être située dans la ville du Tampon. Pour mémoire, cet établissement est déjà intervenu par le passé dans le département pour des opérations de prêt à la clientèle.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des

Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3^e directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reportings financiers adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1^{er} janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1^{er} novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à la Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2009, on dénombre vingt et un établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, installés dans le département et participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie).

Nombre d'établissements de crédit

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Etablissements de crédit locaux | 16 | 17 | 19 | 19 | 21 | 21 |
| Banques commerciales | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Banques mutualistes et coopératives | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Sociétés financières | 8 | 9 | 9 | 9 | 11 | 11 |
| Institutions Financières Spécialisées | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

En dépit de la diversité des EC implantés à la Réunion, le marché est caractérisé par la prépondérance des trois premiers établissements, dont la part de marché cumulée se situe aux alentours de 60%.

Analysé par type de clientèle, le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières, avec une part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs en forte baisse au cours des trois dernières années (-5,9 points entre 2006 et 2009), atteignant désormais 51,3%.

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

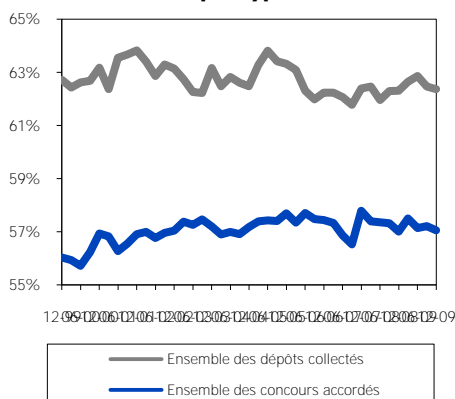
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Parts de marché cumulées des trois principaux établissements | | | | | | |
| Ensemble des concours accordés | 57,2% | 57,7% | 57,4% | 57,8% | 57,0% | 57,1% |
| Ensemble des dépôts collectés | 62,5% | 63,3% | 62,2% | 62,4% | 62,3% | 62,4% |
| Crédits consentis aux entreprises | 58,9% | 58,9% | 58,7% | 59,1% | 57,5% | 57,8% |
| Crédits consentis aux ménages | 56,1% | 57,2% | 57,2% | 55,4% | 53,2% | 51,3% |

Une autre mesure de la concentration d'un marché peut être donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann. Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font apparaître des IHH oscillant autour de 1.600 et de 1.800, présentant ainsi des risques assez élevés en matière de concentration. Surtout, la concurrence sur ces marchés semble s'être dégradée au cours des dix dernières années, malgré l'implantation de plusieurs nouveaux intervenants en matière de crédit au cours de ces dernières années, comme l'indique la croissance régulière de ces indices. Ainsi, l'IHH a progressé de près de 100 points en matière de collecte d'épargne et de près de 150 points en matière de distribution de crédits entre 1999 et 2009, ceci sans compter les rapprochements récents entre établissements de

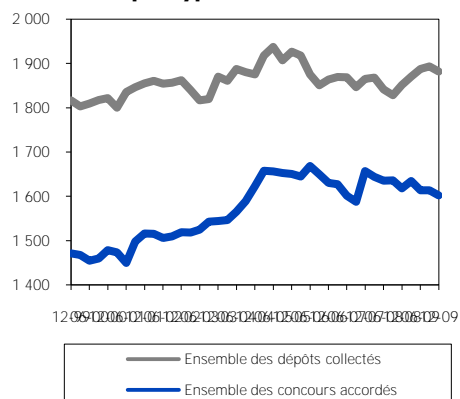
crédits autour des Banques Populaires et Caisse d'Épargne ou plus anciens autour de GE Money.

Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1999 à 2009 (établissements locaux uniquement)

Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché



Il peut également être noté que le segment des crédits aux ménages apparaît moins concentré (avec un IHH en 2009 de 1.500 contre 1.600 en 1999) que le marché des financements aux entreprises (avec un IHH de près de 1.600 en 2009).

L'indice Herfindhal-Hirschmann (IHH) est l'un des meilleurs outils d'étude de la concentration ou de la concurrence sur un marché. Il présente surtout l'intérêt d'être normé et comparable. Il correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1.000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de problème de concurrence. Inversement, au-delà d'un IHH de 2.000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration. Sa valeur maximale est de 10.000 dans le cas d'un monopole.

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH) | | | | | | |
| Marché de l'ensemble du crédit | 1 623 | 1 651 | 1 630 | 1 657 | 1 618 | 1 602 |
| Marché de l'ensemble des dépôts | 1 875 | 1 926 | 1 863 | 1 865 | 1 851 | 1 882 |
| Marché du crédit aux entreprises | 1 600 | 1 618 | 1 599 | 1 607 | 1 548 | 1 587 |
| Marché du crédit aux ménages | 1 599 | 1 628 | 1 599 | 1 555 | 1 532 | 1 490 |

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2009, le marché local de la distribution du crédit, dont l'encours atteint 12,6 milliards d'euros, est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 46,1% à fin décembre 2009, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. La part de marché des banques mutualistes est

relativement stable depuis 2005, après avoir très fortement cru entre 2001 et 2004 (+9 points de parts de marché).

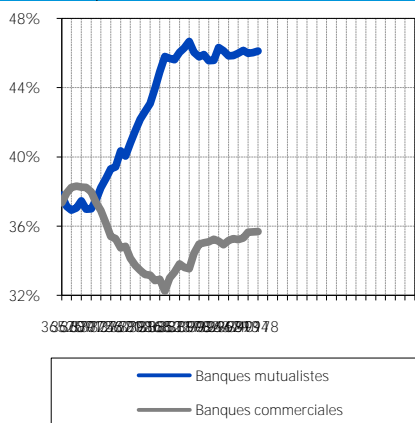
Ventilation des crédits par catégories d'établissements

| <i>en millions d'euros</i> | 12-04 | 12-05 | 12-06 | 12-07 | 12-08 | 12-09 |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Distribution de crédits bancaires | 8 148 | 9 260 | 10 381 | 11 661 | 12 500 | 12 641 |
| Banques commerciales | 32,9% | 33,8% | 35,0% | 35,1% | 35,2% | 35,7% |
| Banques mutualistes | 44,9% | 46,0% | 45,8% | 46,3% | 46,0% | 46,1% |
| Sociétés financières | 22,2% | 20,2% | 19,3% | 18,5% | 18,8% | 18,2% |

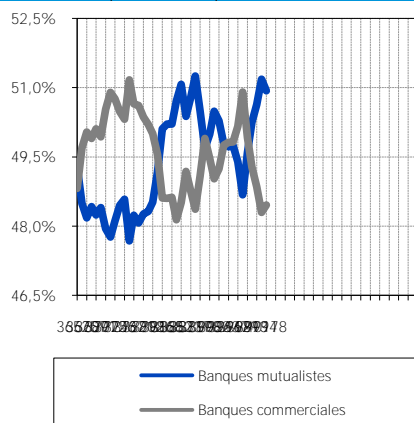
Les cinq banques commerciales (auxquelles est rattachée la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 35,7%, en progression de 0,5 point par rapport à 2008. **A l'inverse des banques mutualistes, les banques commerciales regagnent depuis 2005 le terrain perdu entre 2000 et 2004 (-6 points de parts de marché), en raison du développement de la Banque Postale en matière de crédit à l'habitat et de l'adossement de la BFCOI au groupe Société Générale qui lui permet de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.**

Evolution entre 1999 et 2009 des parts de marché

pour les concours accordés



pour les dépôts collectés



Les sociétés financières perdent en 2009 quelques parts de marché (0,6 point à 18,2%). **Elles ont particulièrement souffert pendant l'année de la diminution de la demande de financements qui leur est adressée, à la fois en raison de la baisse de la consommation des ménages, retracée par le fort recul des immatriculations de véhicule, et également de la diminution des investissements des entreprises.** Cette baisse de leur production de crédits impacte pour cette année et les prochaines années leur rentabilité, **puisque à la différence des banques, elles ne peuvent trouver de relais de croissance dans d'autres formes de facturation.** Ces établissements sont également confrontés à une montée des risques de remboursement.

Ventilation des dépôts par catégories d'établissements

| <i>en millions d'euros</i> | 12-04 | 12-05 | 12-06 | 12-07 | 12-08 | 12-09 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Collecte de dépôts | 7 847 | 8 652 | 9 416 | 10 167 | 10 208 | 10 439 |
| Banques commerciales | 48,6% | 48,8% | 49,5% | 49,8% | 49,9% | 48,5% |
| Banques mutualistes | 50,2% | 50,8% | 50,0% | 49,7% | 49,6% | 50,9% |

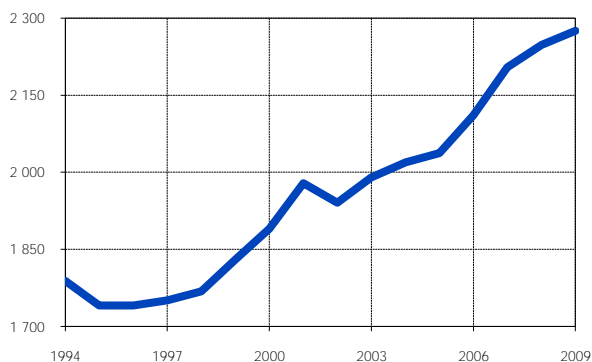
En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se partagent de manière assez égalitaire les parts de marché ; les deux dernières années ayant été plus favorables aux banques mutualistes (elles gagnent 1,3 point de part de marché entre 2008 et 2009) qu'aux banques commerciales.

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux se sont stabilisés en 2009 (+1,2%) en liaison avec le ralentissement de l'offre de crédit et de la collecte d'épargne enregistré au cours des premiers trimestres de l'année 2009. Les effectifs employés s'établissent ainsi à 2.275 salariés au 31 décembre 2009 (après +2,0% en 2008 et +4,4% en 2007).

Cette stabilisation intervient après six années de hausse des effectifs des établissements de crédit réunionnais.

Effectifs totaux des EC locaux



Effectifs des établissements de crédit locaux

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Effectifs ensemble | 2 019 | 2 037 | 2 111 | 2 204 | 2 248 | 2 275 | 1,2% |
| Effectifs totaux cadres | 380 | 390 | 431 | 459 | 482 | 495 | 2,7% |
| Effectifs totaux techniciens | 1 639 | 1 647 | 1 680 | 1 745 | 1 766 | 1 780 | 0,8% |
| (dt) Banques commerciales | 46,0% | 45,9% | 44,1% | 43,9% | 44,7% | 44,6% | |
| (dt) Banques mutualistes | 43,5% | 43,4% | 44,5% | 43,9% | 44,2% | 44,2% | |
| (dt) Sociétés financières | 10,5% | 10,8% | 11,5% | 12,2% | 11,1% | 11,2% | |

3. La densité du système bancaire

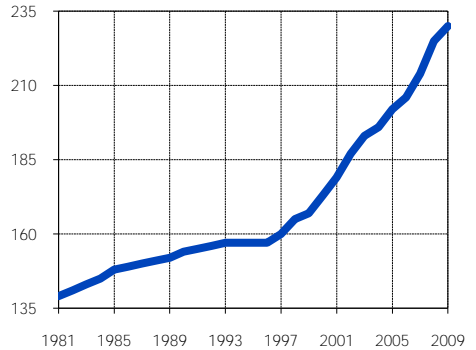
3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice des banques réunionnaises s'établit à 230 implantations permanentes à fin décembre 2009 (y compris les 93 guichets de la Banque Postale). Les ouvertures nettes de nouvelles agences bancaires s'établissent ainsi à cinq pour l'ensemble de l'année 2009, contre onze l'année précédente.

En 2009, le rythme d'ouverture de nouvelles agences bancaires est ainsi plus mesuré après deux années de forte progression. Néanmoins, certains réseaux bancaires, un peu moins bien équipés, poursuivent leur renforcement et ouvrent également des agences spécialisées pour certains types de clientèle (entreprises, professionnels, consommation des particuliers, habitat, collectivités locales, clientèle fortunée) dans une optique d'accroissement des parts de marché sur ces segments de clientèle.

Nombre de guichets bancaires permanents



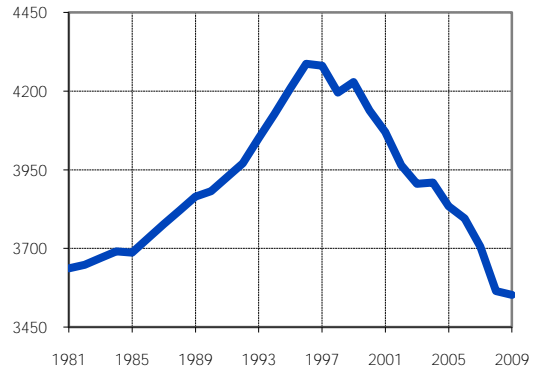
Nombre de guichets bancaires permanents

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Guichets bancaires | 196 | 202 | 206 | 214 | 225 | 230 | 2,2% |
| (dt) Banques commerciales | 137 | 139 | 141 | 147 | 151 | 152 | 0,7% |
| (dt) Banques mutualistes | 59 | 63 | 65 | 67 | 74 | 78 | 5,4% |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 3 909 | 3 834 | 3 796 | 3 706 | 3 564 | 3 552 | -0,3% |

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent s'établit en moyenne à 3.552 habitants à fin 2009 à la Réunion contre 3.564 à fin 2008. L'ensemble des guichets postaux, réalisant des opérations d'épargne pour le compte de la Banque Postale, est retenu dans ces statistiques.

La courbe retraçant ce ratio présente une forme de cloche. Le point d'inflexion correspond à l'accélération, depuis 1998, des ouvertures d'agences, dont la progression est devenue supérieure à celle du nombre d'habitants.

Evolution du nombre d'habitants par guichets bancaires à la Réunion



En dépit de la nette amélioration observée ces dernières années, le ratio réunionnais d'un guichet de banque pour 3.552 habitants demeure toujours inférieur à celui observé pour la France entière¹ (un guichet pour 1.589 habitants en 2006). Cette situation peut s'expliquer par la géographie du département de la Réunion, où la plus grande partie de la population se concentre sur les zones côtières et par la présence de grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est par contre favorable à la Réunion, avec un guichet pour 11,1 km² à la Réunion en 2009 contre un guichet pour 15,9 km² pour la France entière² en 2006.

Nombre d'habitants par guichets bancaires par zone géographique (*)

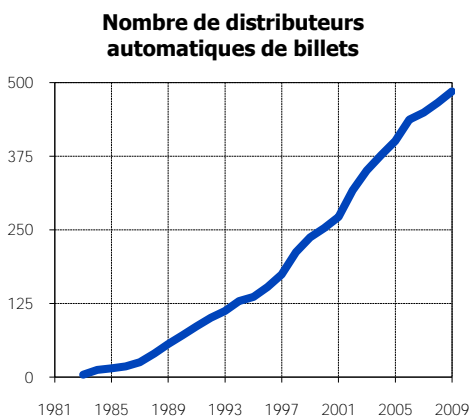
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Région Nord | 2 733 | 2 510 | 2 357 | 2 452 | 2 360 | 2 314 | 2 221 | 2 106 | 2 067 |
| Région Est | 4 971 | 5 069 | 5 166 | 5 262 | 5 125 | 5 231 | 5 163 | 5 277 | 5 433 |
| Région Ouest | 5 174 | 5 131 | 5 089 | 4 803 | 4 747 | 4 749 | 4 771 | 4 462 | 4 503 |
| Région Sud | 4 351 | 4 359 | 4 438 | 4 371 | 4 353 | 4 271 | 4 150 | 4 030 | 4 002 |

(*) Extrapolations des populations par zone à partir des enquêtes INSEE de 1999 et de 2006

Au sein des différentes régions du département, la région Nord apparaît mieux équipée en agences bancaires que les autres régions de l'île, avec 2.067 habitants par agence bancaire contre 5.433 pour la région Est. Néanmoins, la commune présentant le meilleur taux d'équipement est la commune de Salazie (2.300 habitants par guichet avec deux agences bancaires ou postales) et celle la moins bien équipée étant celle de l'Entre-Deux (5.965 habitants par guichet avec une seule agence bancaire ou postale).

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 485 automates bancaires installés dans le département par les différents réseaux bancaires à fin 2009 contre 466 à fin 2008, le département apparaît relativement bien 'équipé' (pour mémoire, le premier 'Gabier' installé dans l'île remonte à l'année 1983). 19 nouveaux automates ont été mis en place au cours de l'année 2009, après 17 l'année précédente. Les banques du département poursuivent leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs agences bancaires commencé les années précédentes.



¹ Source : Fédération Bancaire Française. Par France entière, il faut entendre le territoire métropolitain, la principauté de Monaco et les Départements d'Outre-Mer.

² Soit 226 guichets pour une superficie de 2.520 km² pour la Réunion et 39.782 guichets pour 632.834 km² pour la France entière (source INSEE).

Nombre de distributeurs automatiques de billets

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Distributeurs automatiques | 377 | 401 | 437 | 449 | 466 | 485 | 4,1% |
| (dt) Banques commerciales | 182 | 198 | 222 | 232 | 241 | 249 | 3,3% |
| (dt) Banques mutualistes | 176 | 183 | 195 | 195 | 203 | 214 | 5,4% |
| (dt) Autres établissements (1) | 19 | 20 | 20 | 22 | 22 | 22 | 0,0% |
| Nombre d'habitants par DAB-GAB | 2 032 | 1 931 | 1 789 | 1 766 | 1 721 | 1 685 | -2,1% |

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales.

Le niveau d'équipement en guichets et distributeurs automatiques de billets à la Réunion (1.685 habitants par automate en 2009) demeure également en dessous des niveaux observés pour la France entière (1.199 habitants par DAB-GAB en 2008). Une amélioration est cependant constatée sur la dernière décennie ; l'écart avec la métropole s'étant réduit puisqu'en 1993, on comptabilisait un automate pour 5.679 habitants à la Réunion contre un pour 3.149 habitants pour la France entière.

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Région Nord | 1 967 | 1 833 | 1 683 | 1 588 | 1 523 | 1 402 | 1 390 | 1 433 | 1 339 |
| Région Est | 3 107 | 2 755 | 2 690 | 2 741 | 2 380 | 2 175 | 2 076 | 1 984 | 1 997 |
| Région Ouest | 2 699 | 2 208 | 1 954 | 1 894 | 1 813 | 1 724 | 1 707 | 1 634 | 1 642 |
| Région Sud | 3 169 | 2 724 | 2 512 | 2 258 | 2 194 | 2 009 | 1 997 | 1 901 | 1 864 |

Extrapolation des populations par zone à partir des enquêtes INSEE de 1999 et 2006

Les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent un peu moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires (1.339 habitants par automate en 2009) proche de la moyenne nationale. Ces différences s'expliquent par le niveau d'équipement en agences bancaires de chaque commune et par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Banque Postale, et, dans une moindre mesure, le Crédit Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Les établissements de crédit installés localement ainsi que la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,87 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2009, dont 0,64 million de comptes de dépôts à vue. La progression du nombre de comptes sur l'année 2008 ressort à +2,2% sur 2009, après +1,1% l'année précédente.

Les variations les plus importantes concernent les comptes d'épargne logement dont le nombre progresse de +11% en 2009, les livrets A (+6,9%) qui ont bénéficié de la généralisation de leur commercialisation à tous les réseaux bancaires, et qui ont fait l'objet d'une intense campagne promotionnelle de la part des banques commerciales et mutualistes qui

ne pouvaient jusqu'à présent les proposer à leur clientèle, et enfin des plans d'épargne logement (+6,8%).

Nombre et encours moyens des comptes bancaires à la clientèle

| | Nombre (en milliers) | | | Encours moyens (en €) | | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------|-------------|-----------------------|--------------|--------------|
| | 2008 | 2009 | 09/08 | 2008 | 2009 | 09/08 |
| Dépôts à vue | 640,9 | 641,5 | 0,1% | 4 829 | 5 070 | 5,0% |
| Dépôts à terme | 14,6 | 14,6 | 0,0% | 56 581 | 42 344 | -25,2% |
| Comptes sur livrets | 1 036,4 | 1 063,3 | 2,6% | 1 662 | 1 734 | 4,3% |
| - Livrets A | 495,2 | 529,5 | 6,9% | 1 201 | 1 362 | 13,4% |
| - Livrets ordinaires | 233,1 | 223,3 | -4,2% | 2 977 | 3 154 | 5,9% |
| - Livrets Jeunes | 94,9 | 96,6 | 1,8% | 420 | 414 | -1,3% |
| - Livrets d'épargne populaire (LEP) | 49,5 | 48,7 | -1,7% | 2 774 | 2 463 | -11,2% |
| - Livrets de développement durable | 163,6 | 165,3 | 1,1% | 1 565 | 1 562 | -0,2% |
| Comptes d'épargne-logement | 58,4 | 64,9 | 11,0% | 3 949 | 3 479 | -11,9% |
| Plans d'épargne-logement (PEL) | 75,2 | 80,3 | 6,8% | 10 233 | 9 396 | -8,2% |
| Plans d'épargne populaire (PEP) | 4,7 | 4,7 | 1,7% | 15 646 | 14 316 | -8,5% |
| Bons de caisse et bons d'épargne | 0,1 | 0,6 | 366,4% | 126 176 | 24 336 | -80,7% |
| Certificats de dépôts | 0,3 | 0,3 | 16,2% | 1 541 963 | 1 035 070 | -32,9% |
| Total | 1 830,5 | 1 870,3 | 2,2% | 3 911 | 3 802 | -2,8% |
| Comptes titres portefeuille et PEA | 54,9 | 62,1 | 13,2% | 22 273 | 21 261 | -4,5% |
| Placements en assurance-vie | 110,4 | 101,0 | -8,5% | 15 057 | 18 062 | 20,0% |
| Plans d'épargne retraite populaire | 6,6 | 4,0 | -39,6% | 1 565 | 3 132 | 100,1% |
| Nombre de comptes par habitant | 2,282 | 2,289 | 0,3% | | | |

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 2,3 comptes par habitant à la Réunion en 2009, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport aux années précédentes. On enregistre un taux d'équipement moyen plus important en Martinique (3,1 comptes par habitant en 2009).

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5.070 € à fin 2009, contre 4.829 € en 2008 et 3.100 € dix ans auparavant (1999). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit à 1.734 € en 2009 (1.662 € en 2008 et 1.117 € en 1999).

Au sein des comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (414 € en 2009). Les livrets ordinaires et les livrets d'épargne populaire¹ affichent en revanche les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne, respectivement 3.154 € et 2.463 €.

¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1% supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 euros) avec un plafond de 7.700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à la Réunion (48.700 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables dans le département (près de 300.000).

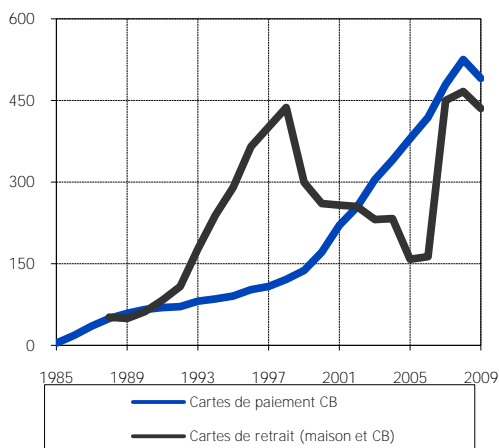
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à la Réunion **s'établit** à fin décembre 2009 à 556.400 unités, en baisse de -4,6% par rapport à fin 2008, après de nombreuses années de croissance régulière de celles-ci (hausse de +6,8% en 2008). Au sein des cartes CB, les cartes de paiement sont majoritaires (490.800 sur 556.400), en baisse de -6,5% en 2009.

A la même date, on dénombre également **369.700 cartes de retrait 'maison'** en circulation dans le département (cartes **ayant la particularité d'être** valables uniquement dans la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale¹.

Nbre total de cartes bancaires à la Réunion (en milliers)



Les cartes de retrait 'maison' représentent ainsi toujours une proportion très importante du nombre de cartes totales en circulation dans le département (39,9% en 2009 après 41,2% en 2008), en retrait toutefois par rapport à la proportion de 58,1% enregistrée en 1999, et ceci malgré la politique de substitution de cartes CB menée par la majeure partie des établissements de crédit du département.

Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cartes de retrait interbancaire | 58,8 | 49,4 | 64,9 | 66,5 | 58,0 | 65,7 | 13,3% |
| Cartes de paiement et de retrait | 340,7 | 379,9 | 418,6 | 479,4 | 525,1 | 490,8 | -6,5% |
| - Cartes de paiement national | 2,8 | 2,6 | 3,7 | 4,3 | 5,2 | 6,8 | 28,9% |
| - Cartes de paiement international | 321,9 | 358,3 | 392,2 | 448,4 | 489,9 | 452,8 | -7,6% |
| - Cartes de prestige | 16,1 | 19,1 | 22,7 | 26,7 | 29,9 | 31,2 | 4,3% |
| Nombre total de cartes C.B | 399,5 | 429,3 | 483,5 | 546,0 | 583,1 | 556,4 | -4,6% |
| Cartes de retrait 'maison' | 174,0 | 108,8 | 97,6 | 383,3 | 408,3 | 369,7 | -9,5% |
| Proport° des cartes maison | 30,3% | - | - | 41,2% | 41,2% | 39,9% | - |

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise **s'établit à fin 2009 à 0,68 unité par habitant**, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,90 carte 'CB' par habitant en 2008), bien que l'écart ait tendance à se réduire régulièrement.

¹ Il doit être noté que le nombre de cartes de retrait 'maison' distribuées par la Banque Postale a été mal recensé entre 1999 et 2006, conduisant à une rupture de série entre ces années.

Nombre de cartes bancaires par habitant (hors cartes de retrait 'maison')

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Réunion | 0,26 | 0,32 | 0,39 | 0,42 | 0,48 | 0,52 | 0,55 | 0,62 | 0,69 | 0,73 | 0,68 |
| France entière | 0,62 | 0,67 | 0,71 | 0,74 | 0,77 | 0,79 | 0,81 | 0,85 | 0,88 | 0,90 | - |
| Ecart | 0,36 | 0,36 | 0,32 | 0,31 | 0,28 | 0,27 | 0,26 | 0,23 | 0,19 | 0,17 | - |

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Les transactions de retrait par cartes bancaires dans les 485 distributeurs automatiques installés dans l'île sont restées stables entre 2008 et 2009 (+0,5% en valeur et -0,6% en nombre) après la forte progression de l'année précédente (+12,2% en valeur et +7,9% en nombre). De même, le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez des commerçants baisse légèrement en 2009 (-2,1%) après avoir sensiblement augmenté les années précédentes (+5,0% en 2008). Ces commerçants ont enregistré 34,8 millions de transactions de paiement (+11,3%) pour un chiffre d'affaires total de 1,9 milliard d'euros¹ (+1,0%). Ces évolutions s'expliquent très vraisemblablement par le ralentissement de la consommation des ménages enregistré en 2009.

Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|--|-------|-------|-------|--------|--------|--------|-------|
| Transactions de retrait dans les GAB | | | | | | | |
| Nombre de transactions (en millions) | 19,5 | 19,9 | 20,4 | 20,3 | 21,9 | 21,8 | -0,6% |
| Montant des transactions (en millions d'€) | 1 820 | 1 950 | 2 021 | 2 060 | 2 311 | 2 323 | 0,5% |
| Montant moyen d'un retrait (en €) | 93,09 | 98,12 | 98,89 | 101,43 | 105,47 | 106,69 | 1,2% |
| Transactions de paiement chez les commerçants | | | | | | | |
| Nombre de commerçants équipés de TPE | 7 980 | 8 664 | 8 925 | 8 921 | 9 063 | 8 875 | -2,1% |
| Nombre de transactions (en millions) | 22,48 | 23,11 | 24,19 | 24,81 | 31,31 | 34,84 | 11,3% |
| Montant des transactions (en millions d'€) | 1 272 | 1 427 | 1 497 | 1 581 | 1 862 | 1 880 | 1,0% |
| Montant moyen d'un paiement (en €) | 56,6 | 61,7 | 61,9 | 63,7 | 59,5 | 54,0 | -9,3% |

¹ Ces chiffres intègrent des reconstructions de données de certains établissements bancaires déclarants qui ne fournissent pas toujours les informations nécessaires pour l'établissement de ces statistiques.

5. L'activité des fonds de garantie

Le département recense un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, qui permettent de garantir les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle et d'en diminuer le coût pour les entreprises. Les principaux sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Autrefois géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris par l'Agence Française de Développement depuis janvier 2009, avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, Etat et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2009, le nombre de garanties octroyées s'est établi à 630, en baisse de -8,4% par rapport à 2008 (après -4,2% l'année précédente), pour un encours de risques de 37,4 millions d'€ (en baisse de -10,6% après -13,9% en 2008) correspondant à 64,6 millions d'€ de crédits bancaires en intervention (en baisse de -7,8% par rapport à 2008 contre -11,0% l'année précédente).

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

| (montants en millions d'€) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de garanties octroyées | 655 | 718 | 688 | 630 | -8,4% |
| Montant en risque (autorisations) | 40,302 | 48,592 | 41,860 | 37,434 | -10,6% |
| Montant en intervention (crédits bancaires) | 63,847 | 78,748 | 70,081 | 64,583 | -7,8% |

Source : Agence française de développement

Les engagements valides du fonds DOM s'élèvent pour leur part à 120,4 millions d'€ à fin décembre 2009, en hausse de +13,4% par rapport à 2008 (+10,9% l'année précédente), tandis que le nombre de concours garantis atteint 6.263 financements (+11,0% par rapport à 2008 après +13,4% l'année précédente).

Engagements valides du Fonds DOM

| (en millions d'€) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Nombre de concours garantis | 4 260 | 4 977 | 5 642 | 6 263 | 11,0% |
| Montant en intervention | 423,350 | 500,872 | 564,581 | 628,714 | 11,4% |
| Montant garanti d'origine | 261,594 | 309,395 | 347,776 | 384,704 | 10,6% |
| Encours restant en garantie | 84,006 | 95,650 | 106,119 | 120,354 | 13,4% |

Source : Agence française de développement

5.2 LES DISPOSITIFS DE GARANTIE DU PLAN DE RELANCE DES PME

En avril 2009, dans le cadre du plan de relance des PME mis en œuvre par le gouvernement français, l'Agence Française de Développement s'est vu confier la mise en place et la gestion de deux dispositifs de garantie en faveur des petites et moyennes entreprises. Le fonds de garantie LCCTC (lignes de crédits court terme confirmés) permet l'accompagnement des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas structurelles. Le deuxième dispositif dit RTE (renforcement de la trésorerie des entreprises), qui est une section du fonds DOM, a pour objectif de permettre aux entreprises de passer le cap d'une conjoncture difficile en garantissant les opérations de renforcement de structure financière.

Au total, ces deux dispositifs ont permis d'aider 76 entreprises entre avril et décembre 2009 (en cumul) pour un encours de crédits consentis de 8,8 millions d'€, contribuant à la sauvegarde ou à la création de plus de 800 emplois dans le département. Ces entreprises appartiennent majoritairement aux secteurs de la construction et des travaux publics (27 entreprises), du commerce (20 entreprises) et de l'industrie manufacturière (12 entreprises).

Engagements du plan de relance en faveur des PME en 2009

| (montants en millions d'€) | Fonds LCCTC | Dispositif RTE |
|---|-------------|----------------|
| Nombre de garanties accordées | 48 | 45 |
| Taux d'acceptation des dossiers | 50% | 68% |
| Nombre d'entreprises aidées | 33 | 43 |
| Montant en risque (autorisations) | 2,005 | 2,775 |
| Montant en intervention (crédits bancaires) | 3,990 | 4,772 |

Source : Agence française de développement

5.3 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de la Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système actuel réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75% du capital des nouveaux prêts ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilr).

Le fonds est alimenté par des dotations de l'Etat, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'€, sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis.

Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

La production globale du fonds unifié au 31 décembre 2009 s'est élevée à 1.244 octrois (en baisse de 15,1% par rapport à 2008) représentant un encours de 28,7 millions d'€ de financement à l'habitat (-11,1%).

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de garanties octroyées | 1 224 | 1 498 | 1 343 | 1 465 | 1 244 | -15,1% |
| Montant garantis (en millions d'€) | 24,100 | 29,936 | 29,588 | 32,273 | 28,700 | -11,1% |
| Montant moyen (en milliers d'€) | 19,689 | 19,984 | 22,032 | 22,030 | 23,071 | 4,7% |

Source : Agence française de développement

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gère 16.624 dossiers (+1,5% entre 2008 et 2009) représentant un encours global de garanties de 214,4 millions d'€ (+3,0%), comportant 9,3 millions d'€ de garanties compromises (+29,8%).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

| (en millions d'€) | 2006 | | 2007 | | 2008 | | 2009 | |
|-----------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | Encours | Nb | Encours | Nb | Encours | Nb | Encours | Nb |
| Garanties valides | 194,973 | 15 322 | 201,946 | 15 773 | 208,214 | 16 373 | 214,364 | 16 624 |
| Garanties compromises | 7,139 | 585 | 6,544 | 557 | 7,176 | 649 | 9,311 | 813 |
| Compromis en % | 3,7% | 3,8% | 3,2% | 3,5% | 3,4% | 4,0% | 4,3% | 4,9% |
| Dossiers réglés | 1,139 | 85 | 0,847 | 67 | 0,608 | 57 | 0,548 | 57 |

Source : Agence française de développement

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

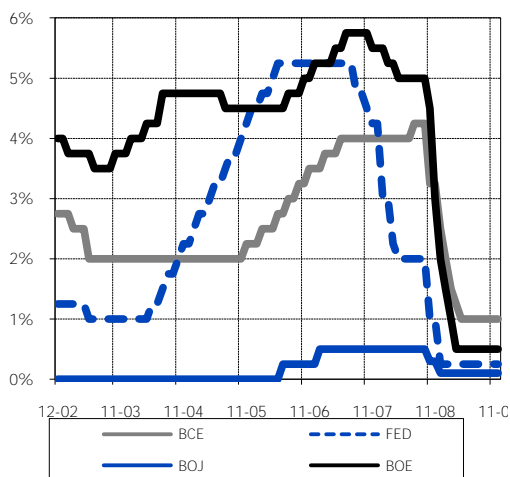
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des 'subprimes' aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé¹ à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

Taux directeurs des principales banques centrales



La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA²) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR³) s'établissait à 0,71 %.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

² Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

³ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

| | 10/12/08 | 21/01/09 | 11/03/09 | 08/04/09 | 13/05/09 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Taux de soumission REPO | 2,50% | 2,00% | 1,50% | 1,25% | 1,00% |
| Facilité de prêt marginal | 3,00% | 3,00% | 2,50% | 2,25% | 1,75% |
| Facilité de dépôt | 2,00% | 1,00% | 0,50% | 0,25% | 0,25% |

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25% à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1% (contre 0,3% précédemment).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés dépend depuis le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistré en France. Les taux d'intérêt servis ont diminué au cours de l'année 2009 en liaison avec l'abaissement des taux de marché et du niveau des prix, après avoir sensiblement progressé au cours des années 2007 et 2008.

Le gouvernement français s'est cependant écarté à nouveau en 2009 des modes de calcul automatique définis pour la fixation des taux d'intérêt du livret A (et par voie de conséquence des autres produits d'épargne), pour empêcher une diminution trop importante du taux du livret A due à la forte baisse des taux d'intérêt et de l'inflation. A l'inverse, en février 2008, le gouvernement avait limité un renchérissement trop important du taux des livrets A, qui se serait répercuté sur le financement du logement social.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

| | 01/02/08 | 01/08/08 | 01/02/09 | 01/05/09 | 01/08/09 |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Livret A | 3,50% | 4,00% | 2,50% | 1,75% | 1,25% |
| Compte d'épargne-logement (CEL) * | 2,25% | 2,75% | 1,75% | 1,25% | 0,75% |
| Plan d'épargne-logement (PEL) * | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% |
| Livret d'épargne populaire (LEP) | 4,25% | 4,50% | 3,00% | 2,25% | 1,75% |
| Livret de développement durable | 3,50% | 4,00% | 2,50% | 1,75% | 1,25% |

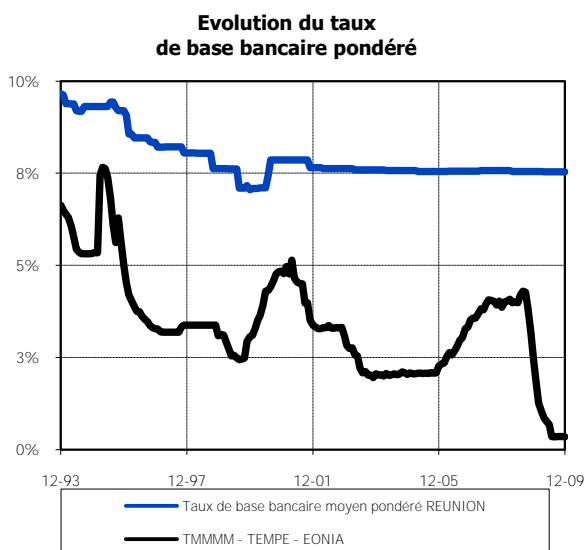
* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du **taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients.**

Les taux de base bancaire des cinq banques locales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, BFC Océan Indien, BRED-BP et CRCAMR) sont restés inchangés depuis de nombreuses années. La dernière évolution des taux de base des banques (à la hausse) remonte ainsi à août 2000. Ce taux de référence est encore utilisé pour la tarification de certains crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises.



Les légères évolutions observées ces dernières années (7,53% en décembre 2009 contre 7,55% en décembre 2008) proviennent simplement de la réactualisation de la pondération utilisée dans le calcul. Les taux de base des différents établissements de crédit locaux se situent dans une fourchette allant de 6,60% à 8,65%. L'écart de taux constaté entre la Réunion et la métropole s'élevait à 1 point (7,55% en moyenne contre 6,60%)¹.

Evolution du taux de base bancaire moyen pondéré entre 1999 et 2009

| 12-99 | 12-00 | 12-01 | 12-02 | 12-03 | 12-04 | 12-05 | 12-06 | 12-07 | 12-08 | 12-09 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 7,05% | 7,86% | 7,65% | 7,62% | 7,59% | 7,57% | 7,54% | 7,55% | 7,57% | 7,55% | 7,53% |

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

¹ Taux de base en France métropolitaine également inchangé depuis 2001.

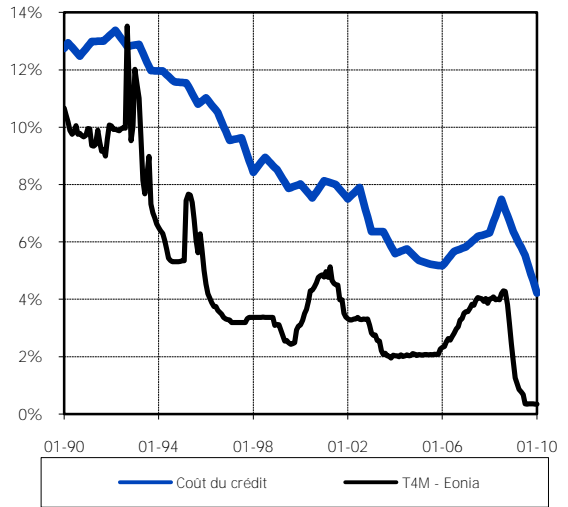
Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

| | 01-99 | 01-01 | 01-03 | 01-05 | 01-07 | 01-09 | 07-09 | 01-10 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux moyen pondéré global | 8,52% | 8,14% | 6,36% | 5,36% | 5,83% | 6,36% | 5,53% | 4,22% |
| Taux moyen à court terme | 9,04% | 8,60% | 6,52% | 5,65% | 6,43% | 6,64% | 5,79% | 4,46% |
| Taux moyen à terme | 6,35% | 6,66% | 5,71% | 4,72% | 4,64% | 5,87% | 5,06% | 3,95% |

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à la Réunion s'établit ainsi à 4,22% lors de la dernière enquête réalisée en janvier 2010, contre 6,36% douze mois auparavant. Le coût du crédit aux entreprises, qui avait pâti en 2007 et en 2008 du renchérissement des taux de marché et du resserrement des conditions débitrices des banques, retrouve début 2010 ses niveaux antérieurs à la crise financière, en corrélation avec le très bas niveau des taux de refinancement enregistrés sur le marché monétaire.

L'écart avec les taux de marché apparaît relativement stable dans le temps, s'élevant en moyenne à près de quatre points de marge. Cet écart s'était néanmoins inscrit en baisse régulière entre 1998 et 2008, passant de près de 7 points en 1996-1997 à 2 points de marge en 2006-2007 avant de s'accroître nettement au cours des derniers mois avec l'évolution rapide des taux de marché.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion



Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

| Taux moyens | | 01-04 | 01-05 | 01-06 | 01-07 | 01-08 | 01-09 | 07-09 | 01-10 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Escompte | Réunion | 5,58% | 5,98% | 5,56% | 5,69% | 6,58% | 6,71% | 4,22% | 4,28% |
| | Métropole | 4,18% | 3,98% | 4,01% | 4,66% | 5,14% | 3,52% | 2,09% | 1,82% |
| | Ecart | 1,40% | 2,00% | 1,55% | 1,03% | 1,44% | 3,19% | 2,13% | 2,46% |
| Découvert | Réunion | 6,22% | 5,52% | 6,06% | 7,67% | 6,96% | 7,22% | 9,48% | 6,11% |
| | Métropole | 3,53% | 3,42% | 3,99% | 4,72% | 5,07% | 3,67% | 2,18% | 1,98% |
| | Ecart | 2,69% | 2,10% | 2,07% | 2,95% | 1,89% | 3,55% | 7,30% | 4,13% |
| Autres crédits à court terme | Réunion | 4,23% | 5,49% | 5,64% | 5,35% | 6,33% | 5,66% | 3,46% | 2,79% |
| | Métropole | 3,17% | 2,96% | 3,08% | 4,42% | 4,81% | 3,17% | 1,73% | 1,48% |
| | Ecart | 1,06% | 2,53% | 2,56% | 0,93% | 1,52% | 2,49% | 1,73% | 1,31% |
| Crédits à moyen et long terme | Réunion | 4,75% | 4,72% | 4,13% | 4,64% | 5,64% | 5,87% | 5,06% | 3,95% |
| | Métropole | 3,42% | 3,39% | 3,31% | 4,52% | 4,90% | 3,94% | 3,04% | 2,87% |
| | Ecart | 1,33% | 1,33% | 0,82% | 0,12% | 0,74% | 1,93% | 2,02% | 1,08% |

NB : Les taux moyens pour la métropole sont calculés chaque trimestre par la Banque de France

Les taux moyens de crédit appliqués aux entreprises par les banques réunionnaises sont toujours sensiblement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine ; l'écart de taux atteignant 1,08 point en janvier 2010 pour les crédits à long et moyen terme et jusqu'à 4,13 points pour les découverts en compte des entreprises.

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». **Le délit d'usure** pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière (étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels) a été supprimé par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. **Les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales** prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation demeurent néanmoins applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

| Catégories de crédit | | Plafonds de l'usure applicables à compter de | | | | |
|----------------------|--|--|--------|--------|--------|--------|
| | | 01-09 | 04-09 | 07-09 | 10-09 | 01-10 |
| Particuliers | Prêts immobiliers | | | | | |
| | - Prêts à taux fixe | 7,80% | 7,83% | 7,01% | 6,72% | 6,57% |
| | - Prêts à taux variable | 7,80% | 7,93% | 7,03% | 6,12% | 5,92% |
| | - Prêts relais | 7,72% | 8,05% | 7,03% | 6,59% | 6,40% |
| | Autres prêts | | | | | |
| | - Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros (*) | 21,32% | 21,36% | 21,59% | 21,40% | 21,45% |
| | - Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1.524 euros | 9,92% | 10,04% | 9,43% | 9,20% | 8,88% |
| | - Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > à 1.524 euros (*) | 21,11% | 20,92% | 20,63% | 20,20% | 19,71% |
| | Prof. | | | | | |
| | - Découverts en compte (**) | 14,55% | 14,13% | 13,45% | 13,16% | 13,21% |

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Conformément aux attentes du législateur, la Banque de France avait publié en décembre 2006 un rapport sur les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises, révélant que la suppression du régime des **taux d'usure pour les entreprises (à l'exception des découverts)** avait exercé une incidence **globalement favorable sur le financement des PME et qu'elle n'avait pas produit les effets pervers** que certains pouvaient redouter. La Banque de France avait aussi noté que cette évolution était intervenue dans un **contexte où la préparation de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II** a permis aux établissements bancaires de mieux évaluer leurs risques de crédit.

Ce constat avait laissé penser que la **déréglementation de l'usure pouvait être poursuivie** ou assouplie sur des segments de marché déjà très concurrentiels ou en accompagnant ces mesures de dispositions visant à renforcer la concurrence. **L'avis du Comité consultatif** du secteur financier du 16 mai 2006 évoque à cet égard quelques axes de réforme. La crise des **'subprimes'** initiée en 2007, les difficultés financières des clientèles fragiles et peu solvables qui ont conduit à des défauts de paiement en cascade, **le resserrement des conditions d'octroi de crédits aux entreprises**, ont rappelé les vertus de la réglementation.

2. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

2.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée des principales banques locales cumule les bilans de quatre établissements bancaires de la place¹ représentant près des deux tiers des encours de crédits, sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

| ACTIF | | | | PASSIF | | |
|--------------|--------------|---------------|------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| 2007 | 2008 | 2009 | | 2007 | 2008 | 2009 |
| 11,3% | 11,6% | 14,2% | Opérations de trésorerie | 33,1% | 35,9% | 37,5% |
| 80,2% | 79,4% | 77,8% | Opérations avec la clientèle | 54,6% | 51,6% | 50,2% |
| 8,5% | 9,0% | 8,0% | Autres opérations | 12,3% | 12,5% | 12,2% |
| 9 253 | 9 899 | 10 057 | Total (millions d'€) | 9 253 | 9 899 | 10 057 |

Au 31 décembre 2009, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 10,1 milliards d'€, en hausse de +1,6% par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle² pour ces quatre banques, tout particulièrement à l'actif (77,8% en 2009), traduisant une forte activité d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (50,2%) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (37,5% du total de bilan, en progression régulière). Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques est ainsi passé de moins de 15% jusqu'en 2003 à plus de 37% en 2009.

Le ralentissement des rythmes de progression des crédits consentis et des dépôts collectés des quatre banques étudiées, démarré en 2005, s'est amplifié en 2009, avec une stabilité des concours octroyés et un recul de près de 5% des dépôts.

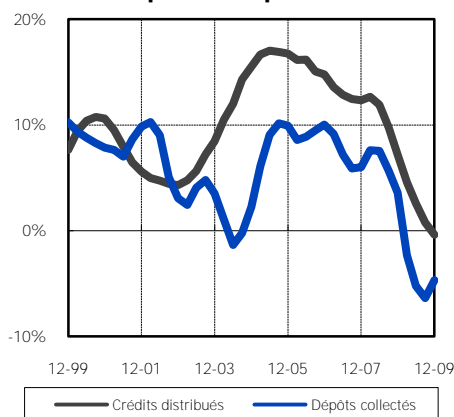
L'écart entre les dépôts collectés et les crédits consentis s'établit ainsi à près de 3 milliards d'€ à fin décembre 2009 ; sa brutale dégradation ayant démarré dans le courant de l'année 2003. Toutefois, les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires. Ces placements ne correspondent pas, en effet, à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour équilibrer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. Pour

¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion), par opposition à l'échantillon de six établissements utilisé les années précédentes.

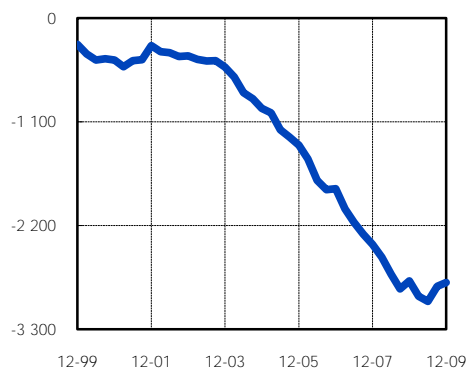
² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 997,4 millions d'€ à fin décembre 2008.

mémoire, ils représentent 28,9% de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques étudiées à fin décembre 2009 (soit 2,0 milliards d'€). Les banques locales ont longtemps encouragé la substitution de ces produits d'épargne intermédiés à l'épargne traditionnelle en raison des fortes marges générées, jusqu'aux événements financiers récents qui ont souligné l'importance de la collecte d'épargne traditionnelle et le danger pour leur propre exploitation d'un trop grand recours aux financements interbancaires.

Evolutions lissées en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



Ecart entre collecte et crédits des quatre banques locales (en millions d'€)



2.1.2 Engagements et garanties de hors bilan

S'agissant des opérations de hors bilan, le volume des engagements et des garanties donnés à la clientèle par les quatre banques locales recule de -18,4% en 2009 (après une hausse de +8,3% en 2008) pour atteindre 1,4 milliard d'€. Ce recul s'explique principalement par le ralentissement de l'activité économique et des échanges de marchandises dans le département.

Engagements et garanties de hors bilan

| (millions d'€) | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Donnés à la clientèle | 1 044 | 1 404 | 1 534 | 1 662 | 1 356 | -18,4% |
| (dt) Ouverture de crédit | 59% | 59% | 54% | 49% | 51% | |
| (dt) Garanties données | 41% | 41% | 46% | 51% | 49% | |

2.1.3 Soldes par type d'opérations

Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit à -2,8 milliards d'€ à fin décembre 2009, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2008 (-0,6%). Ce déficit impose toujours de recourir de manière importante aux refinancements interbancaires, dont le solde atteint 2,3 milliards d'€ à fin 2009 (en baisse de -2,7% par rapport à 2008).

Les quatre banques affichent un déficit entre collecte d'épargne et octrois de crédit pour l'ensemble des agents économiques. C'est néanmoins avec les sociétés non financières que l'écart est le plus important (-1,7 milliard d'€ en 2009), en amélioration néanmoins de +5,9%

par rapport à l'année précédente. Les particuliers présentent pour leur part un déficit de -0,4 milliard d'€, en dégradation de -38,3%.

Décomposition des soldes par type d'opération

| (millions d'€) | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Solde par type d'opération | | | | | | |
| - Opérations de trésorerie | 1 036 | 1 539 | 2 016 | 2 408 | 2 343 | -2,7% |
| - Opérations avec la clientèle | -1 327 | -1 786 | -2 371 | -2 755 | -2 771 | -0,6% |
| - Autres opérations | 292 | 247 | 355 | 347 | 427 | 23,3% |
| (dt) Détail du solde des opérations de trésorerie | | | | | | |
| - avec les EC locaux | -3 | -85 | 154 | 177 | 128 | -27,6% |
| - avec les EC hors zone | 1 102 | 1 620 | 1 970 | 2 233 | 2 182 | -2,3% |
| - avec siège et succursales | 77 | 143 | 46 | 162 | 179 | 10,1% |
| - caisse & réserves obligatoires | -140 | -139 | -153 | -164 | -145 | 11,3% |
| (dt) Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique | | | | | | |
| - Sociétés non financières | -952 | -1 225 | -1 503 | -1 821 | -1 714 | 5,9% |
| - Entrepreneurs individuels | -295 | -261 | -266 | -273 | -284 | -4,0% |
| - Particuliers | 43 | -186 | -250 | -308 | -426 | -38,3% |
| - Autres agents économiques | -123 | -113 | -352 | -352 | -347 | 1,4% |

Ressources (+), Emplois (-)

Le financement du déficit des opérations avec la clientèle, qui représente 27,6% du total du bilan agrégé en 2009, est principalement assuré par des emprunts interbancaires et de trésorerie auprès des établissements installés hors du département (sièges, succursales et réseaux).

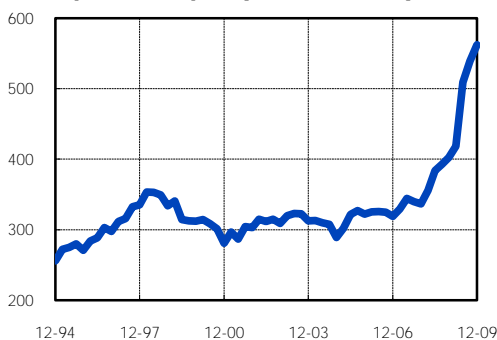
Les quatre banques n'ont pas été confrontées à des problèmes d'accès au refinancement au plus fort de la crise financière, fin 2008 et début 2009, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains. La stabilité de leur besoin de refinancement s'explique plutôt par une faible demande de crédits, un retour à une certaine orthodoxie en matière d'octroi de crédit, et une attention particulière portée à la collecte de ressources bilancielle comme les comptes à terme.

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

La progression des créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales étudiées s'est accélérée en 2009 (+39,8%) après une année 2008 déjà marquée par une forte hausse des douteux (+25,3%). Les créances douteuses brutes atteignent désormais un encours de 562 millions d'€ soit 6,9% des encours totaux de crédits octroyés par les

Créances douteuses brutes des quatre banques (en millions d'€)



quatre banques (contre 4,9% à fin décembre 2008).

Cette dégradation de la qualité du portefeuille des quatre banques étudiées est à rapprocher du ralentissement de l'économie réunionnaise en 2009, de la montée des procédures judiciaires à l'encontre des entreprises et de la fragilité des ménages, et des difficultés rencontrées par l'une des quatre banques.

L'évolution du portefeuille des quatre banques étudiées est un peu plus marquée que celle du système bancaire local, pour lequel la hausse des créances douteuses brutes atteint +32,9% sur l'année 2009 (après +12,8% en 2008). La part de ces quatre banques dans les créances douteuses brutes totales détenues par le système bancaire local passe ainsi de 61,0% en 2007 à 68,5% en 2009, alors que celles-ci consentent 68,9% du total des concours bruts octroyés à cette même date.

Evolution des créances douteuses des quatre banques

| (millions d'€) | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ensemble des Banques | | | | | | |
| Créances douteuses brutes | 322 | 319 | 337 | 402 | 562 | 39,8% |
| Taux de provisionnement | 70,8% | 72,9% | 69,5% | 65,9% | 64,8% | - |
| Douteux bruts / Concours bruts totaux | 5,4% | 4,7% | 4,4% | 4,9% | 6,9% | - |

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, a continué à se dégrader en 2009 pour atteindre 64,8% (contre 65,9% fin 2008).

2.2.2 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les entreprises présentent pour les quatre banques un taux de risque supérieur à celui des ménages. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 52,7% des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2009 (54,1% à fin 2008), celles-ci représentent 70,9% des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date (82,3% à fin décembre 2008).

Le poids des douteux sur la clientèle des ménages s'inscrit néanmoins en hausse en 2009, atteignant désormais 28,7% des créances douteuses nettes portées par les quatre banques (17,4% en 2008) alors qu'ils représentent une proportion de 37,5% des concours bancaires octroyés par les quatre banques.

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|
| Ménages | 27,5% | 29,7% | 36,9% | 25,4% | 34,6% | 33,1% | 17,4% | 28,7% | 11,2 pt |
| Entreprises | 68,8% | 68,8% | 62,0% | 73,4% | 64,5% | 66,2% | 82,3% | 70,9% | -11,4 pt |
| Reste | 3,7% | 1,5% | 1,1% | 1,2% | 0,9% | 0,7% | 0,3% | 0,5% | 0,2 pt |

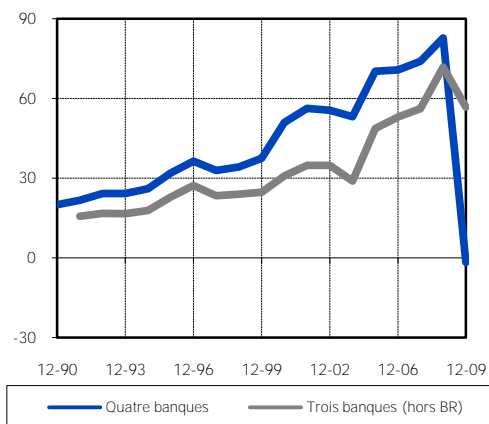
3. Les performances financières des banques locales

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2009 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus pour cette étude.

Les quatre banques locales étudiées présentent des performances financières très contrastées. Alors que le produit net bancaire (PNB) de ces dernières s'inscrit en hausse de +8,2% à 357,9 millions d'€ en 2009 (contre 330,9 millions d'€ en 2008), leur résultat net après impôt est déficitaire pour la première fois des décennies 1990 et 2000. Pour mémoire, leur résultat net s'était établi à +82,8 millions d'€ sur l'exercice 2008.

Ce déficit s'explique néanmoins uniquement par les difficultés d'un seul des établissements concernés (la Banque de la Réunion cotée sur Euronext) : les résultats nets des trois autres banques, bien qu'enregistrant une baisse de -21,1% par rapport à 2008, sont demeurés globalement en ligne avec les prévisions et les résultats des années précédentes¹.

Résultat net des quatre banques locales (en millions d'€)



Evolution du résultat net des quatre banques locales

| (millions d'€) | 1993 | 1998 | 2003 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Résultat net global | 24,1 | 34,2 | 53,1 | 65,1 | 70,7 | 73,9 | 82,8 | -1,7 | -102,0% |
| (dt) RN des banques hors BR | 16,6 | 24,0 | 28,9 | 46,5 | 53,0 | 56,1 | 71,8 | 56,6 | -21,1% |

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

3.1.1 Un produit net bancaire en hausse

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, s'est inscrit en hausse de +8,2% sur l'exercice 2009 pour atteindre 357,9 millions d'€, après avoir enregistré une baisse exceptionnelle de -2,5% l'année précédente.

La hausse du produit net bancaire des quatre banques locales enregistrée en 2009 trouve son explication dans la diminution plus rapide des charges d'exploitation bancaire (-63,4 millions d'€ soit -17,8%) par rapport aux produits d'exploitation bancaire (-57,4 millions d'€ soit -8,4%), en liaison avec la forte baisse des conditions de refinancement sur les marchés interbancaires en 2009, après deux années de fort renchérissement.

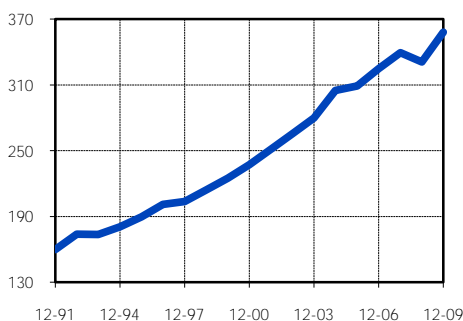
¹ D'autant que le résultat de l'exercice 2008 avait bénéficié d'une importante plus-value sur la cession d'une participation.

Evolution du produit net bancaire

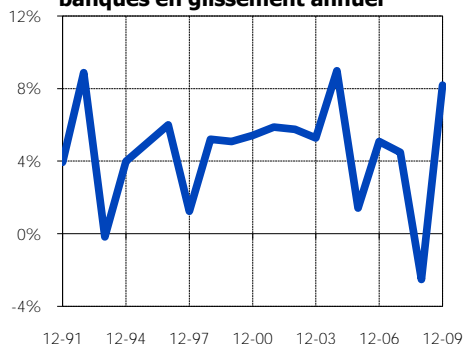
| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Produit Net Bancaire | 304,8 | 309,2 | 324,9 | 339,4 | 330,9 | 357,9 | 8,2% |
| Produits d'exploitation bancaire | 430,6 | 451,6 | 500,2 | 589,0 | 684,0 | 626,6 | -8,4% |
| (dt) Op. interbancaires et clientèle | 324,1 | 360,9 | 396,6 | 451,9 | 518,2 | 473,3 | -8,7% |
| Charges d'exploitation bancaire | 137,1 | 151,3 | 193,0 | 263,3 | 356,6 | 293,2 | -17,8% |
| (dt) Op. interbancaires et clientèle | 99,4 | 122,0 | 148,8 | 198,1 | 260,4 | 205,9 | -20,9% |
| Autres produits & charges (hors douteux) | 11,3 | 8,9 | 17,7 | 13,8 | 3,5 | 24,5 | 601,2% |

Par ailleurs, les autres produits et charges enregistrent une forte croissance entre 2008 et 2009 (+21 millions d'€), due à des reprises en 2009 de provisions pour dépréciation de titres (à hauteur de 5,3 millions d'€) constituées l'année précédente (l'année 2008 avait enregistré la comptabilisation de provisions pour dépréciation de titres à hauteur de -12,2 millions d'€).

Produit net bancaire des quatre banques (en millions d'€)



Croissance du PNB des quatre banques en glissement annuel



3.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (65,3% en 2009 après 67,2% en 2008) tandis que les charges sur les opérations interbancaires représentent le premier poste des charges d'exploitation bancaire (59,0% en 2009).

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

| Charges | | | | | Type d'opérations | Produits | | | | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 1993 | 1997 | 2001 | 2005 | 2009 | | 1993 | 1997 | 2001 | 2005 | 2009 |
| 56% | 63% | 52% | 62% | 59% | Interbancaires | 9% | 6% | 5% | 8% | 7% |
| 29% | 26% | 26% | 18% | 11% | Clientèle | 83% | 79% | 76% | 71% | 65% |
| 10% | 4% | 9% | 4% | 6% | Titres | 0% | 1% | 3% | 2% | 1% |
| 5% | 6% | 12% | 16% | 24% | Diverses | 8% | 14% | 16% | 20% | 26% |
| 149,5 | 107,6 | 129,4 | 152,9 | 293,4 | Total | 323,2 | 311,2 | 380,7 | 462,1 | 651,3 |

Sur longue période, on observe néanmoins que le poids des opérations avec la clientèle, que ce soit au sein des produits d'exploitation bancaire, mais également au sein des charges d'exploitation bancaire, a eu tendance à baisser sensiblement depuis le début des années 1990,

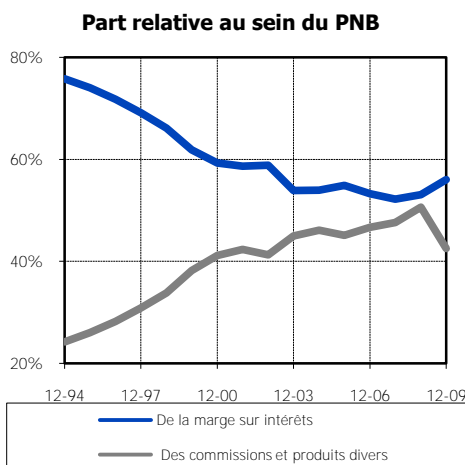
puisqu'ils constituaient pour mémoire 83,8% du total des produits d'exploitation bancaire en 1993 (-17,6 points en seize ans) et 28,9% des charges d'exploitation bancaire (-17,7 points).

Il doit être noté que les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

A l'inverse, le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres, ou des opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt) progressent fortement, faisant plus que tripler sur la même période (23,7% des charges totales et 26,4% des produits totaux en 2009 contre respectivement 4,6% et 8,1% en 1993).

3.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

Outre les reprises de provisions sur dépréciation de titres de placement dont l'influence sur la variation du produit net bancaire des quatre banques locales est significative (+17,5 millions d'€ entre 2008 et 2009 sur une hausse totale du PNB de +27 millions d'€), l'exercice 2009 enregistre également une forte progression de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés (dite marge sur intérêts), qui progresse de +24,8 millions d'€ entre 2008 et 2009. Cette augmentation de +14,1% a été enregistrée dans un contexte de forte diminution des taux de refinancement au niveau européen et de resserrement des conditions débitrices des banques.



Il convient néanmoins de resituer cette évolution dans le contexte de diminution régulière du poids de cette marge sur intérêts au sein du PNB, qui est passé de près de 75% du produit net bancaire des quatre banques locales en 1993 à près de 60% en 2000, et à 56% en 2009, après avoir atteint un minimum de 52,2% en 2007. Cette baisse régulière s'expliquait par la progression constante de la part relative des autres produits, principalement les commissions, facturés à leur clientèle par les établissements de crédit.

Dans le prolongement de la rupture amorcée en 2007 à la suite d'une longue période de croissance, les commissions nettes facturées par les quatre banques locales s'inscrivent en baisse de -8,9% entre 2008 et 2009. Cette diminution s'explique vraisemblablement par le recul de la production de nouveaux crédits lié au ralentissement économique, ainsi que par l'abaissement de certains tarifs bancaires dans le cadre du protocole signé avec le Cospar. Pour mémoire, les commissions nettes facturées s'établissaient déjà en baisse de -1,3% en 2008 après -4,3% en 2007.

Les autres produits divers (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) s'établissent également en forte diminution entre 2008 et 2009 (-15,4%). Seules les prestations sur services financiers s'inscrivent en faible progression sur l'année 2009 (+1,3%).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

| (millions d'€) | 1993 | 1998 | 2003 | 2008 | 2009 | Var. |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Marge nette sur intérêts (*) | 136,8 79% | 141,7 66% | 150,8 54% | 175,6 53% | 200,4 56% | 14,1% |
| Commissions nettes facturées | 13,7 8% | 30,6 14% | 57,2 20% | 63,9 19% | 58,2 16% | -8,9% |
| Services financiers | 10,2 6% | 26,1 12% | 35,9 13% | 38,3 12% | 38,8 11% | 1,3% |
| Autres produits divers | 13,0 7% | 15,8 7% | 32,7 12% | 65,3 20% | 55,2 15% | -15,4% |
| Prov. dépréciation de titres | 0,0 0% | 0,0 0% | 3,1 1% | -12,2 -4% | 5,3 1% | -n.s- |
| Produit net bancaire | 173,7 | 214,2 | 279,7 | 330,9 | 357,9 | 8,2% |

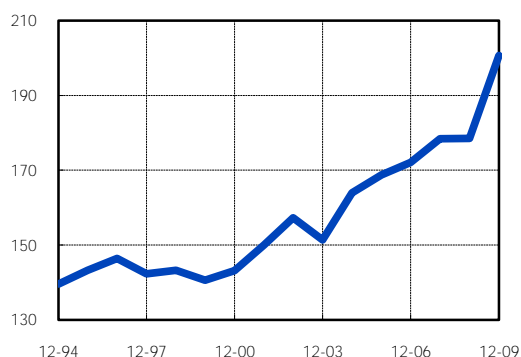
(*) Hors intérêts sur créances douteuses

3.1.4 Evolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés, sur opérations interbancaires, subordonnées et avec la clientèle, dégagée par les quatre banques locales s'établit à 200,4 millions d'€ en 2009 en hausse de +14,1% par rapport à 2008.

Les intérêts totaux perçus par les quatre banques locales sur les crédits à la clientèle, sur les prêts interbancaires (hors commissions et hors créances douteuses) et sur les prêts subordonnés, s'établissent à 405,4 millions d'€ sur l'exercice 2009, en baisse de -9,8% par rapport 2008 (contre une hausse de +16,7% l'année précédente) tandis que les intérêts versés sur les dépôts de la clientèle, sur les emprunts interbancaires et sur les emprunts subordonnés baissent plus fortement (-25,1% entre 2008 et 2009) après avoir cru de +31,1% entre 2007 et 2008.

Marge entre intérêts perçus et intérêts versés des quatre banques



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Intérêts perçus | 266,3 | 295,3 | 328,6 | 385,4 | 449,3 | 405,4 | -9,8% |
| (dt) sur crédits clientèle | 241,9 | 263,5 | 296,3 | 346,5 | 392,1 | 365,1 | -6,9% |
| (dt) sur prêts interbancaires | 22,6 | 29,5 | 29,8 | 37,1 | 55,4 | 38,5 | -30,5% |
| Intérêts versés | 101,9 | 125,5 | 155,5 | 208,3 | 273,7 | 204,9 | -25,1% |
| (dt) sur dépôts clientèle | 28,9 | 32,6 | 40,7 | 55,0 | 68,7 | 42,0 | -38,8% |
| (dt) sur emprunts interbancaires | 71,6 | 91,7 | 113,3 | 150,2 | 200,3 | 161,0 | -19,6% |
| Marge sur intérêts | 164,4 | 169,8 | 173,1 | 177,1 | 175,6 | 200,4 | 14,1% |

La marge sur intérêts profite ainsi de ce différentiel d'évolution des taux de décroissance des produits et des charges d'intérêts. Le bon maintien de la marge s'explique notamment par la faible baisse des intérêts perçus sur les crédits consentis à la clientèle (-6,9% entre 2008 et 2009) alors que les charges d'intérêt de refinancement interbancaire diminuent de -19,6% sur la même période.

Ce phénomène peut s'expliquer par un effet d'inertie lié aux encours des crédits consentis les années précédentes à des taux plus élevés, par le ralentissement de l'octroi de nouveaux crédits à la clientèle en cours d'année 2009, par la politique de préservation des marges pratiquées par les établissements de crédit en 2009 (en lieu et place de la concurrence tarifaire exacerbée des années précédentes) et par le retour à une plus grande orthodoxie dans les critères d'attribution des crédits.

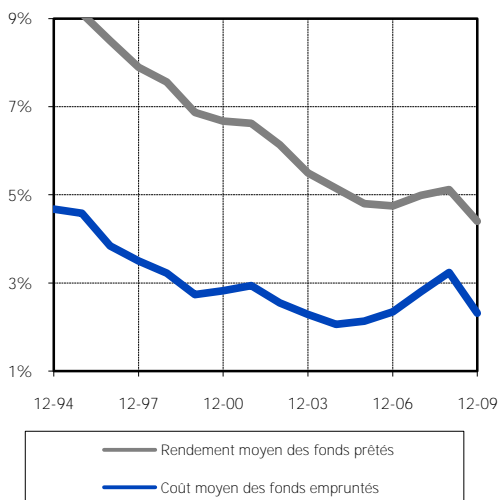
3.1.5 Evolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales doit également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. Le coût moyen global de refinancement des quatre banques locales s'est ainsi réduit de -98 points de base sur l'exercice 2009 (2,32% contre 3,24% en 2008), revenant à son niveau de l'année 2006, annulant les hausses des deux années précédentes, liées au renchérissement des conditions de marché au cours de la crise financière.

Cette baisse atteint -120 points de base au niveau des refinancements interbancaires, ce qui leur permet de revenir à un niveau inférieur aux années 2004 et 2005. La baisse atteint -337 points sur les emprunts subordonnés (qui représentent toutefois une fraction minime des ressources des quatre banques locales) et -67 points de base sur les dépôts collectés auprès de la clientèle, également proches de leurs niveaux des années 2004 et 2005.

Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales s'établit pour sa part en baisse de -72 points de base en 2009 à 4,40% (contre 5,12% en 2008). Il s'agit de son plus bas niveau historique enregistré. Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle s'établit ainsi à 4,68% en 2009, en baisse de -48 points de base par rapport à 2008. Le rendement moyen des prêts interbancaires s'établit également à son plus bas niveau enregistré à 2,79%, en diminution de -208 points de base.

Evolution des coûts et rendements pour les quatre banques



Analyse en terme de coût et rendement moyen

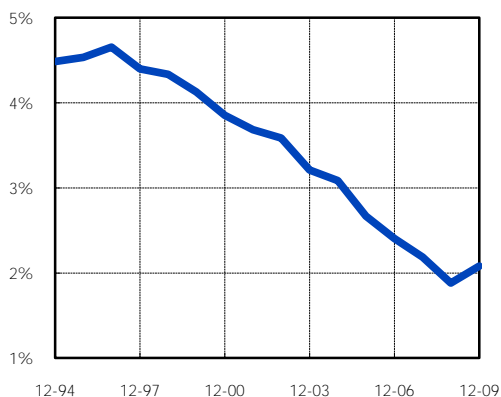
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| (1) Opérations interbancaires | | | | | | |
| Coût moyen des emprunts | 3,39% | 3,33% | 3,56% | 4,11% | 4,53% | 3,32% |
| Rendement moyen des prêts | 3,45% | 3,37% | 3,62% | 4,32% | 4,87% | 2,79% |
| (2) Prêts et emprunts subordonnés | | | | | | |
| Coût moyen des emprunts | 3,70% | 3,44% | 4,24% | 4,87% | 5,81% | 2,44% |
| Rendement moyen des prêts | 3,65% | 4,17% | 4,69% | 4,92% | 5,04% | 4,81% |
| (3) Opérations avec la clientèle | | | | | | |
| Coût moyen des dépôts | 1,04% | 1,05% | 1,19% | 1,48% | 1,74% | 1,07% |
| Rendement moyen des crédits | 5,41% | 5,05% | 4,90% | 5,07% | 5,16% | 4,68% |
| Ensemble des opérations | | | | | | |
| Coût moyen des fonds empruntés | 2,06% | 2,13% | 2,34% | 2,80% | 3,24% | 2,32% |
| Rendement moyen des fonds prêtés | 5,15% | 4,80% | 4,75% | 4,99% | 5,12% | 4,40% |
| Marge globale d'intermédiation | 3,09% | 2,67% | 2,41% | 2,19% | 1,88% | 2,08% |

3.1.6 Evolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et, d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).

Après douze années consécutives de diminution de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, celle-ci se redresse de +20 points de base en 2009 (contre -30 points de base en 2008), s'établissant à 2,08% contre 1,88% l'année précédente. Les quatre banques réunionnaises échappent ainsi en 2009 à l'effet de ciseau constaté les années précédentes entre un rendement des prêts à la clientèle en baisse plus rapide (du fait notamment d'une concurrence importante sur certains segments du marché notamment les prêts à l'habitat et de la présence de stocks importants de crédits consentis à des taux bas) par rapport à un coût de la ressource évoluant défavorablement.

Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire



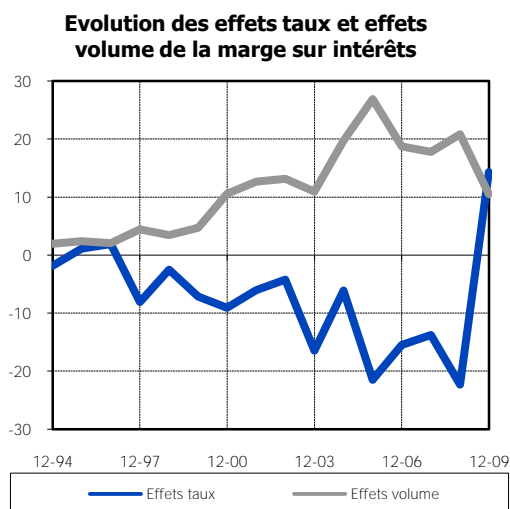
Après douze années consécutives de diminution de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, celle-ci se redresse de +20 points de base en 2009 (contre -30 points de base en 2008), s'établissant à 2,08% contre 1,88% l'année précédente. Les quatre banques réunionnaises échappent ainsi en 2009 à l'effet de ciseau constaté les années précédentes entre un rendement des prêts à la clientèle en baisse plus rapide (du fait notamment d'une concurrence importante sur certains segments du marché notamment les prêts à l'habitat et de la présence de stocks importants de crédits consentis à des taux bas) par rapport à un coût de la ressource évoluant défavorablement.

La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée les années précédentes présentait des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de couverture des risques de contrepartie. Le maintien de la croissance de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires, ce qui ne s'observe plus en 2009.

3.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et effets volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

L'année 2009 a ainsi enregistré une diminution des effets liés aux volumes globaux qui ne progressent plus que de +10,5 millions d'€ par rapport à 2008 (contre +20,8 millions d'€ entre 2007 et 2008). En revanche, contrairement aux années précédentes, les effets taux globaux sont fortement positifs à hauteur de +14,3 millions d'€ (entre 2008 et 2009) alors qu'ils s'inscrivaient depuis 1994 dans une tendance décroissante (-22,3 millions d'€ entre 2007 et 2008).



Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ressources empruntées | 4 939 | 5 882 | 6 638 | 7 437 | 8 456 | 8 843 |
| Coût moyen des ressources | 2,06% | 2,13% | 2,34% | 2,80% | 3,24% | 2,32% |
| Emplois prêtés | 5 173 | 6 152 | 6 920 | 7 725 | 8 777 | 9 219 |
| Rendement moyen des emplois | 5,15% | 4,80% | 4,75% | 4,99% | 5,12% | 4,40% |
| Marge sur intérêt | 164,4 | 169,8 | 173,1 | 177,1 | 175,6 | 200,4 |
| Variation de la marge sur intérêt | 13,6 | 5,4 | 3,3 | 4,0 | -1,5 | 24,8 |
| (dt) Effet taux | -6,1 | -21,5 | -15,5 | -13,8 | -22,3 | 14,3 |
| (dt) Effet volume | 19,7 | 26,9 | 18,7 | 17,8 | 20,8 | 10,5 |

Dans le détail, l'effet 'taux' sur les ressources empruntées a un impact positif très important de +77,7 millions d'€ en 2009 sur la marge sur intérêt (contre -32,4 millions d'€ en

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1) - [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1) ;

- Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N) - [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N) ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule : (encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N).

2008), dépassant l'effet 'taux' sur les fonds prêtés, qui s'établit à -63,4 millions d'€ en 2009 (après +10,1 millions d'€ en 2008).

De même, l'effet 'volume' sur les emplois consentis atteint +19,5 millions d'€ en 2009 (+53,8 millions d'€ en 2008), faisant plus que compenser l'effet 'volume' sur les ressources empruntées qui s'inscrit en baisse de -9,0 millions d'€ en 2009 (-33,0 millions d'€ en 2008).

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Outre un produit net bancaire en hausse de +8,2%, les quatre banques locales affichent également un résultat brut d'exploitation en hausse de +12,0% à 150,7 milliards d'€. Néanmoins, dès le résultat d'exploitation, les quatre banques présentent une dégradation marquée de leur rentabilité (résultat d'exploitation en baisse de -64,4%) et dégagent même un résultat net négatif de -1,7 million d'€.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Produit Net Bancaire | 304,8 | 309,2 | 324,9 | 339,4 | 330,9 | 357,9 | 8,2% |
| Résultat Brut d'Exploitation | 119,4 | 123,6 | 131,7 | 147,0 | 134,6 | 150,7 | 12,0% |
| Résultat d'exploitation | 121,8 | 83,1 | 120,4 | 118,7 | 84,9 | 30,2 | -64,4% |
| Résultat courant avant impôt | 115,3 | 79,3 | 114,1 | 111,5 | 106,8 | 28,1 | -73,7% |
| Résultat Net | 70,2 | 65,1 | 70,7 | 73,9 | 82,8 | -1,7 | -102,0% |

3.2.1 Un résultat brut d'exploitation en hausse

La hausse du résultat brut d'exploitation des quatre banques locales (+12,0%) s'explique par une progression moins importante de leurs frais généraux (+6,6% entre 2008 et 2009) par rapport à leur produit net bancaire (+8,2%).

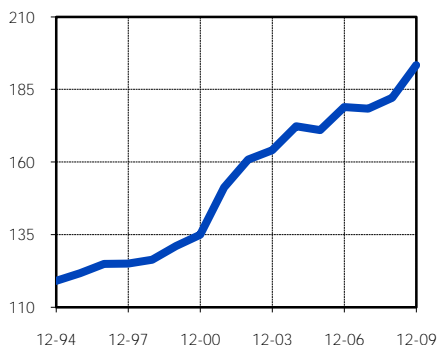
Evolution du résultat brut d'exploitation

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Produit net bancaire | 304,8 | 309,2 | 324,9 | 339,4 | 330,9 | 357,9 | 8,2% |
| (-) Frais généraux | 171,2 | 169,8 | 177,7 | 177,0 | 183,2 | 195,4 | 6,6% |
| (dt) Charges de personnel | 103,0 | 104,4 | 110,0 | 105,1 | 109,7 | 117,2 | 6,8% |
| (dt) Services extérieurs | 62,3 | 59,2 | 60,9 | 65,5 | 66,8 | 70,6 | 5,6% |
| Résultat brut d'exploitation | 119,4 | 123,6 | 131,7 | 147,0 | 134,6 | 150,7 | 12,0% |
| (dt) Personnel / PNB | 33,8% | 33,8% | 33,9% | 31,0% | 33,2% | 32,7% | - |
| (dt) RBE / PNB | 39,2% | 40,0% | 40,5% | 43,3% | 40,7% | 42,1% | - |

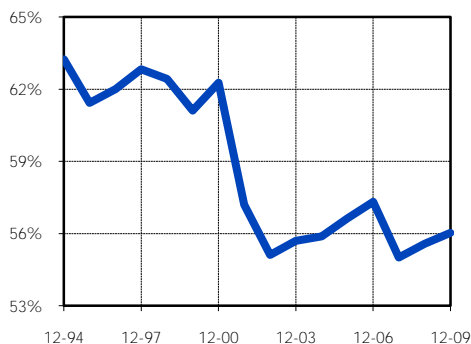
Au sein des frais généraux des quatre banques étudiées qui s'établissent à 195,4 millions d'€ pour l'exercice 2009, les frais de personnel s'inscrivent en hausse de +6,8% (après +4,4% en 2008) et les services extérieurs progressent de +5,6% (+2,1% en 2008).

Le poids des frais de personnel dans le PNB des quatre banques s'établit ainsi en léger repli par rapport à l'exercice précédent tandis que leur poids au sein du total des frais généraux s'établit à 56%, soit un niveau conforme à ceux des dernières années.

**Evolution des frais généraux
(en millions d'€)**



**Part des charges de personnel
dans les frais généraux**

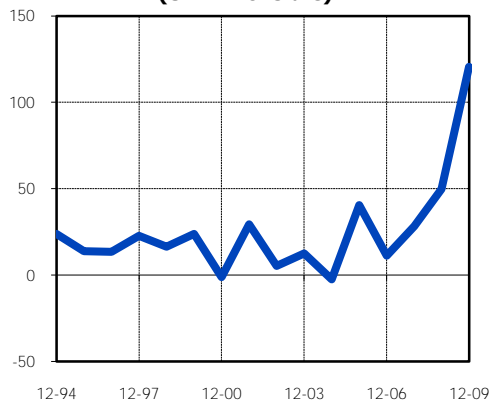


3.2.2 Un résultat d'exploitation en fort recul

Les quatre banques locales, et tout particulièrement la Banque de la Réunion, font face à une très forte hausse de leur coût du risque¹ en liaison avec la dégradation de la situation économique d'ensemble du département de la Réunion.

Le résultat d'exploitation dégagé par les quatre banques locales étudiées s'établit ainsi en baisse (-54,7 millions d'€) pour la troisième année consécutive (après -33,8 millions d'€ en 2008 et -1,7 million d'€ en 2007), pour atteindre 30,2 millions d'€ à la fin de l'exercice 2009. La baisse enregistrée concerne essentiellement la Banque de la Réunion tandis que les trois autres banques étudiées affichent une rentabilité relativement stable, en dépit de la montée des risques.

**Coût du risque net
(en millions d'€)**



Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|---|-------|------|------|------|------|-------|--------|
| Coût du risque net | -2,4 | 40,5 | 11,2 | 28,3 | 49,7 | 120,5 | 142,6% |
| (dt) Dotations nettes aux provisions | -13,5 | 41,1 | 10,1 | 10,9 | 42,9 | 121,3 | 183,1% |
| (dt) Pertes sur créances irrécupérables | 20,7 | 11,1 | 14,0 | 31,0 | 19,7 | 16,0 | -18,8% |
| (dt) Intérêts sur douteux | 9,7 | 11,8 | 12,8 | 13,6 | 12,8 | 16,8 | 30,6% |

L'évolution du coût du risque s'explique en 2009, comme en 2008, par la forte hausse des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses, qui atteignent une charge nette de

¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

109,5 millions d'€ en 2009 (après 33,6 millions d'€ en 2008 et 6,3 millions d'€ en 2007), soit le plus haut niveau jamais enregistré par les banques réunionnaises. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges s'élèvent pour leur part à 11,9 millions d'€ en 2009 (9,2 millions d'€ en 2008) tandis que les pertes nettes sur créances irrécupérables demeurent relativement limitées à 16,0 millions d'€ contre 19,7 millions d'€ en 2008.

3.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Le bon niveau des résultats courant avant impôt (RCAI) et après impôt (RN) s'expliquait l'année précédente par un résultat sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières (nettes des dotations et reprises sur immobilisations financières) fortement positif à hauteur de +21,9 millions d'€, grâce essentiellement à une plus-value de 35,3 millions d'€ générées par une cession de participation.

Cette importante plus-value avait permis en 2008 de limiter la baisse du résultat courant avant impôt ainsi que du résultat net. Ce dernier avait également bénéficié d'une forte diminution de la charge d'imposition grâce à des opérations de défiscalisation.

Les résultats 2009 ne bénéficient pas de tels éléments exceptionnels pour compenser la montée du coût du risque et de l'effort de provisionnement associé. Le résultat net sur cessions et dotations aux immobilisations s'établit ainsi à -2,1 millions d'€ en 2009 tandis que les quatre banques étudiées enregistrent une charge d'imposition en hausse de +28,9% entre 2008 et 2009.

Décomposition du résultat net

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Résultat courant avant impôt | 115,3 | 79,3 | 114,1 | 111,5 | 106,8 | 28,1 | -73,7% |
| (+) Produit net exceptionnel | -4,9 | -7,9 | -3,8 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | - |
| (-) Dotations nettes au FRBG | 13,4 | -24,0 | 4,5 | 3,0 | 4,5 | 5,0 | 11,1% |
| (-) Impôts sur les bénéfices | 26,6 | 29,4 | 35,6 | 35,1 | 19,6 | 25,2 | 28,9% |
| Résultat net | 70,2 | 65,1 | 70,7 | 73,9 | 82,8 | -1,7 | -102,0% |

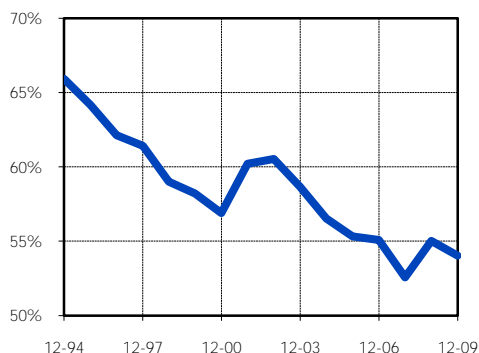
3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire s'établit à 54,0% sur l'exercice 2009 pour les quatre banques locales étudiées, en légère amélioration par rapport à 2008, grâce à la progression plus rapide du PNB que des frais généraux.

Sur les quinze dernières années, le coefficient net d'exploitation des quatre banques a très fortement diminué, perdant

Evolution du coefficient net d'exploitation des banques



plus de 10 points entre 1994 et 2009, signe d'une amélioration marquée de la rentabilité des établissements bancaires réunionnais.

Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'€ par salarié)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Coefficient net d'exploitation | 56,5% | 55,3% | 55,1% | 52,6% | 55,0% | 54,0% | -1,0 pt |
| Frais généraux / effectif | 154,0 | 152,1 | 150,4 | 144,5 | 142,8 | 152,0 | 6,5% |
| Charges de personnel / PNB | 33,8% | 33,8% | 33,9% | 31,0% | 33,2% | 32,7% | -0,4 pt |
| Charges de personnel / effectif | 92,1 | 92,9 | 92,5 | 85,1 | 86,1 | 92,2 | 7,1% |

3.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

Mesures de rentabilité financière

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|
| Résultat courant avant impôt / PNB | 37,8% | 25,6% | 35,1% | 32,8% | 32,3% | 7,8% | -24,4 pt |
| Résultat net / PNB | 23,0% | 21,1% | 21,8% | 21,8% | 25,0% | -0,5% | -25,5 pt |

Cette mesure est bien sûr limitée par les contraintes inhérentes aux agrégats utilisés. Les ratios de l'année 2008 étaient influencés par la présence d'un produit exceptionnel significatif. A l'inverse, la montée de la charge de provisionnement impacte défavorablement les résultats 2009.

3.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent en 2009 de manière également relativement contrastée. Le ratio de concours bruts consentis par agent et de dépôts collectés s'affichent en stagnation à l'image de l'activité d'octroi de crédits et de collecte de dépôts au cours de l'année 2009. Le ratio de PNB par agent retrace inversement le bon niveau de marge pratiqué par les établissements réunionnais en 2009, tandis que le ratio de résultat net par agent, négatif pour la première fois, est impacté fortement par les résultats de la Banque de la Réunion.

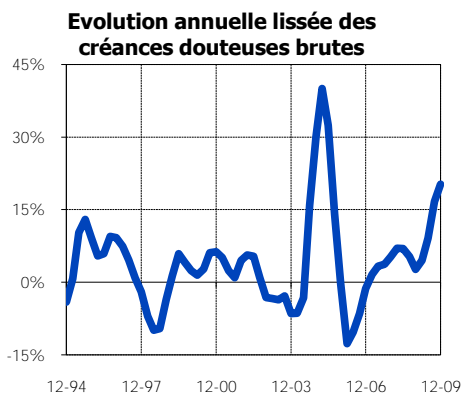
Mesures de rentabilité économique

| (milliers d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Produit net bancaire / effectif | 272,4 | 275,0 | 273,0 | 274,8 | 259,5 | 281,4 | 8,4% |
| Résultat net / effectif | 62,8 | 57,9 | 59,4 | 59,8 | 64,9 | -1,3 | -n.s- |
| Concours bruts / effectif | 4 608 | 5 330 | 5 683 | 6 197 | 6 376 | 6 438 | 1,0% |
| Dépôts collectés / effectif | 3 594 | 3 946 | 3 986 | 4 087 | 4 007 | 3 973 | -0,9% |

4. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières

4.1 L'ACTIVITE DES SOCIETES FINANCIERES

Il semble également intéressant de présenter une analyse succincte de l'activité et de la rentabilité des onze sociétés financières installées dans le département.



Au 31 décembre 2009, l'encours des crédits sains consentis par les sociétés financières à leur clientèle s'établit à 2.070 millions d'€, en baisse de -4,2% sur les douze derniers mois. A titre de comparaison, à fin 2008, leurs encours progressaient de +9,6%. Les crédits aux entreprises ralentissent plus nettement (-7,8% à fin 2009 contre +14,2% à fin 2008) que les crédits aux ménages (-1,1% en 2009 après +5,8% en 2008).

Evolution de l'activité et des risques sur les sociétés financières réunionnaises

| (millions d'€) | 1994 | 1999 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------------------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Encours des crédits sains | 683,9 | 1 145,6 | 1 600,8 | 1 686,0 | 1 817,9 | 1 972,1 | 2 160,7 | 2 069,9 |
| Var. annuelle | 9,9% | 13,3% | -1,0% | 5,3% | 7,8% | 8,5% | 9,6% | -4,2% |
| (dt) Entreprises | 47,0% | 36,1% | 41,6% | 42,4% | 43,6% | 44,6% | 46,5% | 44,7% |
| (dt) Ménages | 50,9% | 61,0% | 57,6% | 57,1% | 55,9% | 55,0% | 53,1% | 54,8% |
| Créances douteuses | 116,7 | 128,0 | 191,3 | 162,6 | 164,2 | 171,1 | 171,7 | 217,0 |
| Var. annuelle | -7,9% | 0,0% | 47,4% | -15,0% | 1,0% | 4,2% | 0,4% | 26,4% |
| Taux de douteux | 14,6% | 10,0% | 10,7% | 8,8% | 8,3% | 8,0% | 7,4% | 9,5% |

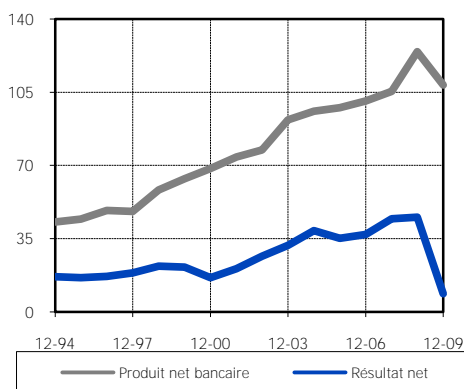
Parallèlement, les sociétés financières sont confrontées à une forte croissance du risque de crédit ; leurs encours de créances douteuses brutes progressant de +26,4% à fin décembre 2009. Il doit être noté que la très forte croissance du risque de crédit enregistrée à fin 2004 (et accessoirement le recul des encours de crédits sains à la même époque) s'expliquait par le nettoyage du bilan d'un établissement de crédit suite à son rachat par le groupe des Banques Populaires.

Le taux de créances douteuses des sociétés financières s'établit néanmoins à un niveau encore mesuré à fin décembre 2009 (9,5%) en regard de son niveau dans les années 1993-1994, où il a atteint au maximum 16,9% des encours bruts totaux. Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 57,6% à fin décembre 2009.

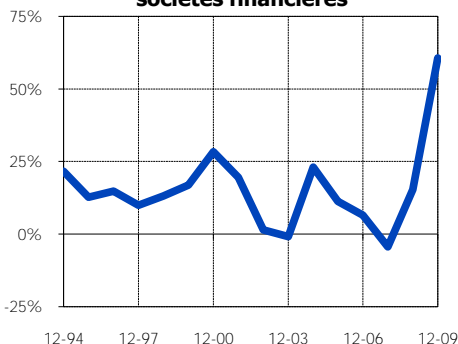
4.2 LA RENTABILITE DES SOCIETES FINANCIERES

Les onze sociétés financières du département dégagent sur l'exercice 2009 un produit net bancaire en baisse de -12,8% à 108,4 millions d'€. Leur résultat net s'inscrit pour sa part en baisse de -80,7% entre 2008 et 2009 pour atteindre +8,7 millions d'€ (contre +45,3 millions d'€ sur l'exercice 2008).

Evolution du PNB et du résultat net des sociétés financières



Ratio Coût du risque net / RBE des sociétés financières



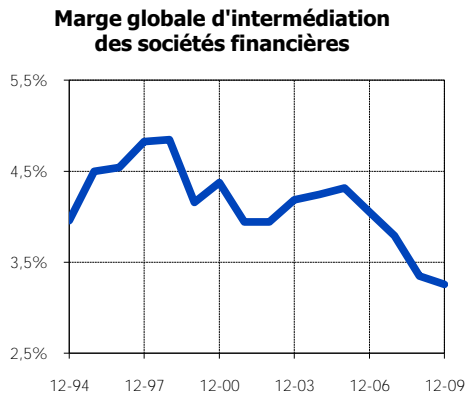
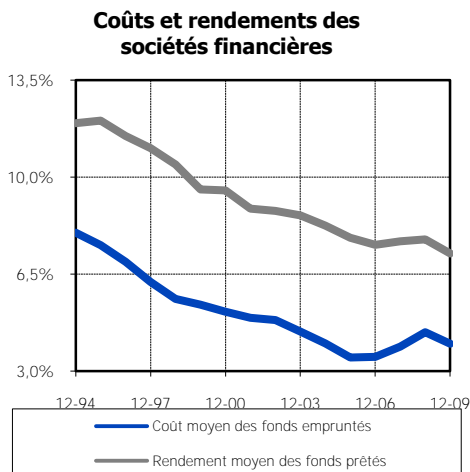
Les onze sociétés financières ont enregistré au cours de l'année 2009, comme le reste du système bancaire réunionnais, une forte croissance du coût du risque de crédit (35,6 millions d'€ en 2009 contre 10,7 millions d'€ en 2008) liée à la dégradation de la situation de leurs emprunteurs.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des sociétés financières

| (millions d'€) | 1994 | 1999 | 2004 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|------------------------------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Produit net bancaire | 43,0 | 63,6 | 96,0 | 100,7 | 105,4 | 124,4 | 108,4 | -12,8% |
| (dt) Frais généraux | 24,0 | 26,1 | 37,3 | 45,4 | 49,9 | 54,2 | 49,8 | -8,2% |
| -- Frais généraux/PNB -- | 56% | 41% | 39% | 45% | 47% | 44% | 46% | 5,3% |
| Résultat brut d'exploitation | 26,1 | 36,0 | 57,8 | 55,9 | 55,9 | 69,9 | 58,8 | -16,0% |
| (dt) Coût du risque net | 5,7 | 6,1 | 13,3 | 3,6 | -2,5 | 10,7 | 35,6 | 233,0% |
| -- Coût du risque/RBE -- | 22% | 17% | 23% | 7% | -4% | 15% | 61% | 296,2% |
| Résultat d'exploitation | 20,4 | 29,9 | 44,5 | 52,3 | 58,4 | 59,2 | 23,1 | -60,9% |
| Résultat courant avant impôt | 19,9 | 30,5 | 44,6 | 52,3 | 63,2 | 59,0 | 22,2 | -62,3% |
| Résultat net | 16,8 | 21,4 | 38,8 | 37,0 | 44,4 | 45,3 | 8,7 | -80,7% |

4.3 ANALYSE EN COUT ET RENDEMENT MOYEN

Les sociétés financières du département enregistrent également une baisse régulière de leur marge globale d'intermédiation, qui atteint 3,05 points de marge en 2009, contre 3,13 points en 2008 et 4,16 points en 1999.



Entre 2008 et 2009, les onze sociétés financières ont enregistré une diminution de 50 points du rendement moyen de leurs fonds prêtés et de 41 points du coût de leurs fonds empruntés.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| (1) Opérations interbancaires | | | | | | |
| Coût moyen des emprunts | 4,08% | 3,55% | 3,55% | 3,93% | 4,40% | 4,07% |
| Rendement moyen des prêts | 3,55% | 2,87% | 3,38% | 3,23% | 2,29% | 1,34% |
| (2) Prêts et emprunts subordonnés | | | | | | |
| Coût moyen des emprunts | 2,94% | 3,00% | 3,79% | 4,02% | 6,19% | 2,43% |
| Rendement moyen des prêts | - | - | - | - | - | - |
| (3) Opérations avec la clientèle | | | | | | |
| Coût moyen des dépôts | 0,59% | 0,34% | 0,34% | 0,40% | 0,31% | 0,24% |
| Rendement moyen des crédits | 8,34% | 7,87% | 7,57% | 7,65% | 7,86% | 7,79% |
| Rendement moyen du crédit-bail | 8,58% | 8,29% | 7,99% | 9,34% | 8,06% | 5,98% |
| Ensemble des opérations | | | | | | |
| Coût moyen des fonds empruntés | 4,00% | 3,49% | 3,51% | 3,88% | 4,40% | 3,99% |
| Rendement moyen des fonds prêtés | 8,25% | 7,81% | 7,56% | 7,68% | 7,75% | 7,25% |
| Marge globale d'intermédiation | 4,25% | 4,32% | 4,05% | 3,79% | 3,35% | 3,26% |

Enfin, la décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître des effets 'taux' globaux fortement négatifs au cours des années 2006 à 2009 et des effets 'volumes' globaux fortement positifs jusqu'en 2008, permettant une

poursuite de la croissance de la marge sur intérêts au cours de ces années. En 2009, la stagnation des encours a impliqué des effets 'volumes' à peine positifs, et une diminution de la marge sur intérêts et par conséquent du produit net bancaire des sociétés financières.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ressources empruntées | 1 496 | 1 550 | 1 602 | 1 720 | 1 863 | 1 849 |
| Coût moyen des ressources | 4,00% | 3,49% | 3,51% | 3,88% | 4,40% | 3,99% |
| Emplois prêtés | 1 693 | 1 748 | 1 811 | 1 971 | 2 143 | 2 142 |
| Rendement moyen des emplois | 8,25% | 7,81% | 7,56% | 7,54% | 7,75% | 7,25% |
| Marge sur intérêt | 79,8 | 82,4 | 80,7 | 81,7 | 84,1 | 81,5 |
| Variation de la marge sur intérêt | 5,4 | 2,6 | -1,7 | 1,1 | 2,3 | -2,6 |
| (dt) Effet taux | 0,3 | 0,2 | -4,6 | -6,5 | -4,7 | -3,1 |
| (dt) Effet volume | 5,1 | 2,4 | 2,9 | 7,5 | 7,0 | 0,5 |

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

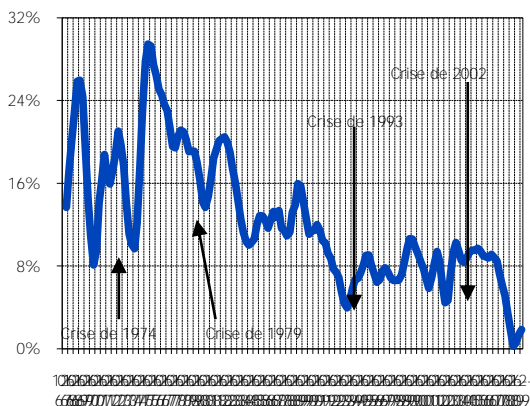
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2009, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 10.379 millions d'€, en hausse de +2,3% (soit +231 millions d'€) par rapport à fin décembre 2008.

La collecte de ressources a enregistré une forte diminution de son rythme de progression au cours de l'exercice 2008 en liaison avec la crise financière internationale, malgré l'absence d'incidence locale, qui s'est accentuée en 2009 avec le ralentissement de l'activité dans le département. Au plus bas, en mars 2009, les actifs financiers collectés diminuaient de -0,1% à 9.944 millions d'€.

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux



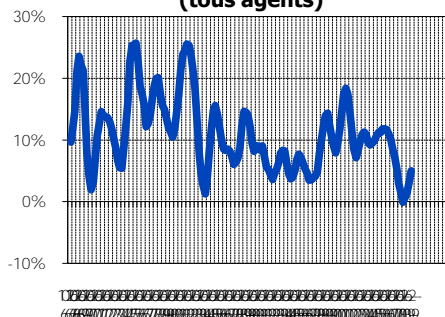
La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers enregistrée jusqu'à présent. En effet, une baisse d'une telle ampleur de la collecte de ressources¹ n'a jamais été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit au cours des deux premiers chocs pétroliers où pendant les crises financières de 1992-1993 ou de 2001-2002.

1.2 LES DEPOTS A VUE

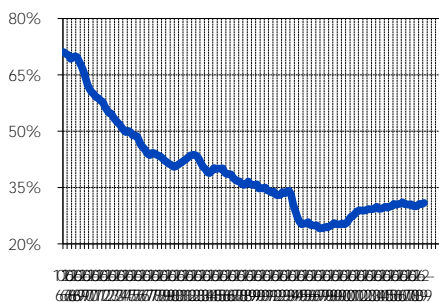
Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais s'inscrivent en hausse de +5,4% à fin décembre 2009 à 3.315 millions d'€, après avoir nettement reculé en fin d'année 2008 et au premier semestre 2009 (avec un plus bas atteint en juin 2009). Le ralentissement enregistré cette année constitue également l'un des plus forts ralentissements de ce type de placement depuis 1984.

¹ Le recensement des titres de portefeuilles (et de produits d'assurance-vie) détenus par la clientèle des établissements de crédit n'a toutefois démarré qu'en décembre 1994. Les évolutions calculées avant 1994 sont donc effectuées hors titres de portefeuilles. Pour mémoire, en 1994, les titres de portefeuilles représentaient 815 millions d'€, pour des actifs financiers totaux détenus de 3.658 millions d'€ (soit 22,3%). En décembre 2008, cette proportion s'établit à 28,5% (2.895 millions d'€ de titres détenus pour des actifs financiers totaux de 10.148 millions d'€).

**Evolution lissée des dépôts à vue
(tous agents)**



**Poids des dépôts à vue dans les
placements totaux**



La reprise, au second semestre 2009, des encours de dépôts à vue concerne toutes les catégories d'agents économiques ; les dépôts à vue des entreprises (+8,3% sur l'année 2009 soit +99 millions d'€ après -86 millions d'€ en 2008) progressant néanmoins plus rapidement, devant ceux des ménages (+3,7% en 2009 soit +68 millions d'€ après - 4 millions d'€ en 2008).

Répartition des dépôts à vue par clientèle

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dépôts à vue | 2 402 | 2 663 | 3 056 | 3 237 | 3 145 | 3 315 |
| Variation annuelle | 7,5% | 10,9% | 14,8% | 5,9% | -2,8% | 5,4% |
| (dt) Sociétés non financières | 37,2% | 38,3% | 38,5% | 39,4% | 37,8% | 38,9% |
| (dt) Ménages | 58,6% | 58,4% | 57,3% | 57,0% | 58,6% | 57,7% |
| (dt) Autres agents | 4,1% | 3,3% | 4,2% | 3,6% | 3,6% | 3,5% |

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais demeure malgré tout relativement stable sur les dernières années (31,9% à fin 2009 après 31,0% à fin 2008 et 32,1% à fin 2007). Une tendance à la hausse est néanmoins observable depuis le début de la décennie 2000, puisque les dépôts à vue ne représentaient en moyenne que 25% des placements financiers des agents économiques à la fin de la décennie 1990. Sur une plus longue période, il faut observer que leur poids n'avait cessé de décroître depuis les années 1960-1970 avec les innovations financières et la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74% des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires ; celles-ci regroupant l'essentiel des placements des épargnants.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 3.490 millions d'€ à fin décembre 2009, en baisse de -5,1% sur les douze derniers mois (soit -187 millions d'€ contre +234 millions d'€ l'année précédente).

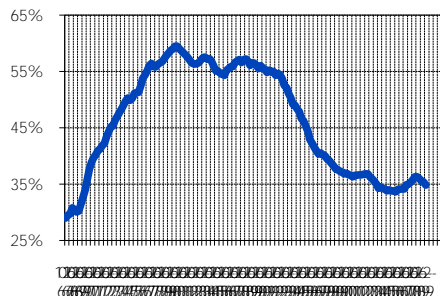
Parmi les placements liquides, les comptes à terme avaient tout particulièrement bénéficié, en pleine crise financière en 2007 et en 2008, d'un regain d'intérêt, à la fois des épargnants pour leur sécurité en regard des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM, même monétaires, mais également des établissements bancaires pour lesquels ils ont

représenté une possibilité de limiter leur besoin en refinancements interbancaires, à une époque de fortes tensions sur les marchés. Ces placements ont vu leurs encours diminuer durant l'année 2009 au fur et à mesure de la consolidation des marchés boursiers et du fort abaissement des taux de marché, signe de la normalisation des marchés interbancaires.

Evolution lissée des placements liquides (tous agents)



Poids des placements liquides dans les placements totaux



Sur longue période, ces placements ont représenté près de 60% de l'ensemble des actifs financiers collectés par le système bancaire local à la fin des années 1970, et ils ont vu ensuite leur poids diminuer rapidement à compter du début des années 1990, avec le développement de nouveaux placements issus de la libéralisation des marchés financiers.

Répartition des placements liquides

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Placements liquides | 2 620 | 2 860 | 3 047 | 3 443 | 3 677 | 3 490 |
| Variation annuelle | 9,0% | 9,1% | 6,6% | 13,0% | 6,8% | -5,1% |
| (dt) Comptes sur livrets | 60,9% | 58,7% | 57,8% | 54,3% | 54,3% | 60,6% |
| (dt) Placements à taux de marché | 39,1% | 41,3% | 42,2% | 45,7% | 45,7% | 39,4% |
| (dt) Sociétés non financières | 24,5% | 29,1% | 29,7% | 31,2% | 28,1% | 26,7% |
| (dt) Ménages | 70,6% | 67,4% | 67,3% | 65,8% | 68,4% | 70,2% |
| (dt) Autres agents | 4,9% | 3,5% | 3,0% | 3,0% | 3,6% | 3,1% |

Les placements liquides se partagent entre des comptes sur livrets¹ (60,6% des placements liquides en décembre 2009, en hausse de +6,0% sur douze mois), dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'Etat, et des produits de placement à rémunération libre², indexée sur les taux du marché monétaire (39,4% des placements liquides en décembre 2009, en recul de -18,2% sur douze mois). Les comptes sur livrets ont notamment bénéficié d'un effet collecte favorable lié à l'extension de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des banques. Sur douze mois, l'encours des livrets A progresse de +21,3% à fin 2009 (soit une collecte supplémentaire de +126 millions d'€).

Les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 933 millions d'€ à fin 2009, en recul de -9,7% sur un an (-100 millions d'€) après une baisse de -3,9% l'année

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

précédente (-42 millions d'€), en raison d'une diminution des certificats de dépôts négociables (-22,0%) et des comptes à terme (-3,9%). En 2008, la baisse enregistrée s'expliquait par une diminution des OPCVM monétaires (-34,9%).

Les placements liquides des ménages s'inscrivent également en retrait de -2,5% (-63 millions d'€) sur l'ensemble de l'année 2009, à 2.451 millions d'€. Le fort recul des placements indexés à taux de marché (-34,0% en 2009) et tout particulièrement des comptes à terme (-43,3%) faisant plus que compenser la hausse de la collecte de livrets A.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), ou soit en raison des risques de perte ou d'évolution des marchés financiers qui impliquent un horizon de placement à long terme. Une sortie anticipée de ce type de produits présente ainsi des risques au minimum de perte en intérêt voire en capital.

Répartition de l'épargne à long terme

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Epargne à long terme | 2 787 | 3 058 | 3 241 | 3 408 | 3 326 | 3 574 |
| Variation annuelle | 12,0% | 9,7% | 6,0% | 5,2% | -2,4% | 7,5% |
| (dt) Plans d'épargne | 35,2% | 33,1% | 29,8% | 26,9% | 25,6% | 23,3% |
| (dt) Portefeuille titres | 27,5% | 26,8% | 26,9% | 26,5% | 24,1% | 25,3% |
| (dt) Assurance-vie | 37,3% | 40,2% | 43,3% | 46,6% | 50,3% | 51,4% |
| (dt) Sociétés non financières | 8,0% | 5,6% | 5,8% | 5,5% | 5,4% | 5,9% |
| (dt) Ménages | 85,8% | 86,8% | 87,6% | 87,6% | 87,8% | 88,2% |
| (dt) Autres agents | 6,2% | 7,5% | 6,6% | 7,0% | 6,8% | 5,8% |

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3.574 millions d'€ à fin 2009, en hausse de +7,5% sur l'année (+249 millions d'€). Elle avait diminué de -2,4% l'année précédente (-83 millions d'€). La baisse de l'année précédente avait suivi plusieurs décennies de croissance pratiquement ininterrompue de ces placements. Leur rythme de croissance avait néanmoins tendance à décroître régulièrement, notamment depuis la perte d'attrait des plans d'épargne logement consécutive à la réforme de la fiscalité de ses intérêts pour les plans de plus de dix ans¹.

L'épargne à long terme, et notamment les placements en portefeuille-titres, a retrouvé en 2009 les faveurs de la clientèle. Les plus fortes progressions sont enregistrées par les actions détenues en portefeuille-titres (+32,2% en 2009 après -40,3% en 2008) et les obligations (+28,4% après +21,7% l'année précédente). L'assurance-vie² demeure toujours le placement préféré des épargnants réunionnais avec un encours de 1.825 millions d'€ à fin 2009, en hausse de +9,8% (contre +5,2% à fin 2008).

¹ Les encours des plans d'épargne logement s'inscrivent en baisse depuis décembre 2005, où ils s'élevaient à 893 millions d'€, contre 755 millions d'€ à fin décembre 2009 (soit une baisse de -15,5% en quatre ans).

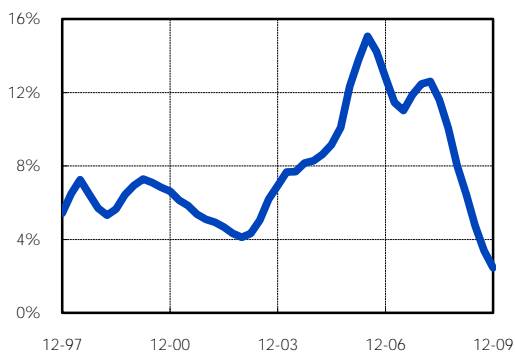
² Les chiffres présentés ci-après ne donnent qu'une indication partielle des encours de contrats d'assurance-vie souscrits par les épargnants réunionnais puisqu'ils ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni des encours enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet (tel Boursorama).

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

En matière de distribution de crédits à la clientèle, on distingue deux types d'établissements de crédit intervenant dans le département, les établissements locaux et les établissements hors zone, qui interviennent sur des marchés toutefois différents : les établissements de crédit hors zone d'émission sont surtout spécialisés dans le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que de la promotion immobilière, alors que le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les crédits aux particuliers sont avant tout assurés par les établissements locaux.

Variation annuelle lissée de l'ensemble des concours consentis



Au cours de l'année 2009, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit ralentit fortement pour s'établir à fin décembre 2009 à 17.272 millions d'€, en hausse de +1,9% contre +8,2% en 2008. La part des établissements de crédit locaux dans le total des financements octroyés dans le département a tendance à décroître légèrement depuis 2005 pour représenter 73,6% à fin décembre 2009 ; le solde étant octroyé par les établissements non installés dans le département¹.

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Concours totaux (tous EC) | 11 032 | 12 281 | 13 885 | 15 664 | 16 952 | 17 271 |
| Variation annuelle | 8,5% | 11,3% | 13,1% | 12,8% | 8,2% | 1,9% |
| Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux | | | | | | |
| en % des crédits totaux | 74,0% | 75,5% | 74,9% | 74,6% | 74,0% | 73,6% |

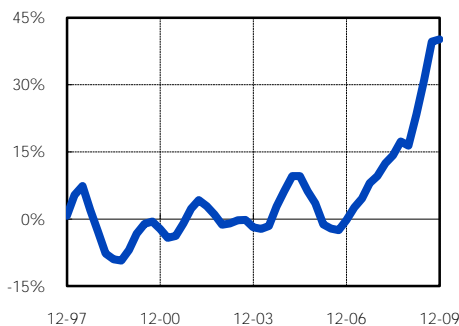
Le mouvement de ralentissement qui s'est amplifié en cours d'année 2009 avait débuté en milieu d'année 2006. Il faisait suite à quatre années d'accélération de la distribution de crédits entre 2002 et 2006.

¹ Les crédits octroyés par les établissements de crédit locaux intègrent 308 millions d'€ de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2009 (contre 356 millions d'€ à fin 2008). Pour mémoire, la titrisation est une technique financière qui permet la transformation de créances en titres destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers depuis l'été 2007 en liaison avec les crédits 'subprimes' américains l'ont rappelé.

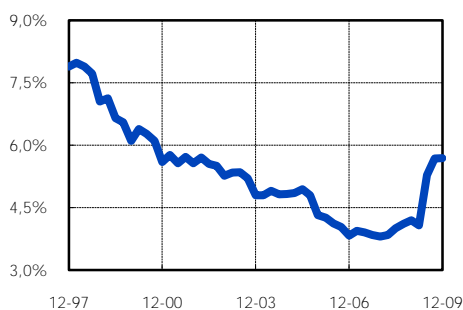
2.1.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans l'ensemble des concours (zone et hors zone)

Les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et hors zone) ont très fortement progressé au cours de l'année 2009 pour atteindre un encours brut total de 983 millions d'€, en hausse de +38,0% en 2009 après +19,4% en 2008. Cette dégradation de la qualité des encours, en lien avec la détérioration de la situation économique du département, doit cependant être relativisée. Si la forte progression des créances douteuses brutes observée au cours de cette crise est relativement atypique par son ampleur et sa durée en regard des précédentes évolutions de cet agrégat, leur poids au sein de l'ensemble des crédits consentis à la clientèle demeure néanmoins contenu.

Evolution lissée des créances douteuses brutes totales



Poids des créances douteuses brutes dans les crédits totaux



Les créances douteuses brutes représentent en effet 5,7% des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit, contre un minimum de 4,2% l'année précédente, même si la progression enregistrée sur une année est importante. Ce taux retrouve ainsi son niveau des années 2000, soit nettement en dessous des niveaux atteints à la fin des années 1990. Pour mémoire, ce taux s'établit à 6,9% en Martinique, 7,9% en Guadeloupe, mais seulement 3,1% en métropole (source : Banque de France).

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département demeure également relativement bas à 52,5%, proche de son niveau de 2008, en net retrait par rapport aux taux de provisionnement enregistrés dans les années 2005-2006.

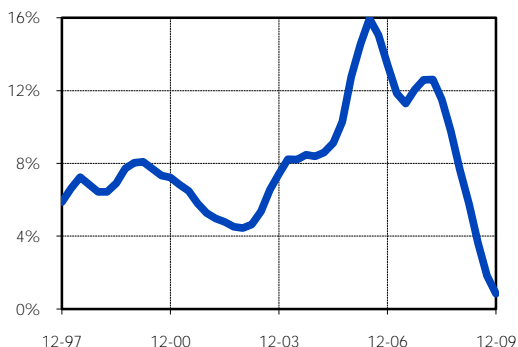
Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Var. |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Créances douteuses brutes | 533 | 530 | 532 | 596 | 712 | 982 | 37,9% |
| Taux de provisionnement | 59,1% | 66,0% | 66,6% | 59,6% | 53,9% | 52,5% | - |
| Doutoux en % des concours bruts | 4,8% | 4,3% | 3,8% | 3,8% | 4,2% | 5,7% | - |
| Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones) | | | | | | | |
| Entreprises | 58,0% | 61,3% | 60,5% | 54,2% | 59,7% | 73,7% | - |
| Ménages | 36,6% | 35,1% | 39,0% | 35,8% | 22,8% | 24,7% | - |

2.1.2 Evolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Contrairement aux créances douteuses en très forte croissance, les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'inscrivent en net ralentissement en 2009 (0,3% soit +49 millions d'€ contre +7,8% soit +1.173 millions d'€ en 2008) pour s'établir à 16.289 millions d'€ en fin d'année. Pour mémoire, à fin décembre 2007, avant le déclenchement de la crise financière, la hausse des crédits sains s'élevait à +12,8% (+1.714 millions d'€).

Variation en glissement annuel (lissée) des crédits sains totaux



Le brusque ralentissement des encours de crédits enregistré en 2009

s'explique partiellement par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises ont en effet été touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département, ce qui a impacté leur situation financière, et conduit au report de décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, pâtissent de la situation économique d'ensemble qui provoque une aggravation de leurs indicateurs de vulnérabilité, entraînant un ralentissement de leurs achats de consommation (par exemple baisse des immatriculations de véhicules automobiles neufs de -19,4% à fin décembre 2009). Simultanément, le marché immobilier s'est retourné à la Réunion comme en métropole. Enfin, la pause sur les grands travaux d'infrastructure a limité également la demande de financement dans le secteur des collectivités locales.

La vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise a également contribué à ralentir les octrois de crédit.

Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

| (millions d'€) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone | | | | | | |
| Encours total | 10 499 | 11 751 | 13 353 | 15 067 | 16 240 | 16 289 |
| Variation annuelle | 8,5% | 11,9% | 13,6% | 12,8% | 7,8% | 0,3% |
| (dt) Ménages (1) | 39,6% | 40,5% | 40,0% | 38,9% | 38,1% | 39,2% |
| (dt) Entreprises | 47,8% | 46,7% | 47,4% | 47,3% | 47,6% | 45,6% |
| (dt) Collectivités publiques | 10,1% | 10,2% | 9,8% | 11,4% | 10,9% | 11,6% |

(1) y compris les crédits titrisés

a) Recul des encours de crédit aux entreprises

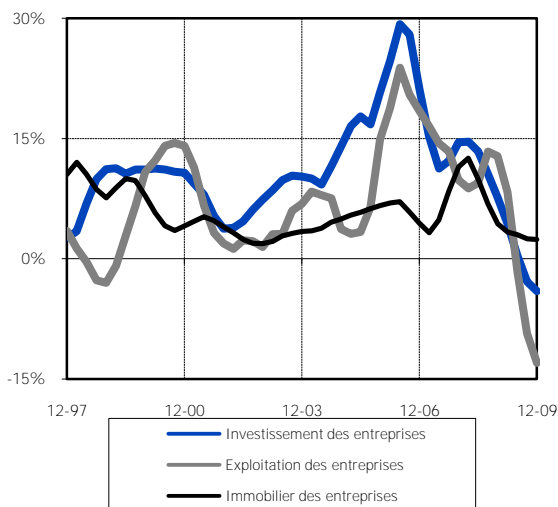
Les encours sains des crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 7.420 millions d'€ à fin décembre 2009, en baisse de -4,0% (-309 millions d'€) par rapport à

l'année précédente (contre une hausse de +8,4% soit +599 millions d'€ à fin 2008). Les entreprises demeurent néanmoins la première clientèle du système bancaire réunionnais (tous établissements confondus) et captent 45,6% des concours sains totaux octroyés aux agents économiques du département à fin décembre 2009 (47,6% à fin 2008).

La diminution des encours de crédits consentis touche aussi bien les financements de l'exploitation des entreprises, en baisse de -14,7% sur douze mois (-209 millions d'€), que les crédits d'investissement, en baisse de -5,0% sur la même période (-175 millions d'€ entre décembre 2008 et 2009). Ces deux formes de concours avaient enregistré un pic de croissance de l'ordre de 20 à 30% en fin d'année 2006, avant de décélérer très sensiblement en 2008-2009.

Les crédits d'investissement dans les crédits sains consentis aux entreprises représentent un encours de 3.331 millions d'€ à fin décembre 2009, soit 44,9% de l'ensemble des crédits aux entreprises. Les crédits à l'habitat consentis aux entreprises, concernant à la fois l'immobilier d'entreprise, les financements consentis aux SCI patrimoniales, ou enfin les financements hors zone des sociétés immobilières ou d'économie mixte, s'inscrivent en hausse de +2,0% (+56 millions d'€) sur l'année 2009 à 2.806 millions d'€.

Evolution en glissement annuel lissé des crédits aux entreprises



Part des établissements locaux dans les crédits sains totaux consentis aux entreprises

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ensemble des crédits | 58,4% | 59,5% | 61,2% | 64,1% | 66,9% | 65,7% | 66,7% | 67,3% | 67,2% |
| (dt) Crédits d'exploitation | 99,3% | 99,0% | 98,3% | 99,6% | 99,3% | 94,9% | 96,7% | 94,0% | 96,4% |
| (dt) Crédits d'investissement | 98,4% | 98,0% | 97,5% | 98,0% | 98,7% | 85,0% | 85,1% | 83,3% | 85,7% |
| (dt) Crédits à l'habitat | 10,5% | 12,1% | 14,1% | 17,1% | 21,3% | 27,8% | 30,1% | 32,6% | 31,9% |

La part des établissements de crédit locaux au sein de l'ensemble des crédits consentis aux entreprises s'établit au total à 67,2% en décembre 2009, soit un niveau comparable à celui de l'année précédente. Pour mémoire, en décembre 1997, les établissements de crédit locaux n'octroyaient que 54% des concours aux entreprises.

Les comportements diffèrent selon les types de financement. Les financements de l'exploitation sont presque exclusivement octroyés par des établissements locaux, en 2009 comme une décennie auparavant. Pour les crédits d'investissement, on observe une place un peu plus importante occupée par les établissements hors zone (85,7% en 2009 contre 95,9% en 2007). Inversement, la part des établissements locaux dans les crédits immobiliers progressent nettement au cours de la même période (31,9% en 2009 contre 6,7% en 1997) s'expliquant par le recul du poids des financements consentis aux grandes sociétés immobilières

du département, majoritairement financées par des établissements publics extérieurs et la progression des crédits consentis aux SCI patrimoniales et d'entreprises.

b) Diminution de la progression des encours de crédits aux ménages ...

Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 6.385 millions d'€ à fin décembre 2009, en hausse de +3,1% par rapport à fin 2008 (+194 millions d'€), soit un rythme en léger retrait par rapport aux années précédentes (+5,8% entre 2007 et 2008 soit +337 millions d'€). Les crédits aux ménages enregistrent une décélération des financements immobiliers (+5,1% à fin 2009 contre +7,9% à fin 2008) et un recul des crédits de financement de la consommation (-2,0% à fin 2009 contre +0,8% à fin 2008), qui s'expliquent, comme en 2008, par le ralentissement des transactions immobilières et la mauvaise tenue de la consommation des ménages.

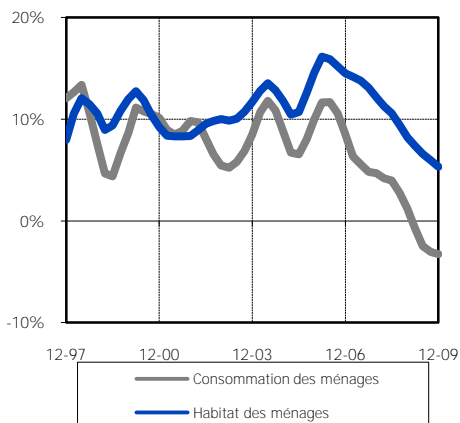
Avec 92% des encours de crédits consentis aux ménages, les établissements de crédit locaux sont très fortement majoritaires sur ce segment de clientèle. Ce positionnement est relativement stable historiquement, puisqu'en 1997 les établissements locaux représentaient déjà 87,8% du marché.

c) ... ainsi qu'en faveur des collectivités locales

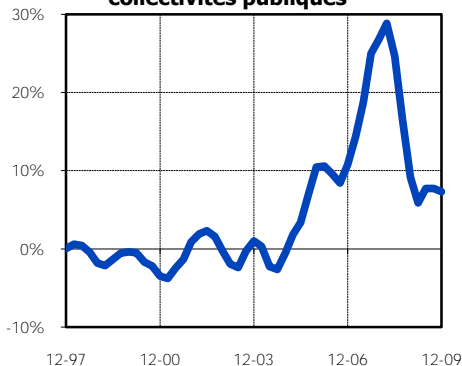
Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 1.882 millions d'€ à fin décembre 2009, en hausse modérée de +6,1% par rapport à fin 2008 (+108 millions d'€), soit un rythme un peu supérieur à celui de l'année précédente (+2,9%), mais très en deçà de l'année 2007, où ces financements avaient cru de +31,1% (+409 millions d'€) en raison d'importants financements bancaires liés aux grands travaux (route des Tamarins ...).

Les établissements de crédit locaux représentent une fraction relativement faible des crédits consentis à ce type de clientèle, sur lequel les principaux prêteurs sont la Caisse des Dépôts et Consignation, Dexia et l'AFD¹. Les établissements locaux captent un peu moins d'un tiers (31,6%) des concours totaux à fin 2009. Cette proportion a eu tendance à se renforcer au cours des années 2000 puisque les crédits locaux ne représentaient que 16,1% des financements consentis aux collectivités locales en décembre 1997.

Evolution en glissement annuel lissé



Crédits sains aux collectivités publiques



¹ AFD : Agence française de développement.

3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2009 à la Réunion, 95,2 millions de billets euros ont été émis et 90,7 millions retirés de la circulation, soit une émission nette de 4,5 millions de billets représentant une valeur totale de 287 millions d'€, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------|
| Billets émis (en milliers) | 88 498 | 92 530 | 94 227 | 95 090 | 95 249 | 0,2% |
| En | | | | | | |
| nb. Billets retirés (en milliers) | 85 620 | 87 906 | 89 840 | 90 770 | 90 701 | -0,1% |
| Emission nette annuelle | 2 879 | 4 624 | 4 387 | 4 320 | 4 548 | 5,3% |
| Circulation en fin d'année | 20 523 | 25 146 | 29 534 | 33 854 | 38 402 | 13,4% |
| Billets émis (en millions d'€) | 2 936 | 3 107 | 3 161 | 3 146 | 3 137 | -0,3% |
| En | | | | | | |
| val | | | | | | |
| eur Billets retirés (en millions d'€) | 2 719 | 2 843 | 2 893 | 2 879 | 2 849 | -1,0% |
| Emission nette | 217 | 264 | 268 | 267 | 287 | 7,6% |
| Circulation en fin d'année | 1 173 | 1 437 | 1 705 | 1 972 | 2 259 | 14,6% |
| Emission nette cumulée par habitant (€) | 1 515 | 1 830 | 2 150 | 2 459 | 2 766 | 12,5% |

A la fin de l'année 2009, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (janvier 2002) atteint ainsi 38,4 millions de coupures pour une valeur cumulée totale de billets en circulation dans le département de 2.259 millions d'€.

L'émission cumulée nette par habitant se chiffre ainsi à 2.766 € à la Réunion à fin 2009. Il convient néanmoins de préciser que ces montants ne sauraient être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et la Réunion, mouvements qui ne peuvent être recensés.

Le retrait des billets en francs a continué de se poursuivre en 2009 à la Réunion mais demeure marginal avec un montant de 0,1 million d'€ retourné en 2009 aux guichets de l'IEDOM. Depuis le passage à l'euro fiduciaire (1er janvier 2002), les montants de billets francs retirés se sont élevés à 330,5 millions d'€. Les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro sont échangeables à l'IEDOM au plus tard jusqu'au 17 février 2012.

3.2 LES PIÈCES

En 2009, à la Réunion, 34,1 millions de pièces euros ont été émises par l'IEDOM et 11,5 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 22,5 millions de pièces pour une valeur de 2,1 millions d'€ sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

| | | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 09/08 |
|-----|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| | Pièces émises (milliers) | 29 330 | 33 660 | 33 984 | 32 397 | 34 067 | 5,2% |
| En | Pièces retirées (milliers) | 9 210 | 11 960 | 9 406 | 11 071 | 11 537 | 4,2% |
| nb. | Emission nette annuelle | 20 120 | 21 700 | 24 578 | 21 326 | 22 530 | 5,6% |
| | Circulation en fin d'année | 136 997 | 158 697 | 183 275 | 204 601 | 227 131 | 11,0% |
| | Pièces émises (millions d'€) | 6,4 | 7,9 | 7,9 | 8,3 | 8,1 | -2,1% |
| En | Pièces retirées (millions d'€) | 4,4 | 6,0 | 5,6 | 6,1 | 6,0 | -2,9% |
| val | Emission nette annuelle | 2,0 | 1,9 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 0,2% |
| eur | Circulation en fin d'année | 23,1 | 25,1 | 27,3 | 29,4 | 31,6 | 7,3% |
| | Emission nette cumulée par habitant (€) | 30 | 32 | 34 | 37 | 39 | 5,3% |

Au 31 décembre 2009, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 227,1 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 31,6 millions d'€. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort à 39 € à la Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54% de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du service de la centrale des risques (SCR) de la Banque de France, et retracent **la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit (locaux et ceux installés hors du département) en faveur des entreprises dont le siège social se situe dans le département ainsi qu'aux collectivités publiques.**

L'encours des financements aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 9.147 millions d'€ à fin décembre 2009, en baisse de -2,6% par rapport à fin 2008 (contre une hausse de +12,1% l'année précédente). L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (84,0% à fin 2009 après 81,4% à fin 2008). Après avoir fortement progressé en 2008 (+20,1%), les risques à court terme déclarés par les établissements de crédit diminuent très sensiblement en 2009 (-19,1%).

Les encours de risques recensés concernent 14.513 bénéficiaires déclarés par les établissements de crédit à fin décembre 2009 (contre 14.915 fin 2008), soit un encours moyen de risques par bénéficiaire de 630.000 €.

4.1 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 4.063 millions d'€ à fin décembre 2009, en hausse de +2,5% par rapport à 2008, auquel il faut ajouter 526 millions d'€ d'engagements de hors-bilan (en baisse de -22,4%). Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi une proportion de 44,4% de l'ensemble des risques déclarés en 2009 (contre 42,2% en 2008 et 43,5% en 2007).

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 89,1% du total des crédits consentis ; les entreprises **de ce secteur d'activité se finançant en effet majoritairement à long terme.**

Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

| en millions d'€ | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Risques déclarés sur le secteur | 3 232,5 | 3 650,1 | 3 964,6 | 4 062,6 | 2,5% |
| (dt) Poids des crédits à terme | 89,4% | 86,8% | 87,1% | 89,1% | - |
| Nb de bénéficiaires | -n.d- | 4 183 | 4 603 | 4 598 | -0,1% |
| Encours moyen par bénéficiaire | -n.d- | 872,6 | 861,3 | 883,6 | 2,6% |

Sur ce segment d'activité, les huit principales sociétés d'économie mixte¹ concentrent 53,1% du total des risques déclarés, soit un encours de 2,2 milliards d'€ à fin décembre 2009, en hausse de +2,5% par rapport à 2008. Les autres entreprises de ces secteurs d'activité

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

présentent un encours de risque résiduel de 1,9 milliard d'€ à fin 2009, en progression de +3,8% (après +20,6% en 2008 et +34,3% en 2007).

Détail des risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

| en millions d'€ | déc-07 | | déc-08 | | déc-09 | | 09/08 |
|---------------------------------------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|-------|
| Encours des huit principales SEM | 2 133,2 | 58,4% | 2 128,4 | 53,7% | 2 155,9 | 53,1% | 1,3% |
| Autres sociétés du secteur immobilier | 1 517,0 | 41,6% | 1 836,2 | 46,3% | 1 906,7 | 46,9% | 3,8% |
| Nb d'autres bénéficiaires (hors SEM) | 4 175 | | 4 595 | | 4 590 | | -0,1% |
| Encours moyen par bénéficiaire | 363,3 | | 399,6 | | 415,4 | | 4,0% |

4.2 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent un encours de 1.071 millions d'€ de risques à court, moyen et long terme, soit 11,7% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2009 auprès du SCR de la Banque de France pour le département (contre 12,7% à fin 2008). Ces risques affichent une forte baisse sur l'année 2009 (-11,6%) après une année de forte croissance en 2008 (+19,1% mais +8,2% en 2007).

Les crédits à terme y représentent une proportion assez faible des crédits totaux consentis (50,7% en décembre 2009), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Les encours des crédits à court terme, étroitement corrélés au volume d'activité des entreprises, ont baissé beaucoup plus fortement (-18,9%) que les encours des crédits à terme (-4,0%). Le nombre de bénéficiaires enregistre une baisse de -3,6% au cours de l'année 2009.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

| en millions d'€ | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 |
|--------------------------------|--------|---------|---------|---------|--------|
| Risques totaux | 926,6 | 1 002,3 | 1 211,6 | 1 071,0 | -11,6% |
| (dt) Poids des crédits à terme | 57,5% | 53,1% | 46,7% | 50,7% | - |
| Nb de bénéficiaires | -n.d- | 2 888 | 3 237 | 3 121 | -3,6% |
| Encours moyen par bénéficiaire | 224,4 | 347,0 | 374,3 | 343,1 | -8,3% |

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local présente un encours total de risques bancaires de 1.920 millions d'€ à fin décembre 2009, soit 21,0% de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département, pour 42 bénéficiaires. Les risques déclarés sur le secteur connaissent une légère diminution de -0,1% entre 2008 et 2009, après avoir très fortement progressé les années précédentes (+14,4% en 2008 et +22,1% en 2007).

Risques déclarés sur le secteur public local

| en millions d'€ | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Risques totaux | 1 375,7 | 1 680,3 | 1 922,0 | 1 920,2 | -0,1% |
| (dt) Poids des crédits à terme | 99,7% | 98,3% | 96,8% | 99,5% | - |
| Nb de bénéficiaires | 41 | 42 | 42 | 42 | 0,0% |
| Encours moyen par bénéficiaire | 33 553 | 40 007 | 45 762 | 45 720 | -0,1% |

Perspectives

La Réunion a vécu en 2009 une période de **crise économique comme elle n'en avait pas connu depuis 20 ans. Bien que l'économie locale ait amorcé** une remontée en fin d'année, la reprise ne semble que très timidement engagée et les indicateurs des premiers mois de l'année 2010 ne montrent aucune inflexion significative de la tendance.

Certes, la consommation semble se redresser en lien avec une bonne tenue des ventes de **véhicules de tourisme et les importations repartent à la hausse mais les niveaux d'activité** ne sont plus comparables à ceux enregistrés au cours des cinq dernières années. Les ménages sont touchés tant sur le plan du chômage, où la barre des 100 000 demandeurs d'emploi a été à nouveau franchie fin 2009, pour la première fois depuis 7 ans, que sur celui du surendettement, où le nombre de dossiers déposés se stabilise sur un palier supérieur depuis le retournement de la conjoncture économique (+51 % en 2009 par rapport à 2008).

Ces éléments incitent à penser que la période de transition économique amorcée durant l'année 2009 va se prolonger. **Les entreprises réunionnaises vont devoir poursuivre leur adaptation à un niveau d'activité moins élevé que dans le passé, dans un contexte en pleine évolution en matière d'investissement public et privé.**

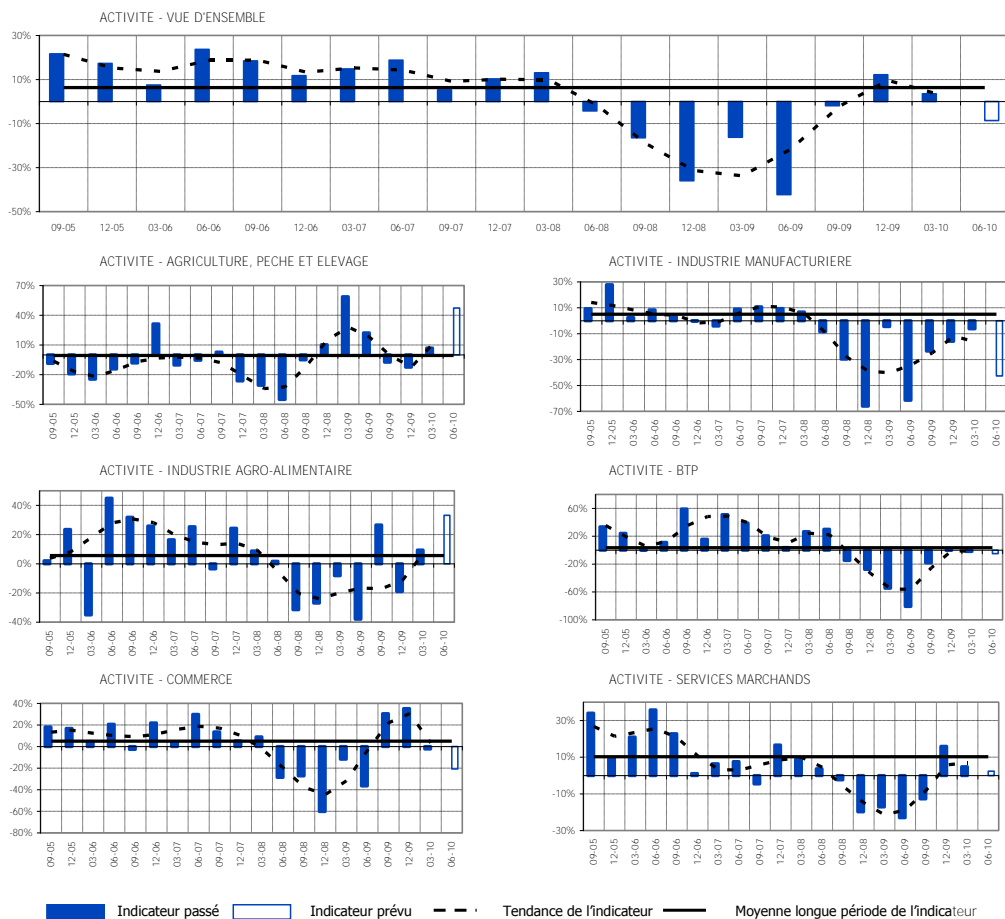
L'année 2010 se profile de manière incertaine. Néanmoins, les projets Réunion Ile Verte et GERRI, centrés sur les nouvelles technologies et le développement durable, la nouvelle impulsion donnée au logement social, ainsi que le lancement par la Région, en substitution au **Tram train et à la maison des civilisations, de nouveaux projets d'investissement**, témoignent du volontarisme affiché tant par les acteurs économiques que par les autorités publiques. A l'issue du Comité Interministériel pour l'Outre-mer du 6 novembre 2009, dix mesures concernent La Réunion.

Ces multiples axes d'action et projets doivent rapidement se transformer en réalisations concrètes, qui seules rendront opérationnels les relais de croissance dont l'économie de l'île a besoin pour absorber sa croissance démographique naturelle. C'est la tâche prioritaire à laquelle doivent s'attacher tous ceux qui espèrent que l'économie de l'île retrouvera dans le futur le dynamisme dont elle a fait montre dans un passé récent.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture – Réunion (données CVS)

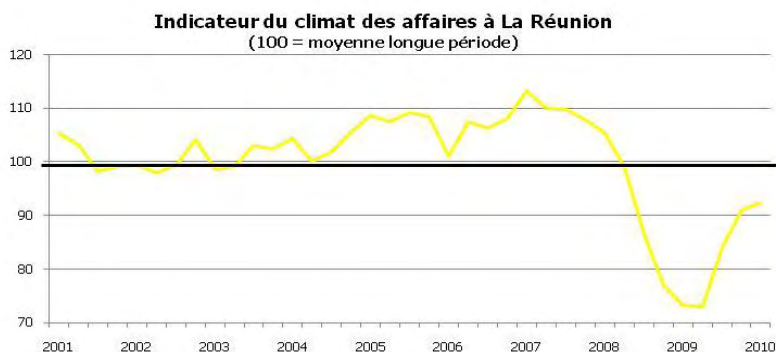


La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (les modalités de réponses étant de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un **solde d'opinions**, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent être interprétés en évolution.

L'enquête d'opinion a été réalisée auprès d'un échantillon de 139 entreprises (dont 3 coopératives relevant du secteur primaire) employant au total 15 307 salariés.

Source : IEDOM

Graphique 1
Indicateurs du climat des affaires – IEDOM



source : Enquête de conjoncture - IEDOM

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

| Années | Ressources | | | Emplois | | | | | | |
|--|------------|--------------|-------|---------------------------------|--|---------------------------------|----------------------|--------------|-------|------|
| | PIB | Importations | Total | Dépenses de consommation finale | | Formation brute de capital fixe | Variations de stocks | Exportations | Total | |
| | | | | Ménages | Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾ | | | | | |
| Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur | | | | | | | | | | |
| 2008e | 14 790 | 4 525 | n.r. | 9 224 | 5 586 | 3 865 | n.r. | n.r. | 557 | n.r. |
| | 100% | 31% | n.r. | 62% | 38% | 26% | n.r. | n.r. | 4% | n.r. |
| Taux de croissance annuels au prix courants, en % | | | | | | | | | | |
| 2007e | 6,1 | 4,3 | 4,2 | 21,4 | 4,7 | 5,3 | -100,0 | | 21,2 | 4,2 |
| 2006 | 7,4 | 0,0 | 8,1 | -7,4 | 3,6 | 17,5 | -68,3 | | -15,6 | 8,1 |
| 2005 | 7,4 | 8,7 | 8,5 | 7,0 | 4,7 | 25,0 | 149,4 | | -3,9 | 8,5 |
| 2004 | 17,1 | 3,5 | 6,7 | 22,4 | 24,1 | 0,7 | -13,4 | | 5,5 | 6,7 |
| 2003 | 6,1 | 10,6 | 7,2 | 6,0 | 4,3 | 17,5 | 9,0 | | 4,7 | 7,2 |
| 2002 | 6,7 | 2,9 | 5,5 | 7,6 | 34,6 | 0,4 | 16,4 | | 1,6 | 5,5 |
| 2001 | 7,5 | 4,7 | 7,2 | -6,6 | 6,0 | 9,5 | -38,9 | | -1,1 | 7,2 |
| 2000 | 5,6 | 13,2 | 6,6 | 8,4 | 4,8 | 9,3 | 58,4 | | 12,1 | 6,6 |

e : estimations issus des comptes rapides

n.r. : non renseigné

(1) Administration publique et institut sans but lucratif aux services des ménages

Sources : INSEE – Comptes économiques

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

| Années | Valeur ajoutée totale | Agriculture | I.A.A | Industrie manufacturière | Energie | Construction | Services principalement marchands ⁽¹⁾ | Services administrés |
|---|-----------------------|-------------|-------|--------------------------|---------|--------------|--|----------------------|
| Niveau annuel en milliards d'euros courants | | | | | | | | |
| 2006 | 12 240 | 205 | 263 | 466 | 117 | 1 118 | 5 745 | 4 327 |
| Part dans la Valeur ajoutée, en % | | | | | | | | |
| 2006 | 100,0 | 1,7 | 2,1 | 3,8 | 1,0 | 9,1 | 46,9 | 35,4 |
| 2005 | 100,0 | 1,8 | 2,2 | 3,8 | 1,0 | 7,6 | 47,3 | 36,4 |
| 2004 | 100,0 | 1,6 | 2,1 | 3,7 | 1,1 | 6,8 | 48,0 | 36,6 |
| 2003 | 100,0 | 1,9 | 2,4 | 3,7 | 1,1 | 6,3 | 47,4 | 37,2 |
| 2002 | 100,0 | 2,0 | 2,2 | 3,6 | 1,1 | 6,4 | 47,0 | 37,6 |
| 2001 | 100,0 | 2,3 | 2,5 | 3,6 | 1,1 | 6,5 | 46,9 | 37,0 |
| 2002 | 100,0 | 2,6 | 2,6 | 3,7 | 1,2 | 6,5 | 45,4 | 38,0 |

(1) y compris branche « commerce »

source : INSEE – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation (IPC)

| Années | Ensemble | Alimentation | Produits manufacturés | Energie | Services |
|--|----------|--------------|-----------------------|---------|----------|
| Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : | | | | | |
| 2009 | 123,0 | 123,8 | 108,9 | 128,6 | 128,2 |
| 2008 | 122,7 | 122,5 | 108,8 | 139,2 | 126,6 |
| 2007 | 119,3 | 114,5 | 107,8 | 136,3 | 123,6 |
| 2006 | 117,9 | 110,8 | 107,0 | 138,5 | 122,3 |
| 2005 | 115,4 | 108,7 | 106,5 | 132,1 | 119,1 |
| 2004 | 112,5 | 107,3 | 105,5 | 106,2 | 115,3 |
| 2003 | 109,5 | 104,5 | 104,4 | 113,6 | 112,0 |
| Moyenne annuelle, indice base 100 : | | | | | |
| 2009 | 122,1 | 124,0 | 108,6 | 127,4 | 126,4 |
| 2008 | 121,5 | 121,3 | 107,9 | 142,3 | 124,4 |
| 2007 | 118,0 | 113,8 | 107,0 | 132,8 | 122,0 |
| 2006 | 116,4 | 111,0 | 106,4 | 134,3 | 120,0 |
| 2005 | 113,5 | 108,6 | 105,1 | 124,1 | 116,9 |
| 2004 | 111,1 | 107,3 | 104,4 | 116,0 | 113,3 |
| 2003 | 109,3 | 107,3 | 103,4 | 114,2 | 110,6 |
| Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en % | | | | | |
| 2009 | 0,3 | 1,1 | 13,0 | 0,1 | -8,6 |
| 2008 | 2,8 | 6,7 | 1,7 | 0,8 | 5,4 |

Source : INSEE

Graphique 2
Evolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à La Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2005 – 2008)

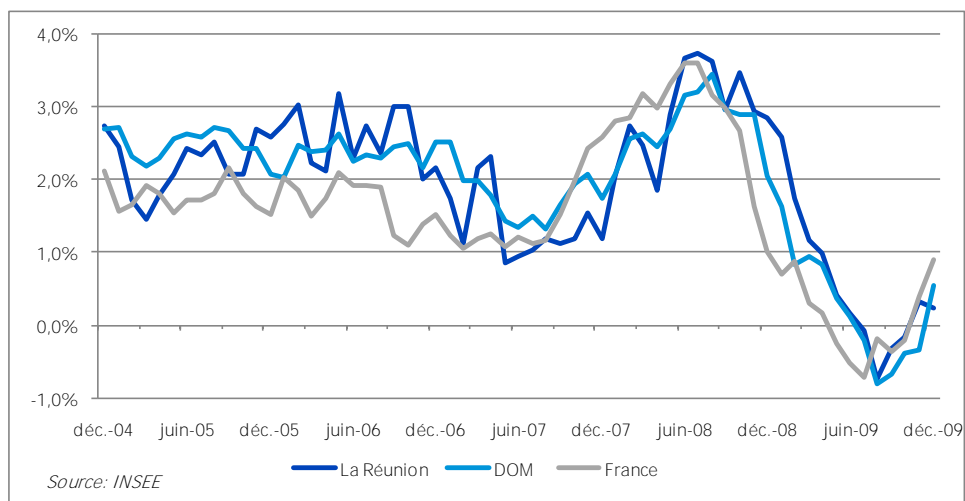


Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

| Années | Hommes | Femmes | Total |
|--------|--------|--------|-------|
| 2009 | 25,6% | 29,1% | 27,2% |
| 2008 | 22,8% | 26,5% | 24,5% |
| 2007 | 22,9% | 25,9% | 24,2% |
| 2006 | 26,5% | 28,8% | 27,5% |
| 2005 | 26,6% | 33,3% | 29,5% |
| 2004 | 30,7% | 34,1% | 32,2% |
| 2003 | 29,5% | 32,5% | 30,8% |
| 2002 | 26,0% | 31,1% | 28,3% |
| 2001 | 28,0% | 32,1% | 29,7% |
| 2001 | 28,0% | 32,1% | 29,7% |

Source : INSEE

Tableau 6
Emploi total par branche (à la fin de l'année)

| Année | Agriculture | Industrie | Construction | Tertiaire | Emploi total | |
|--|-------------|-----------|--------------|-----------|--------------|---------------------------|
| Niveau en milliers | | | | | | |
| 2007 | 3 262 | 14 070 | 18 658 | 163 532 | 206 574 | |
| Part dans l'emploi total (en %) | | | | | | |
| | | | | | Niveau | Taux de croissance (en %) |
| 2007 | 1,6 | 6,8 | 9,0 | 79,2 | 206 574 | 4,4 |
| 2006 | 1,6 | 7,3 | 8,6 | 82,5 | 197 776 | 3,9 |
| 2005 | 1,7 | 7,2 | 7,5 | 83,6 | 189 238 | 2,5 |
| 2004 | 1,7 | 7,4 | 6,8 | 84,1 | 184 619 | 0,7 |
| 2003 | 1,7 | 7,3 | 6,2 | 84,9 | 183 409 | 1,5 |
| 2002 | 1,7 | 7,2 | 5,8 | 85,3 | 180 637 | 3,2 |
| 2001 | 1,8 | 7,6 | 5,9 | 84,7 | 175 025 | 4,5 |
| 2000 | 1,9 | 7,6 | 5,8 | 84,7 | 167 546 | 5,1 |

Source : INSEE

Tableau 7
Structure des importations par produits

| Importations en millions d'euros | | | | | | | |
|----------------------------------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| code | | 1999 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Part en 2009 |
| A0 | Agriculture, sylviculture, pêche | 60,9 | 76,6 | 91,3 | 93,7 | 83,5 | 2,0% |
| B0 | Industries agricoles et alimentaires | 386,3 | 559,9 | 599,2 | 646,3 | 643,2 | 15,4% |
| EC | Industries des biens de consommation | 565,6 | 822,3 | 845,4 | 875,9 | 821,7 | 19,7% |
| C1 | Habillement, cuir | 131,4 | 186,1 | 197,2 | 189,8 | 176,8 | 4,2% |
| C2 | Produits de l'édition, imprimés ou reproduits | 43,2 | 55,0 | 57,3 | 58,1 | 52,2 | 1,2% |
| C3 | Produits pharmaceutiques, de parfumerie et | 185,3 | 313,7 | 317,6 | 334,9 | 339,2 | 8,1% |
| C4 | Equipements du foyer | 205,7 | 267,6 | 273,2 | 293,1 | 253,5 | 6,1% |
| D0 | Industrie automobile | 350,5 | 481,4 | 467,3 | 611,6 | 463,5 | 11,1% |
| EE | Industries des biens d'équipement | 364,2 | 666,7 | 658,9 | 686,1 | 875,6 | 21,0% |
| E1 | Bateaux, avions, trains, motos | 29,7 | 32,6 | 38,3 | 53,1 | 350,4 | 8,4% |
| E2 | Equipement mécaniques | 189,9 | 356,1 | 354,3 | 334,8 | 232,2 | 5,6% |
| E3 | Equipement électriques et électroniques | 144,6 | 278,0 | 266,4 | 298,2 | 293,0 | 7,0% |
| EF | Industries des biens intermédiaires | 548,9 | 854,6 | 941,5 | 986,4 | 875,7 | 21,0% |
| F1 | Produits minéraux | 81,8 | 115,3 | 120,3 | 119,2 | 96,6 | 2,3% |
| F2 | Produits de l'industrie textile | 25,3 | 34,8 | 37,9 | 36,8 | 32,3 | 0,8% |
| F3 | Produits en bois, papier, ou carton | 112,1 | 133,9 | 141,5 | 149,2 | 123,4 | 3,0% |
| F4 | Produits chimiques, caoutchouc ou plastique | 152,5 | 240,2 | 248,7 | 261,8 | 228,6 | 5,5% |
| F5 | Métaux et produits métalliques | 116,1 | 221,2 | 248,9 | 244,6 | 165,1 | 4,0% |
| F6 | Composants électriques et électroniques | 61,0 | 109,3 | 144,2 | 174,7 | 229,7 | 5,5% |
| G1 | Energie | 119,8 | 411,9 | 396,6 | 591,9 | 396,0 | 9,5% |
| Z0 | Produits divers | 23,2 | 28,5 | 18,3 | 22,9 | 17,5 | 0,4% |
| | Total | 2 419,4 | 3 901,9 | 4 018,4 | 4 514,8 | 4 176,8 | 100,0% |

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

| Exportations en millions d'euros | | | | | | | |
|----------------------------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| code | | 1999 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Part en 2009 |
| A0 | Agriculture, sylviculture, pêche | 7,2 | 4,8 | 6,3 | 6,4 | 6,1 | 2,5% |
| B0 | Industries agricoles et alimentaires | 135,6 | 161,7 | 175,5 | 161,6 | 152,5 | 61,9% |
| EC | Industries des biens de consommation | 6,4 | 8,7 | 8,0 | 9,9 | 9,2 | 3,7% |
| C1 | Habillement, cuir | 1,0 | 2,9 | 2,4 | 3,9 | 2,3 | 0,9% |
| C2 | Produits de l'édition, imprimés ou reproduits | 0,4 | 0,5 | 0,8 | 0,5 | 0,9 | 0,4% |
| C3 | Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'e | 1,0 | 1,5 | 1,5 | 1,8 | 1,4 | 0,6% |
| C4 | Equipements du foyer | 4,0 | 3,8 | 3,3 | 3,7 | 4,5 | 1,8% |
| D0 | Industrie automobile | 10,7 | 11,9 | 13,8 | 20,5 | 20,1 | 8,2% |
| EE | Industries des biens d'équipement | 23,4 | 33,0 | 40,9 | 24,9 | 31,4 | 12,7% |
| E1 | Bateaux, avions, trains, motos | 7,3 | 6,2 | 11,0 | 2,2 | 4,4 | 1,8% |
| E2 | Equipement mécaniques | 8,3 | 11,0 | 12,8 | 12,9 | 13,5 | 5,5% |
| E3 | Equipement électriques et électroniques | 7,7 | 15,8 | 17,2 | 9,8 | 13,5 | 5,5% |
| EF | Industries des biens intermédiaires | 9,2 | 18,1 | 24,8 | 36,3 | 26,8 | 10,9% |
| F1 | Produits minéraux | 0,3 | 0,2 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,2% |
| F2 | Produits de l'industrie textile | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 0,1% |
| F3 | Produits en bois, papier, ou carton | 1,2 | 3,0 | 3,3 | 4,5 | 2,9 | 1,2% |
| F4 | Produits chimiques, caoutchouc ou plastique | 3,6 | 5,2 | 6,1 | 7,8 | 6,9 | 2,8% |
| F5 | Métaux et produits métalliques | 2,5 | 7,7 | 12,4 | 15,8 | 9,4 | 3,8% |
| F6 | Composants électriques et électroniques | 1,1 | 1,3 | 2,2 | 7,3 | 6,7 | 2,7% |
| G1 | Energie | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,3 | 0,1% |
| Z0 | Produits divers | 0,6 | 0,2 | 1,7 | 0,1 | 0,1 | 0,0% |
| | Total | 193,2 | 238,4 | 271,1 | 259,9 | 246,5 | 100,0% |

Source : Douanes

Tableau 9
Comptes de l'Etat dans la collectivité

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

| Recettes locales | 2007 | 2008 | 2009 | Dépenses locales | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|--------|--------|--------|------------------------------------|-------|-------|-------|
| I. Budget général | 1 140 | 1 188 | 1 125 | Dépenses de personnel | 2 152 | 2 232 | 2 266 |
| Recettes fiscales | 1 030 | 1 099 | 1 057 | Dépenses de fonctionnement | 124 | 136 | 143 |
| <i>dont</i> | | | | Dépenses d'investissement | 103 | 67 | 45 |
| Impôts directs | 506 | 546 | 561 | Dépenses d'intervention | 778 | 711 | 763 |
| Impôts indirects | 523 | 553 | 518 | Avance impôt et TIPP | 854 | 885 | 963 |
| Recettes non fiscales | 86 | 85 | 59 | Dépenses fonds européens | 218 | 186 | 194 |
| Fonds de concours | 24 | 4 | 9 | <i>dont</i> | | | |
| II. Reversement de fonds | 4 | 5 | 4 | FEDER | 121 | 106 | 164 |
| III. Comptes spéciaux | 855 | 938 | 989 | IFOP | 3 | 2 | 0,4 |
| <i>dont</i> | | | | FEOGA | 38 | 38 | 16 |
| Comptes d'affectations spéciales | 390 | 426 | 453 | FSE | 56 | 30 | 14 |
| Comptes de concours financiers | 455 | 505 | 524 | Dotations aux collectivités | 805 | 919 | 1 038 |
| Comptes de commerce | 10 | 7 | 12 | Total des dépenses | 5 034 | 5 137 | 5 490 |
| Total des recettes | 1 999 | 2 131 | 2 114 | | | | |
| Excédent des recettes sur les dépenses | -3 035 | -3 006 | -3 376 | | | | |

Source : Trésorerie générale

* données provisoires pour 2009

Tableau 10
Les comptes administratifs de la Région Réunion

| | Montants en millions d'€ | | | Var. 08/04 | Structure en 2008 |
|---|--------------------------|--------------|--------------|---------------|----------------------|
| | 2004 | 2007 | 2008 | | |
| Recettes réelles totales | 528,8 | 821,8 | 704,4 | 33,2% | 100,0% |
| Recettes de fonctionnement | 388,7 | 405,3 | 408,4 | 5,1% | 58,0% |
| Recettes fiscales | 238,4 | 246,4 | 253,8 | 6,5% | 36,0% |
| Impôts directs | 23,6 | 27,6 | 28,7 | 21,5% | 4,1% |
| (dt) <i>taxe foncière</i> | 9,4 | 10,8 | 11,4 | 21,5% | 1,6% |
| (dt) <i>taxe professionnelle</i> | 12,4 | 14,3 | 15,0 | 21,6% | 2,1% |
| Impôts indirects | 214,7 | 218,7 | 225,1 | 4,8% | 31,9% |
| (dt) <i>taxe sur les carburants</i> | 117,1 | 116,7 | 117,9 | 0,6% | 16,7% |
| (dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i> | 37,4 | 66,4 | 70,5 | 88,5% | 10,0% |
| (dt) <i>timbres sur les cartes grises</i> | 13,1 | 21,7 | 21,6 | 65,3% | 3,1% |
| Dotations | 89,3 | 107,9 | 120,7 | 35,1% | 17,1% |
| Subventions | 56,3 | 46,3 | 24,5 | -56,5% | 3,5% |
| (dt) <i>fonds social européen</i> | 55,7 | 42,6 | 24,0 | -56,9% | 3,4% |
| Autres produits | 4,7 | 4,7 | 9,5 | 100,2% | 1,3% |
| Recettes d'investissement | 140,1 | 416,5 | 296,0 | 111,3% | 42,0% |
| Dotations & subventions | 91,0 | 83,8 | 73,8 | -18,9% | 10,5% |
| Fonds de compensation pour la TVA | | | 58,8 | - | 8,4% |
| Emprunts | | 300,0 | 154,0 | - | 21,9% |
| Autres recettes | 140,1 | 32,7 | 9,3 | -93,3% | 1,3% |
| Dépenses réelles totales | 406,3 | 797,4 | 686,2 | 68,9% | 100,0% |
| Dépenses de fonctionnement | 189,8 | 247,5 | 216,9 | 14,3% | 31,6% |
| Frais communs | 29,8 | 39,2 | 36,7 | 22,9% | 5,3% |
| (dt) <i>frais de personnel</i> | 22,3 | 28,4 | 31,2 | 40,2% | 4,5% |
| Intérêts de la dette | 6,9 | 5,9 | 13,1 | 88,6% | 1,9% |
| Dépenses d'interventions | 153,1 | 202,4 | 167,1 | 9,2% | 24,4% |
| (dt) <i>formation professionnelle</i> | 80,9 | 92,3 | 76,9 | -4,9% | 11,2% |
| (dt) <i>enseignement</i> | 12,9 | 17,8 | 20,3 | 57,2% | 3,0% |
| (dt) <i>économie</i> | 9,6 | 42,0 | 23,3 | 142,5% | 3,4% |
| Dépenses d'investissement | 216,5 | 550,0 | 469,3 | 116,8% | 68,4% |
| Remboursement de dette | 13,1 | 7,2 | 23,5 | 78,9% | 3,4% |
| Dépenses d'interventions | 201,5 | 540,9 | 444,1 | 120,4% | 64,7% |
| (dt) <i>construction de routes</i> | 88,9 | 373,9 | 346,8 | 290,1% | 50,5% |
| (dt) <i>route des Tamarins</i> | | 283,5 | 257,9 | - | 37,6% |
| (dt) <i>enseignement</i> | 41,9 | 55,2 | 41,3 | -1,4% | 6,0% |
| Autres | 1,9 | 1,9 | 1,7 | -7,6% | 0,3% |
| Résultat de l'exercice | 122,5 | 24,3 | 18,2 | -85,1% | 2,6% |
| Fonds de roulement | 260,9 | 93,4 | 111,7 | -57,2% | 15,9% |
| Épargne nette | 185,7 | 150,6 | 168,0 | -9,5% | 23,9% |
| Dettes en capital au 1er janvier | 55,5 | 357,1 | 487,7 | 779,1% | |
| Remb. de la dette en année d'épargne brute | 0,3 | 1,9 | 2,9 | | |

Source Région Réunion

Tableau 11
Les comptes administratifs du Conseil général de la Réunion

| | Montants en millions d'€ | | | Var. 08/04 | Structure en 2008 |
|---|--------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------------|
| | 2004 | 2007 | 2008 | | |
| Recettes réelles totales (*) | 1165,7 | 1 423,2 | 1 435,4 | 23,1% | 100,0% |
| Recettes de fonctionnement | 987,5 | 1 144,3 | 1 195,8 | 21,1% | 83,3% |
| Recettes fiscales | 563,9 | 640,2 | 654,5 | 16,1% | 45,6% |
| Impôts directs | 61,2 | 79,8 | 84,0 | 37,3% | 5,9% |
| (dt) <i>taxe d'habitation</i> | 13,5 | 17,7 | 18,5 | 36,7% | 1,3% |
| (dt) <i>taxe foncière</i> | 22,4 | 29,2 | 30,6 | 37,0% | 2,1% |
| (dt) <i>taxe professionnelle</i> | 25,0 | 30,8 | 31,7 | 26,9% | 2,2% |
| Impôts indirects | 502,8 | 560,4 | 570,5 | 13,5% | 39,7% |
| (dt) <i>taxe sur les carburants</i> | 35,5 | 35,1 | 35,6 | 0,4% | 2,5% |
| (dt) <i>taxe sur les tabacs</i> | 102,0 | 134,0 | 139,3 | 36,6% | 9,7% |
| (dt) <i>taxe intérieure produits pétroliers</i> | 328,1 | 328,6 | 328,6 | 0,2% | 22,9% |
| (dt) <i>autres recettes fiscales</i> | 35,7 | 54,8 | 56,5 | 58,3% | 3,9% |
| Dotations et subventions reçues | 398,7 | 477,0 | 511,9 | 28,4% | 35,7% |
| (dt) <i>dotations</i> | 352,3 | 368,5 | 379,5 | 7,7% | 26,4% |
| (dt) <i>participations</i> | 42,2 | 74,0 | 74,0 | 75,4% | 5,2% |
| (dt) <i>compensations fiscales</i> | 4,3 | 12,6 | 13,0 | 204,2% | 0,9% |
| Autres | 18,6 | 24,6 | 25,0 | 34,1% | 1,7% |
| Recettes d'investissement | 178,2 | 278,8 | 239,7 | 34,5% | 16,7% |
| Dotations et subventions reçues | 70,1 | 87,1 | 85,0 | 21,2% | 5,9% |
| Emprunts (*) | 67,1 | 81,0 | 84,0 | 25,1% | 5,9% |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Dépenses réelles totales | 1 198,8 | 1 439,4 | 1 483,8 | 23,8% | 100,0% |
| Dépenses de fonctionnement | 888,5 | 1 031,6 | 1 104,4 | 24,3% | 74,4% |
| (dt) <i>frais de personnel</i> | 135,8 | 167,1 | 179,4 | 32,1% | 12,1% |
| (dt) <i>intérêts de la dette</i> | 18,4 | 17,9 | 20,9 | 13,8% | 1,4% |
| (dt) <i>dépenses d'intervention</i> | 752,7 | 861,4 | 922,3 | 22,5% | 62,2% |
| (dt) <i>action sociale et médico-sociale</i> | 597,3 | 719,1 | 770,2 | 29,0% | 51,9% |
| (dt) <i>dépenses au titre du RMI</i> | - | 345,5 | 334,3 | - | 22,5% |
| (dt) <i>allocation aux personnes âgées</i> | 70,0 | 101,9 | 102,9 | 46,9% | 6,9% |
| Dépenses d'investissement | 310,3 | 407,7 | 379,3 | 22,3% | 25,6% |
| Subventions versées | 79,4 | 51,1 | 51,1 | -35,6% | 3,4% |
| Remboursement de dette | 54,1 | 53,4 | 51,9 | -4,0% | 3,5% |
| Dépenses d'équipement brut | 154,9 | 266,7 | 253,5 | 63,6% | 17,1% |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | -33,1 | -16,2 | -48,3 | 46,1% | -3,4% |
| Fonds de roulement | 35,7 | 20,4 | -27,9 | -178,1% | -1,9% |
| Épargne nette | 45,4 | 56,9 | 34,3 | -24,5% | 2,4% |
| Dette en capital au 1er janvier | 383,3 | 497,2 | 531,2 | 38,6% | |
| Remb. de la dette en année d'épargne brute | 2,7 | 5,6 | 4,9 | | |

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : AFD

Tableau 12

Les comptes administratifs des 24 communes du département de la Réunion

| | Montants en millions d'€ | | | Var. 08/04 | Structure en 2008 |
|---|--------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------------|
| | 2004 | 2007 | 2008 | | |
| Recettes réelles totales (*) | 1 203,4 | 1 395,9 | 1 426,4 | 18,5% | 100,0% |
| Recettes de fonctionnement | 908,6 | 982,5 | 1 001,0 | 10,2% | 70,2% |
| Recettes fiscales | 533,3 | 608,9 | 626,3 | 17,4% | 43,9% |
| Impôts directs | 190,0 | 234,2 | 249,7 | 31,4% | 17,5% |
| (dt) <i>taxe d'habitation</i> | 59,1 | 74,9 | 79,8 | 34,9% | 5,6% |
| (dt) <i>taxe foncière</i> | 101,3 | 123,5 | 130,5 | 28,9% | 9,2% |
| (dt) <i>taxe professionnelle</i> | 4,2 | 5,3 | 5,9 | 39,8% | 0,4% |
| Impôts indirects | 343,3 | 374,7 | 376,6 | 9,7% | 26,4% |
| (dt) <i>taxe sur les carburants</i> | 47,3 | 45,5 | 45,1 | -4,6% | 3,2% |
| (dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i> | 220,2 | 246,4 | 249,6 | 13,4% | 17,5% |
| Dotations et subventions reçues | 231,5 | 231,2 | 239,6 | 3,5% | 16,8% |
| Autres | 143,8 | 142,4 | 135,1 | -6,1% | 9,5% |
| Recettes d'investissement | 294,8 | 413,4 | 425,4 | 44,3% | 29,8% |
| Dotations et subventions reçues | 129,7 | 182,1 | 182,1 | 40,5% | 12,8% |
| Emprunts (*) | 107,9 | 98,2 | 111,6 | 3,4% | 7,8% |
| Autres | 57,3 | 133,1 | 131,6 | 129,7% | 9,2% |
| Dépenses réelles totales | 1 167,8 | 1 407,2 | 1 414,4 | 21,1% | 100,0% |
| Dépenses de fonctionnement | 798,9 | 903,0 | 927,2 | 16,1% | 65,6% |
| (dt) <i>frais de personnel</i> | 458,1 | 543,2 | 571,8 | 24,8% | 40,4% |
| (dt) <i>intérêts de la dette</i> | 33,5 | 24,4 | 24,0 | -28,5% | 1,7% |
| Dépenses d'investissement | 369,0 | 504,2 | 487,1 | 32,0% | 34,4% |
| Subventions versées | 3,5 | 5,0 | 3,1 | -11,4% | 0,2% |
| Remboursement de dette | 101,6 | 144,8 | 145,0 | 42,7% | 10,3% |
| Dépenses d'équipement brut | 263,8 | 354,4 | 339,0 | 28,5% | 24,0% |
| Résultat de l'exercice | 35,6 | -11,3 | 12,0 | -66,3% | 0,8% |
| Fonds de roulement | 100,6 | 72,9 | 85,2 | -15,3% | 6,0% |
| Epargne nette | 14,0 | 13,8 | 13,2 | -6,1% | 0,9% |
| Dette en capital au 1er janvier | 553,3 | 554,6 | 617,1 | 11,5% | |
| Remb. de la dette en année d'épargne brute | 5,5 | 6,9 | 9,0 | - | |

* Montant calculé hors gestion active de la dette

Source : AFD

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

| Dénomination | Capital social | Siège social | Adresse locale | Groupe bancaire de référence | Guichets | Dab | Effectifs | Total bilan |
|---|----------------|---|--|-------------------------------|---------------------------------------|-----|------------------|-------------|
| LES BANQUES COMMERCIALES | | | | | | | | |
| BFCOI | 16,7 M€ | 60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis | | Groupe Société Générale | 21 | 25 | 323 | 1 295 M€ |
| BNP Paribas - Réunion | 19,9 M€ | 1, Bd Hossmann Paris 9 | 67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis | Groupe BNP Paribas | 16 | 32 | 283 | 1 200 M€ |
| Banque de la Réunion (BR) | 56,2 M€ | 27, rue Jean Chatel Saint-Denis | | Groupe BPCE | 22 | 89 | 408 | 2 170 M€ |
| Banque Postale | 2342,4 M€ | 34, rue de la Fédération Paris 15 | 31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis | La Poste | 93 | 97 | - | 1 371 M€ |
| Groupama Banque | | 70, rue de Lagny Montreuil | | Groupama | - | 6 | - | 18 M€ |
| LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES | | | | | | | | |
| BRED Banque Populaire | 340,3 M€ | 18, quai de la Rapée Paris 12 | 18, rue Jean Chatel Saint-Denis | Groupe BPCE | 27 | 54 | 204 | 1 751 M€ |
| Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC) | 363,1 M€ | Place Estrangin Plastré Marseille | 55, rue de Paris Saint-Denis | Groupe BPCE | 13 | 37 | 131 | 688 M€ |
| Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR) | 48,1 M€ | Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis | | Groupe Crédit Agricole | 37 | 123 | 668 | 5 393 M€ |
| Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM) | 3,2 M€ | 36, rue Achille René Boisneuf Pointe à Pitre | 7, rue Evariste de Parry Le Port | Groupe Banques Populaires | 1 | - | 3 | 8 M€ |
| LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES & INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES | | | | | | | | |
| Compagnie Financière de Bourbon - (CFB) | 3,5 M€ | 32 bis, rue Claude Chappe - Le Port | | Groupe Société Générale | 1 | 20 | 8 | 41 M€ |
| Crédit moderne Océan indien (CMOI) | 4,6 M€ | 22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde | | Groupe BNP Paribas | 3 | - | 97 | 521 M€ |
| CAFINEO | - | 22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde | | Groupe BNP Paribas | Salariés et agences de CMOI | | | - |
| Crédit SOFIDER Océan Indien | 40,0 M€ | 3, rue Labourdonnais Saint-Denis | | Groupe BPCE | 2 | - | Salariés BRED | 646 M€ |
| FORTIS Océan Indien | 33,9 M€ | 30, quai du Dion Bouton Puteaux | 1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde | Groupe FORTIS | 1 | - | 10 | 18 M€ |
| REUNIBAIL | 14,5 M€ | 5, rue André Lardy Sainte-Marie | | Groupe Général Electric Money | Salariés et agences de SOREFI | | | 143 M€ |
| Océor Lease Réunion | 3,5 M€ | 32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde | | Groupe BPCE | Salariés et agences de la BR | | | 273 M€ |
| Société réunionnaise de financement (SOREFI) | 7,3 M€ | 5, rue André Lardy Sainte-Marie | | Groupe Général Electric Money | 3 | 2 | 114 | 466 M€ |
| NATIXIS FACTOR | 15,0 M€ | 115, rue Montmartre Paris 2 | 18, rue Jean Chatel Saint-Denis | Groupe BPCE | 1 | - | 19 | 140 M€ |
| BRED Cofilease | 12,2 M€ | 18, quai de la Rapée Paris 12 | 18, rue Jean Chatel Saint-Denis | Groupe BPCE | Salariés et agences de la BRED- BP | | | 25 M€ |
| Compagnie Générale d'Affacturage (CGA) | 14,4 M€ | 3, rue Francis de Pressensé Plaine St Denis | 60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis | Groupe Société Générale | 1 | - | 7 | 33 M€ |
| OSEO | 547,4 M€ | 27-31, avenue du Général Leclerc Maisons-Alfort | 1, rue Champ Fleuri Saint-Denis | Groupe OSEO | Salariés et agences de l'AFD | | | 5 M€ |

Tableau 2
Les actifs financiers

| | Encours en millions d'€ | | | | | Variations | |
|--|-------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | déc-05 | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 | 08/07 |
| Sociétés non financières | 2 024 | 2 270 | 2 537 | 2 400 | 2 433 | 1,4% | -5,4% |
| Dépôts à vue | 1 019 | 1 178 | 1 275 | 1 189 | 1 288 | 8,3% | -6,8% |
| Placements liquides ou à court terme | 832 | 905 | 1 075 | 1 033 | 933 | -9,7% | -3,9% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | -14,3% | -22,6% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 829 | 902 | 1 074 | 1 032 | 932 | -9,7% | -3,9% |
| (dt) <i>comptes à terme</i> | 261 | 298 | 346 | 397 | 382 | -3,9% | 14,9% |
| (dt) <i>OPCVM monétaires</i> | 254 | 253 | 327 | 213 | 222 | 4,2% | -34,9% |
| (dt) <i>certificats de dépôt</i> | 286 | 342 | 397 | 419 | 327 | -22,0% | 5,6% |
| Epargne à long terme | 173 | 188 | 187 | 178 | 212 | 19,1% | -4,8% |
| (dt) <i>obligations</i> | 102 | 110 | 113 | 127 | 162 | 27,2% | 13,0% |
| (dt) <i>OPCVM non monétaires</i> | 59 | 60 | 58 | 37 | 32 | -13,2% | -36,3% |
| Ménages | 6 196 | 6 640 | 7 098 | 7 277 | 7 515 | 3,3% | 2,5% |
| Dépôts à vue | 1 556 | 1 750 | 1 847 | 1 843 | 1 911 | 3,7% | -0,2% |
| Placements liquides ou à court terme | 1 961 | 2 050 | 2 267 | 2 514 | 2 451 | -2,5% | 10,9% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 1 660 | 1 743 | 1 855 | 1 982 | 2 100 | 6,0% | 6,8% |
| (dt) <i>livrets ordinaires</i> | 644 | 678 | 700 | 724 | 735 | 1,6% | 3,3% |
| (dt) <i>livrets A et bleus</i> | 470 | 494 | 536 | 594 | 721 | 21,3% | 11,0% |
| (dt) <i>livrets jeunes</i> | 32 | 34 | 37 | 40 | 40 | 0,5% | 7,9% |
| (dt) <i>livrets d'épargne populaire</i> | 125 | 133 | 129 | 137 | 120 | -12,7% | 6,9% |
| (dt) <i>livrets de développement durable</i> | 162 | 173 | 221 | 256 | 258 | 0,9% | 15,9% |
| (dt) <i>comptes d'épargne logement</i> | 228 | 232 | 233 | 231 | 226 | -2,2% | -1,0% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 301 | 307 | 412 | 532 | 351 | -34,0% | 29,2% |
| (dt) <i>comptes créditeurs à terme</i> | 170 | 203 | 278 | 396 | 225 | -43,3% | 42,5% |
| (dt) <i>OPCVM monétaires</i> | 107 | 84 | 120 | 122 | 113 | -7,3% | 1,6% |
| Epargne à long terme | 2 679 | 2 841 | 2 984 | 2 920 | 3 153 | 8,0% | -2,1% |
| (dt) <i>plans d'épargne logement</i> | 893 | 860 | 824 | 770 | 755 | -1,9% | -6,5% |
| (dt) <i>plans d'épargne populaire</i> | 111 | 98 | 85 | 73 | 68 | -6,9% | -13,9% |
| (dt) <i>actions</i> | 152 | 187 | 185 | 108 | 143 | 32,4% | -41,5% |
| (dt) <i>obligations</i> | 96 | 91 | 106 | 141 | 191 | 35,2% | 33,6% |
| (dt) <i>OPCVM non monétaires</i> | 192 | 192 | 188 | 147 | 150 | 2,0% | -21,6% |
| (dt) <i>contrats d'assurance-vie</i> | 1 225 | 1 398 | 1 580 | 1 662 | 1 825 | 9,8% | 5,2% |
| (dt) <i>contrats PERP</i> | 3 | 6 | 8 | 10 | 12 | 20,9% | 20,8% |
| Autres agents | 360 | 434 | 454 | 471 | 431 | -8,5% | 3,8% |
| Dépôts à vue | 88 | 128 | 116 | 113 | 116 | 2,1% | -1,8% |
| Placements liquides ou à court terme | 66 | 93 | 102 | 131 | 107 | -18,6% | 28,7% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 15 | 14 | 14 | 14 | 15 | 6,8% | 0,4% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 51 | 79 | 87 | 117 | 91 | -21,7% | 33,3% |
| Epargne à long terme | 206 | 213 | 237 | 227 | 209 | -7,9% | -4,2% |
| Total actifs financiers | 8 581 | 9 345 | 10 089 | 10 148 | 10 379 | 2,3% | 0,6% |
| Dépôts à vue | 2 663 | 3 056 | 3 237 | 3 145 | 3 315 | 5,4% | -2,8% |
| Placements liquides ou à court terme | 2 860 | 3 047 | 3 443 | 3 677 | 3 490 | -5,1% | 6,8% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 1 679 | 1 761 | 1 871 | 1 997 | 2 116 | 6,0% | 6,8% |
| (dt) <i>livrets ordinaires</i> | 662 | 695 | 715 | 739 | 751 | 1,7% | 3,2% |
| (dt) <i>livrets A et bleus</i> | 470 | 495 | 536 | 595 | 721 | 21,3% | 11,0% |
| (dt) <i>livrets jeunes</i> | 32 | 34 | 37 | 40 | 40 | 0,5% | 7,9% |
| (dt) <i>livrets d'épargne populaire</i> | 125 | 133 | 129 | 137 | 120 | -12,7% | 6,9% |
| (dt) <i>livrets de développement durable</i> | 162 | 173 | 221 | 256 | 258 | 0,9% | 15,9% |
| (dt) <i>comptes d'épargne logement</i> | 228 | 232 | 233 | 231 | 226 | -2,2% | -1,0% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 1 181 | 1 287 | 1 573 | 1 680 | 1 374 | -18,2% | 6,8% |
| (dt) <i>comptes créditeurs à terme</i> | 444 | 519 | 657 | 824 | 617 | -25,2% | 25,5% |
| (dt) <i>bons de caisse</i> | 53 | 28 | 17 | 16 | 14 | -10,0% | -8,1% |
| (dt) <i>certificats de dépôt</i> | 286 | 342 | 397 | 419 | 327 | -22,0% | 5,6% |
| (dt) <i>OPCVM monétaires</i> | 398 | 398 | 502 | 421 | 416 | -1,2% | -16,2% |
| Epargne à long terme | 3 058 | 3 241 | 3 408 | 3 326 | 3 574 | 7,5% | -2,4% |
| (dt) <i>plans d'épargne logement</i> | 893 | 860 | 824 | 770 | 755 | -1,9% | -6,5% |
| (dt) <i>plans d'épargne populaire</i> | 111 | 98 | 85 | 73 | 68 | -6,9% | -13,9% |
| (dt) <i>actions</i> | 165 | 205 | 205 | 122 | 162 | 32,2% | -40,3% |
| (dt) <i>obligations</i> | 218 | 222 | 247 | 301 | 387 | 28,4% | 21,7% |
| (dt) <i>OPCVM non monétaires</i> | 435 | 444 | 451 | 378 | 357 | -5,6% | -16,0% |
| (dt) <i>contrats d'assurance-vie</i> | 1 225 | 1 398 | 1 580 | 1 662 | 1 825 | 9,8% | 5,2% |
| (dt) <i>contrats PERP</i> | 3 | 6 | 8 | 10 | 12 | 20,9% | 20,8% |

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

| | Encours en millions d'€ | | | | | Variations | |
|----------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | déc-05 | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 | 08/07 |
| Entreprises | 5 485 | 6 333 | 7 129 | 7 729 | 7 420 | -4,0% | 8,4% |
| Crédits d'exploitation | 913 | 1 092 | 1 195 | 1 416 | 1 208 | -14,7% | 18,5% |
| Créances commerciales | 146 | 159 | 155 | 158 | 126 | -20,5% | 2,3% |
| Crédits de trésorerie | 507 | 586 | 594 | 770 | 642 | -16,6% | 29,7% |
| (dt) Entrepreneurs individuels | 120 | 117 | 117 | 119 | 115 | -3,7% | 1,9% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 173 | 207 | 288 | 296 | 243 | -18,0% | 2,9% |
| Affacturage | 86 | 141 | 159 | 192 | 197 | 2,6% | 20,7% |
| Crédits d'investissement | 2 277 | 2 848 | 3 221 | 3 506 | 3 331 | -5,0% | 8,8% |
| Crédits à l'équipement | 2 070 | 2 456 | 2 801 | 3 033 | 2 877 | -5,2% | 8,3% |
| (dt) Entrepreneurs individuels | 264 | 265 | 262 | 250 | 230 | -8,2% | -4,4% |
| Crédit-bail | 207 | 392 | 420 | 472 | 455 | -3,8% | 12,5% |
| Crédits à l'habitat | 2 263 | 2 333 | 2 652 | 2 751 | 2 806 | 2,0% | 3,7% |
| Autres crédits | 33 | 60 | 60 | 56 | 74 | 32,9% | -7,3% |
| Ménages | 4 680 | 5 348 | 5 854 | 6 191 | 6 385 | 3,1% | 5,8% |
| Crédits à la consommation | 1 532 | 1 656 | 1 721 | 1 734 | 1 699 | -2,0% | 0,8% |
| Crédits de trésorerie | 1 428 | 1 536 | 1 607 | 1 612 | 1 583 | -1,8% | 0,3% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 45 | 56 | 46 | 41 | 41 | -0,7% | -10,7% |
| Crédit-bail | 59 | 64 | 68 | 80 | 75 | -6,4% | 18,4% |
| Crédits à l'habitat | 3 145 | 3 689 | 4 130 | 4 455 | 4 684 | 5,1% | 7,9% |
| Autres crédits | 3 | 2 | 3 | 2 | 2 | -5,1% | -15,6% |
| Collectivités locales | 1 143 | 1 315 | 1 724 | 1 774 | 1 882 | 6,1% | 2,9% |
| Crédits d'exploitation | 7 | 7 | 44 | 37 | 25 | -31,2% | -15,0% |
| Crédits de trésorerie | 3 | 7 | 41 | 33 | 25 | -23,5% | -19,9% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 | 0 | 2 | 4 | 0 | -94,6% | 71,9% |
| Crédits d'investissement | 1 126 | 1 250 | 1 675 | 1 735 | 1 848 | 6,5% | 3,6% |
| Crédits à l'équipement | 1 126 | 1 250 | 1 675 | 1 735 | 1 847 | 6,5% | 3,6% |
| Crédits à l'habitat | | 50 | 0 | 0 | 2 | -n.s. | -n.s. |
| Autres crédits | 10 | 9 | 5 | 2 | 7 | 200,2% | -51,3% |
| Autres agents | 302 | 357 | 360 | 546 | 602 | 10,4% | 51,4% |
| TOTAL des encours sains | 11 610 | 13 353 | 15 067 | 16 240 | 16 289 | 0,3% | 7,8% |
| Créances douteuses brutes | 530 | 532 | 597 | 712 | 982 | 37,9% | 19,4% |
| Créances douteuses nettes | 181 | 178 | 241 | 329 | 466 | 41,9% | 36,2% |
| (dt) Entreprises | 111 | 107 | 131 | 196 | 344 | 75,6% | 50,1% |
| (dt) Ménages | 63 | 69 | 86 | 75 | 116 | 54,6% | -13,5% |
| Provisions | 350 | 354 | 355 | 384 | 516 | 34,4% | 8,0% |
| Encours brut total | 12 141 | 13 885 | 15 664 | 16 952 | 17 271 | 1,9% | 8,2% |

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

| | Encours en millions d'€ | | | | | Variations | |
|---------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | déc-05 | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | 09/08 | 08/07 |
| Entreprises | 3 668 | 4 164 | 4 753 | 5 204 | 4 989 | -4,1% | 9,5% |
| Crédits d'exploitation | 907 | 1 037 | 1 156 | 1 332 | 1 164 | -12,5% | 15,2% |
| Créances commerciales | 146 | 157 | 153 | 156 | 124 | -20,3% | 1,8% |
| Crédits de trésorerie | 501 | 564 | 583 | 716 | 621 | -13,2% | 22,8% |
| (dt) <i>Entrepreneurs individuels</i> | 120 | 116 | 115 | 118 | 114 | -3,3% | 2,0% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 173 | 197 | 278 | 284 | 233 | -17,9% | 2,2% |
| Affecturage | 86 | 120 | 142 | 176 | 186 | 5,9% | 23,8% |
| Crédits d'investissement | 2 248 | 2 419 | 2 740 | 2 922 | 2 854 | -2,3% | 6,6% |
| Crédits à l'équipement | 2 041 | 2 179 | 2 480 | 2 615 | 2 574 | -1,6% | 5,4% |
| (dt) <i>Entrepreneurs individuels</i> | 264 | 229 | 225 | 210 | 187 | -11,0% | -6,4% |
| Crédit-bail | 207 | 241 | 259 | 307 | 280 | -8,6% | 18,3% |
| Crédits à l'habitat | 481 | 648 | 798 | 895 | 896 | 0,1% | 12,2% |
| Autres crédits | 32 | 59 | 60 | 55 | 74 | 33,4% | -7,2% |
| Ménages | 4 297 | 5 035 | 5 475 | 5 758 | 5 877 | 2,1% | 5,2% |
| Crédits à la consommation | 1 478 | 1 596 | 1 655 | 1 669 | 1 634 | -2,1% | 0,8% |
| Crédits de trésorerie | 1 374 | 1 476 | 1 542 | 1 547 | 1 518 | -1,9% | 0,3% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 45 | 56 | 46 | 41 | 41 | -0,8% | -10,2% |
| Crédit-bail | 59 | 64 | 68 | 80 | 75 | -6,4% | 18,4% |
| Crédits à l'habitat | 2 817 | 3 437 | 3 817 | 4 087 | 4 241 | 3,8% | 7,1% |
| Autres crédits | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | -8,9% | -15,6% |
| Collectivités locales | 402 | 406 | 631 | 587 | 595 | 1,4% | -7,0% |
| Crédits d'exploitation | 7 | 3 | 31 | 32 | 22 | -30,4% | 5,6% |
| Crédits de trésorerie | 3 | 3 | 28 | 28 | 22 | -21,2% | 0,1% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 | 0 | 2 | 4 | 0 | -94,6% | 71,9% |
| Crédits d'investissement | 394 | 401 | 598 | 552 | 564 | 2,1% | -7,6% |
| Crédits à l'équipement | 394 | 401 | 598 | 552 | 563 | 2,0% | -7,6% |
| Autres crédits | 1 | 2 | 2 | 2 | 7 | 205,6% | -2,5% |
| Autres agents | 223 | 280 | 279 | 376 | 426 | 13,2% | 34,8% |
| TOTAL des encours sains | 8 590 | 9 885 | 11 138 | 11 925 | 11 887 | -0,3% | 7,1% |
| Créances douteuses brutes | 513 | 513 | 546 | 617 | 820 | 32,9% | 12,9% |
| Créances douteuses nettes | 164 | 160 | 191 | 233 | 307 | 31,5% | 21,9% |
| (dt) <i>Entreprises</i> | 104 | 95 | 110 | 162 | 194 | 20,2% | 46,8% |
| (dt) <i>Ménages</i> | 59 | 63 | 81 | 69 | 110 | 58,2% | -14,1% |
| Provisions | 348 | 354 | 355 | 384 | 513 | 33,8% | 8,1% |
| Encours brut total | 9 103 | 10 399 | 11 685 | 12 542 | 12 707 | 1,3% | 7,3% |

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

| ACTIF | Montants en millions d'€ | | | | | Var. 09/08 |
|--|--------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|---------------|
| | déc-05 | déc-06 | déc-07 | déc-08 | déc-09 | |
| OPERATIONS DE TRESORERIE | 910,5 | 767,9 | 1 046,5 | 1 144,4 | 1 430,7 | 25,0% |
| Caisse & Banques centrales | 140,2 | 139,4 | 153,5 | 163,8 | 145,3 | -11,3% |
| Etablissements de crédit | 764,6 | 622,6 | 884,3 | 963,3 | 1 268,0 | 31,6% |
| (dt) Comptes ordinaires débiteurs | 69,9 | 75,1 | 64,8 | 52,5 | 179,5 | 242,2% |
| (dt) Comptes et prêts | 193,7 | 178,4 | 209,1 | 108,8 | 109,3 | 0,5% |
| (dt) Réseau | 501,1 | 369,1 | 610,4 | 802,1 | 979,2 | 22,1% |
| Autres opérations | 5,7 | 5,9 | 8,7 | 17,3 | 17,4 | 0,6% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 5 763,3 | 6 529,9 | 7 419,2 | 7 864,2 | 7 824,4 | -0,5% |
| Créances commerciales | 95,7 | 92,1 | 85,9 | 100,6 | 84,0 | -16,4% |
| Crédits de trésorerie | 1 109,0 | 1 215,2 | 1 248,1 | 1 322,8 | 1 263,1 | -4,5% |
| Crédits à l'équipement | 1 856,5 | 1 963,8 | 2 362,9 | 2 397,5 | 2 386,3 | -0,5% |
| Crédits à l'habitat | 2 337,2 | 2 791,5 | 3 174,0 | 3 431,3 | 3 461,6 | 0,9% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 165,7 | 201,1 | 259,3 | 245,1 | 178,0 | -27,4% |
| Autres crédits | 105,3 | 179,8 | 186,1 | 229,6 | 253,4 | 10,4% |
| Créances douteuses nettes | 93,9 | 86,4 | 102,7 | 137,3 | 197,9 | 44,1% |
| Provisions sur créances douteuses (non incluses) | 228,0 | 232,5 | 233,8 | 265,0 | 364,4 | 37,5% |
| OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES | 379,7 | 477,5 | 488,2 | 529,7 | 406,8 | -23,2% |
| Comptes de régularisation & divers | 144,5 | 168,9 | 177,7 | 242,0 | 139,8 | -42,2% |
| Opérations sur titres | 235,3 | 308,6 | 310,5 | 287,7 | 267,0 | -7,2% |
| VALEURS IMMOBILISEES | 255,9 | 278,8 | 299,1 | 361,0 | 395,1 | 9,4% |
| Titres de participation et filiales | 166,2 | 186,2 | 203,2 | 263,6 | 300,1 | 13,8% |
| Immobilisations | 89,4 | 89,7 | 92,3 | 93,3 | 89,0 | -4,5% |
| Crédit-bail et opérations assimilées | 0,0 | 2,7 | 3,6 | 3,0 | 1,9 | -35,3% |
| Divers | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 1,2 | 4,0 | 241,9% |
| TOTAL ACTIF | 7 309,4 | 8 054,1 | 9 253,0 | 9 899,3 | 10 057,0 | 1,6% |
| PASSIF | | | | | | |
| OPERATIONS DE TRESORERIE | 1 946,0 | 2 307,2 | 3 062,6 | 3 552,6 | 3 774,2 | 6,2% |
| Banques centrales & Trésor public | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 81,5% |
| Etablissements de crédit | 1 909,8 | 2 272,1 | 3 021,9 | 3 499,8 | 3 719,9 | 6,3% |
| (dt) Comptes ordinaires créditeurs | 59,5 | 27,3 | 147,6 | 57,8 | 88,3 | 52,9% |
| (dt) Comptes et emprunts | 262,8 | 284,8 | 463,6 | 509,4 | 613,9 | 20,5% |
| (dt) Réseau | 1 587,5 | 1 960,0 | 2 410,7 | 2 932,6 | 3 017,6 | 2,9% |
| Autres opérations | 36,2 | 35,1 | 40,4 | 52,8 | 54,2 | 2,7% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 4 435,9 | 4 743,7 | 5 047,7 | 5 109,4 | 5 053,5 | -1,1% |
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 029,5 | 2 309,2 | 2 435,8 | 2 320,8 | 2 419,2 | 4,2% |
| (dt) Sociétés financières | 828,2 | 954,1 | 1 048,4 | 970,7 | 1 044,7 | 7,6% |
| (dt) Ménages | 988,8 | 1 097,7 | 1 169,3 | 1 127,6 | 1 140,4 | 1,1% |
| Comptes créditeurs à terme | 414,6 | 465,8 | 588,6 | 741,7 | 562,3 | -24,2% |
| (dt) Sociétés financières | 241,9 | 266,8 | 320,0 | 368,7 | 350,1 | -5,1% |
| (dt) Ménages | 146,5 | 154,4 | 219,1 | 318,8 | 176,0 | -44,8% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 1 636,4 | 1 636,8 | 1 651,5 | 1 642,3 | 1 715,7 | 4,5% |
| Bons de caisse et d'épargne | 52,5 | 27,3 | 16,8 | 15,4 | 13,9 | -10,1% |
| Titres de créances négociables | 238,4 | 245,5 | 286,5 | 338,3 | 289,0 | -14,6% |
| Autres dépôts | 64,4 | 59,2 | 68,5 | 50,7 | 53,5 | 5,5% |
| (dt) Epargne collectée pour des tiers | 1 009,0 | 997,6 | 1 005,0 | 997,4 | 1 055,3 | 5,8% |
| OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES | 135,7 | 136,4 | 155,9 | 183,8 | 176,7 | -3,9% |
| Comptes de régularisation & divers | 129,7 | 124,7 | 151,9 | 179,4 | 171,3 | -4,5% |
| Opérations sur titres | 6,0 | 11,7 | 4,0 | 4,4 | 5,4 | 23,8% |
| CAPITAUX PROPRES | 791,8 | 866,8 | 986,8 | 1 053,5 | 1 052,6 | -0,1% |
| Dettes subordonnées, provisions, FRBG | 155,3 | 171,4 | 211,0 | 225,7 | 248,9 | 10,3% |
| Réserves | 408,5 | 427,4 | 488,9 | 534,1 | 570,1 | 6,7% |
| Capital | 143,2 | 143,9 | 151,6 | 155,2 | 159,7 | 2,9% |
| Report à nouveau | 22,4 | 53,4 | 61,5 | 55,8 | 75,5 | 35,4% |
| Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation | 62,3 | 70,6 | 73,9 | 82,7 | -1,7 | -102,0% |
| TOTAL PASSIF | 7 309,4 | 8 054,1 | 9 253,0 | 9 899,3 | 10 057,0 | 1,6% |
| ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN | | | | | | |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 38,7 | 42,5 | 57,1 | 72,3 | 54,1 | -25,2% |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 077,8 | 1 282,0 | 1 705,5 | 2 070,4 | 2 258,9 | 9,1% |
| Engagements en faveur de la clientèle | 1 043,7 | 1 404,3 | 1 533,8 | 1 661,5 | 1 356,5 | -18,4% |
| Engagements reçus de la clientèle | 57,9 | 83,7 | 131,6 | 187,3 | 239,9 | 28,1% |

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

| | Montants en millions d'€ | | | | 2009 | Var. 09/08 |
|--|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | | |
| (+) Produit d'exploitation bancaire | 463,4 | 513,0 | 602,6 | 696,8 | 643,4 | -7,7% |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 34,8 | 35,6 | 43,1 | 63,1 | 47,7 | -24,4% |
| Opérations à la clientèle | 337,9 | 373,8 | 422,4 | 468,0 | 442,4 | -5,5% |
| Opérations sur titres | 9,0 | 7,9 | 11,7 | 12,6 | 6,4 | -49,3% |
| Opérations de crédit bail et opérations assimilées | 0,0 | 0,3 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 2,5% |
| Divers | 81,7 | 95,4 | 124,2 | 152,0 | 145,7 | -4,1% |
| (-) Charges d'exploitation bancaire | 151,3 | 193,0 | 263,3 | 356,6 | 293,2 | -17,8% |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 94,1 | 116,5 | 153,9 | 207,9 | 173,2 | -16,7% |
| Opérations à la clientèle | 27,9 | 32,3 | 44,3 | 52,4 | 32,7 | -37,6% |
| (dt) sur dépôts à vue | 1,0 | 1,2 | 1,2 | 0,9 | 0,4 | -56,7% |
| (dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL) | 9,0 | 10,0 | 11,7 | 13,2 | 9,9 | -24,9% |
| (dt) sur comptes d'épargne logement | 1,2 | 1,3 | 1,5 | 2,0 | 1,0 | -49,0% |
| (dt) sur plans d'épargne logement | 7,9 | 7,5 | 6,3 | 5,7 | 5,1 | -9,8% |
| (dt) sur dépôts à terme | 7,3 | 10,4 | 20,6 | 28,4 | 15,0 | -47,4% |
| (dt) sur bons de caisse | 0,6 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 17,3% |
| Opérations sur titres | 6,5 | 11,3 | 15,1 | 21,8 | 18,0 | -17,7% |
| Opérations de crédit bail et opérations assimilées | 0,0 | 0,3 | 1,1 | 1,1 | 1,3 | 12,2% |
| Divers | 22,8 | 32,5 | 49,0 | 73,2 | 68,0 | -7,1% |
| (+) Produits accessoires et produits divers | 10,5 | 18,1 | 13,3 | 16,4 | 19,4 | 18,0% |
| (-) Charges accessoires et charges diverses | 1,5 | 0,5 | 0,3 | 0,7 | 0,1 | -81,3% |
| (-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres | 0,0 | -0,1 | -0,7 | 12,2 | -5,3 | -143,0% |
| (-) Intérêts sur créances douteuses | 11,8 | 12,8 | 13,6 | 12,8 | 16,8 | 30,6% |
| Produit Net Bancaire | 309,2 | 324,9 | 339,4 | 330,9 | 357,9 | 8,2% |
| (-) Frais généraux | 169,8 | 177,7 | 177,0 | 183,2 | 195,4 | 6,6% |
| (dt) frais de personnel | 104,4 | 110,0 | 105,1 | 109,7 | 117,2 | 6,8% |
| (dt) impôts et taxes | 6,3 | 6,7 | 6,5 | 6,7 | 7,6 | 13,7% |
| (dt) services extérieurs | 59,2 | 60,9 | 65,5 | 66,8 | 70,6 | 5,6% |
| (-) Dotations aux amortissements | 16,6 | 16,0 | 15,7 | 15,4 | 15,1 | -2,1% |
| (-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | -0,1 | -n.s- |
| (-) Quote part des frais de siège social | 1,2 | 1,3 | 1,4 | -1,2 | -2,0 | -74,1% |
| (-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -n.s- |
| (+) Charges refacturées | 2,0 | 1,9 | 1,6 | 1,1 | 1,1 | -1,4% |
| Résultat Brut d'Exploitation | 123,6 | 131,7 | 147,0 | 134,6 | 150,7 | 12,0% |
| (-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses | 18,5 | 2,7 | 6,3 | 33,6 | 109,5 | 226,3% |
| (-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | -n.s- |
| (-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges | 22,6 | 7,3 | 4,6 | 9,2 | 11,9 | 29,6% |
| (-) Pertes nettes sur créances irrécupérables | 11,1 | 14,0 | 31,0 | 19,7 | 16,0 | -18,8% |
| (+) Intérêts sur créances douteuses | 11,8 | 12,8 | 13,6 | 12,8 | 16,8 | 30,6% |
| Résultat d'exploitation | 83,1 | 120,4 | 118,7 | 84,9 | 30,2 | -64,4% |
| (+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles | -1,6 | 0,1 | -0,2 | -0,1 | -0,2 | -50,5% |
| (+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières | 1,2 | -4,6 | -1,8 | 29,1 | -4,3 | -114,7% |
| (-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières | 3,5 | 1,8 | 5,3 | 7,1 | -2,3 | -132,9% |
| Résultat courant avant impôt | 79,3 | 114,1 | 111,5 | 106,8 | 28,1 | -73,7% |
| (+) Produits exceptionnels | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | -n.s- |
| (-) Charges exceptionnelles | 7,9 | 3,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -n.s- |
| (-) Dotations nettes au FRBG | -24,0 | 4,5 | 3,0 | 4,5 | 5,0 | 11,1% |
| (-) Dotations nettes aux provisions réglementées | 0,8 | -0,5 | -0,4 | 0,0 | -0,4 | -n.s- |
| (-) Impôts sur les bénéfices | 29,4 | 35,6 | 35,1 | 19,6 | 25,2 | 28,9% |
| Résultat Net | 65,1 | 70,7 | 73,9 | 82,8 | -1,7 | -102,0% |

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Janvier

- Inauguration par le **secrétaire d'Etat à l'outre-mer** de la nouvelle darse de pêche et pose de la première pierre du futur terminal céréalier implanté sur la commune du Port.
- Des barrages routiers sont érigés par les transporteurs et les terrassiers mécontents du prix des carburants. Forte mobilisation de la population pour la hausse du **pouvoir d'achat et la cherté de la vie** dans le cadre du Cospar.
- **Signature d'une charte d'engagement volontaire de trois compagnies aériennes pour la baisse du prix des billets d'avion.**
- **Mesures fiscales concernant l'octroi de mer et nouveaux taux applicables** : rhum (13%), whisky (51%), bière et vin (6,5%), charbon (6,5%).

Février

- **Pose de la première pierre d'un pôle logistique « Logistisud »** à Saint-Pierre.
- **Création d'un observatoire des délais de paiements** pour les commandes publiques s'adressant plus particulièrement aux TPE-PME.

Mars

- Les magasins Leader Price passent sous enseigne Leclerc. Les anciens magasins **Champion et Dia, passeront en octobre sous l'enseigne Leader Price et Géant Casino**. Par ailleurs le groupe Enseigne U a récupéré les enseignes Casino.
- **Après l'annulation de plusieurs grands chantiers, le secteur du BTP traverse la plus grave crise de son histoire : chiffre d'affaires en baisse, réduction d'effectifs.** Une diminution de 5 900 emplois sera enregistrée sur l'année 2009.

Avril

- **Lancement des états généraux de l'outre-mer à la Réunion et désignation d'un rapporteur de synthèse.**
- **Signature d'un protocole d'accord portant sur la baisse des tarifs bancaires** entre le Cospar et les sept établissements bancaires de la place.

Mai

- **La signature d'un accord salarial met fin à quatre semaines de grève d'une majorité des personnels de la Caf et de la Cgss.**
- **Le photovoltaïque est en pleine expansion sur l'île. La Réunion se distingue par l'énergie des mers. Des projets d'énergie thermique offshore et d'éoliennes sous-marines sont à l'étude ainsi que la création d'une centrale houlomotrice.**
- **La crise affecte les entreprises réunionnaises. Plusieurs mouvements sociaux affectent l'île. Les salariés revendiquent une augmentation de leur pouvoir d'achat et craignent des suppressions d'emplois. Des mesures d'aides exceptionnelles et la relance de la commande publique sont réclamées.**
- **Promulgation de la LODEOM le 27 mai 2009**

Juin

- **Madame Marie-Luce Penchard est nommée secrétaire d'Etat à l'Outre-mer. Madame Penchard sera promue Ministre de l'Outre-mer en novembre 2009.**

- **Cérémonie d'inauguration** de la route des Tamarins par le Premier ministre, François Fillon et par le président de la Région, Paul Vergès. Cette route expresse de 33,7 km, située entre Saint-Paul et l'Étang-Salé, a coûté **1,15 milliard d'€**.
- Vingt cinq experts internationaux ont pris part à la réunion internationale des **recherches sur le climat dans l'Océan Indien**. **Cet évènement s'inscrit dans le cadre d'un projet relatif aux connexions entre l'océan et le climat.**

Juillet

- Introduction en bourse de la Sapmer (Entreprise de pêche).
- Création du projet « Réunion 2030-Gerri » qui vise à faire de la Réunion un laboratoire pour **atteindre l'autonomie énergétique et des modes de déplacement propres en 2030.**
- **Signature d'une convention relative à la médiation du crédit à la Réunion.**

Août

- Près de 100 000 réunionnais vont bénéficier du Rsta. Le versement de cette allocation devrait être **complété par un bonus exceptionnel de 50 à 60 € suite à un arrêté d'extension de l'accord signé entre le Cospar et le Medef s'étalant sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2011.**
- Forte progression des dépôts de bilan auprès du Tribunal de commerce de Saint-Denis.

Septembre

- L'**incendie d'un local technique** de la centrale thermique de Bois-Rouge, a provoqué **l'arrêt de la campagne sucrière durant près d'un mois dans l'Est.**
- La campagne de pêche à la légine 2009-2010 voit ses quotas revus à la baisse de 300 tonnes, soit 5 800 tonnes.

Octobre

- Inauguration du nouveau Parc des Expositions « Auguste Legros » par le maire de Saint-Denis. **D'une surface totale de 25 000 m²,** cette nouvelle configuration **permettra d'accueillir jusqu'à 35 000 visiteurs.**

Novembre

- **A l'occasion de ses 80 ans d'existence à la Réunion,** eRcane, Centre de recherche sur la canne à sucre à la Réunion, a présenté une nouvelle variété de canne, plus riche en sucre et en énergie.
- La Chambre des métiers de la Réunion a signé une convention de partenariat avec les banques locales visant **à faciliter l'accès des artisans aux financements nécessaires à leur installation et au développement de leur entreprise.**
- **A l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie,** un centre de médiation a vu **le jour afin de régler à l'amiable les conflits commerciaux opposant les entreprises.**
- Mise en place **par l'IEDOM d'un observatoire des tarifs bancaires des DOM.** Il aura pour mission de présenter un comparatif banque par banque, **d'une dizaine de tarifs** et de leur évolution sur trois ans.

Décembre

- **Les deux usines de île, Bois-Rouge et le Gol,** ont traité 1 907 630 tonnes de cannes durant la campagne sucrière 2009, soit **7,6 % de plus qu'en 2008.**
- **Signature d'un accord sur la revalorisation de la bagasse.** Sur les 13 € de prime par tonnes de canne, **les planteurs toucheront 11,30 € et les industriels 1,70 €.** L'accord entrera en vigueur dès le premier trimestre 2010.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles utilisés

| | |
|----------|--|
| Cdec : | Commission départementale d'équipement commercial |
| Coi : | Commission de l'Océan indien |
| Comesa : | Commission Market for Eastern ou Southern Community |
| Cospar : | Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion |
| Cper : | Contrat de plan Etat-région |
| Cvs : | Corrigé des variations saisonnières |
| Docup : | Document unique de programmation |
| Drom : | Départements et régions d'Outre-mer |
| Ec : | Etablissement de crédit |
| Feader : | Fonds européen agricole de développement rural |
| Feaga : | Fonds européen agricole de garantie |
| Feder : | Fonds européen de développement régional |
| Fep : | Fonds européen pour la pêche |
| Fir : | Fonds d'investissement routier |
| Fse : | Fonds social européen |
| Gerri : | Grenelle de l'environnement à la Réunion - Réussir l'innovation |
| Ica : | Indice du climat des affaires |
| Ior : | Indian Ocean Rim |
| Lbu : | Ligne budgétaire unique |
| Lme : | Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008 |
| Lodeom : | Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009 |
| Opcvm : | Organisme de placement en commun de valeurs mobilières |
| Pces : | Plan de consolidation de l'économie sucrière |
| Pib : | Produit intérieur brut |
| Pnb : | Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit) |
| Posei : | Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité |
| Pride : | Programme régional intégré de développement des échanges |
| Rsta : | Revenu supplémentaire temporaire d'activité |
| Rup : | Régions ultrapériphériques |
| Sadc : | South African Development Africa |
| Scr : | Service central des risques (de la Banque de France) |
| Taaf : | Terres australes et antarctiques françaises |
| Tipp : | Taxe intérieure sur les produits pétroliers |
| Zfga : | Zone franche globale d'activité |

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 – Décembre 2009

Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1^{er} trimestre 2009 – Décembre 2009

Le développement économique de Singapour et de l'Île Maurice – Juillet 2009

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 – Décembre 2008

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM – Septembre 2008

Les Notes expresses

N° 64 – Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles de début 2009 – décembre 2009

N° 63 – **L'habitat à la Réunion** – novembre 2009

N° 62 – **L'habitat à Saint-Pierre et Miquelon** – Novembre 2009

N° 61 – Réduction de la commande publique à la Réunion en 2009 – juin 2009

N° 60 – **Les crédits à l'économie guadeloupéenne** : caractéristiques, évolution et gestion du risque – avril 2009

N° 58 – La gestion des déchets à la Martinique – avril 2009

N° 53, 54, 55, 56, 57 et 59 – Synthèse de la conjoncture en 2008 des agences de Mayotte, de la Réunion, de Guyane, de la Guadeloupe, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Martinique

N° 52 – La gestion des déchets à Mayotte – octobre 2008

N° 51 – Le financement bancaire des entreprises en Guyane – juillet 2008

N° 50 – La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane – juillet 2008

Les Etudes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE et AFD

Compte Satellite du Tourisme à la Réunion – décembre 2009

Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2008 – septembre 2009

Les comptes économiques de la Guyane en 2008 – septembre 2009

Les comptes économiques de la Réunion en 2008 – juillet 2009

Ces études sont disponibles à l'agence IEDOM de Saint-Denis : 4, rue de la Compagnie des Indes - 97487 Saint-Denis cedex - tél. : 02.62.90.71.00 – mel : agence@reunion-iedom.fr et à la division réseau au siège de l'IEDOM à Paris : 164, rue de Rivoli- 75001 Paris - tél. : 01.53.44.41.55. Pour des téléchargements gratuits, consulter le site : www.iedom.fr

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Arnaud Bellamy-Brown

Yann Caron

David Lauret

Christine Lebreton

David Perrain

Nicole Taochy

Directeur de la publication : Y. Barroux
Responsable de la rédaction : A. Bellamy-Brown
Editeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achevé d'imprimer en juin 2010 – Dépôt légal : juin 2010
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-41-0

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-41-0

